



# Marijke Van Hemeldonck

Socialiste et féministe



INSTITUT  
POUR L'ÉGALITÉ  
DES FEMMES  
ET DES HOMMES



AVG - CARHIF

.be

# Marijke Van Hemeldonck

Socialiste et féministe

ELS FLOUR | 2013

**Éditeur :**

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
T 02 233 41 75 – F 02 233 40 32  
egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be  
http://igvm-iefh.belgium.be

**Auteure :**

Els Flour

Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes  
Rue du Méridien 10  
1210 Bruxelles  
T 02 229 38 31 – F 02 229 38 32  
avg.carhif@amazone.be  
www.avg-carhif.be

**Publications antérieures de la même série :**

- > Éliane Vogel-Polsky. Une femme de conviction
- > Miet Smet. Trois décennies de politique d'égalité des chances
- > Jeanne Vercheval. Un engagement social et féministe

**Lay-out et impression :**

The Design Factory

**Éditeur responsable :**

Michel Pasteel – Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

**Numéro de dépôt :**

D/2013/10.043/11

Deze publicatie is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

## Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Abréviations</b>  | <b>8</b>  |
| <b>Avant-propos</b>  | <b>11</b> |
| <b>Introduction</b>  | <b>15</b> |
| <b>CHAPITRE 1</b>  | <b>19</b> |
| <b>L'espoir du « navire aux huit voiles »</b>                                      | <b>19</b> |
| Histoire familiale   | 19        |
| Souvenirs de jeunesse  | 21        |
| À l'école  | 23        |
| Entrée sur le marché du travail  | 28        |
| Militante de gauche  | 29        |
| Sa propre plume dans <i>Links</i>  | 32        |
| Premiers pas dans le féminisme   | 35        |
| Intermezzo à New York  | 39        |
| Retour en Belgique   | 41        |
| <b>CHAPITRE 2</b>  | <b>45</b> |
| <b>Les années 1960 et les droits des travailleuses</b>                             | <b>45</b> |
| À travail égal, salaire égal   | 46        |
| Une grève qui a marqué l'histoire  | 50        |
| Un groupement de femmes au sein de la FGTB   | 52        |
| La Commission du travail des femmes de la FGTB et la Charte de la femme au travail | 58        |
| Le Comité d'action À travail égal, salaire égal                                    | 64        |
| Un stimulant groupe de réflexion et d'action                                       | 67        |
| Un chômage pour mini-femmes  | 68        |
| Analyse féministe de la société  | 74        |
| Le début d'une nouvelle décennie   | 78        |



## Abréviations

**ABVV** : Algemeen Belgisch Vakverbond  
**ACV** : Algemeen Christelijk Vakverbond  
**BCFH** : Belgian Cooperation of Flying Hostesses  
**BRT(N)** : Belgische Radio en Televisie-omroep  
**BSP** : Belgische Socialistische Partij  
**CCT** : Convention collective de travail  
**CEDAW** : Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women  
**C(E)E** : Communauté (économique) européenne  
**CEVO** : Centrum voor Verantwoord Ouderschap  
**CGSO** : Centra voor Gezinsplanning en Seksuele Opvoeding (Federatie van)  
**CGSP** : Centrale générale des services publics  
**CLF** : Comité de Liaison des Femmes  
**CNFB** : Conseil national des femmes de Belgique  
**Comité TESE** : Comité à travail égal, salaire égal  
**Crew** : Centre for Research on European Women  
**CSC** : Confédération des syndicats chrétiens  
**CSF** : Commission du statut de la femme  
**CTF** : Commission du travail des femmes (Ministère de l'Emploi et du Travail)  
**CVP** : Christelijke Volkspartij (CD&V)  
**EF** : Els Flour  
**EIGE** : European Institute for Gender Equality  
**ENOW** : European Network of Women  
**FGTB** : Fédération générale du travail de Belgique  
**FN** : Fabrique nationale d'armement à Herstal  
**FPS** : Femmes prévoyantes socialistes  
**FSE** : Fonds social européen  
**GRIF** : Groupe de recherche et d'information féministes  
**KAV** : Kristelijke Arbeiders Vrouwenbeweging (Femina)  
**LW** : Lisa Wouters  
**MAE** : Ministère des Affaires étrangères  
**MVH** : Marijke Van Hemeldonck  
**NU** : Nations Unies  
**OIT** : Organisation internationale du travail

**ONAFTS** : Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés  
**ONEM** : Office national de l'emploi  
**ONG** : Organisation non gouvernementale  
**PAG** : Pluralistische Aktiegroep voor Gelijke Rechten van Man en Vrouw  
**PE** : Parlement européen  
**POB** : Parti ouvrier belge  
**PSB** : Parti socialiste belge  
**PSC** : Parti social-chrétien  
**PTT** : Poste, télégraphes, téléphones  
**PvdA** : Partij van de Arbeid (Pays-Bas)  
**PVV** : Partij voor Vrijheid en Vooruitgang (Open VLD)  
**RTB(F)** : Radio et télévision belge (francophone)  
**SETCA** : Syndicat des employés, techniciens et cadres de la FGTB  
**SNCV** : Société nationale des chemins de fer vicinaux  
**SVV** : Socialistische Vooruitziende Vrouwen  
**UE** : Union européenne  
**ULB** : Université libre de Bruxelles  
**URSS** : Union des républiques socialistes soviétiques  
**VKAJ** : Vrouwelijke Katholieke Arbeidersjeugd  
**VOK** : Vrouwen Overleg Komitee  
**VUB** : Vrije Universiteit Brussel  
**WOE** : Women Overseas for Equality

## Avant-propos

« [...] tout le monde semble tout à coup étonné de constater qu'une moitié de l'humanité est composée de femmes. Et qu'en dépit du fait que tous les citoyens sont égaux devant la loi, les hommes sont toujours plus égaux que les femmes. » C'est en ces termes que Marijke Van Hemeldonck exprime en 1966 son désenchantement face à une société où les discriminations envers les femmes sont répandues, et même envisagées comme normales et inévitables.

*Marijke Van Hemeldonck : socialiste et féministe* est le quatrième ouvrage d'une série de biographies de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes consacrées à de grandes femmes. Marijke Van Hemeldonck a été un choix évident, après Éliane Vogel-Polsky, Miet Smet et Jeanne Vercheval.<sup>1</sup> Le but de la série est en effet de rendre hommage à ces femmes d'exception pour leur perspicacité et leurs efforts permanents en faveur de l'égalité des femmes et des hommes en Belgique. À travers cet ouvrage, on constate que des femmes, de milieux et de mouvements différents mais avec un objectif commun, se côtoient. C'est aussi un hommage à la génération charnière dont ces femmes faisaient partie, cette génération qui a fait la différence, sans en avoir parfois elle-même récolté les fruits. Par exemple, certains des articles rédigés par Marijke Van Hemeldonck dans le journal *Links*, peuvent encore se lire aujourd'hui comme les prémices du *gender mainstreaming* (approche intégrée de la dimension de genre). Bon nombre de mesures et de lois censées garantir l'égalité entre femmes et hommes sont en effet attribuables à cette génération.

Marijke Van Hemeldonck a mené son combat dans le cadre d'un rapport très étroit avec son syndicat, l'ABVV (n.d.t. : le pendant flamand de la FGTB). Selon elle, le

---

<sup>1</sup> Toutes les publications de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes sont disponibles gratuitement sur le site web <http://igvm-iefh.belgium.be>.

syndicat a le devoir de défendre également les femmes et doit participer à la création d'une nouvelle culture organisationnelle afin que les femmes s'y retrouvent. Assez vite, ce combat a été associé à un engagement politique concret. Durant les années 1970, elle rejoint différents cabinets socialistes. Au terme de sa carrière, elle fut membre actif du Parlement européen. Connue pour sa plume acérée et son franc parler, Marijke Van Hemeldonck a été une invitée très appréciée dans les programmes télévisés parce qu'elle pointait du doigt des vérités qui dérangent. Ses déclarations hautes en couleurs n'ont pas toujours plu : elle accuse, par exemple, les hommes de cécité dès qu'il est question de femmes. Elle a souvent été vivement critiquée.

Ce qui frappe particulièrement à la lecture de cet ouvrage, c'est l'actualité des thèmes abordés : « à travail égal, salaire égal », la combinaison travail-famille, le sexisme et le *gender mainstreaming*. Par ailleurs, il faut souligner le combat de Marijke Van Hemeldonck en faveur de l'avortement. Aujourd'hui, l'avortement semble un droit acquis, même si ce droit est de plus en plus souvent remis en question dans d'autres pays où l'on peut constater la montée d'un certain conservatisme. En dépit de tout ce qui a été obtenu au cours des dernières décennies, il demeure encore beaucoup d'objectifs non atteints. À l'époque, par exemple, Marijke Van Hemeldonck s'insurgeait déjà contre les licenciements de femmes enceintes, l'écart salarial et l'absence de femmes dans la prise de décision. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si ces objectifs constituent aussi les thèmes et domaines d'action pour lesquels l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes continue d'œuvrer. Néanmoins, à la lecture de cette biographie, il est interpellant de découvrir le contexte de l'époque, et notamment d'apprendre que dans certaines entreprises, à l'époque, les travailleuses étaient licenciées parce qu'elles se mariaient. Au regard de la société actuelle, ce témoignage est un vibrant message, libérateur et optimiste, qui rappelle que d'importantes avancées ont été menées en quelques décennies dans le domaine de l'égalité des femmes et des hommes.

Cette quatrième biographie a une fois encore été confiée par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes au Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes (Carhif). En l'occurrence, Els Flour s'est chargée des interviews et de la rédaction des textes, et a fourni un remarquable travail de recherche.

Toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de cet ouvrage doivent être remerciées, et il faut avant tout penser à Marijke Van Hemeldonck elle-même, pour sa vie d'engagement bien entendu, mais aussi pour le temps qu'elle a consacré à cette biographie malgré un planning toujours fort chargé.

**Michel Pasteel**

Directeur de l'Institut pour l'égalité  
des femmes et des hommes  
Septembre 2013

## Introduction

Ce livre consacré à Marijke Van Hemeldonck constitue le quatrième volume d'une série de biographies par lesquelles l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes met en lumière ce qui s'est passé en Belgique durant ces dernières décennies en matière d'égalité des femmes et des hommes. Comme toujours, c'est une personne qui sert de guide. La première biographie était consacrée à Éliane Vogel-Polsky, une juriste qui a joué un rôle pionnier dans l'égalisation des droits sur le plan juridique. Avec Miet Smet, c'est le féminisme institutionnel et le développement des politiques gouvernementales d'égalité des chances qui avaient été revisités. Avec Jeanne Vercheval, l'accent avait été mis sur le féminisme autonome des années 1970, et plus particulièrement sur le féminisme social en milieu ouvrier des Marie Mineur.

Ce quatrième volume, qui retrace le parcours de Marijke Van Hemeldonck, croise le chemin de chacune des biographies précédentes : le combat juridique d'Éliane Vogel-Polsky, le travail politique de Miet Smet et le militantisme de Jeanne Vercheval. La perspective est toutefois nouvelle. Marijke Van Hemeldonck a participé au développement de structures féminines au sein de la FGTB et du Parti socialiste, et elle a milité dans différentes associations féministes. Elle mène aussi le lecteur aux Conférences mondiales sur les femmes des Nations Unies et au Parlement européen. Par ailleurs, Marijke Van Hemeldonck a non seulement défendu le féminisme par son militantisme, mais aussi par sa plume. Particulièrement dans l'hebdomadaire *Links, voor een strijdend socialisme* (le pendant de *La Gauche, organe de combat socialiste*). Elle y a commenté l'actualité pendant trente ans, sur un ton féministe, passionné, critique, libéré, sans compromis, mais avec humour et dans un style mordant toujours très accrocheur.

Examiner les évolutions sociales à travers le parcours d'une seule personnalité a bien sûr toujours ses limites, a fortiori lorsque l'analyse doit se faire dans des délais très courts. Les femmes et les hommes qui ont travaillé aux côtés de Marijke Van Hemeldonck se retrouvent inévitablement en marge du récit, même s'ils ont joué un rôle tout aussi important et qu'ils auraient pu apporter d'autres pièces au puzzle. Pour les syndicats, citons entre autres Émilienne Brunfaut et Marina Hoornaert (et pour la CSC Sara Masselang) ; au sein du parti, Germaine Copée-Gerbinet, Mathilde Schroyens, Lydia Deveen, Gerlinda Swillen et Leona Detiège. Il n'a pas été possible non plus d'analyser les thèmes sous toutes leurs facettes et nuances, surtout au vu des environnements très différents dans lesquels Marijke Van Hemeldonck était active. En outre, chaque archive et chaque souvenir a ses lacunes et ses moments de réserve. C'est pourquoi il importe que le lecteur garde sans cesse à l'esprit qu'un syndicat et un parti sont des organisations de masse, que le féminisme de la deuxième vague était avant tout un mouvement collectif et que les échiquiers internationaux complexes des Nations Unies et de la Communauté européenne sont vus dans ce livre à travers les mouvements d'un seul joueur.

Cet ouvrage est conçu de manière chronologique et subdivisé en cinq chapitres. Le premier aborde la jeunesse et les premières années de militantisme de Marijke Van Hemeldonck. Le deuxième chapitre couvre les années 1960. Il met l'accent sur son engagement au sein du syndicat, sur la grève des ouvrières de la fabrique nationale d'armes de Herstal et sur le Comité national d'action À travail égal salaire égal né dans le sillage de cette grève. Les troisième et quatrième chapitres traitent tous deux des années 1970. L'un montre l'action militante de Marijke Van Hemeldonck pour le féminisme et la lutte pour la légalisation de l'avortement. L'autre évoque ses tentatives pour ouvrir le syndicat et le parti aux revendications féministes, et son travail au sein de la Commission consultative du statut de la femme (Ministère des Affaires étrangères), avec la préparation de la Conférence mondiale sur les femmes à Copenhague. Le dernier chapitre la suit au Parlement européen, où elle siège de 1982 à 1994. Même si Marijke Van Hemeldonck y a surtout défendu d'autres thèmes que l'égalité des femmes et des hommes, elle n'en a pas moins été témoin et commentatrice de la vaste politique européenne en matière d'égalité des chances.

La recherche a été menée par Els Flour, archiviste au Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes (Carhif). Els Flour a commencé par écouter Marijke Van Hemeldonck au cours de trois interviews et de quelques entretiens plus courts. Les interviews se sont déroulées selon l'approche du récit de vie, qui donne à l'interlocutrice la liberté de choisir la manière de raconter son cheminement. Des échanges par courriel ont permis de poser des questions complémentaires et de combler les lacunes. Les archives personnelles de Marijke Van Hemeldonck, conservées à l'Amsab-IHS (Gand), ont formé une autre ressource importante. Composées surtout de publications, elles ont néanmoins permis d'explorer toutes les facettes du parcours de Marijke Van Hemeldonck. L'équipe de l'Amsab s'est montrée très accueillante et serviable, en toutes circonstances, et nous tenons à leur exprimer notre gratitude. Des recherches ciblées dans d'autres archives, avec l'aide très appréciée d'Elke Noyez, ont complété le récit et permis de recouper les données. Ce fut enfin un plaisir de découvrir, à la lecture de *Links*, le style de commentatrice unique de Marijke Van Hemeldonck. Dans la publication antérieure consacrée à Jeanne Vercheval, qui a passé toute sa vie en compagnie de photographes engagés et participé à la création du Musée de la photographie de Charleroi, l'iconographie enrichissait le récit. Dans ce livre, les longues citations rendent justice au travail journalistique de Marijke Van Hemeldonck.

À la fin de son mandat de députée européenne, Marijke Van Hemeldonck est revenue sur son passé et a écrit une œuvre autobiographique *Een schip met acht zeilen : ontnuchtering van een gedreven socialiste en feministe*. Elle y faisait part de ses déceptions, mais remerciait aussi explicitement un grand nombre de femmes (et d'hommes) des syndicats, organisations de femmes, partis politiques, etc. avec qui elle avait entretenu une collaboration fructueuse, voire même de l'amitié. Cette reconnaissance et ces souvenirs chaleureux sont toujours d'actualité aujourd'hui. Inversement, nous ne pouvons que remercier vivement Marijke Van Hemeldonck pour la grande disponibilité dont elle a fait preuve pour ce projet, notamment par ses nombreuses navettes entre Bruxelles et les Cévennes.



Illustration 2.  
Marijke Van  
Hemeldonck,  
vers 1979.

## CHAPITRE 1

### L'espoir du « navire aux huit voiles »

Le titre *Het schip met acht zeilen* [*Le navire aux huit voiles*], que Marijke Van Hemeldonck a choisi pour ses mémoires en 1994, lui a été inspiré par *L'opéra de quat'sous* de Kurt Weill et Bertold Brecht. Dans la chanson *La fiancée du pirate*, Jenny, qui est servante dans un hôtel portuaire sordide, attend qu'un navire à huit voiles et cinquante canons vienne la libérer de son oppression. Marijke Van Hemeldonck voit dans ce navire le symbole du changement social promis par le socialisme. Quand elle était jeune femme, elle aussi attendait avec ferveur des changements dans la société.

#### Histoire familiale

Maria Van Hemeldonck (le vrai nom de Marijke) naît le 23 décembre 1931 à Hove, près d'Anvers. Elle est l'aînée d'une famille de cinq enfants. À la maison, on l'appelle Mia. Le prénom « Marijke » viendra plus tard, après l'école secondaire.

Sa mère, Stella Van Antwerpen, est la plus jeune des six enfants d'une famille d'entrepreneurs malinois. Une petite dernière qui se sent parfois « de trop à la maison » et se comporte dès lors en enfant quelque peu solitaire. Née en 1908, elle garde des souvenirs très aigus de la Première Guerre mondiale : « Mon père et deux de mes frères, très patriotes, se sont portés volontaires, un de mes frères était en service. Je me rappelle le jour de l'Armistice, je ne savais pas ce que c'était, mais tout le monde à l'école courait avec un drapeau et exultait, sauf moi. « Chez nous,

personne ne reviendra à la maison », dis-je en pleurs. À l'époque, nous n'avions en effet aucune nouvelle, mais finalement, ils sont tous revenus à la maison ». Stella passe une partie de la guerre dans la maison du peintre-dessinateur Alfred Ost, lui-même aux Pays-Bas, et elle en gardera un grand amour pour l'art. Elle fréquente l'école des Ursulines à Wavre-Notre-Dame, à l'époque une des écoles catholiques pour filles les plus réputées dans les milieux aisés, « où nous étions éduquées par de vieilles sœurs telles des plantes de pépinière ». Son parcours scolaire s'arrête cependant là. Certes, elle aurait aimé devenir régente ou suivre des études artistiques, mais la guerre avait laissé des traces et sa mère insiste pour qu'elle rapporte un peu d'argent pour la famille. Stella participe alors avec succès à un examen de l'État et est engagée aux PTT (Poste, Télégraphes, Téléphones) à Anvers. C'est sans doute là qu'elle rencontre son époux.<sup>1</sup>

Né en 1903, le père de Marijke, Lucien Van Hemeldonck, connaît une enfance mouvementée. Son père, maître de poste, change souvent d'affectation et la famille déménage au rythme de ses mutations. Le frère aîné de Lucien, Emiel, se souviendra qu'enfant, il avait habité à douze endroits dans trois provinces.<sup>2</sup> Lucien est à peine âgé de 11 ans au décès de son père. Sa mère reprend alors avec énergie la direction de la famille. Selon Marijke Van Hemeldonck, sa grand-mère fut même soulagée de pouvoir gérer elle-même les finances familiales et l'éducation de ses enfants. Elle réussit un examen d'employée des postes, ce qui lui permet de gagner sa vie. Anna, l'aînée des trois enfants, travaille pour aider à financer les études de ses frères. Emiel décroche un diplôme de régent et se révèle un auteur à succès de romans campinois. Un petit extrait d'un journal de cette époque montre que le jeune Lucien, qui se fait appeler Luce, est aussi passionné de lettres : durant l'été 1920, il propose au Studentenbond Katholieke Vlaamsche Polderzonen « avec beaucoup de compétence pour son jeune âge » une conférence sur la littérature anglaise.<sup>3</sup>

1 Le récit de Stella Van Hemeldonck est cité dans l'article de Hilde Masui, "Praten met Stella Van Hemeldonck-Van Antwerpen", *De bond*, 10/4/1992.

2 Florquin J. (1971), *Ten huize van... 1*, Leuven : Davidsfonds (deuxième impression), p. 65-66.

3 PV de la réunion du 17/08/1920 à Ekeren. Rudy Smout, *Werkbestand studentenbond Stabroek (12/12/2003)*, consulté sur Internet.  
<http://www.2910essen.net/heidebloempje/stichting/polderenkempem/werkbestand%20studentenbond%20Stabroek.doc> (29/7/2013).

Lucien étudie finalement les mathématiques et commence ensuite à travailler aux PTT, au service de téléphonie. Ce n'est qu'une fois ses deux frères installés qu'Anna se marie.<sup>4</sup>

## Souvenirs de jeunesse

Stella Van Antwerpen et Lucien Van Hemeldonck se marient en février 1931. Comme cela est valorisé à cette époque, Stella arrête alors de travailler et après un an de mariage, elle donne naissance à son premier enfant. Après Marijke, suivent rapidement Godelieve (1933), Lutgarde (1935) et Walter (1936). La plus jeune, Beatrix, naît alors que Marijke a déjà la vingtaine accomplie. Bien plus tard, dans une interview qu'elle accordera en tant qu'octogénaire, Stella Van Antwerpen expliquera qu'elle avait en partie fondé une famille nombreuse pour répondre aux attentes sociales : « Je me suis mariée jeune. J'avais 22 ans, et mon mari, 27. À cette époque, surtout dans les familles chrétiennes, il fallait avoir des enfants tout de suite. Cette règle a été respectée à la lettre. Si vous aviez un enfant chaque année, vous méritiez toutes les louanges. On ne parlait de jolie famille que si celle-ci comptait beaucoup d'enfants. Je n'approuve pas cette vision. J'aurais eu une vie très différente s'il n'y avait pas eu cette pression ». <sup>5</sup> Cette autre vie, elle y goûtera plus tard, lorsqu'âgée d'une cinquantaine d'années, elle développera une passion pour la dentelle et sillonnera les plus petits villages de Belgique, des Pays-Bas et de France en quête de modèles. Elle ira s'entretenir avec des dentelières jusque dans les homes pour personnes âgées. Elle deviendra alors experte bien avant que la dentelle ne soit redécouverte.<sup>6</sup>

Les parents de Marijke habituent leurs enfants à l'auto-discipline. Ils attachent beaucoup d'importance à l'art et la culture. Ils apprécient que leurs enfants s'occupent utilement, même pendant les vacances.<sup>7</sup> Stella Van Antwerpen inculque

4 Interview MVH 3/9/2012.

5 Masui, "Praten met Stella Van Hemeldonck-Van Antwerpen", *De bond*, 10/4/1992.

6 *Ibidem*.

7 Interview MVH 3/9/2012.

à ses enfants le style et le sens de l'art et de l'esthétique. Elle apprend à ses filles la broderie, le tricot et la confection de vêtements. Elle tient à avoir un ménage soigné. Elle se rappellera avec fierté que malgré la période difficile de la guerre, elle avait toujours pour ses enfants des tabliers bien amidonnés et n'utilisait pas de toile cirée, mais confectionnait des nappes en tissu à partir d'essuies de cuisine.<sup>8</sup> Lucien Van Hemeldonck, qui travaille, consacre moins de temps à sa famille. Il s'investit surtout dans la formation intellectuelle de ses enfants : « Les pères... on nous envoyait tôt au lit, donc les pères, on ne les voyait pas tous les jours, on les voyait surtout le dimanche ; en ce temps-là, ils travaillaient encore une demi-journée le samedi. » Marijke lui est très reconnaissante pour la façon dont il lui a ouvert l'horizon culturel, l'a sensibilisée aux autres langues, lui a appris à réfléchir et à formuler sa pensée : « Nous ne pouvions jamais prendre la parole de notre propre initiative, c'était les autres qui devaient s'adresser à nous. Ou on nous demandait quelque chose et il nous indiquait tout de suite les limites dans lesquelles notre réponse devait se situer. Inutile d'ajouter une anecdote ou d'autres éléments superflus. Votre réponse devait être pertinente et correctement structurée. Je ne dis pas qu'il le faisait sciemment. Mais il était tout simplement comme ça et il nous a transmis cette manière de voir les choses ».<sup>9</sup> Les deux parents accordent de l'importance à la culture dans l'éducation de leurs enfants. Ils apprécient la beauté de la langue et les enfants bénéficient d'un accès illimité à la bibliothèque. Marijke profitera largement de cette opportunité : « Mes parents étaient très ouverts sur l'international et ils adoraient l'art, les livres et la vie intellectuelle. J'ai donc grandi dans un milieu riche en stimuli. Nous pouvions aussi tout lire, jamais on ne nous disait qu'un ouvrage était inapproprié ou trop difficile ».<sup>10</sup> Son père, qui était membre du Cercle royal archéologique, littéraire et artistique de Malines, lui inculquera également l'amour de l'histoire.<sup>11</sup>

Alors que Marijke est à peu près âgée de cinq ans, son père obtient une promotion. Il commence à travailler dans « den tember », le bâtiment des PTT situé à Malines

<sup>8</sup> *Ibidem*.

<sup>9</sup> Interview MVH 3/9/2012.

<sup>10</sup> MVH dans *Humo*, 26/1/1984 (De Haes L., "Uren van bewondering : Marijke Van Hemeldonck").

<sup>11</sup> *Handelingen van de Koninklijke Oudheidkundige... Kring Mechelen*, vol. 88, 1984, p. 24.

où l'on imprime notamment les timbres, et la famille déménage de Hove à Muizen. C'est durant cette période que Marijke passe de nombreuses vacances scolaires chez sa grand-mère paternelle et sa tante Anna, dont elle garde des souvenirs très chaleureux. Pour Marijke, sa grand-mère représentait un vrai modèle moral. Elle montrait qu'une femme pouvait se débrouiller seule et elle avait beaucoup d'estime pour la solidarité et l'égalité. Marijke se souvient notamment d'une leçon précoce de féminisme. On s'était moquée d'elle à l'école parce qu'elle portait des chaussures avec des lacets. Sa grand-mère lui dit : « Ces chaussures sont pour les garçons quand elles sont portées par les garçons, quand les filles les portent, ce sont des chaussures de filles ».

Marijke a neuf ans quand la Deuxième Guerre mondiale éclate. Elle se souvient de la panique suscitée par l'invasion allemande en mai 1940. La guerre provoque le brusque départ de son père qui, en tant qu'employé, reçoit l'ordre de suivre le gouvernement en France. Il ne reviendra pas avant plusieurs mois. Comme leur domicile est proche d'une voie ferrée stratégique, sa mère décide de partir. « Elle s'est enfuie à Bruxelles avec ses quatre enfants, il fallait porter le plus jeune. Walter devait avoir approximativement trois ans. Nous sommes partis à Bruxelles en train, fuyant la guerre, fuyant vers Bruxelles. La sœur aînée de ma maman y habitait. C'était la première fois que je logeais dans un appartement, dans un immeuble doté d'un ascenseur. Après quelques jours, ma mère n'en pouvait plus et nous sommes retournés dans notre maison ».<sup>12</sup>

## À l'école

Dans les interviews de ces dernières décennies, Marijke Van Hemeldonck apparaît souvent comme une personne en rupture avec le groupe dominant - et ce quel que soit ce groupe : « La première réaction a toujours été : *elle n'est pas des nôtres*. Ce rejet pouvait se baser sur la croyance ou la culture, sur la nationalité ou sur le

<sup>12</sup> Interview MVH 3/9/2012 et MVH à EF, 30/8/2013.

sexe, pour ne citer que quelques exemples. Mais je parvenais toujours à être exclue comme une personne qui n'appartenait pas au petit club ». <sup>13</sup> Ce sentiment imprègne aussi ses premiers souvenirs d'école.

Dès son premier jour en maternelle dans l'école du village de Hove, on fait clairement comprendre à Marijke qu'elle n'y a pas sa place : les autres enfants la considèrent avec curiosité car elle ne parle pas le dialecte, mais l' « algemeen beschaafd Nederlands ». Le fait que sa mère tienne à préserver leur standing ne l'aide pas : « Nous ne pouvions jamais aller jouer avec d'autres enfants, et nous ne pouvions pas inviter d'autres enfants chez nous. Lorsque nous demandions pourquoi, elle nous répondait : « Ils ne sont pas de notre monde » ». <sup>14</sup> À l'école primaire à Muizen, Marijke prend conscience de ses facilités scolaires, mais elle ne maîtrise toujours pas la « recette de la socialisation » : « Si je m'étais contentée de rester assise dans un coin, la situation se serait aplanie au bout d'un moment et je me serais intégrée. Mais comme, outre ce que je connaissais, savais et possédais déjà, je cherchais toujours à découvrir et à en savoir davantage et à être la meilleure dans tous les domaines, tout cela ne faisait qu'empirer la situation. Je viens d'une classe sociale où la règle veut que l'on domine et que l'on soit toujours le meilleur. Ceci a pour effet de creuser davantage le fossé ». <sup>15</sup> Elle ne



Illustration 3. Jardin d'hiver de l'Institut des Ursulines à Wavre-Notre-Dame, où Marijke Van Hemeldonck a suivi ses premières années d'enseignement secondaire.

<sup>13</sup> MVH dans *Humo*, 17/7/1986 (De Bie I., "Mijn kinderverdriet : Urbanus en Marijke Van Hemeldonck").

<sup>14</sup> Interview MVH 3/9/2012.

<sup>15</sup> MVH dans *Humo*, 17/7/1986.

trouve pas illogique d'être exclue, mais s'efforce malgré tout de se forger une place dans le groupe. Plus tard, elle se souviendra encore souvent de ce premier contact avec la distinction des classes.

Au milieu de la guerre, Marijke entre dans l'enseignement secondaire et elle y est confrontée à un nouveau choc de cultures. Avec sa jeune sœur Godelieve, qui est encore en primaire, elle quitte l'école communale de Muizen pour le pensionnat tenu par les Ursulines, où sa mère avait également suivi sa scolarité. L'école, située à Wavre-Notre-Dame près de Malines, est toujours aussi prestigieuse, avec un enseignement prodigué en français et des élèves issus de la haute bourgeoisie et de la noblesse, certaines venant même de l'étranger. La différence des classes agit cette fois dans le sens inverse : les premiers jours, Marijke ne comprend rien, « ni la langue, ni le catholicisme, ni les rites sociaux de l'upper class ». <sup>16</sup> Elle apprend dès lors à observer et à imiter, tout en gardant ses propres opinions intactes. Elle y apprend aussi la force de l'arrogance et s'initie aux conventions sociales de la bourgeoisie, de façon à ce que « jamais, au grand jamais elle ne soit intimidée par les mondanités ou l'étiquette ». Elle y découvre comment les « mères », c'est-à-dire les sœurs ayant amené une dot, laissent tout le travail ménager aux « sœurs » d'origine modeste. En même temps, l'enseignement y est d'excellente qualité : les enseignantes sont des universitaires et on y organise de nombreuses activités culturelles. « J'y ai appris à chanter Mozart, mal naturellement [rire], mais il n'y avait pas de cours de puériculture ou de couture, cela ne faisait pas partie du programme. En revanche, on nous apprenait la broderie, je sais broder et je fais encore toujours de la broderie, mais c'était un travail créatif ». À l'époque déjà, Marijke sait qu'elle ne veut pas endosser le rôle auquel on la prépare à Wavre-Notre-Dame, mais elle trouve intéressant d'être « formée à l'idée que le monde est grand et qu'il nous appartient ». <sup>17</sup>

Après la guerre, le père de Marijke entre dans un cabinet ministériel où il travaille à une réorganisation du réseau des tramways des Chemins de fer vicinaux. Après quoi il devient directeur du personnel à la Société nationale des chemins de fer

<sup>16</sup> Interview MVH 3/9/2012.

<sup>17</sup> *Ibidem* et MVH dans *Humo*, 26/1/1984.

vicinaux.<sup>18</sup> Afin de se rapprocher de son lieu de travail à Bruxelles, il s'établit avec sa famille à Schaerbeek. Pour Marijke, cela signifie un nouveau changement d'école. Le choix de ses parents se porte sur l'Athénée royal pour filles de Bruxelles II à Laeken, un environnement complètement différent du pensionnat catholique. Pour Marijke, cet athénée a été « la chance de ma vie, c'était un milieu de libres-penseurs et les femmes qui y enseignaient - le corps professoral était majoritairement féminin - provenaient toutes de la Résistance ou revenaient d'Angleterre ou quelque chose du style. C'étaient des femmes d'exception ».<sup>19</sup> Ses professeures appartiennent aux premières générations de femmes dotées d'un diplôme universitaire, « un modèle de femmes financièrement indépendantes, instruites et influentes, dont nous pouvions suivre la voie ».<sup>20</sup> Elle est particulièrement impressionnée par Andrée Thonnart, sa professeure d'anglais. Andrée Thonnart est active au sein du Parti communiste. Elle avait fui en Grande-Bretagne durant la guerre et y avait dirigé un pensionnat. De retour en Belgique, elle ne donne pas seulement cours – dans un très bel anglais – mais elle s'engage aussi dans le syndicat et devient secrétaire nationale de la CGSP-enseignement.<sup>21</sup> « J'ai suivi son engagement féministe, politique et syndical en devenant moi-même membre, le jour de ma majorité, du POB, de la FGTB et [...] du mouvement féministe Open Deur », témoigne Marijke Van Hemeldonck.<sup>22</sup>

L'Athénée ne recule devant aucun sacrifice quand il s'agit de stimuler des élèves talentueux. Marijke s'inscrit dans la section scientifique et, comme son école ne compte que deux élèves souhaitant suivre cette branche, elle doit suivre un cours pilote de mathématiques dans un athénée pour garçons. Affublée d'une surveillante, elle se rend à la section flamande de l'athénée, rue du Chêne, où elle partage les bancs d'école avec « ce qui deviendra plus tard l'élite flamande de Bruxelles, des enfants, des fils, qui deviendront ultérieurement rédacteur en chef de *Het Laatste Nieuws*,

membres du personnel de la BRT, ou fonctionnaires au sein de l'administration ».<sup>23</sup> En 1949, elle termine « avec fruit » son enseignement secondaire, après quoi elle accomplit un régendat dans le même athénée. Ses parents, qui sont membres du Club flamand à Bruxelles, l'incitent durant ces années à découvrir la vie culturelle de la capitale. Si l'argent de poche et les soirées ne sont pas au programme, elle reçoit des abonnements pour des concerts de musique et pour le cinéma : « Je ne mesure que maintenant à quel point mon éducation a comporté de multiples facettes ».<sup>24</sup> Après le décès de sa grand-mère paternelle, Marijke passe aussi des vacances d'été avec Concordia, une association qui organise dans les années d'après-guerre des camps-chantier où les jeunes de différents pays européens peuvent se rencontrer.

À la fin de son régendat, elle est majeure et décide de se débrouiller seule. Elle finance elle-même une spécialisation en langues germaniques à l'ULB, qu'elle combine avec des cours du soir en journalisme à l'Institut de journalisme. C'est une période très stimulante, où tout semble possible. Elle fait la connaissance d'hommes et de femmes dont elle partage la libre-pensée et les convictions de gauche, et avec qui elle maintiendra des contacts : Frans De Pauw (futur spécialiste en droit public et international et cofondateur de la VUB), Lydia Deveen (qui deviendra sénatrice et secrétaire d'État pour le SP, et professeure d'histoire de l'art à la VUB), Ernest Glinne (homme politique du PSB) et Henri Simonet (e.a. ministre des Affaires étrangères). Ils étudient dans des facultés différentes, mais « se rencontraient dans le club de libre-pensée, dans les jeunes branches de la loge, il y avait des clubs d'étudiants de gauche ».<sup>25</sup> Dans son autobiographie, Marijke Van Hemeldonck affirme que son passage à l'ULB a été très important pour elle, « non pas pour ce que j'y ai étudié, mais parce que le libre examen m'a permis de développer une méthode de pensée et des références philosophiques autour desquelles j'ai pu structurer plus tard ma pensée et mes actions ». Elle se souvient plus particulièrement des cours prodigués par l'historien John Bartier.<sup>26</sup>

18 MVH à EF, 22/7/2013 ; probablement le cabinet d'Edgard Lalmand. Pour la SNCV : *Annuaire administratif et judiciaire de Belgique 1948* (et années suivantes).

19 L'école s'appelle aujourd'hui Lyceum Marthe Somers, en hommage à une élève active au sein de la Résistance pendant la Deuxième Guerre mondiale et décédée le 20/3/1945 dans le camp de concentration Mauthausen à Amstetten (Autriche).

20 MVH, *Stem der Vrouw*, 1990, 1, p. 9 ("Feminisme toen en nu").

21 Sur Andrée Thonnart (°1910) : Huart et Pereira, *Rassemblement des femmes pour la paix*, p. 59.

22 MVH, *Stem der Vrouw*, 1990, n° 1, p. 9 et interview MVH 3/9/2012.

23 Interview MVH 3/9/2012.

24 MVH à EF, 22/7/2013 et 30/8/2013.

25 Interview MVH 3/9/2012.

26 Van Hemeldonck M. (1995), *Een schip met acht zeilen : de ontuchtering van een gedreven socialiste en feministe*, Groot-Bijgaarden : Scoop, p. 11 ; MVH dans *Humo*, 26/1/1984.

## Entrée sur le marché du travail

Une fois diplômée, soit fin 1953, Marijke Van Hemeldonck cherche une place dans l'enseignement, mais cette tâche ne semble pas aisée. Avec le gouvernement Van Houtte I, le pays est gouverné par une équipe homogène catholique et elle a la ferme impression que dans ce contexte, son diplôme de l'ULB lui a fermé pas mal de portes : non seulement, le ministre compétent était catholique, mais en outre, « l'administration [était] aux trois-quarts catholique, alors qu'il s'agissait de l'éducation *nationale*, n'est-ce pas ; on pouvait en réalité parler de Ministère de l'Éducation Catholique ».<sup>27</sup> Dès lors, elle accepte les postes qui s'offrent à elle : des intérimis comme secrétaire au sein de différentes entreprises. Durant cette période de « petits boulots », un emploi ressort du lot : celui d'employée au siège central de Diamant Boart à Forest. Diamant Boart est une entreprise belge, spécialisée dans le traitement du diamant pour l'industrie.<sup>28</sup> Marijke Van Hemeldonck y traduit des textes sur les solutions de forage et de meulage conçues par l'entreprise. Lorsque, plusieurs années après, elle rendra visite, en tant qu'europarlementaire, au salon du diamant à Anvers, elle surprendra ses interlocuteurs par sa connaissance du diamant industriel.<sup>29</sup>

Finalement, elle entame une carrière d'enseignante au Collège Marie-Josée à Anvers, une école francophone privée pour filles, fréquentée par la bourgeoisie libérale anversoise aisée. « Tenue correcte, gants et chapeau obligatoires, voilà ce qui était précisé dans mon contrat de travail. Les aspects mineurs, tels que le salaire, le droit à la sécurité sociale et les délais de préavis, n'étaient abordés que plus sommairement. Mais, comme on l'affirmait au syndicat, ce n'était pas si mal que ça pour une femme ».<sup>30</sup> Elle prend plaisir à y enseigner, mais son salaire est trop faible et les deux mois de vacances non rémunérés sont difficiles à surmonter. Son espoir de décrocher un emploi dans l'enseignement officiel grandit lorsque le socialiste Léo Collard obtient en 1954 le portefeuille de l'Instruction publique et investit dans la création d'écoles officielles,

27 Interview MVH 3/9/2012.

28 Depuis 2002, Diamant Boart fait partie de Husqvana.

29 Interview MVH 3/9/2012.

30 MVH, "Herinneringen aan het Links van toen", *Links*, 12/11/1983.

notamment à Merksem. « Je me suis dit : « un pied dans l'enseignement [officiel] et le reste suivra naturellement », et j'ai donc accepté un emploi d'institutrice », au sein de l'école primaire qui en faisait partie. Mais elle est tout de suite en désaccord avec le directeur : « Il ne pouvait pas me supporter [...] surtout parce que j'habitais Bruxelles. À l'époque, c'était encore comme ça pour ces Flamands : si vous habitez Bruxelles, vous étiez une garce. Et on m'a confié l'accueil des enfants dès 7 heures du matin. Je logeais alors dans une mansarde à Forest et, pour arriver à la gare, je devais obligatoirement prendre le tout premier tram, qui n'était d'ailleurs pas un vrai tram, il transportait les facteurs vers le centre de tri qui se trouvait à l'époque à Bruxelles-Midi. Je voyageais donc en passagère clandestine dans le tram des facteurs, pour prendre ensuite le tout premier train vers Anvers, puis un autre tram et... Tout cela était bien entendu intentionnel ». Suite à un nouveau conflit avec le directeur – elle avait surnommé le groupe qui se rendait chaque semaine à la messe, une habitude qui, selon elle, n'avait pas sa place dans une école officielle, « brigade de l'eau bénite » – elle est convoquée au ministère... et se voit offrir un emploi plus proche de son domicile, à l'athénée francophone de Woluwe-Saint-Pierre.<sup>31</sup>

## Militante de gauche

Selon ses propres dires, Marijke Van Hemeldonck entame les années 1950 sous les traits d'une « adolescente aux cheveux roux et aux socquettes blanches, ayant plus de diplômes que de bon sens, davantage dotée de sérieux que de charme ».<sup>32</sup> Bien qu'elle qualifiera plus tard d'ennuyeuse cette période des années cinquante, elle-même ne s'ennuie pas. Car à côté de son travail, elle mène en effet une « deuxième vie, de militante et de fiancée d'artiste, à Bruxelles ».<sup>33</sup> Au début de la décennie, elle s'affilie à ce que l'on appelle l'Action commune socialiste : le Parti socialiste belge (PSB), la FGVB, la mutualité socialiste et la coopérative. C'est en lisant la traduction par Henriette Roland Holst de l'Internationale qu'elle prend réellement conscience

31 Interview MVH 3/9/2012.

32 MVH, *Een schip*, p. 9.

33 MVH, *Links*, 12/11/1983.

d'être socialiste jusqu'au plus profond d'elle-même, que le socialisme reflète ses convictions profondes. La phrase « Le monde va changer de base : nous ne sommes rien, soyons tout ! » lui laisse une impression indélébile. « Rien n'est donné, le monde est un processus dynamique, il se développe de manière dialectique. C'est peut-être bien là la différence fondamentale entre une idéologie de droite et de gauche. La droite est statique, tout est figé et l'on essaie éventuellement de bâtir sur ces données. La gauche a le souci du changement et du mouvement perpétuel, car on croit en la plus-value de forces sans cesse renouvelées ». <sup>34</sup> Elle découvre alors sa propre passion pour la politique. Chez ses parents, à la maison, on suivait et on commentait l'actualité, mais la politique de parti était d'un autre univers. Sa grand-tante Catharina (Trien) Van Hemeldonck, qui était devenue bourgmestre de Zoersel en 1925, était parfois évoquée dans les récits familiaux, mais Marijke ne l'a pas vraiment connue. C'était sans doute une femme de caractère : d'après des témoignages, elle ne présidait jamais un conseil communal sans que ne trône sur la table une boîte de cigares dont elle allumait toujours le plus gros. <sup>35</sup>

Résolue à faire partie de ces nouvelles forces, Marijke Van Hemeldonck se tourne vers le parti et le syndicat, les sections de l'Action commune les plus à même de réaliser le changement espéré. Elle assiste fidèlement aux congrès du parti et du syndicat et se rend aux réunions de la Centrale générale des services publics (CGSP) à Bruxelles, la centrale professionnelle pour les enseignants et le personnel des services publics qui, à l'époque, avait encore une orientation très communiste. Le syndicat semble assez accessible, elle y trouve rapidement sa place, mais les débats intéressants au sein du parti se déroulent à un niveau auquel elle n'a pas accès. En marge, Marijke Van Hemeldonck participe toutefois avec beaucoup d'enthousiasme à une vive discussion sur la réforme et le ressourcement du parti. Elle s'implique alors dans la mise sur pied d'un « groupe de tendance » dans l'aile gauche du parti, créé par des personnes telles Ernest Glinne, Jacques Yerna, Marcel et Jacques Deneckere, Monique Knauer et Raymond Rifflet, Willy Calewaert, Ernest Mandel et Guy Cudell. En 1957, le premier numéro de *La*

<sup>34</sup> MVH dans *Humo*, 26/1/1984.

<sup>35</sup> Les femmes pouvaient devenir bourgmestre depuis 1921 ; Anna Catharina Van Hemeldonck (1884-1960) est représentée sur De Linde, un monument de Zoersel ; information reçue du Cercle d'histoire locale de Zoersel.



Illustration 4. Le premier numéro de *Links*, paru le 21 novembre 1958.

*Gauche*, le « porte-voix » de la gauche francophone, sort de presse. Marijke assiste régulièrement aux comités de rédaction, jusqu'à la parution en 1958 de *Links, voor een strijdend socialisme*.

Dans leur déclaration de principe, les fondateurs de *Links* évoquent une crise dans la pratique socialiste. Le socialisme offre trop peu d'opposition au « capitalisme social » grandissant : « Un tel socialisme sans âme et sans perspective, qui cherche simplement à préserver ce qui a été acquis et à avancer ici et là, ne peut faire face aux difficultés économiques que rencontre aujourd'hui l'économie capitaliste. À terme, il ne peut ni assurer le progrès social, ni défendre

efficacement la démocratie politique [...]. Il ne peut convaincre et certainement pas animer la nouvelle génération [...] et court même le risque, dans le domaine des réformes sociales, d'être supplanté par les partis bourgeois ». *Links* soutient *La Gauche* dans sa demande de réformes structurelles de l'économie, qui doivent être d'inspiration marxiste. À l'instar de *La Gauche*, l'hebdomadaire adopte une position fédéraliste. *Links* vise à faire percer le socialisme en Flandre, ce qui exige un nouveau style et des contacts avec les Flamands chrétiens progressistes et démocrates. <sup>36</sup>

Parmi les administrateurs de ce journal, il y a une seule femme, Tine Hanninck, qui vient de la centrale ABVV-Confection de Gand. <sup>37</sup> Dans le comité de rédaction, dirigé

<sup>36</sup> Déclaration de principe "Links strijdend socialisme", *Links*, 21/11/1958 ; à propos des premières années de *Links*, voir *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n° 276, 26/2/1965 et Witte E. (éd.) (1984), *Vooruitlopen op het Vlaams socialisme : 25 jaar Links*, Leuven : Kritak.

<sup>37</sup> Tine Hanninck a notamment milité pour l'égalité salariale et promu l'organisation politique des femmes

par Marcel Deneckere, également une seule femme, Marijke Van Hemeldonck : « Pendant trente ans, *Links* restera mon « cocon » politique, le journal dans lequel j'écris, le bouclier derrière lequel je me protège dans les affrontements politiques, le groupe auquel je m'identifie tant du point de vue de l'idéologie que des actions, le port d'où je scrute l'arrivée de l'immense voilier qui apportera l'égalité et la justice ».<sup>38</sup>

## Sa propre plume dans *Links*

Aux débuts de *Links*, Marijke Van Hemeldonck prend en charge le travail de rédaction : la recherche d'un imprimeur, l'envoi d'invitations aux réunions, la réception et la diffusion des copies. « Je suis la seule femme et je suis assez naïve pour penser que l'on fait appel à moi pour mon engagement politique, ou parce que j'ai étudié le journalisme. En réalité, aucun des fondateurs n'a jamais vu une imprimerie et ils recherchent une secrétaire de rédaction qui fasse « le poids » et comble les lacunes selon les besoins. « Notez », dit Mandel avec autorité, et tous les hommes que j'ai côtoyés sur les bancs de l'université attendent de moi que je sache sténographier. Ce que je fais humblement ».<sup>39</sup>



## Souvenirs d'époque de *Links*

« C'était pour moi les ennuyeuses années cinquante.

Le pays était encore ébranlé par les conséquences d'une guerre mondiale, d'une question royale, d'un gouvernement catholique homogène et d'une guerre scolaire. L'ancienne garde tenait fermement le parti et le syndicat. Personne n'émettait la moindre critique, ni n'évoquait la moindre

dans le socialisme. Lors de son décès en 1962, on peut lire dans *Links* : « Non pas que notre Tine était une féministe acharnée. Bien au contraire, elle avait une compassion innée pour les plus faibles, à savoir les femmes, mais aussi et tout autant pour les peuples de couleur, les Juifs, les enfants des combattants de la révolution espagnole, etc. », *Links*, 17/3/1962.

38 MVH, *Een schip*, p. 22.

39 MVH, *Links*, 12/11/1983 ; Amsab-IHS, Archives MVH, n° 78, correspondance relative au travail de rédaction, 1958-1959.

alternative. Ailleurs, les gens dansaient le be-bop et philosophaient ; dans la Flandre pieuse, c'était le calme plat. Les chrétiens adeptes du socialisme faisaient encore partie du Davidsfonds pour soulever le peuple et une poignée de libres-penseurs examinaient à l'Humanistisch Verbond la possibilité d'une alternative laïque pour Saint-Nicolas.

Il existait deux types d'hommes. Le type adulte façon Humphrey Bogart, affublé d'un léger imper, et, éventuellement, d'un chapeau de feutre. Et le type plus jeune, audacieux, à la Jean Marais, chemise blanche ouverte, cheveux blonds, avec la mèche légèrement tombante sur le front.

[...]

Lors de l'assemblée fondatrice, les Humphrey Bogart étaient légion, en commençant par Mandel. Un seul Jean Marais faisait exception. Un jeune poète de la région du Rupel, qui filmerait plus tard en tant que cinéaste la grande grève de 60-61, c'était Frans Buyens ».<sup>40</sup>



*Links* est avant toute chose le journal pour lequel Marijke Van Hemeldonck écrit, du premier numéro en 1958 jusqu'au dernier en 1987. Au début, elle assure la rubrique cinéma de la revue, avec quelques incursions occasionnelles dans la littérature et le théâtre. Elle présente *La diga sul pacifico* de René Clément comme « l'un des meilleurs films ratés de l'année », est très enthousiaste à propos du deuxième volet d'*Ivan le terrible* d'Eisenstein, loue la façon dont Michelangelo Antonioni aborde le thème de la solitude dans *Il Grido* et est séduite, grâce à Vincente Minnelli, par le film en couleurs.<sup>41</sup> Elle ne se laisse pas déstabiliser quand le film de Kenji Mizoguchi *La rue de la honte*, sur la prostitution au Japon, est uniquement diffusé dans un cinéma bruxellois spécialisé dans les films X, « le genre de cinéma où les personnes convenables n'entrent pas. [...] Je ne suis pas une personne convenable et donc j'ai vu *La rue de la honte* ». Un excellent film, estime-t-elle, dont le grand public est malheureusement privé à cause de la « censure guidée par l'argent ».<sup>42</sup>

40 MVH, *Links*, 12/11/1983.

41 MVH, *Links*, 10/1/1959, 11/4/1959, 14/11/1959.

42 MVH, *Links*, 28/3/1959.

De petites phrases dans ses critiques cinématographiques apparaissent déjà comme les prémices de la voix manifestement féministe qu'elle développera plus tard. Elle écrit notamment que le scénario de Paddy Chayefsky pour *Middle of the night* (Delbert Man, 1959) est à mille lieues de « l'idéal bourgeois, rose et mensonger du mariage ». Ou que « ces Messieurs des Beaux-Arts » n'ont vraiment pas à s'enorgueillir du fait qu'aucun musée belge n'expose la moindre œuvre de la sculptrice française Germaine Richier (1902-1959), que « les contemporains de Bardot et de la princesse Margaret [...] feraient bien de s'intéresser à une femme connaissant d'autres problèmes que la cosmétique ; ils feraient bien d'apprendre que le travail de création ne se limite pas à la coiffeuse ou à la modiste ». Elle s'exprime aussi contre le racisme et le colonialisme : en 1959, elle recense, sous le titre *Literatuur over onrecht [Littérature de l'injustice]*, quatre ouvrages : au sujet de la « question des nègres » aux États-Unis, au sujet du Congo et au sujet de l'Algérie. Elle y souligne « le problème de la responsabilité, de la responsabilité collective et personnelle » qui s'est sans cesse posée au 20<sup>ème</sup> siècle : « Hiroshima, Sakiet, Léopoldville, Marcinelle, Hom et le colonialisme. Quiconque ne s'oppose pas à l'injustice est complice de l'injustice ». <sup>43</sup>

“

### À propos du roman *De Nikkers* de Piet van Aken

« Toute personne de notre siècle qui ne s'oppose pas à l'injustice est complice de l'injustice. Quiconque n'élève pas la voix, quiconque collabore, ne serait-ce que dans une moindre mesure, au régime pourri du colonialisme, est complice. Quiconque fait l'éloge d'un héros tel que Meersman, même s'il part de bonnes intentions, est complice. Quiconque donne un sens tellement ambigu à un roman comme *De Nikkers*, se montre complice de l'injustice qui a régné et régnera encore ». <sup>44</sup>

”

43 MVH, *Links*, 12/12/1959, 5/9/1959, 24/4/1959.

44 MVH, *Links*, 24/4/1959.

## Premiers pas dans le féminisme

Tout au long des années cinquante, Marijke Van Hemeldonck glane aussi des influences féministes. Sa grand-mère et les enseignantes de l'athénée de Laeken l'avaient fortement inspirée ; à présent, elle découvre aussi le mouvement féministe organisé. Sur le plan privé, de par son affiliation à la mutualité, elle devient automatiquement membre des Femmes prévoyantes socialistes (FPS). Dans le magazine *De Stem der Vrouw* qu'elle reçoit tous les mois, elle retient les articles remarquables de la rédactrice en chef Vogelina Lobe sur la grossesse désirée et le contrôle des naissances, et les contributions d'Estelle Goldstein suscitent également son intérêt. <sup>45</sup> Les activités proposées dans les sections locales des FPS (consultations de nourrissons, cours de couture ou expositions de travaux manuels) lui plaisent beaucoup moins.

Elle fait la connaissance du mouvement féministe plus militant vers 1953, en travaillant comme étudiante dans le bureau d'avocats de Marie-Thérèse Cuvelliez. <sup>46</sup> Cette dernière est active dans le mouvement féministe, entre autres auprès du Groupement belge de la Porte ouverte et de l'Association des femmes juristes – « à l'époque un très bon club ». <sup>47</sup> C'est grâce à elle que Marijke Van Hemeldonck fait la connaissance d'autres féministes, les avocates Régine Orfinger et Stella Wolff par exemple : « Elle [Wolff] m'a fait comprendre très tôt que la cause de la subordination des femmes n'était pas d'ordre biologique, mais économique. Aucun système économique ne peut fonctionner sans le travail non rémunéré de la femme ». En 1955, elle s'affilie personnellement à la Porte ouverte, une organisation créée en 1929 pour défendre les droits professionnels des femmes. La Porte ouverte adopte des points de vue clairement égalitaires sur le travail des femmes : elle considère même que les mesures dites « protectrices », telles que l'interdiction (partielle) du travail de nuit, sont discriminatoires car elles excluent les femmes des métiers bien

45 *Stem der Vrouw*, 1990, n° 1. Vogelina Dille-Lobe (1912-1997) rejoint en 1930 les Antwerpse Socialistische Vrouwen. De 1936 à 1967, elle est rédactrice en chef de *De Stem der Vrouw* et fonde en 1955 la Belgische Vereniging voor Seksuele Voorlichting (Association belge d'éducation sexuelle). Journaliste et écrivaine, Estelle Goldstein (1902-1991) est active au parti socialiste. Elle écrit notamment pour *La Femme prévoyante* (*Stem der Vrouw* a repris quelques-unes de ses contributions).

46 Interview MVH 3/9/2012.

47 *Ibidem*.



Illustration 5.  
Vogelina Lobe  
(à gauche), 1966.



Illustration 8.  
Stella Wolff  
(à droite), 1952.



Illustration 6.  
Marie-Thérèse Cuvelliez, s.d.



Illustration 7.  
Régine Karlin-Orfinger,  
1981.



Illustration 9.  
Betty Barzin, s.d.



Illustration 10.  
Isabelle Blume, s.d.

rémunérés. Le hasard veut que Marijke Van Hemeldonck découvre, après le décès de sa grand-mère favorite, l'adhésion de cette dernière durant l'entre-deux guerres à l'Organisation des mères anglaises, créée quelques années avant la Porte ouverte. On n'a jamais su avec certitude comment elle avait été informée de l'existence de cette organisation, ni ce qui l'avait poussée à s'en faire membre.<sup>48</sup>

Le Groupement belge de la Porte ouverte et l'Association des femmes juristes sont des mouvements de femmes non confessionnels qui militent, tout comme le Conseil national des femmes belges (CNFB), essentiellement en français. L'une des revendications formulées à ce moment par le Conseil concerne l'égalité dans le droit matrimonial. Marijke Van Hemeldonck ne se retrouve pas dans ce combat, surtout soutenu lui semble-t-elle, par des femmes de la haute bourgeoisie qu'elle rencontre au CNFB : « Je n'avais pas d'argent, je n'étais pas mariée, je n'y voyais pas directement d'intérêt. Mais elles avaient un angle d'attaque, c'était pour elles le point de départ idéal pour s'attaquer à d'autres revendications et elles l'ont fait avec brio. [...] Cela m'a appris la patience, cela m'a aidé à comprendre que certaines de ces femmes, qui, en soi, me tapaient vraiment sur les nerfs, avaient aussi pu faire des choix très différents en raison de leur [riche] origine sociale et qu'elles étaient donc de bonne foi ».<sup>49</sup> Au sein du CNFB, Marijke Van Hemeldonck fait la connaissance de la journaliste et passionnée féministe Betty Barzin<sup>50</sup>, dont elle suivait assidûment et depuis longtemps l'émission hebdomadaire *Tribune des femmes dans le monde* (RTBF).

Et enfin, il y a Isabelle Blume, qui exercera sur Marijke, selon ses propres dires, la plus grande influence féministe. Elles se rencontrent dans les années 1950,

48 *Stem der vrouw*, 1990, n° 1 et interview MVH 3/9/2012. L'association britannique Open Door Council existait déjà depuis 1926.

49 Interview MVH 3/9/2012.

50 Betty Marcousé-Barzin (1897-1962) est journaliste. Elle travaille durant les deux guerres mondiales pour les services de propagande alliés. À partir de 1945, elle travaille à l'Institut National de Radiodiffusion, où elle a e.a. parmi ses attributions une rubrique féminine pour le *Micro-magazine*. À la télévision flamande, elle s'occupera ultérieurement de l'émission mensuelle *Het uur der vrouw*. Au CNFB, elle préside à partir de 1945 la commission presse, radio et télévision. En 1959, elle devient présidente de l'International Association of Radio Women.

alors qu'Isabelle Blume a déjà été évincée du PSB à cause de sa position jugée trop favorable à l'URSS et qu'elle recueille des signatures pour le Stockholm Peace Appeal, une action contre les armes nucléaires organisée par le Conseil mondial de la paix, de tendance communiste.<sup>51</sup> Marijke passe de nombreuses heures dans son appartement, et Isabelle Blume lui parle des premières campagnes pour la contraception qu'elle a mises sur pied dans les années 1930 pour les FPS. Plus tard, lorsque Marijke devient elle-même plus active dans le parti, Isabelle Blume joue pour elle le rôle de caisse de résonance : « Quand il m'arrivait d'être véritablement excédée par le machisme et la misogynie au sein du parti, elle m'encourageait à tenir bon ». « Isabelle Blume était pour ainsi dire ma seconde mère, car chez ma mère, il était inutile d'aller pleurer et chercher du réconfort. Avec Isabelle Blume, c'était possible un moment et puis on analysait la situation. C'était un soutien énorme ».<sup>52</sup>

## Intermezzo à New York

C'est à l'athénée de Woluwe-Saint-Pierre qu'en 1959, Marijke Van Hemeldonck fait la connaissance de son mari, « qui veut partir. Il est professeur d'éducation physique et veut partir, il veut devenir médecin et se spécialiser, et aux États-Unis, c'est possible. Il avait un objectif et, quels que soient les obstacles, qu'ils soient rationnels ou irrationnels, il mettait tout en œuvre pour les réaliser. J'étais fascinée, c'était la première fois que je voyais quelqu'un avec une telle volonté, une telle obstination. Et j'ai donc commencé à examiner les possibilités ».<sup>53</sup> Qui dit possibilités dit avant tout de l'argent car même à la fin des années cinquante, les études coûtent nettement plus cher aux États-Unis que chez nous. Marijke aide à payer l'avance pour les études. Elle participe aussi à un examen aux Affaires étrangères, qui doit lui ouvrir les portes pour un emploi au Consulat belge à New York, au Belgian

51 Isabelle Blume-Grégoire (1892-1975) est députée pour le POB/PSB depuis 1936 jusqu'à son exclusion en 1951. Elle s'investit dans le Word Peace Council dont elle devient (co-)présidente de 1965 à 1969. En 1964, elle rejoint le Parti communiste belge.

52 MVH dans *Stem der vrouw*, 1990, n° 1 ; MVH dans *Humo*, 26/1/1984.

53 Interview MVH 3/9/2012.

Information Service dirigé en ce temps-là par Marnix Gijsen.<sup>54</sup> Ensuite, il faut prendre un cargo en direction de New York, avec un maximum de mobilier pour éviter les dépenses supplémentaires sur place.

Tous deux doivent alors travailler d'arrache-pied : le travail au Consulat paie tellement mal que Marijke Van Hemeldonck abandonne rapidement son poste. Elle est recrutée à divers endroits, notamment au service d'information des Nations Unies, et elle combine souvent plusieurs emplois. Entre-temps, elle décroche une maîtrise en journalisme à la Columbia University et aide son mari en résumant ses cours en français (sa langue maternelle). « À l'époque, tout cela était possible, être mariée, gagner peu d'argent et combiner trois boulots, plus encore les études. Il faisait la même chose, il travaillait aussi dur que moi ». Lorsqu'elle obtient l'opportunité d'exercer comme journaliste radio, elle n'hésite pas une seconde, en dépit des horaires nocturnes. L'une des petites stations radio spécialisées du groupe Time Life entame un nouveau programme d'actualité diffusé directement au début de la nuit. Le principe est très simple : un téléscripneur qui reçoit les informations des agences de presse internationales, un collaborateur qui fait une sélection, et un deuxième qui lit les informations et fait le lien entre les annonces. Marijke Van Hemeldonck est la « voix » du programme. Le jeune homme brillant qui dactylographie les informations et suggère les transitions est noir et ne peut passer en direct, croit comprendre Marijke Van Hemeldonck lorsque leur patron suggère de lire les informations en alternance. New York est encore une ville où le formulaire d'inscription de la bibliothèque publique comporte des cases pour la race ou la croyance - que Marijke Van Hemeldonck refuse de compléter. Pendant son séjour, elle assiste également aux Nations Unies à un débat sur la décolonisation du Congo. Les commentaires incendiaires d'anciennes colonies comme l'Inde à propos de la politique belge lui font forte impression. Ils la confortent dans sa vision anticolonialiste qu'elle avait déjà développée dans *Links* et au sein des comités de soutien à la cause algérienne.<sup>55</sup>

54 L'écrivain Marnix Gijsen (de son vrai nom Jan Albert Goris, 1899-1984) était commissaire belge à l'information à New York.

55 Interview MVH 3/9/2012; MVH, *Een schip*, p. 28-30.

## Retour en Belgique

En 1961, l'époux de Marijke termine ses études, le couple revient en Belgique et il ouvre un cabinet à Auderghem. Marijke Van Hemeldonck avait travaillé avant son départ à l'athénée francophone d'Auderghem, mais pour l'heure, elle donne naissance à une petite fille, Corinne (Corrie), en septembre 1961. Quelque trois années plus tard, naît sa sœur Sarah (Saartje). Marijke profite beaucoup des premiers moments de sa maternité, et elle n'hésite pas à amener ses filles un peu partout. « J'étais vraiment une maman très heureuse ».<sup>56</sup>



Illustration 11. Marijke Van Hemeldonck avec l'une de ses filles.

56 MVH dans *Extra-edite*, 3/12/1971, p. 7 ("Ons gesprek met Marijke Van Hemeldonck").

Elle reprend également sa vie de militante, chez *Links* et au syndicat qui traversent alors une période tumultueuse. Fin 1960, début 1961, de grandes grèves éclatent contre ce que l'on a baptisé la loi unique de Gaston Eyskens. Tant *La Gauche* que *Links* soutiennent alors le leader syndical wallon André Renard, même au moment où il quitte la FGTB et fonde le Mouvement populaire wallon. Lorsque *Links* se prononce contre la participation du PSB au nouveau gouvernement Lefèvre I et menace de ne pas appeler à voter socialiste pour les élections de 1964, c'en est trop pour les dirigeants du parti. Fin 1964, une motion d'exclusion des deux journaux de gauche est déposée lors du congrès dit « des incompatibilités ». Désormais, l'affiliation au parti et la collaboration à *Links* ou *La Gauche* ne sont plus conciliables. Finalement, *Links* et une partie de la rédaction de *La Gauche* sont récupérés in extremis. Un code de bonne conduite est défini, qui stipule entre autres que tous les membres de la rédaction seront d'office membres du parti et qu'en période électorale, les rangs devront rester serrés. Une partie de la rédaction de *La Gauche* refuse le compromis, si bien qu'elle se dissocie du parti.<sup>57</sup>

En 1965, une émission électorale télévisée incite Marijke Van Hemeldonck à écrire dans *Links* son premier article ouvertement féministe. La RTBF y présente une femme affirmant qu'elle ne savait pas pour qui voter. Ce qui irrite Marijke Van Hemeldonck, car c'est « une fois de plus un exposé des préjugés classiques concernant la participation des femmes à la vie publique. L'électeur idiot, hésitant, qui ne lit jamais un journal ou n'écoute jamais l'actualité, qui est incapable de raisonner et, impuissant, « demande conseil » et suit sottement ce conseil, cet électeur ne peut bien évidemment qu'être une femme ». Elle analyse ensuite ce que les trois grands partis proposent aux femmes. Le CVP promet « la protection de la maternité », mais refuse aux mères le contrôle des naissances. Les libéraux mettent l'accent sur les « femmes d'affaires fictives ». Reste le socialisme qui accorde à chaque point de son programme de l'importance au bien-être de chacun, homme ou femme, car « socialism is about people ». À cette époque, Marijke Van Hemeldonck pense

encore que le PSB n'a pas besoin d'un programme spécifique pour les femmes, étant donné qu'il considère d'office les femmes comme des membres à part entière de la société.<sup>58</sup> Mais durant la seconde moitié des années soixante, elle déchant : les discriminations envers les femmes sont à ce point omniprésentes et évidentes que beaucoup ne les conçoivent même plus comme un problème. Elle prend réellement conscience de l'ampleur de la situation quand elle découvre les conditions de travail des ouvrières dans les usines.

57 Van der Taelen L. (1984), « *Links* buiten of niet ? Het onverenigbaarheidscongres (1964) » dans Witte E. (1984), *Vooruitlopen op het Vlaamse socialisme*, p. 55-63 ; *Links, étude d'un organe de tendance, Courrier hebdomadaire du Crisp*, n° 276, 26/2/1965.

58 MVH, *Links*, 22/5/1965.



Illustration 12. Manifestation du Comité d'action À travail égal, salaire égal le 2 juin 1966.

## CHAPITRE 2

### Les années 1960 et les droits des travailleuses

Le marché du travail que Marijke Van Hemeldonck rejoint en 1953 présente plusieurs facettes. Entre 1947 et 1961, 92.000 femmes supplémentaires y accèdent, 145.000 durant la décennie suivante. Ces femmes trouvent essentiellement de l'emploi dans le secteur des services qui est alors en pleine croissance : comme employées de bureau dans le secteur privé ou public, dans le secteur des soins aux personnes... Alors que l'image du ménage traditionnel, où l'homme seul travaille, reste très valorisée, le ménage à deux revenus revient en force. Mais les employeurs, les autorités publiques, et même dans une certaine mesure les syndicats, continuent à systématiquement sous-estimer le travail des femmes par rapport à celui des hommes. Au mieux, ils le considèrent comme un revenu d'appoint pour le ménage, au pire, comme un véritable problème social. Il est alors toujours possible de licencier une travailleuse qui se marie (pratique courante dans l'enseignement catholique) ou tombe enceinte.<sup>1</sup> Dans l'enseignement technique et professionnel, les jeunes filles s'orientent encore surtout vers les branches coupe-couture ou arts ménagers, qui ne coïncident pas avec la réalité du marché du travail. En conséquence, dans l'industrie, les femmes travaillent surtout comme ouvrières non qualifiées à des postes à risque et physiquement très lourds, pour des bas salaires. Les autorités publiques ne font pas grand-chose pour améliorer le statut des travailleuses. Selon la conjoncture économique, les politiques de l'emploi encouragent tour à tour les femmes à rester au foyer, ou au contraire les poussent à aller travailler. Ainsi, la période 1949-1954,

<sup>1</sup> Le licenciement en cas de grossesse est interdit par l'AR n°40 du 24/10/1967.

caractérisée par une situation économique difficile, voit l'introduction d'une prime pour la mère au foyer, prime qui disparaît en 1957 lorsque des pénuries touchent à nouveau le marché du travail.<sup>2</sup>

## À travail égal, salaire égal

Le mouvement féministe proteste sans cesse contre ces discriminations, mais sans résultat. Comme l'égalité des femmes et des hommes n'est explicitement mentionnée ni dans la Constitution ni dans aucun texte contraignant, les discriminations s'avèrent très difficiles à combattre sur le plan juridique.<sup>3</sup> Si la question critique de l'écart salarial – en 1954, la différence de salaire dans l'industrie atteint 42,72%<sup>4</sup> –, finit par s'imposer dans l'agenda politique, c'est surtout grâce aux conventions internationales ratifiées par la Belgique. En 1951, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) adopte la convention n°100 et la recommandation n°90 imposant un salaire égal pour un travail égal. Une fois ces textes ratifiés, la question est prise plus au sérieux - avec e.a. un avis du Conseil National du Travail -, mais les progrès concrets se font toujours attendre. Avec la signature et la ratification du Traité de Rome (1957/1958), surgit un certain sentiment d'urgence. Par ce Traité, la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas donnent forme à la Communauté économique européenne (CEE). Le Traité fixe le cadre institutionnel et le champ d'action de la CEE et oblige les pays membres à aligner des politiques communes dans certains domaines. L'égalité salariale des hommes et des femmes est alors explicitement mentionnée. La France, qui croit être un modèle en matière d'égalité salariale, veut se protéger de la concurrence de l'Italie qui, grâce aux très faibles salaires des femmes, peut

produire du textile à bas prix. C'est pourquoi l'article 119 du Traité stipule que, dans chaque pays, les hommes et les femmes doivent percevoir un salaire égal pour un travail égal. Contrairement à la Convention n°100 de l'OIT, le Traité de Rome prévoit un calendrier très strict : trois phases de quatre ans sont définies au terme desquelles les accords doivent être respectés. L'article 119 fait partie de la première phase prenant fin le 31 décembre 1961.<sup>5</sup>



Illustration 13. Affiche de la FGTB pour les élections sociales de 1963.

Fin 1961, il apparaît cependant qu'aucun état-membre n'a atteint l'objectif de cet article 119. Comme la deuxième phase du Traité ne peut débiter sans l'accomplissement complet de la première phase, le principe de l'égalité des salaires menace dès lors de bloquer le processus. Lors d'une réunion d'urgence en décembre 1961, une « solution » est concoctée : la question épineuse est retirée de la première phase et profite d'un nouveau délai : le 30 juin 1962, l'écart salarial ne pourra plus dépasser 15%, un an plus tard 10% et le 31 décembre 1964, il devra être supprimé. Et pour que tout soit bien clair, il est précisé que l'égalité salariale ne doit pas uniquement s'appliquer lorsque les hommes et les femmes exercent la même fonction. Il faut aussi mettre

2 Lambrechts E. (1979), *Vrouwenarbeid in België : het tewerkstellingsbeleid inzake vrouwelijke arbeidskrachten 1930-1972*, Bruxelles : Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudien, p. 62-66, 132-149 ; Jacques C. (2013), *Les féministes belges et les luttes pour l'égalité politique et économique (1918-1968)*, Bruxelles : Académie Royale de Belgique, p. 128-131.

3 Mathilde Schroyens (1912-1996) dépose en 1953 une proposition de loi afin d'inscrire l'égalité homme/femme dans la Constitution, mais sans succès. Elle est active aux Socialistische Vrouwen, députée (1949-1971), échevine anversoise de l'enseignement et bourgmestre (1976 -1982).

4 Fuks F. (1968), « Le travail des femmes et le syndicalisme », *Revue du Travail*, cité dans Gubin E. (2007), *Éliane Vogel-Polsky : une femme de conviction*, Bruxelles : IEFH, p. 77.

5 Jacques C. (2013), *Les féministes belges*, p. 222-223 ; Gubin, *Éliane Vogel-Polsky*, p. 73-77 ; Coenen M.-Th. (1991), *La grève des femmes de la FN en 1966*, Bruxelles : Politique et Histoire, p. 60-61.

fin aux omniprésents barèmes salariaux distincts pour les hommes et les femmes, qui discriminent systématiquement le travail des femmes.<sup>6</sup> En réalité, le Conseil des ministres européen élude sciemment l'objectif d'égalité salariale. En Belgique, la situation perdure, le Gouvernement prétextant qu'il ne lui revient pas de fixer les salaires puisqu'il s'agit d'une compétence des partenaires sociaux.<sup>7</sup> La question fera bien l'objet de questions parlementaires, même au Parlement européen, mais personne ne fera véritablement le forcing, pas même les syndicats. Sans grande surprise, au 31 décembre 1964, l'écart salarial est loin d'être comblé, bien que l'on enregistre dans toute la CEE de réels progrès.<sup>8</sup>

“

### Les femmes sont aussi des êtres humains

« Chez ma grand-mère, une broderie joliment encadrée trônait sur le palier. On pouvait y lire « Les parents sont aussi des êtres humains ». Ces derniers temps, j'ai souvent envie d'offrir le même genre de broderie à diverses personnes et instances, mais avec un texte légèrement modifié : « Les femmes sont aussi des êtres humains ». Car tout le monde semble tout à coup étonné de constater qu'une moitié de l'humanité est composée de femmes. Et qu'en dépit du fait que tous les citoyens sont égaux devant la loi, les hommes sont toujours un peu plus égaux que les femmes ».<sup>9</sup>

”

6 Gubin, *Éliane Vogel-Polsky*, p. 78-79.

7 Le ministre compétent refusera toutefois à partir de 1963 de ratifier encore des CCT incluant une inégalité de salaires.

8 Communauté économique européenne (1965), *Rapport de la Commission au Conseil sur l'état de l'application au 31 décembre 1964 de l'article 119*, Bruxelles, p. 5-11 ; Parlement européen. Commission sociale, *Avant-projet de rapport sur l'application de l'égalité entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins*, 5/5/1966, p. 5.

9 MVH, *Links*, 21/5/1966.

Pour le mouvement féministe, l'article 119 et la Convention 100 de l'OIT n'ont entre-temps plus aucun secret. Le CNFB fait appel à l'expertise d'Adèle Hauwel (Porte ouverte), qui avait assisté à différentes conférences de l'OIT, et à celle de Madeleine Ledrus, qui travaille au service de contrôle des lois sociales au Ministère de l'Emploi.<sup>10</sup> Le CNFB organise aussi des conférences sur cette question, destinées à un large public, qui sont diffusées sur les chaînes publiques de télévision. En 1962, le programme féminin *Penelope* de la BRT évoque à deux reprises l'article 119, ce qui suscite beaucoup de demandes d'informations.<sup>11</sup> Du côté francophone, Émilienne Brunfaut réalise aussi une émission télévisée.<sup>12</sup> Des juristes proches de l'Association des femmes juristes voient par ailleurs dans l'article 119 un levier pour faire de l'égalité salariale un droit contraignant. Marijke Van Hemeldonck se rappelle : « Stella Wolff, Régine Orfinger, Marie-Thérèse Cuvelliez et quelques autres s'en sont emparées [art. 119] grâce à Éliane Vogel-Polsky, qui suivait le droit du travail ». <sup>13</sup> Éliane Vogel-Polsky, qui s'était spécialisée à l'ULB en droit du travail et en droit social, est scandalisée de la manœuvre de fin 1961 autour de l'article 119. Selon elle, on ne peut bricoler ainsi avec l'exécution du Traité de Rome. Elle affirme dès lors que l'article 119 est contraignant et applicable directement, et que des droits et des devoirs en découlent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1962, que les états-membres soient ou non prêts à les mettre en œuvre. Dans les milieux universitaires, son interprétation recueille peu d'attention, mais le mouvement féministe et les syndicats s'y intéressent davantage. En septembre 1965, elle l'expose lors d'une semaine d'étude pour les militantes féminines de la FGFB, en présence de Marijke Van Hemeldonck. Elle explique aux ouvrières qu'il faut organiser une action autour de l'article 119 pour le faire appliquer. Ce message est

10 Jacques C. (2008), *Les féministes belges et le changement social en Belgique (1918-1968)*, Bruxelles : thèse de doctorat éditée partiellement ULB, p. 304. Adèle Hauwel (1920-2004) était médecin et féministe.

11 Emissions des 4/5/1962 et 30/6/1962 : Bouteligier S. (2005), *Penelope, constructie van vrouwelijkheid op de Vlaamse televisie 1955-1966 : een analyse*, mémoire de licence inédit KULeuven, p. 96-97.

12 Gubin, *Éliane Vogel-Polsky*, p. 80. Émilienne Brunfaut-Steux (1908-1986) est militante syndicale à la FGFB, où elle soutient, tout de suite après la deuxième guerre mondiale, la structuration de l'action féminine. Elle a été e.a. cofondatrice du Rassemblement des femmes pour la paix (1947) et vice-présidente de la Commission du travail des femmes créée en 1974 auprès du Ministère de l'Emploi et du Travail.

13 Interview MVH 3/9/2012. À propos du professeur émérite Éliane Vogel-Polsky (°1926), qui se consacre notamment en tant que juriste au droit à l'égalité des chances, est paru dans cette série : Gubin, E. (2007), *Éliane Vogel-Polsky : une femme de conviction*, Bruxelles : IEFH.

chaleureusement accueilli par les ouvrières, parmi lesquelles Charlotte Hauglustaine de la Fabrique nationale d'armement FN à Herstal. Car dans cette usine, de difficiles négociations sont en cours au sujet d'une nouvelle convention collective de travail (CCT) et de meilleurs salaires pour les femmes.<sup>14</sup>

## Une grève qui a marqué l'histoire

Le 16 février 1966, la FN de Herstal est touchée par une grève qui marque l'histoire : pendant douze semaines, les ouvrières cessent de travailler, avec pour principale revendication « à travail égal, salaire égal ». Comme dans beaucoup d'entreprises, les quelque 3500 travailleuses de la FN ont un statut très défavorable. Elles se retrouvent quasiment toutes dans les trois catégories salariales les plus basses, réservées exclusivement aux femmes.<sup>15</sup> On les appelle les « femmes machines » : elles effectuent du travail de précision sur les machines, mais sont payées comme des ouvrières non qualifiées. Leurs collègues masculins non qualifiés, quant à eux, entament automatiquement leur carrière au barème 4, plus favorable. Depuis 1962 déjà, le secteur du métal s'attèle à supprimer les inégalités salariales, mais ce processus avance lentement. Alors qu'au début de l'année 1966, les négociations pour une nouvelle CCT sont dans l'impasse, les ouvrières de la FN décident de passer à l'action. Les déléguées syndicales Charlotte Hauglustaine (FGTB) et Rita Jeusette (CSC) lancent le mouvement : « Nous étions prêtes. Il y avait un ras-le-bol général et quand les délégués nous ont dit qu'il faudrait encore patienter, nous n'avons pas été d'accord. Ils ont essayé de nous raisonner, mais il n'y avait rien à faire, nous étions parties en grève ».<sup>16</sup> Sans signifier de préavis de grève, les femmes quittent l'usine et investissent la rue. Pour le respect de l'article 119. Très vite, toute la fabrique se retrouve à l'arrêt : plus de 3.500 femmes sont en grève, plus de 5.000 hommes se retrouvent sans travail. Des organisations de femmes et des délégations syndicales étrangères viennent témoigner leur solidarité.

14 À propos des expériences de Vogel-Polsky lors de la semaine d'étude *La travailleuse et ses problèmes* : Gubin, *Éliane Vogel-Polsky*, p. 80-81 et p. 104-105.

15 À la FN, seules une centaine de femmes occupaient une fonction mixte et bénéficiaient donc d'un barème salarial supérieur : Coenen, *La grève*, p. 99 et ss.

16 Témoignage de Rita Jeusette dans Coenen, *La grève*, p. 113.

« L'épreuve de force de la FN est un test », écrit Marijke Van Hemeldonck dans *Links*, « Son issue influencera le destin de toutes les travailleuses dans les pays du marché commun européen et, au final, du monde entier [...] Tout le monde a pu constater que l'art. 119 a été systématiquement bafoué : à Liège, en Belgique, en France, dans toute l'Europe occidentale. C'est tout à l'honneur des ouvrières de Herstal qu'elles, et elles seules, aient cherché à percer le mur de la passivité. Elles sont les seules à pouvoir se targuer d'un tel combat. Elles ont défendu elles-mêmes leur cause, l'égalité des salaires, et personne n'a pu le leur enlever. Spontanément, presque sans aide, elles se sont jetées dans la bataille, non pas pour quelques centimes, comme les journalistes de la presse bourgeoise l'ont prétendu, mais pour le grand principe humain et socialiste de l'égalité des droits. Elles luttent donc pour un principe qui touche l'ensemble de la classe ouvrière en Europe ».<sup>17</sup>



Illustration 14. Manifestation lors de la grève à la FN Herstal, 1966.

17 MVH, "Gelijk loon voor gelijk recht : een nationale beweging" et "De lange mars van de werkende vrouwen", *Links*, 30/4/1966.

Le résultat de douze longues semaines de grève n'est finalement pas l'égalité des salaires avec les hommes, mais une augmentation salariale très limitée.<sup>18</sup> La grève « en musique et sans piquet »<sup>19</sup> parvient toutefois à faire connaître à une large échelle l'article 119 du Traité de Rome. « The feminine battle-cry that is shaking the common market » peut-on lire dans le *Sun* (Royaume-Uni), et *Het Laatste Nieuws* de conclure : « C'était la première fois en Europe que des ouvrières menaient une action indépendante pour être reconnues comme les égales des ouvriers. Étant donné qu'elles s'appuyaient sur l'article 119 du Traité de Rome, c'était aussi la première fois que la question du travail était abordée au niveau de la Communauté économique européenne, qui, jusqu'à présent, avait presque toujours mis l'accent exclusivement sur l'unité économique ».<sup>20</sup>

## Un groupement de femmes au sein de la FGTB

La grève a pour effet d'inciter les syndicats à resserrer leurs actions en faveur de leurs membres féminines. Depuis quelques années déjà, ils s'intéressaient aux problèmes des travailleuses, mais le chemin est encore long à parcourir. Les syndicats restent encore de véritables bastions masculins. Marijke Van Hemeldonck se rappelle que le délégué syndical était pratiquement toujours un homme, même dans les secteurs qui employaient beaucoup de femmes (textile, tabac, alimentation, services publics, vente,...). Cette situation est liée au sexisme, mais aussi à la situation (professionnelle) spécifique des femmes. Comme elles s'occupent davantage des enfants et de la famille, les femmes ont peu de temps pour assister aux réunions après leur journée de travail. De plus, comme leur emploi est plus précaire, elles

sont moins facilement élues lors des élections sociales.<sup>21</sup> À la direction de la FGTB et de la CSC, il n'y a pas une seule femme. Il est donc grand temps d'insuffler une nouvelle dynamique aux structures féminines des syndicats.<sup>22</sup>

“

Le capital exploite la main d'œuvre féminine par de nombreux procédés. Pour un même travail, les salaires des femmes n'atteignent parfois que 70% des salaires des hommes. Dans certaines entreprises, les travailleuses sont licenciées quand elles se marient, dans d'autres, quand elles sont enceintes. Souvent, les femmes sont considérées comme une sorte de travailleur-tampon. [...]. Mais la société elle aussi exploite la travailleuse. Outre les 40 heures de travail professionnel, auxquelles il faut souvent ajouter les heures de déplacement, on exige de sa part 40 heures de travail ménager - un travail ménager inutile, éreintant, qui, dans une habitation mieux équipée et une société mieux organisée, pourrait être réduit de moitié. On attend qu'elle s'adapte à un monde du travail conçu pour les hommes ; qu'elle accepte les heures supplémentaires, qui ne conviennent qu'aux hommes ; qu'elle perçoive sa fonction sociale d'épouse et de mère comme un obstacle embarrassant. Les jeunes ouvriers sont soustraits pendant une année de leur milieu professionnel pour accomplir leur service militaire et apprendre de façon plus ou moins raffinée à tuer, et cette absence est qualifiée de « service à la communauté ». Lorsqu'une jeune femme offre une nouvelle vie à la communauté et abandonne à cet effet son travail pendant 3 mois, on crie haut et fort qu'il s'agit d'absentéisme. Pourtant, un service militaire équivaut à quatre congés de maternité.<sup>23</sup>

”

18 Notamment parce que les négociations étaient menées par des hommes qui ne maîtrisaient pas l'article 119. À propos de la grève des « femmes machines » à la FN Herstal : Coenen, *La grève*. Dans le documentaire *Femmes machines* de Marie-Anne Thunissen (Les films de la passerelle, 1996) les grévistes reviennent sur leur action.

19 Annie Massay (FGTB) parle d' « une grève sans piquet car il n'y avait pas de briseuses de grève. Une grève avec musique, au rythme de l'Internationale et d'un air joyeux, exprimant clairement la détermination des femmes », *Links*, 14/5/1966.

20 *Sun*, 25/5/1966 ; *Het Laatste Nieuws*, 11/5/1966.

21 MVH à EF, 30/3/2013.

22 Tant à la FGTB (1945) qu'à la CSC (1946), des groupements de femmes sont créés immédiatement après la Deuxième Guerre mondiale, mais ils disparaissent assez rapidement. Jacques, *Les féministes et le changement social*, p. 302.

23 MVH, *Links*, 7/5/1966.

Après des années de militance, Marijke Van Hemeldonck et surtout Émilienne Brunfaut sont parvenues à instaurer une certaine liberté de parole concernant le travail des femmes. Les représentantes syndicales Annie Massay, qui avait organisé les femmes au sein de la Fédération liégeoise du syndicat des employés, et Irène Verheyden, de la centrale vêtements, sont convaincues de l'importance d'une structuration des femmes au sein du syndicat. La FGTB accuse toutefois un net retard par rapport à la CSC où un Service syndical des femmes avait été créé en 1958 et était devenu, sous l'impulsion de Sara Masselang, un groupe de pression respecté. Pour Sara Masselang, qui avait gagné ses galons dans le mouvement ouvrier des VKAJ (n.d.t. la Jeunesse ouvrière chrétienne flamande), l'adage de Jozef Cardijn « voir, évaluer, agir » est une source d'inspiration permanente. Elle laisse les ouvrières parler de leurs problèmes et de leurs souhaits, étaye leurs récits de chiffres, analyse leur pénible situation dans toute sa complexité et en déduit des recommandations. Elle trouve en Gust Cool un secrétaire général qui prend ses observations au sérieux.<sup>24</sup> En 1965, Sara Masselang entre au bureau national de la CSC. Marijke Van Hemeldonck la décrit comme « un exemple pour nous toutes ». C'est une personne qu'elle admirait énormément car elle connaissait parfaitement les problèmes des travailleuses.<sup>25</sup>

Si le travail du Service syndical des femmes de la CSC est basé sur la parole des ouvrières, ces dernières en reçoivent également un retour. Déjà en 1960, une journée nationale de mobilisation est organisée pour les femmes militantes. Le programme d'action féminine qui paraît à cette occasion, dresse une multitude de constats, mais résume également les revendications des ouvrières en trois slogans très clairs :

« Nous voulons être reconnues comme des travailleuses à part entière ;  
 Nous voulons être impliquées activement dans la vie professionnelle et dans les structures syndicales ;  
 Nous voulons être impliquées personnellement dans des réalisations concrètes immédiates. »

<sup>24</sup> Interview EF avec Sara Masselang, 23/10/2012. |

<sup>25</sup> Interview MVH 3/9/2012 et MVH à EF, 30/3/2013.

À partir de 1961, les déléguées des centrales et des syndicats commencent à se réunir chaque année au sein d'une Commission consultative pour les intérêts des femmes. Sara Masselang se voit également confier la revue *Femmes au travail !* lancée par la CSC en 1950.<sup>26</sup> Au début des années 60, Marijke Van Hemeldonck et ses consœurs ne peuvent pas encore envisager ce genre d'action au sein de la FGTB. Certes, depuis 1954, il existe bien dans *De werker* une rubrique consacrée aux femmes. Et en 1956, le syndicat décide aussi de réunir régulièrement les femmes des centrales professionnelles et des sections régionales, mais jusqu'à la moitié des années 1960, les actions des femmes de la FGTB sont très peu structurées. La Commission du travail des femmes fondée en 1963 par Annie Massay auprès de la Fédération régionale de Liège-Huy-Waremme de la FGTB, représente une véritable lueur d'espoir.<sup>27</sup> Marijke Van Hemeldonck se souvient d'Annie Massay comme d'« une personnalité très forte. Elle était mariée à un grand caïd de la fédération liégeoise, mais elle était elle-même une vraie syndicaliste. Elle était permanente syndicale à la SETCA et elle y avait formé de nouveaux groupes de femmes, les vendeuses, les caissières. Elle avait donc ses propres « troupes », ce qui lui donnait de l'influence ».<sup>28</sup> Au moment de la grève à Herstal, Émilienne Brunfaut, Éliane Vogel-Polsky et Marijke Van Hemeldonck se rendent régulièrement à Liège pour se concerter avec la commission des femmes de Massay.<sup>29</sup>

Durant cette période, la FGTB se penche aussi au niveau national sur la formation et l'organisation de ses membres féminines. « On commençait à s'intéresser aux femmes qui étaient affiliées au syndicat, capables de parler en public, et disposées

<sup>26</sup> Mampuy J. (1991), "De christelijke vakbeweging in België" dans Gerard E., *De Christelijke Arbeidersbeweging in België 1891-1991*, partie 2, Leuven : Universitaire Pers, p. 254-255 ; ACV (1960), *Vrouwelijk actieprogramma 1960*, Bruxelles : ACV, p. 5-7.

<sup>27</sup> Vanrie S. et Hoedemaekers C. (1997), "Het machtigste wapen : vrouw en arbeid 1945-1960" dans De Weerd D. (1997), *De dochters van Marianne : 75 jaar SVV*, Antwerpen : Hadewijch, p. 247-250 ; FGTB Liège Huy Waremme, *Congrès statutaire 23-24 octobre 1965, Commission du travail des femmes*, Liège ; Émilienne Brunfaut a également animé quelques commissions à leurs débuts : Gubin, E. (2006), *Dictionnaire des femmes belges XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles : Racine, p. 517-519.

<sup>28</sup> Interview MVH 11/1/2013 et MVH à EF, 31/3/2013.

<sup>29</sup> Amsab-ISG, Archief É. Brunfaut, nr. 125, Notulen van vergaderingen van de Luikse Commissie Vrouwenarbeid en MVH aan EF, 31/3/2013.

à sillonner gratuitement le pays pour aborder les « problèmes des femmes » lors des journées de formation du syndicat ». <sup>30</sup> L'une d'entre elles est Marijke Van Hemeldonck qui, à cette époque, est surtout active à la CGSP de Bruxelles. En 1965, la FGTB prend une nouvelle initiative : en collaboration avec les Femmes prévoyantes socialistes, elle organise cinq journées d'étude sur les « travailleuses et leurs problèmes » à la colonie de vacances Zeezicht. La formation s'adresse aux militantes syndicales et aux délégués syndicaux (masculins) « qui s'intéressent aux problèmes spécifiques des femmes ». Au programme : des conférences et des discussions sur le travail, la famille, la position juridique des femmes et, bien évidemment, l'article 119 du Traité de Rome. L'une des conférences, très représentative de l'attitude ambiguë vis-à-vis du travail des femmes, s'intitule « La criminalité féminine et le travail des femmes ». Mais sa conclusion ne pointe heureusement pas lien de lien de cause à effet...<sup>31</sup>

Cette première semaine d'étude laisse aux formateurs-trices une forte impression. Éliane Vogel-Polsky évoque « un laboratoire d'idées, de propositions et de critiques sur les pratiques machistes au sein du syndicat et surtout un creuset révolutionnaire ayant un effet cathartique tant pour moi que pour eux ». <sup>32</sup> Pour Marijke Van Hemeldonck aussi, cette semaine est une révélation : « Aucun dossier, aucune étude ne m'a donné un aperçu aussi clair de ce qu'il fallait encore réaliser dans les domaines politique, social et féministe ». L'agenda des priorités socialistes-féministes qu'elle se fixe alors pour elle-même, lui servira pour la suite de sa carrière.<sup>33</sup>

30 MVH à EF, 31/3/2013.

31 FGTB (1965), *La femme au travail et ses problèmes*. Parmi les orateurs-trices néerlandophones, notons la présence de Betty Frantzen (SVV), Lea Martel (BRT), Mariette Verrycken (juriste, conseillère au cabinet de Piet Vermeylen) et Ernest Schepens (sur la criminalité).

32 Gubin, *Éliane Vogel-Polsky*, p. 81.

33 MVH, *Een schip*, p. 42.

“

## Retour sur la semaine d'étude à Zeezicht

« À l'école des cadres masculins, les services d'étude de la FGTB et les leaders syndicaux jouaient un rôle de poids. Mais aucun d'eux ne voulait déforer son statut en s'adressant à des ouvrières, des vendeuses et des dactylographes. On fit donc appel à des monitrices d'une colonie de vacances pour encadrer quelques militantes du mouvement (socialiste). Le thème, *Les problèmes de la travailleuse* n'était repris dans aucun manuel ni aucun programme. Les participantes apprirent donc à chanter *Un kilomètre à pied, ça use, ça use*. Et pour le reste, elles entendirent parler pour la première fois de leur vie d'instruments juridiques internationaux concernant le travail des femmes : les conventions de l'Organisation internationale du travail, l'art. 119 du Traité de Rome. Les formatrices informèrent et écoutèrent des témoignages, divers et variés, sur les problèmes professionnels, la vie de famille, le manque d'argent, les grossesses non désirées et le machisme banal dans les usines et les ménages. En bref, tout ce que les dirigeants syndicaux n'avaient jamais vu ni entendu, ou n'avaient pas voulu savoir ». <sup>34</sup>

”

34 MVH (2006), “De vrouwenstaking van Herstal (1966) : in België startschot van het moderne feminisme, in Europa grondslag van het EU-gelijkheidsrecht”, *Brood & Rozen*, 2006, n° 1, p. 49.

## La Commission du travail des femmes de la FGTB et la Charte de la femme au travail

La semaine d'étude réclame la création d'une structure féminine nationale à part entière au sein de la FGTB. En décembre 1965, le congrès statutaire de la FGTB approuve une résolution en ce sens : une commission d'étude est créée pour enquêter sur les conditions de travail des femmes, l'enseignement et la formation professionnelle, les prestations sociales, le planning familial, le travail à temps partiel et la place des femmes dans l'action syndicale.<sup>35</sup> Marijke Van Hemeldonck se charge du volet prestations sociales. Lors d'une nouvelle semaine d'étude, en octobre 1966, cette commission d'étude teste ses premières observations auprès de la base. C'était un exercice particulièrement enrichissant, constate Marijke Van Hemeldonck dans *Links*, bien qu'il soit regrettable que les organisateurs n'aient pas pensé à « l'accueil des enfants et du mari », si bien que peu de mères ont pu venir s'exprimer sur des questions telles que la conciliation travail-famille, la prise en charge des enfants, etc. Elle plaide dès lors pour des journées ou des week-ends d'étude avec la famille. Non seulement parce que ce type de formule reste accessible aux jeunes mères, mais aussi parce qu'elle permet aux hommes de participer et de voir « que la question de la femme au travail n'est en réalité pas un problème purement féminin, mais un problème professionnel et familial ».<sup>36</sup> Durant les années suivantes, Marijke Van Hemeldonck ne cessera de souligner cet aspect.

Avec l'aide du service d'étude, la Commission du travail des femmes de la FGTB rassemble ses observations dans la brochure *Les droits de la femme au travail*.<sup>37</sup> Le 23 avril 1967, la FGTB et les FPS organisent ensemble une Journée des femmes au cours de laquelle ils présentent la Charte de la femme au travail. Cette journée est

<sup>35</sup> Amsab-IHS, Archives É. Brunfaut, n° 125, Procès-verbaux de la Commission du travail des femmes FGTB Liège Huy Waremme 13/11/1967, Courrier FGTB Liège-Huy-Waremme à L. Major 1/12/1967 ; FGTB, *Rapport moral 1965-66-67*, p. 59 ; MVH, *Links*, 2/7/1966.

<sup>36</sup> MVH, "ABVV-studieweek over de werkende vrouw", *Links*, 5/11/1966.

<sup>37</sup> Cette brochure s'inspire de *The rights of working women*, la charte reprise par la Confédération internationale des syndicats libres en 1965 ; Reinalda B. et Verhaaren N. (1989), *Vrouwenbeweging en internationale relaties 1868-1986 : een vergeten hoofdstuk uit de internationale betrekkingen*, Nijmegen : Ariadne De Knipe, p. 174-176. En 1968, la CSC présente son *Statut de la travailleuse*.

l'occasion de mettre à nouveau l'accent sur les problèmes rencontrés par les femmes au travail et de suggérer des solutions : les thèmes évoqués sont une fois encore les inégalités salariales, la mauvaise formation professionnelle, l'absence de services d'accueils pour les enfants et une législation du travail désuète.

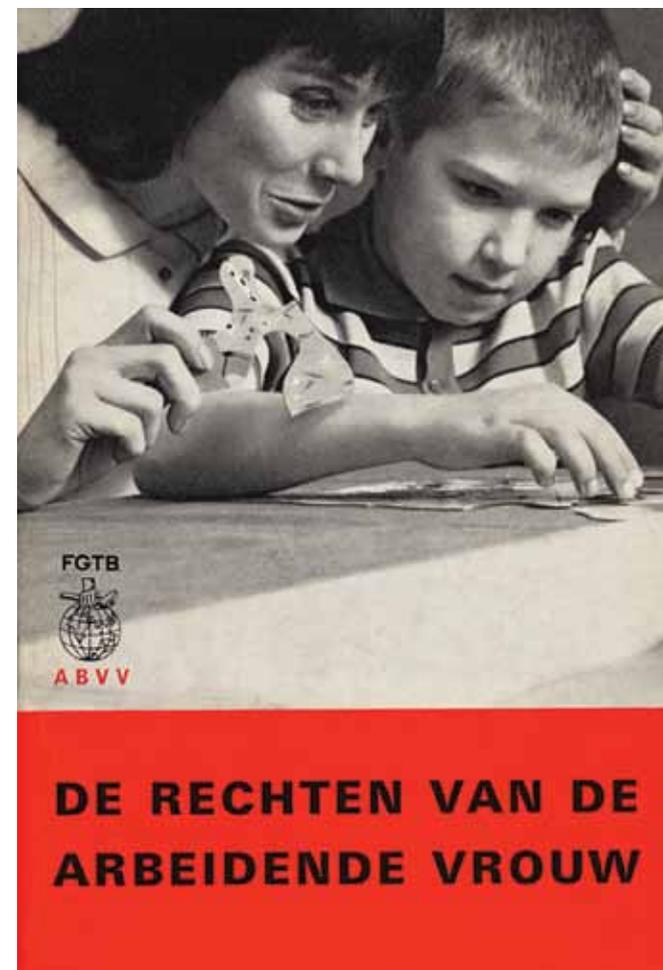


Illustration 15. Charte FGTB de la femme au travail.

“

Marijke Van Hemeldonck dédie la *Charte de la femme au travail* aux ouvrières de Herstal et aux nombreuses femmes les ayant précédées

« Ce document nous tient fort à cœur, à nous les travailleuses. C'est la reconnaissance officielle de notre existence en tant que travailleuses à part entière, et de nos problèmes spécifiques. C'est la confirmation de notre droit au travail. C'est un engagement solennel de notre organisation syndicale et de nos camarades masculins à soutenir et se montrer solidaires par rapport à notre combat.

Nous devrions dédier notre Charte de la femme au travail au cortège anonyme des travailleuses qui n'ont jamais voulu s'abandonner à leur sort.

Aux jeunes filles et aux femmes anonymes qui figurent sur la photo d'un quartier ouvrier du 19<sup>ème</sup> siècle dans « Bergop » de Julien Kuypers.

À la peintre du 17<sup>ème</sup> siècle Catharina Ykens, qui est parvenue à faire reconnaître sa compétence professionnelle par la guilde anversoise Sint-Lucas.

À la demoiselle d'école Anna Bijns, qui a exigé le droit de parole pour les travailleuses dans la société.

Aux femmes représentées dans la peinture *La Grève* de Laermans, marchant avec amertume derrière le drapeau rouge, un enfant dans les bras et un autre accroché à leurs jupes.

À la grand-mère d'un ami, qui a travaillé dans une usine textile depuis l'âge de neuf ans et qui a inspiré son petit-fils tout au long de sa carrière.

À la fabricante de briques originaire de Boom, qui a témoigné dans l'émission télévisée « Mensen van het gelaag » de ses journées de travail de 12 heures dans l'argile, le dernier-né couché dans un couffin à côté d'elle, pendant que les autres enfants restaient à la maison.

À la première femme au syndicat, la première femme à l'université, la première femme au Parlement.

Aux femmes de Herstal, sans qui cette charte n'aurait pas existé ».<sup>38</sup>

”

38 MVH, *Links*, 22/4/1967.

En dépit de son grand enthousiasme à propos de la charte, Marijke Van Hemeldonck n'en reste pas moins consciente du long chemin qu'il reste à parcourir au niveau syndical. À commencer par la Commission du travail des femmes, qui ne dispose ni de personnel ni de budget propres, et qui ne dispose même pas d'une place claire dans l'organigramme de la FGTB. Les dirigeants syndicaux ne sont visiblement pas disposés à accueillir une structure spécifique pour les femmes : lors de congrès, on met d'ailleurs en garde contre « l'esprit d'apartheid, même s'il est féministe » et contre l'illusion « que le statut de l'homme ne pose plus de problème, alors que tout reste à faire pour la femme ! »<sup>39</sup> Mais Herstal avait clairement démontré que les femmes prenaient leurs revendications au sérieux, si bien qu'en 1968, le bureau de la FGTB fixe finalement la composition et la structure de la Commission du travail des femmes. On instaure un système échelonné, avec des commissions femmes dans la plupart des centrales professionnelles et dans toutes les fédérations, qui envoient une représentante à la Commission nationale du travail des femmes qui compte 36 membres et est placée sous la direction du secrétaire général adjoint Alfred Delourme.<sup>40</sup> Cette Commission nationale, où Marijke Van Hemeldonck siège pour la CGSP, n'a qu'un mandat consultatif et ne dispose toujours pas de personnel rémunéré. « C'était toutes des fonctions purement militantes, et nous nous y sommes à chaque fois conformées. Ils avaient uniquement créé cette commission des femmes pour que les femmes ne les ennuiant plus. Ils ont été très surpris par la grève de Herstal », explique Marijke Van Hemeldonck.<sup>41</sup> La première mission de la Commission est la concrétisation de la Charte. Quatre groupes de travail sont créés : politique familiale (Marijke Van Hemeldonck), problèmes syndicaux (Rosette Deroeck), formation professionnelle et emploi (Émilienne Brunfaut) et conditions de travail (Annie Massay).<sup>42</sup>

À défaut de moyens, la Commission collabore étroitement, durant les premières

39 *Rapport moral et administratif pour 1965-1966-1967*, p. 525 ; FGTB (1967), *Journée des femmes*, p. 5.

40 Marina Hoornaert, Note relative à l'historique de création de la Commission, 26/8/1974 (collection privée).

41 Interview MVH 7/12/2012.

42 Marina Hoornaert, idem ; Amsab-IHS, Archives Brunfaut, n° 125, Procès-verbaux de la Commission travail des femmes de la FGTB Liège Huy Waremmes, 21/4/1969.

années et pour ses activités de formation, avec les FPS. Les semaines d'étude pour les militantes dans le centre de vacances Zeezicht deviennent ainsi une tradition annuelle. Les premières éditions attirent plus de 120 participantes,<sup>43</sup> ce qui atteste du réel besoin d'un tel lieu de rencontre. La trame est la même que la première fois : cinq journées de conférences et d'ateliers sur des problèmes féminins spécifiques, avec des sessions séparées pour les francophones et les néerlandophones. Marijke Van Hemeldonck y prend conscience des problèmes des ouvrières dans les usines : des questions criantes qui, souvent, sont loin de celles qu'elle rencontre dans les réunions avec les enseignants et les fonctionnaires de sa propre CGSP. Elle y retrouve la différence de classe de son enfance, à laquelle elle avait toujours dû faire face, en commençant par la barrière créée bon gré mal gré par son « algemeen beschaafd Nederlands ». Il s'agit de trouver le ton approprié : des orateurs-trices capables d'exposer leurs connaissances à des femmes peu instruites, des résumés qui relatent fidèlement les expériences concrètes des travailleuses. Les participantes se montrent parfois critiques, mais acceptent de soutenir l'action des femmes.<sup>44</sup>

À Zeezicht nous nous sommes rencontrées,  
 mais nous voulons nous retrouver  
 pas seulement une fois par année.  
 Nous voulons nous organiser!  
 Le travail, c'est la santé,  
 Nous voulons nous structurer!  
 Y a des combats à mener  
 Pour l'égalité!

Variante « façon Zeezicht » de la chanson des femmes grévistes à Herstal.<sup>45</sup>

43 FGTB, *Rapport moral et administratif 1965-1966-1967*, p. 528.

44 MVH à EF, 31/3/2013.

45 Texte chanté à la fin de la formation en 1967 : Amsab-IHS, Archives MVH, n° 78, Typoscripte « Semaine d'étude FGTB sur les problèmes des femmes au travail », s.d. [1967].

Le syndicat ne doit pas seulement mieux défendre les femmes au travail. Marijke Van Hemeldonck veut instaurer une toute nouvelle culture dans l'organisation, pour que les femmes se sentent vraiment à l'aise dans leur syndicat : « Le travail syndical était jusqu'ici une occupation masculine, avec un langage masculin, des méthodes masculines et des problèmes masculins. Cela devra changer. [...] L'ouvrier masculin [...] devra apprendre à considérer les problèmes au travail dans leur ensemble, en tenant compte des aspects liés à la travailleuse. Il devra apprendre à adopter une nouvelle attitude dans son ménage, une attitude se distinguant des schémas traditionnels. Il devra faire preuve de solidarité avec la travailleuse, tout comme les femmes se sont toujours montrées solidaires avec le combat de l'ouvrier ». <sup>46</sup> Marijke Van Hemeldonck constatera à de multiples reprises combien à cet égard, il restait encore un long chemin à parcourir, même au sommet du syndicat. Bien qu'elle et cinq autres femmes aient eu l'occasion de prendre la parole au congrès syndical de 1968 – « des viragos » écrira *La Libre Belgique*<sup>47</sup> –, le secrétaire général Louis Major n'hésite pas à l'expulser de la salle de congrès parce qu'elle donne le sein à sa fille : « Je m'y revois encore, la salle, Annie Massay avait obtenu que l'on traite des droits des travailleuses. Ou non, c'était plutôt la prise en compte de la double tâche des femmes - il fallait bien sûr parler une fois de plus de la maternité... Sarah prenait encore le sein, et j'étais donc au congrès, je portais un large foulard et mon bébé y était dissimulé. Et Major m'a fait quitter la salle pour impudeur. À un congrès sur les droits et les difficultés des travailleuses ! »<sup>48</sup> Par la suite, Marijke aura encore de nombreux conflits avec Louis Major, qui se targue de son sexisme, notamment dans le cadre du Comité d'action À travail égal, salaire égal.

46 MVH, *Links*, 22/4/1967.

47 *La Libre Belgique*, 11-12/5/1968, p. 2. L'apparition des « dames déléguées que la grève de Herstal avait libérées de tout complexe » est un « phénomène nouveau et en soi sympathique ».

48 Interview MVH 3/9/2012 (sans doute un congrès au printemps 1964). C'est également Louis Major qui dit « les femmes ne doivent pas faire de compliments » lorsque Nelly Maes demande en 1971 en tant que femme mariée de pouvoir utiliser son propre nom au Parlement.

## Le Comité d'action À travail égal, salaire égal

Le Comité d'action À travail égal, salaire égal voit le jour pendant la grève des « femmes-machines » de la FN Herstal. Le 14 avril 1966, Monique Van Tichelen, Marthe Van de Meulebroeke et Nicole Gérard, toutes trois actives à l'Union de la gauche socialiste<sup>49</sup>, organisent une première réunion envisageant la création d'une vaste plate-forme pluraliste pour soutenir les grévistes et leurs revendications. Francophones et de gauche, les 23 personnes présentes à cette première réunion appartiennent à l'entourage direct de l'Union de la gauche socialiste: parmi elles, on retrouve notamment Lucia De Brouckère, Roger Lallemand, Ernest Glinne et Marie Guisse.<sup>50</sup> Lors de la réunion de fondation du 21 avril, Marijke Van Hemeldonck est également de la partie. On y établit des listes des personnes à contacter et on lance un appel à rejoindre la plate-forme. « Nous avons pensé qu'il était tout à fait souhaitable de réunir toutes ces personnes de bonne volonté et les associations existantes - qui apportaient toutes déjà isolément leur pierre à l'édifice de la lutte pour l'égalité salariale - afin de briguer ensemble cet objectif. Notre but est de placer cette collaboration à un niveau « dépolitisé », où tous pourront contribuer à la défense de la dignité de l'homme et de la femme ». <sup>51</sup>

Les soutiens affluent : en l'espace d'un mois, le comité d'action peut rendre publiques neuf listes, réunissant au total 614 noms. Parmi eux les juristes Marie-Thérèse Cuvelliez, Stella Wolff et Éliane Vogel-Polsky, Monique Knauer-Rifflet (centre de planning familial La Famille heureuse), Guy Cudell (bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode), Raymond Rifflet (époux de Monique Knauer, son Mouvement européen avait consacré un an plus tôt une journée d'étude à l'application de l'article 119), Marcel Deneckere et

<sup>49</sup> Monique Van Tichelen (°1930) a étudié l'histoire à l'ULB et a donné cours dans l'enseignement secondaire, Marthe Van de Meulebroeke (1922-2006) est professeure de morale. Toutes deux se sont engagées dans la lutte pour la dépénalisation de l'avortement et le féminisme de la seconde vague. L'Union de la gauche socialiste était un petit parti de gauche.

<sup>50</sup> Lucia De Brouckère (1904-1982) est professeure de chimie à l'ULB, présidente du Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme, co-fondatrice en 1962 du centre de planning familial La Famille heureuse ; l'avocat et homme politique du PS Roger Lallemand (°1932) défend en 1973 le docteur Willy Peers et est co-auteur de la proposition de loi dépénalisant partiellement l'avortement en 1990 ; Marie Guisse (1920-1998) est active au parti communiste, au Rassemblement des femmes pour la paix et dans le mouvement pour la liberté de l'avortement ; Ernest Glinne (1931-2009), homme politique du PSB, fait partie du comité de rédaction de *La Gauche* et *Links*.

<sup>51</sup> Carhif, Archives Van Tichelen, n° 57, Circulaire 22/5/1966.

Ernest Mandel (rédacteurs en chef respectivement de *Links* et *La Gauche*), l'animatrice radio Lea Martel, Andrée Thonnart (CGSP, ancienne professeure d'anglais de Marijke), l'écrivaine Maria Rosseels, la chorégraphe Lydia Chagoll, les anciens ministres Léon Troclet et Willy De Clerck, la future présidente du Vrouwenraad Mieke Van Haegendoren, la sociologue française Évelyne Sullerot, « Madame Hubert Lampo », quelques prêtres et 37 étudiants de l'Institut supérieur des arts INSAS. Il y a beaucoup d'enseignants, de journalistes, de médecins et de professeurs, mais finalement très peu d'ouvrières des usines...<sup>52</sup>

Le but est que les organisations répondent elles aussi à l'appel, mais le caractère pluraliste de la nouvelle association suscite la méfiance. Marijke van Hemeldonck reçoit par exemple une réponse positive du Vlaamse Volksbeweging, mais une réponse négative du Boerinnenbond. La Katholieke Landelijke Jeugd [jeunesse rurale catholique] se dit favorable, mais ne signe finalement pas. Quelques cadres des FPS y adhèrent, mais à titre personnel. Les KAV (pendant flamand de Vie féminine) disent non. La députée Maria Verlactt-Gevaert (CVP) témoigne de l'intérêt, mais comme la CSC s'est abstenue (tout comme la FGTB), elle se désiste. Frans Van Mechelen réagit positivement, mais ne réussit pas à convaincre la Ligue des familles nombreuses. Les seules organisations féminines à finalement s'engager sont l'Association des femmes juristes, le Rassemblement des femmes pour la paix, le Groupement belge de la Porte ouverte et la Fédération belge des femmes de carrières libérales et commerciales.<sup>53</sup> Il est évident que le Comité d'action attire surtout un groupe assez restreint d'intellectuels progressistes. À sa première conférence de presse, le 31 mai, il confirme cette image. Il se présente comme un groupe de « femmes et d'hommes progressistes, de tous les horizons politiques, sociaux et philosophiques, soucieux de travailler ensemble à la réalisation de cet objectif. Nous ne formons pas une organisation complémentaire voulant se substituer aux groupes qui ont déjà fait leurs preuves depuis longtemps. Nous voulons simplement nous réunir afin d'augmenter nos chances d'atteindre notre but : l'égalité économique et sociale de l'homme et la femme ». <sup>54</sup>

<sup>52</sup> Gubin, *Vogel-Polsky*, p. 86 ; RoSa, Archives Comité TESE, n° 1, Listes des affiliés.

<sup>53</sup> Carhif, Archives Van Tichelen, n° 57, Procès-verbal notamment de la réunion du 28/4/1966.

<sup>54</sup> Carhif, Archives Van Tichelen, n° 57, « Pourquoi ce Comité d'Action », Note pour la conférence de presse du 31/5/1966.



Illustration 16. Appel du Comité d'action À travail égal, salaire égal pour la manifestation du 2 juin 1966.

manifestation correcte », elle attire l'attention sur la qualité unique des participantes : « militants syndicaux, ouvrières, employés, l'ex-ministre Piet Vermeylen, divers parlementaires, des professeurs d'université masculins et féminins, une délégation du Barreau de Bruxelles, des journalistes de la presse écrite et parlée » qui marchent ensemble en faveur de l'égalité des salaires. « Chaque manifestant, chaque manifestante avait donc décidé individuellement de se libérer ce soir-là et de venir à Bruxelles. Si l'on imagine que la plupart des travailleuses ont également des obligations vis-à-vis de leur ménage, ce qui signifie que, pour un soir, elles abandonnent la supervision des devoirs, la préparation du souper et le coucher des enfants à une autre personne prête à les aider [...], mille manifestants est un chiffre considérable ». Dans *De Standaard*, la journaliste Tilly Stuckens conclut : « Tout début est difficile. Et cette petite manifestation n'est que le début d'un combat qui s'annonce difficile, mais aussi courageux ».<sup>56</sup>

55 MVH, *Links*, 11/6/1966.

56 Amsab-IHS, Archives MVH, n° 78, MVH, typoscripte non daté ; *De Standaard*, 3/6/1966.

Le 2 juin 1966, soit un petit mois et demi après sa création, le Comité d'action mobilise environ 500 personnes pour une manifestation de solidarité avec les grévistes de Herstal. Il remet à cette occasion une pétition aux présidents de la Chambre et du Sénat et au ministre de l'Emploi et du Travail Léon Servais (PSC). Marthe Van de Meulebroeke et Marijke Van Hemeldonck, qui avaient été désignées comme porte-parole, s'adressent aux manifestants. Marijke Van Hemeldonck souligne l'importance d'inciter absolument tous les acteurs à l'égalité de traitement pour les femmes et les hommes, et appelle tout spécialement les femmes à s'engager.<sup>55</sup> Réagissant aux échos de la presse évoquant une « petite

## Un stimulant groupe de réflexion et d'action

Même si la grève de la FN de Herstal est entre-temps terminée depuis quelques semaines, le noyau du Comité d'action décide de poursuivre ses actions. Cherchant une personnalité phare pour soutenir l'organisation, il propose au sénateur et ancien ministre Piet Vermeylen (PSB)<sup>57</sup> d'assumer la présidence d'honneur. Mais ce dernier refuse car la question lui tient tellement à cœur qu'il veut la présidence pure et simple, qu'il obtient : « C'était, je crois, la première fois que je voulais m'imposer quelque part, et ces dames furent plutôt étonnées ».<sup>58</sup> Piet Vermeylen s'intéresse au féminisme depuis l'entre-deux guerres et, tout au long de sa carrière politique, il prendra régulièrement position en faveur de l'égalité de traitement des femmes et des hommes. Pour Marijke Van Hemeldonck, il a été « le seul homme à qui le mouvement des femmes veut décerner un brevet féministe ».<sup>59</sup> Piet Vermeylen soutient notamment la parlementaire socialiste Mathilde Schroyens lorsqu'elle tente, en 1953, de faire inscrire l'égalité des femmes et des hommes dans la Constitution ; il veille à l'accès des femmes à tous les emplois dans la fonction publique et est l'un de premiers ministres à avoir des collaboratrices féminines dans son cabinet. Dès les années 1950, il suit de près la question de l'égalité des salaires et, en tant que sénateur, il « interpelle tous les ministres avec des questions sur l'égalité professionnelle et salariale des femmes » – et il juge intéressant de publier les réponses, en guise d'« anthologie de la bêtise administrative ».<sup>60</sup>

Le Comité d'action À travail égal, salaire égal devient rapidement un groupe de réflexion et de pression assez unique. Un noyau d'environ 25 membres, majoritairement des femmes, se réunissent tous les mois. En font partie : Stella Wolff, Adèle Hauwel, Régine Orfinger, Piet Vermeylen, Éliane Vogel-Polsky, Gerlinda Swillen et les vice-

57 Piet Vermeylen (1904-1991) est un homme politique socialiste, plusieurs fois ministre, entre autres de l'Intérieur et de la Justice, durant la période 1947-1972. Pendant l'entre-deux guerres, il participe à la rédaction de la tribune libre « L'homme de l'extrême gauche, l'homme de gauche, l'homme du centre, l'homme de droite, l'homme d'ailleurs et la femme de nulle part » de l'hebdomadaire *Le rouge et le noir*.

58 Vermeylen P. (1984), *Een gulzig leven*, Anvers : Kritak, p. 166-167 ; Comité TESE, *Bulletin n° 1*, mai 1968.

59 *Piet Vermeylen-herdenking*, 7 maart 1992. VUB, 1992, p. 11.

60 Vermeylen, *Een gulzig leven*, p. 114.

présidentes Marthe Van de Meulebroeke et Marijke Van Hemeldonck.<sup>61</sup> De fortes personnalités, alliant la passion à une bonne maîtrise du sujet. Gerlinda Swillen, qui rejoint le Comité en 1967 et collabore beaucoup avec Marijke Van Hemeldonck pour la rédaction de textes en néerlandais, se souvient de ces réunions de travail comme des sources inépuisables d'inspiration : « C'était réellement un puits d'idées et, en même temps, il y avait des gens qui agissaient. De toute ma vie, je n'ai jamais, mais alors vraiment jamais rencontré d'association aussi stimulante, même pour la réflexion et la prise de conscience personnelles ».<sup>62</sup> L'organisation fonctionne de manière autonome, sans devoir tenir compte d'intérêts de parti ou autres. Elle est constituée de manière pluraliste et s'articule autour d'un projet commun, dans un domaine où ses membres font preuve d'une grande expertise. La rédaction immédiate d'une bibliographie exhaustive sur « les problèmes de la femme » atteste d'ailleurs du sérieux de leur travail, qui se traduit aussi par des prises de position claires et parfaitement étayées.<sup>63</sup> Chaque année, vers le 16 février, date du début de la grève de Herstal, le Comité d'action donne une conférence de presse, avec pour thèmes centraux l'écart salarial et les inégalités qui s'ensuivent au niveau de la sécurité sociale. Le Comité d'action s'inquiète notamment des inégalités qui sévissent en matière de chômage. Une fois encore, il s'agit d'une question qui a une longue histoire.

## Un chômage pour mini-femmes

À l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, les organisations féminines telles que le CNFB et la Porte ouverte suivent avec beaucoup de suspicion la mise en place du système intégré de sécurité sociale. Leur crainte de voir l'écart salarial se refléter dans les différentes allocations sociales se révèle très vite justifiée. Dès le 4

61 À partir de 1969, Piet Vermeylen devient président coordinateur et Marthe Van de Meulebroeke et Marijke Van Hemeldonck présidentes, respectivement du côté francophone et néerlandophone.

62 Interview LW avec Gerlinda Swillen, 19/11/2012.

63 Carhif, Archives Karlin, n° 16, voir entre autres communiqué de presse 16/2/1971 ; Archives Van Tichelen, n° 58, Projet de rapport d'activités 1967-II et invitation à la réunion du 18/11/1968 ; RoSa, Archives Comité TESE n° 3/5, Bibliographie « Les problèmes de la femme ».

décembre 1944, la présidente du CNFB Marthe Boël saisit sa plume pour protester contre l'indemnité de base octroyée aux chômeurs, qui s'élève à 32 francs par jour pour les hommes, contre 26 francs pour les femmes.<sup>64</sup> Le système se modifie durant les années suivantes, mais reste défavorable aux femmes. En 1964, on compte huit catégories de chômeurs, chaque groupe recevant une indemnité fixe. Les trois catégories avec l'indemnité la plus élevée sont exclusivement masculines ; les femmes perçoivent systématiquement une indemnité plus faible que les hommes placés dans la même situation :

|      | Catégorie  | Allocation journalière 1964 | Allocation journalière 1967 |
|------|--|-----------------------------|-----------------------------|
| I    | Travailleurs mariés dont l'épouse s'occupe exclusivement du ménage<br>Travailleurs majeurs cohabitant avec une personne de sexe féminin s'occupant exclusivement du ménage       | 121                         | 133                         |
| II   | Hommes mariés dont l'épouse travaille en dehors du domicile<br>Travailleurs majeurs qui vivent seuls ou avec des enfants pour lesquels ils perçoivent des allocations familiales | 111                         | 122                         |
| III  | Autres travailleurs majeurs  | 108                         | 119                         |
| IV   | Travailleuses-chefs de famille (le ministre détermine les critères)  | 98                          | 119                         |
| V    | Travailleuses majeures ne relevant pas de la catégorie IV<br>Travailleurs entre 18 et 20 ans   | 80                          | 88                          |
| VI   | Travailleuses entre 18 et 20 ans ne relevant pas de la catégorie IV  | 62                          | 68                          |
| VII  | Travailleurs de moins de 18 ans  | 50                          | 55                          |
| VIII | Travailleuses de moins de 18 ans   | 42                          | 46                          |

*Les indemnités de chômage en 1964 et 1967 (montants en francs belges, non indexés).*<sup>65</sup>

64 AR du 14 octobre 1944. Le législateur se base sur les salaires minimums pour ouvriers/ouvrières non qualifié-e-s et fixe l'indemnité de chômage à 50% de ce montant. Pour en savoir plus sur les femmes au chômage : Lambrechts, *Vrouwenarbeid*, p. 137-145, 150-152, 168-172, 196-202.

65 Loi du 20/12/1963, MB 18/1/1964 ; AR du 11/9/1964, MB 16/9/1964 ; AR du 24/12/1966, MB 31/12/1/1966.

Dans un flux régulier de courriers, de conférences de presse et d'articles dans la presse, le mouvement féministe s'oppose à ces discriminations, mais leurs protestations suscitent peu de réactions.<sup>66</sup>

Fin 1966, le *Moniteur* publie les montants pour l'année calendrier suivante. Il y a un léger progrès, écrit Marijke Van Hemeldonck dans *Links* : une femme chef de famille sans emploi bénéficie désormais de la même indemnité qu'un homme majeur sans charge de famille... Elle critique aussi le fait qu'un homme avec une épouse au foyer touche encore toujours une indemnité plus élevée qu'un homme dont la femme exerce un travail rémunéré. « Différence dans le montant de l'indemnité : 12,92 francs par jour. [...] Tout porte à croire qu'en Belgique, on peut encore se payer une esclave privée à la maison pour moins de 13 francs par jour ! À moins que l'indemnité de chômage ne fasse office de revenu pour le ménage. Dans ce cas, l'épouse d'un homme sans emploi vit d'amour, d'eau fraîche,... et avec 12,92 francs ! Cela doit équivaloir à un demi-pain sec par jour ». Et ce n'est pas là le seul problème. L'indemnité d'une femme chef de famille est inférieure de 12% à celle d'un homme chef de famille : « Le loyer est-il meilleur marché selon que c'est un homme ou une femme qui occupe une maison ? Un paquet de margarine coûte-t-il 12% de moins si c'est une femme qui l'achète ? Existe-t-il des tarifs de gaz et d'électricité inférieurs pour les femmes ? Un enfant a-t-il besoin de moins de vêtements parce qu'il n'a pas de père ? »<sup>67</sup> En décembre 1967, on annonce que les femmes chefs de famille passeront à la catégorie II, mais, selon les calculs du Comité d'action, le fossé global séparant les hommes des femmes ne cesse de grandir.<sup>68</sup> Et ce n'est là encore qu'un aspect isolé de la discrimination. Car en période de hausse du chômage, on tente aussi activement d'empêcher les chômeuses d'accéder à une indemnité. Par exemple en obligeant uniquement les femmes chômeuses à suivre jusqu'à huit semaines de « préformation » dans un centre spécial (sept centres pour l'ensemble du pays), avec un programme d'apprentissage insignifiant.<sup>69</sup>

66 Voir à ce sujet Jacques C. (2008), *Les féministes belges et le changement social*, p. 304-305, 309-313.

67 MVH, "Werklozensteun voor mini-vrouwjtjes", *Links*, 17/12/1966.

68 RoSa, Archives Comité TESE, n° 2/1, Orfinger-Karlin, R. (1967), *Werkloosheidsuitkeringen, verschillen tussen mannen en vrouwen*.

69 Lambrechts, *Vrouwenarbeid*, p. 197-199. En 1971, le Tribunal du travail de Gand juge que la formation ne peut être considérée comme une formation professionnelle et que la non-participation ne peut donc mener à une sanction.

## Un tarif hôtelier pour mini-femmes ?

Les discriminations indirectes découlant de l'écart salarial sont légion. Dans le programme télévisé destiné aux femmes *Kwart Eefje*, Marijke Van Hemeldonck explique comment ces discriminations se répercutent aussi dans les indemnités d'invalidité (les yeux d'une femme valent 90% de ceux d'un homme) et sur le pécule de vacances. Pour les jours d'inactivité, ce dernier est en effet calculé sur la base d'un salaire fictif qui n'est pas le même pour les femmes et pour les hommes. Une pancarte montre le résultat aux téléspectatrices.<sup>70</sup>

|                 | Homme   | Femme   | Différence F/H (%) | Différence F/H (francs belges) |
|-----------------|---------|---------|--------------------|--------------------------------|
| Adulte          | 240 Fr. | 160 Fr. | 66%                | 80 francs.                     |
| 18-21 ans       | 175 Fr. | 140 Fr. | 80%                | 35 francs.                     |
| Moins de 18 ans | 120 Fr. | 105 Fr. | 87,5%              | 15 francs.                     |

Depuis la grève de Herstal, Éliane Vogel-Polsky recherche un moyen d'attaquer juridiquement ce genre de discriminations. Elle examine avec Marie-Thérèse Cuvelliez si les allocations de chômage peuvent servir de point de départ à une action, les différences entre les allocations constituant un cas manifeste de discrimination : « C'est un fait que les allocations de chômage ne sont pas calculées en tenant compte du salaire réel et du salaire effectivement perdu, comme par exemple dans le domaine des pensions de vieillesse, mais qu'elles le sont de manière forfaitaire. Que vous ayez perdu un salaire, disons, de 18.000 ou de 20.000 francs ou un salaire de 6.000 francs, du moment que vous êtes dans la catégorie I, II, III ou IV, vous touchez forfaitairement une allocation qui est toujours la même ».<sup>71</sup> Les plus faibles

70 Images d'archives VRT, AE 19670418.1, *Kwart Eefje* 19/4/1967 avec Marijke Van Hemeldonck au sujet du Traité de Rome.

71 RoSa, Archives Comité TESE, nr. 3/5, Transcription d'une interview de France Hardoux avec Éliane Vogel-Polsky, 9/7/1968.

allocations des femmes ne sont donc pas à mettre en relation avec leurs salaires en moyenne plus faibles ; ce n'est donc pas une raison « objective » qui explique cette différence. Éliane Vogel-Polsky discute de ses observations avec les femmes de la FGTB et, poussés par la fédération liégeoise d'Annie Massay, les dirigeants syndicaux acceptent d'entamer une procédure-test : Éliane Vogel-Polsky assurera la défense de Christiane Mertens, une ouvrière de 19 ans ayant perdu son emploi, dont l'indemnité est près de 40% inférieure à celle de ses homologues masculins.<sup>72</sup> Le Comité d'action évoque la question début 1968 lors de sa conférence de presse annuelle et Marijke Van Hemeldonck rédige un article dans *Links*. Elle y qualifie d'« injustes et absurdes » les différences dans les allocations et rappelle que la CEE a plusieurs fois souligné que les allocations de la sécurité sociale constituent un salaire indirect.<sup>73</sup>

La Commission d'appel en matière de chômage donne raison à Christiane Mertens le 18 juin 1968. Non pas sur la base de l'article 119, mais en vertu de l'article 6 de la Constitution belge en vigueur à l'époque. Éliane Vogel-Polsky est ravie : « Pour la première fois, il s'est trouvé une juridiction pour dire qu'au regard de la loi, en vertu de l'article 6 de la Constitution - c'est d'ailleurs ce fameux article qui dit que « tous les Belges sont égaux devant la loi » - une jeune fille valait un jeune homme et une femme égalait un homme ».<sup>74</sup> Mais à la consternation du Comité d'action, le tout nouveau ministre du Travail Louis Major donne le feu vert à l'ONEM pour l'introduction d'un recours – une façon de gagner du temps. En tant que secrétaire général de la FGTB, Major avait donné son consentement pour l'« affaire Mertens », mais à présent qu'il est ministre, Éliane Vogel-Polsky reçoit une sérieuse réprimande. Louis Major annonce également que les allocations de chômage seront désormais calculées de manière « neutre », « proportionnellement aux salaires, et une série de femmes, de femmes au foyer, etc. gagneront encore

72 Amsab-IHS, Archives Brunfaut, n° 125, Courrier de la FGTB Liège Huy Waremme à la Commission travail des femmes ; Procès-verbaux des réunions 20/3/1967 et 31/5/1967.

73 Carhif, Archives Karlin, n° 13, Note de Régine Orfinger-Karlin pour la conférence de presse du Comité TESE du 16/2/1968 ; MVH, "Vrouwen in de arbeiderswereld : uitkeringen voor werkloze arbeidsters", *Links*, 13/1/1968.

74 RoSa, Archives Comité TESE, n° 3/5 ; *Idem*.

moins que le montant forfaitaire qu'elles touchaient ! »<sup>75</sup> Dans *Le Peuple*, il explique l'impossibilité financière d'aligner l'allocation de chômage des femmes sur celle des hommes. Il déclare aussi ne pas être favorable à l'égalité des salaires : selon lui, plus personne n'accepterait d'engager des femmes, vu leur tendance trop prononcée à rester à la maison. Non seulement pour les enfants, mais aussi en raison de « leur condition physique, des bobos mensuels des femmes, du nettoyage à faire ». La journaliste Christiane Lepère exprime son découragement : « Il est persuadé de faire le bonheur des femmes travailleuses malgré elles. Quant à savoir si les travailleuses sont d'accord avec sa conception de leur bonheur... »<sup>76</sup>

Le Comité d'action À travail égal, salaire égal est outré par les déclarations de Louis Major, pour qui le principe de l'égalité de tous les Belges édicté par la Constitution semble finalement un droit discutable.<sup>77</sup> Marijke Van Hemeldonck est aussi en colère. En février 1969, elle avait déjà qualifié le projet de Louis Major visant à calculer l'allocation de chômage comme un pourcentage du salaire de « système allant à l'encontre de tous les principes de solidarité et à l'encontre même de la philosophie de la Sécurité sociale, car les ouvriers touchant des salaires de misère bénéficieront d'une aide au chômage bien moindre que ceux qui gagnent plus ! »<sup>78</sup> Après l'interview de Major dans *Le Peuple*, elle descend en flèche toute sa politique dans un article de *Links*. Le journal comporte une rubrique « De zeven dagen », une page complète dans laquelle un rédacteur peut donner en sept points sa vision personnelle de l'actualité. Fin mars 1969, Marijke Van Hemeldonck consacre entièrement cette rubrique à la politique asociale et misogyne de Major. Elle trouve inadmissible qu'un ancien syndicaliste chante la litanie de l'absentéisme féminin auprès des employeurs, sachant bien que l'absentéisme au travail est plus fréquent parmi les travailleurs à bas salaire, et ce qu'ils soient masculins ou féminins. Sachant bien aussi qu'il n'y a pas d'aide familiale et qu'il est donc évident que les femmes restent à la maison pour prendre soin de leurs enfants malades. Marijke Van Hemeldonck est aussi effarée

75 Gubin, *Éliane Vogel-Polsky*, p. 96.

76 *Le Peuple*, 7/3/1969.

77 RoSa, Archives Comité TESE, n° 3/4, Projet de communiqué de Marie-Thérèse Cuveliez, 24/3/1969.

78 MVH, *Links*, 22/2/1969.

d'entendre les déclarations désobligeantes de Louis Major à propos des travailleurs immigrés-profiteurs et par la façon dont il les frappe dans leur vie familiale en limitant les permis de travail et les autorisations de mariage.<sup>79</sup>

## “ Sixième jour : interdiction de faire entrer son conjoint dans le pays

« Le plan Major frappe également le travailleur immigré dans sa vie familiale. Les employé-e-s de maison avec enfants à charge ne recevront plus de permis B. On veut uniquement des travailleurs non mariés ou des couples sans enfant qui travaillent chez un même patron. De même, les membres de la famille d'un travailleur immigré (femme et enfants) ne recevront désormais plus de permis de travail. Le revenu du ménage s'en trouve donc diminué.

Et enfin – car tout règlement dans notre pays doit avoir son côté dérisoire -, il est interdit aux servantes étrangères de faire venir leur époux de leur pays d'origine ! Les servantes résidentes devront elles aussi changer de secteur, si elles épousent un homme séjournant régulièrement en Belgique depuis déjà un an... C'est là selon moi la première mesure officielle protégeant les hommes sur le marché intérieur du mariage ! »<sup>80</sup>

”

## Analyse féministe de la société

Le Comité d'action à travail égal, salaire égal est né à l'origine de l'indignation à propos de l'écart salarial et des discriminations analogues, mais il commence très vite à élargir son champ d'action. Ses membres se penchent sur de nombreux sujets et analysent la subordination de la femme sous toutes ses facettes. L'écart salarial et les ségrégations sur le marché de l'emploi les conduisent aux manquements de la formation professionnelle des femmes. Ils mettent en relation le choix d'études

<sup>79</sup> MVH, *Links*, 22/3/1969.

<sup>80</sup> *Ibidem*.

restreint pour les jeunes filles dans l'enseignement technique et professionnel et leur mauvaise orientation scolaire, avec les continuelles idées stéréotypées à propos des garçons et des filles. Ces idées influencent « la mentalité des couples et des parents, les sentiments de culpabilité inculqués aux femmes qui travaillent hors de la maison » et la traditionnelle répartition des rôles dans la famille qui complique l'accès des femmes au travail.<sup>81</sup> Sous l'impulsion de Marthe Van de Meulebroeke, qui est professeure de morale, le Comité d'action développe deux programmes de cours pour l'enseignement secondaire, sur le travail des femmes et l'éducation sexuelle.<sup>82</sup> Il approfondit aussi l'histoire du couple, propose une interprétation égalitaire du mariage et suggère une loi plus moderne en matière de divorce. Marijke Van Hemeldonck rédige notamment pour le Comité d'action des notes sur la formation professionnelle et les prestations sociales comme la garde des enfants.

Durant les années 1960, la situation des jeunes filles dans l'enseignement technique et professionnel est désastreuse. Le Comité d'action arrive aux mêmes conclusions que celles obtenues antérieurement, notamment par le Service syndical des femmes de Sara Masselang. Pratiquement toutes les filles suivant l'enseignement technique ou professionnel se retrouvent cantonnées dans les mêmes trois orientations : coupe-couture, arts ménagers et travail de bureau. Elles ont très peu de choix car les trois quarts des écoles techniques pour filles ne proposent que deux autres orientations, à savoir enseignement agricole et aide familiale (90% des jeunes filles de l'enseignement technique suivent l'une de ces cinq orientations).<sup>83</sup> Il est clair que les innovations technologiques – et également l'accès aux emplois prometteurs et correctement rémunérés – échappent ainsi complètement aux jeunes femmes. Marijke Van Hemeldonck souligne que, dans cette situation, il est facile pour les

<sup>81</sup> Comité d'action, *Bulletin n° 1*, mai 1968.

<sup>82</sup> Carhiif, Archives Van Tichelen, n° 58. La leçon relative au travail des femmes comprend une introduction adaptée pour les élèves de morale et des religions catholique, protestante et juive.

<sup>83</sup> KADOC, Archives Service Syndical CSC (ACV), D24, Note « La réforme de l'enseignement et l'avenir de la femme au travail », 14 août 1968 ; Carhiif, Archives Karlin, n° 12, Manuscrit *Weerslag van de beroepsvorming van de vrouw op de ongelijke lonen*, s.d. ; RoSa, Archives Comité TESE, n° 1/2, Note d'É. Brunfaut : Préparer les femmes à la vie professionnelle ; Carhiif, Archives Van Tichelen, n° 58, Résolution Comité d'action 25/11/1969.

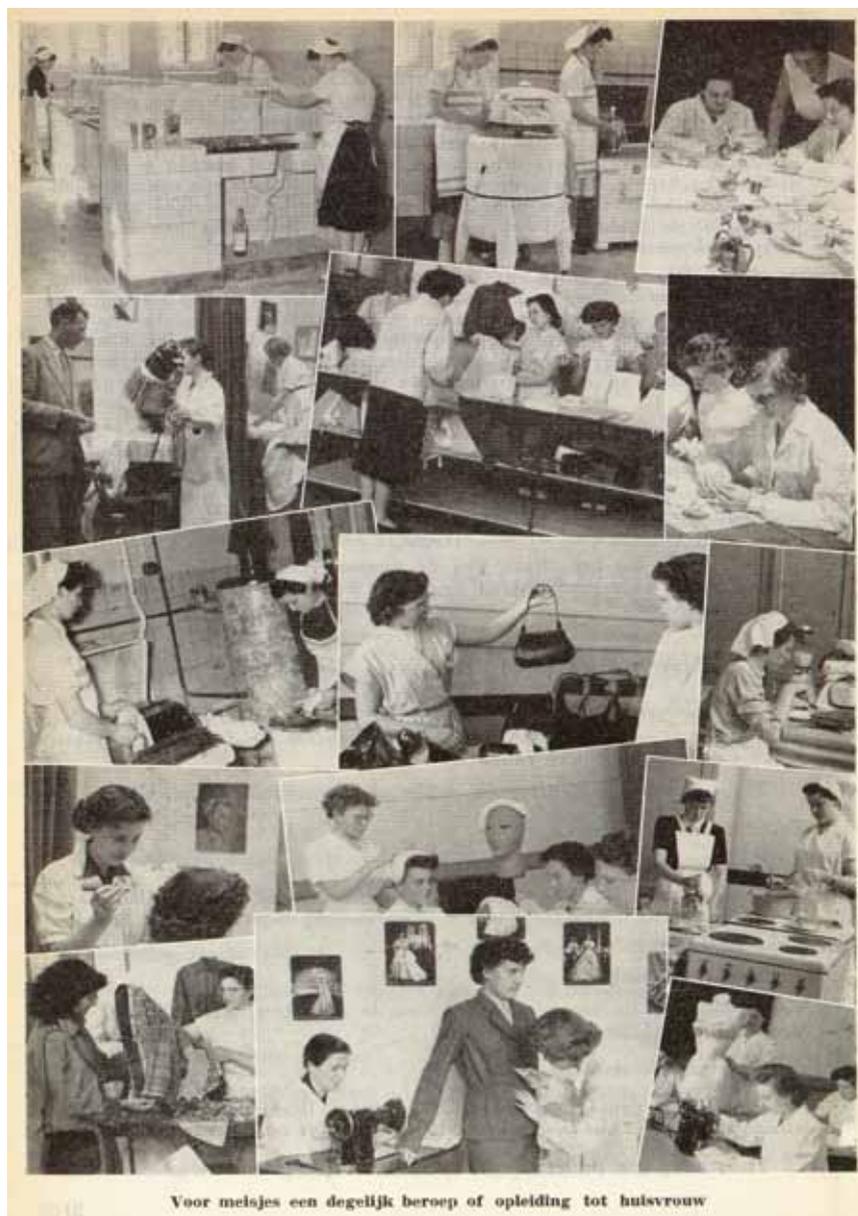


Illustration 17. Orientations professionnelles destinées aux filles.  
*Het Antwerps Schoolwezen*, 1954.

employeurs de payer les femmes au même niveau que les ouvriers non qualifiés : « Trop de jeunes filles passent malheureusement encore 3 ans à faire de la broderie et à réparer des chemises dans une école professionnelle de coupe et couture, pour terminer finalement dans une usine où elles doivent manier le tournevis et le fer à souder. Main d'œuvre non qualifiée, dit le patron. Mais non sans compétence professionnelle ! [...] Le patron bénéficie d'un travail de précision spécialisé pour un revenu se situant 15% en dessous des barèmes pour un travail non qualifié ! »<sup>84</sup> Les formations professionnelles que l'État organise pour les adultes souffrent du même mal : seuls 15 centres de formation professionnelle accélérée (sur 40) acceptent les femmes, et encore : uniquement dans des orientations telles que piqueuse, vendeuse ou aide-cuisinière. Le Comité d'action trouve ici encore un argument supplémentaire en faveur de la mixité de l'enseignement : c'est la façon la plus efficace d'élargir les possibilités de choix pour les filles. Par ailleurs, il est grand temps d'introduire une orientation scolaire rationnelle, loin des stéréotypes sexués.

Un autre thème fort prisé par Marijke Van Hemeldonck est celui des prestations sociales : les modes de garde des enfants et autres services censés faciliter la conciliation du travail et de la vie familiale. En février 1969, elle présente un programme ambitieux lors de la conférence de presse du Comité d'action. Les besoins les plus conséquents et les plus urgents concernent l'accueil des enfants : pour l'ensemble de la Belgique, le Comité d'action ne répertorie que 4200 places réparties dans 70 crèches, dont la moitié à Bruxelles. Outre le fait qu'il faut bien plus de places, le Comité d'action insiste sur la fonction pédagogique des crèches et constate que ces dernières devraient relever par conséquent du Ministère de l'Enseignement et non pas de la Santé publique. Mais le Comité réclame aussi « des baby-sitters, des salles de jeux pour enfants, des salles de réunion pour jeunes gens et personnes âgées, des locaux collectifs de bricolage et de loisirs ». <sup>85</sup> Chaque projet urbanistique devrait intégrer de tels services collectifs et il faudrait organiser les transports en commun pour les rendre facilement accessibles.

<sup>84</sup> MVH, *Links*, 8/7/1967.

<sup>85</sup> RoSa, Archives Comité TESE, n° 5/4 et Carhif, Archives Van Tichelen, n° 58 : MVH, « L'équipement social », Conférence de presse 18/2/1969.

## Le début d'une nouvelle décennie

Début 1970, le Comité d'action convoque la presse pour faire le point sur la situation des femmes. Le bilan est mitigé. Parmi les points positifs, il note l'introduction par Piet Vermeylen, devenu entre-temps ministre de l'Enseignement, de l'enseignement mixte dans toutes les écoles du réseau officiel au 1<sup>er</sup> septembre 1970. Parmi les points négatifs, encore et toujours l'écart salarial et les discriminations au niveau de la sécurité sociale. Le Comité d'action peut se targuer d'un début réussi. Il est devenu un groupe soudé, ayant pas mal de réalisations à son actif : des travaux de contenu, le soutien à la procédure juridique test d'Éliane Vogel-Polsky et des réactions rapides aux mesures politiques. Sa vision coïncide aussi avec celle des femmes de la CSC et de la FGVB. Pour Marijke Van Hemeldonck, ce sont les années où elle s'ouvre au féminisme. La grève de Herstal lui fait prendre conscience des conditions pénibles du travail des ouvrières dans les usines. Au sein du Comité d'action À travail égal, salaire égal et dans la Commission du travail des femmes de la FGVB, elle trouve l'occasion de transposer son indignation en action, et de tester et affiner sa vision féministe-socialiste de la société. Elle écrit ses premiers textes sur une politique familiale socialiste et approfondit la question des discriminations en matière de chômage, deux thèmes qui l'occuperont pendant le restant de sa carrière. Tous ces sujets se retrouvent dans *Links*, où Marijke Van Hemeldonck fait de la position sociale des femmes un thème de prédilection. Elle y rédige une longue série d'articles consacrés aux femmes sur le marché de l'emploi, dans le syndicat, en politique. Au cours des années 1970, la deuxième vague féministe lui fournit une nouvelle impulsion. À la fin de la conférence de presse de 1970 du Comité d'action, Tilly Stuckens demande ce qu'il pense des *Dolle Mina* qui font fureur aux Pays-Bas. Marijke Van Hemeldonck répond : « Le Comité est enthousiaste à propos de ces collègues néerlandaises et a déjà noué des contacts avec elles ».<sup>86</sup>

<sup>86</sup> *De Standaard*, 17/2/1970.

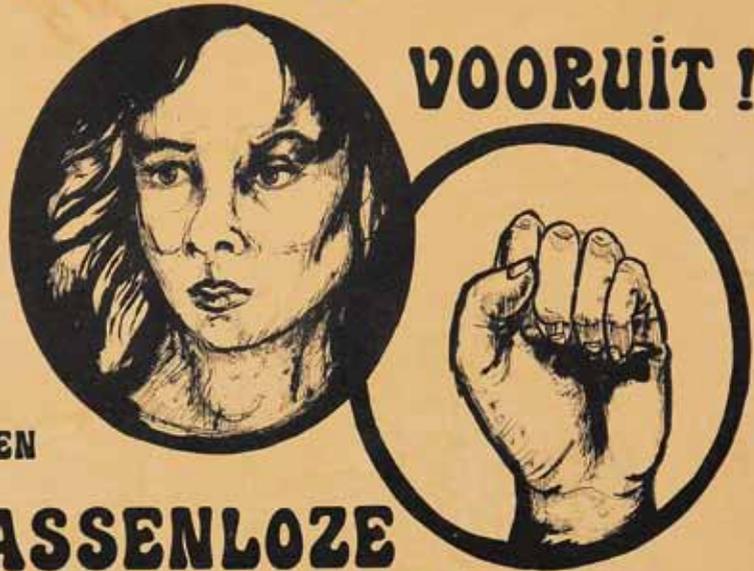
“

Peut cuisiner. Possède une machine à coudre et une machine à écrire et utilise les deux. A la bonne trentaine. A pour dernière ambition de devenir un jour une vieille dame indigne.<sup>87</sup>

”

<sup>87</sup> Autobiographie succincte de MVH, *Links*, 30/11/1968.

**VROUWEN**



**VOORUIT !**

**VOOR EEN**

**KLASSENLOZE  
MAATSCHAPPIJ !**

**VROUWEN: WIE VERDEDIGT ONZE BELANGEN ?**

**WIE ZORGT VOOR: -KOLLEKTIEVE VOORZIENINGEN**

**-MEER EN GOEDE KINDEROPVANG**

**-GELIJKE OPLEIDING VOOR IEDEREEN**

**-GELIJK LOON VOOR GELIJK WERK**

**-WERKZEKERHEID VOOR IEDEREEN**

**-GRATIS VOORBEHOEDMIDDELEN**

**-VRIJMAKING VAN ABORTUS MET**

**BESLISSING BIJ DE VROUW ??...**



**dolle mina  
w. tellstr 13  
gent**

Illustration 18.  
Affiche des Dolle Mina,  
s.d.

## CHAPITRE 3

### Des années 70 au cœur du féminisme

**M**ai 68 impulse un nouveau mouvement de gauche qui trouve une nouvelle inspiration dans le marxisme et fournit de nouvelles analyses, non seulement du système économique, mais aussi du système d'enseignement, des codes moraux, des relations Nord-Sud, etc. Les jeunes contestataires entendent repenser fondamentalement la société : ils souhaitent une société plus juste, ouverte et créative que celle dans laquelle ils ont eux-mêmes grandi. Mais leur projet de nouveau monde maintient telles quelles les relations hommes/femmes. Ce qui ressort notamment de la répartition des rôles au sein de ce nouveau mouvement, les femmes faisant tourner la stencileuse, les hommes tenant de grands discours...

#### Le féminisme de la « deuxième vague »

Quelques jeunes femmes qui s'impliquent dans ces mouvements finissent par se lasser de cette situation. Elles découvrent *The feminine mystique* de Betty Friedan (1963) et *Het onbehagen bij de vrouw* de Joke Kool-Smit (1967), livres qui révèlent l'insatisfaction des femmes qui se sentent prisonnières des tâches ménagères, travail ingrat ne générant aucune indemnité en contrepartie. L'influence du patriarcat sur l'expérience du corps et de la sexualité des femmes est analysée en profondeur : *The female eunuch* de Germaine Greer, *Sexual politics* de Kate Millet et *The dialectic of sex* de Shulamith Firestone sont dès leur parution en 1970 des succès de vente immédiats. Ce sont des livres accrocheurs, qui montrent la colère et les blessures, mais aussi la solidarité entre les femmes. Au travers d'actions médiatiques, des

organisations telles que les *Women's Lib* aux États-Unis, le Mouvement de libération des femmes en France et les *Dolle Mina* aux Pays-Bas réussissent à faire figurer la libération de la femme dans le débat social. Le féminisme de la deuxième vague prend sa place.

“

La première « chronique féminine » de Marijke Van Hemeldonck dans *Links*

« Les femmes n'ont rien fait de particulier aujourd'hui. Hier non plus. Et demain non plus. Elles ont simplement enfanté, lavé des chaussettes, préparé les repas, dactylographié des rapports, monté des lampes radio, introduit un préavis de grève, récolté de l'argent pour la facture de gaz,... Mais personne ne s'en est rendu compte car nos hommes sont atteints de cécité quand il s'agit des femmes. Voilà pourquoi nous vous proposons cette chronique féminine. Rédigée par et sur les femmes. [...] Sur la liberté, l'ennui et les plaisirs charnels. Ou encore l'infidélité et la séduction. Mais aussi le ressentiment et la rancune. Et une certitude : il faut que la situation des femmes change ».<sup>1</sup>

”

## Dolle Mina

« Laissez venir les Dolle Mina belges », écrit Marijke Van Hemeldonck le 28 février 1970 dans *Links*. Précisément le jour où Roos Proesmans<sup>2</sup> tient à Anvers la réunion de lancement des Dolle Mina flamandes. Après avoir rencontré quelques Dolle Mina néerlandaises, elle avait appelé des amies et lancé un appel dans le journal :

<sup>1</sup> MVH, *Links*, 16/9/1972. La « vrouwenkolom » (chronique des femmes) est une nouvelle rubrique féministe de MVH dans *Links*.

<sup>2</sup> Rose-Marie (Roos) Proesmans (1943-2002) est docteure en droit et licenciée en aménagement du territoire.

chère mina  
je t'attends  
le samedi 28 fév.  
à partir de 2h30  
chez roos proesmans  
oude koormarkt 30 à Anvers  
babysitter prévue  
à samedi  
mina<sup>3</sup>

Le rendez-vous est un tel succès que Chantal De Smet,<sup>4</sup> une grande amie de Roos Proesmans, lance rapidement un nouveau groupe à Gand. Les actions des Dolle Mina ne mettent pas beaucoup de temps à attirer l'attention de la presse, même du côté francophone. C'est ainsi que Jeanne Vercheval entend parler des Dolle Mina à la radio, prend contact avec Chantal De Smet et fonde les Marie Mineur du côté wallon. En Flandre, les groupes d'action pluralistes Pluralistische Aktiegroepen voor Gelijke Rechten van Man en Vrouw (PAG) s'étaient constitués juste avant les Dolle Mina ; Bruxelles voit fleurir le Front de libération des femmes et le Groupe d'action pour la libération des femmes (GALF). Après mai 68, la société bouillonne et les femmes exposent leurs rêves d'un nouveau monde. Dans un style ludique, jeune, provoquant et plus radical comparé à celui des « plus anciennes » féministes. Nettement plus à gauche aussi, à l'exception des PAG. Une partie des « anciennes » associations féminines observent d'ailleurs avec une certaine réserve les tribulations des nouvelles recrues, mais des féministes telles qu'Adèle Hauwel et Marijke Van Hemeldonck en tirent une certaine satisfaction.<sup>5</sup> La

<sup>3</sup> Extrait de De Smit K. (2006), *Hoe dol was Dolle Mina ? Een geschiedenis van de Dolle Mina's in Vlaanderen*, Gand : Centrum voor Genderstudies, p. 29.

<sup>4</sup> Chantal De Smet (°1945) a étudié l'histoire de l'art et l'histoire à l'Université de Gand. Elle est active au sein du Parti communiste belge et dans plusieurs organisations féministes comme les Dolle Mina, LeF et VOK et présidente du comité belge Angela Davis. Elle termine sa carrière professionnelle comme professeure en histoire de l'art et responsable du service Culture et communication de la Hogeschool Gent.

<sup>5</sup> Marissal Cl., Gubin E. (2011), *Jeanne Vercheval : un engagement social et féministe*, Bruxelles : IEFH, p. 89-93.

première action des Dolle Mina a lieu le 4 mars 1970 dans un bureau d'assurances où il est interdit aux femmes de fumer, alors que les hommes y sont autorisés. Les militantes lancent le slogan « Les femmes ont aussi droit au cancer du poumon » et posent des questions acerbes : la direction souhaite-t-elle améliorer les opportunités de promotion des femmes en les protégeant du cancer du poumon, et pas les hommes ? Les plus faibles salaires des femmes font-ils aussi partie de cette stratégie ? Ont-ils pour but de maintenir les femmes à l'écart des cigarettes dangereuses ? S'ensuivent des actions pour les crèches, la liberté de la contraception et le droit à l'avortement, et une ville plus accueillante pour les enfants. D'après Marijke Van Hemeldonck, les Dolle Mina accomplissent en une année « avec imagination et humour, davantage pour faire passer les femmes à l'avant-plan que le mouvement féministe traditionnel en un demi-siècle ». Elle apprécie aussi que les Dolle Mina associent l'émancipation des femmes à l'émancipation des hommes : « Ce n'est pas l'homme qui opprime la femme, mais l'image de l'homme. Et pas uniquement l'image de l'homme, mais aussi l'image de la femme. [...] À l'avenir, les hommes et les femmes devront se débarrasser de leur identité stéréotypée afin de rendre possible leur émancipation humaine ».<sup>6</sup>



### L'image de la femme dans la publicité

« La publicité établit des normes de comportement individuel et social, en fonction d'un système de valeurs propre à un certain type de société. Tel type de société jugera que, pour son fonctionnement, il est indispensable de confiner ses membres dans des rôles de comportement que l'on décrètera « masculin » ou « féminin » et que l'on ne pourra transgresser sans encourir la désapprobation générale ou le ridicule.

Lorsqu'un slogan dit à la femme « faites quelque chose qu'il aime », il ne

<sup>6</sup> MVH, "Van Dolle Mina's naar Dulle Grieten", *De Nieuwe maand*, 1971, n° 4, p. 74. Au sujet de l'histoire des Dolle Mina : De Smit, *Hoe dol was Dolle Mina ?*; à propos des Marie Mineur et de la seconde vague féministe du côté francophone : Marissal et Gubin, *Jeanne Vercheval*, p. 47 et ss.

s'agit pas de dépasser les enseignements du Kama Sutra. Il s'agit de lui faire « la croquette instantanée K ».

Non seulement les femmes n'existent que par les hommes, mais leur féminité est une qualité volatile. La menace de non-féminité est constante et doit être combattue de façon permanente à l'aide de féminité ajoutée sous forme de parfums, produits de beauté, linge, bas, etc.

Incroyable, tout le superflu que peut comporter un corps féminin : des poils superflus, des duvets superflus, des kilos superflus, des centimètres superflus. Une fois débarrassée du superflu, il faudra veiller à ajouter des millimètres aux ongles et aux cils, et des centimètres aux seins.

La femme publicitaire, après avoir été désodorisée, épilée, recouverte de féminité ajoutée sous forme de maquillage, parfums et dentelles, devient le symbole même du naturel. Pas question, évidemment, de se fier au naturel lorsqu'il s'agit de nourrir ou soigner un bébé.

Un des curieux effets de mai 1968 a été l'intrusion d'un nouveau vocabulaire dans la publicité destinée à la femme. Audace et liberté se relaient dans les messages. Que fait la femme publicitaire de toute cette liberté ajoutée ? Elle l'ajoute au naturel ajouté, à la féminité ajoutée, à la fraîcheur surajoutée. Toute cette valeur ajoutée est censée lui apporter quoi ? Le bonheur par amour interposé ».<sup>7</sup>



Marijke Van Hemeldonck ne s'implique pas directement dans le mouvement des Dolle Mina, mais elle apporte sa contribution en coulisses. Après quelques mois d'action, les Dolle Mina ressentent le besoin de structurer leurs idées et de coucher sur papier le cadre idéologique à la base de leurs actions. En avril 1971, Dolle Mina-Anvers publie trois brochures : *Abortus [Avortement]*, *School en opvoeding [École et éducation]* et *De uitbuiting van de vrouw [L'exploitation de la femme]*. Ida Dequeecker, à qui l'on doit cette dernière brochure : « Honnêtement, pour cette brochure relative au

<sup>7</sup> Extraits de MVH, « Prison mentale et lavage de cerveau collectif : l'image de la femme dans la publicité », *La condition féminine*, numéro thématique des *Cahiers du libre examen*, mai 1972, p. 43-48.

travail... nous ne maîtrisons pas l'entièreté du sujet. J'ai directement commencé à lire, mais nous avons reçu beaucoup d'aide de Marijke Van Hemeldonck, elle nous a fourni quantité de matériel ».<sup>8</sup> Notamment le livre sur la grève de Herstal de Robert Gubbels, un très bon rapport sur le travail des femmes dans la CEE de la sociologue française Évelyne Sullerot et un communiqué de presse du Comité d'action À travail égal, salaire égal. Ces sources leur permettent d'étayer leur analyse du travail des femmes dans un monde capitaliste avec des chiffres et des statistiques.<sup>9</sup>



Illustration 19. Annonce d'une conférence donnée par Marijke Van Hemeldonck sur les Dolle Mina, 1972.

Le féminisme a le vent en poupe. Les militantes de la deuxième vague ne sont pas nombreuses, mais elles expriment l'insatisfaction de beaucoup de femmes. Les médias, et en particulier quelques journalistes féminines, perçoivent combien elles touchent une corde sensible et ne manquent pas de faire état de leurs actions et prises de position.

<sup>8</sup> Interview LW avec Ida Dequeecker, 21/11/2012.

<sup>9</sup> *De uitbuiting van de vrouw: een Dolle Mina publikatie*, Anvers, [1971].

Des revues progressistes publient des articles sur le nouveau féminisme ou y consacrent un numéro thématique. En mars 1971 paraît le premier numéro de *De Nieuwe maand, tijdschrift voor politieke bezinning*, qui donne la parole aux progressistes sur le renouveau de la société.<sup>10</sup> Début 1972, la rédactrice en chef Rita Mulier entame les préparatifs d'un numéro thématique sur l'émancipation, mais les hommes du groupe de travail se désistent quasi directement. Marijke Van Hemeldonck, qui fait partie du comité de rédaction, enfonce donc le clou en faisant remarquer dans le premier numéro de la revue que les « forces progressistes masculines du pays » ont peu d'affinités avec le féminisme : « Ils croient qu'il faut examiner en détail s'il existe bel et bien des problèmes touchant les femmes. Et où. Dans les milieux gouvernementaux, il n'y a en tout cas pas de problèmes féminins. Il n'y a tout simplement pas de femmes ».<sup>11</sup> Les femmes de l'équipe de rédaction décident d'exploiter davantage encore ce thème. Avec l'aide de Renée Van Mechelen et Ireen Daenen, elles planifient un week-end de rencontre pour les femmes du mouvement féministe « ancien » et « nouveau », du syndicat, des partis politiques et des associations de terrain, toutes tendances confondues.<sup>12</sup> En avril 1972, une vingtaine de femmes et trois hommes se retrouvent pour un week-end mémorable de trois jours à la réserve De Blankaart à Dixmude.<sup>13</sup> Plusieurs années après, Marijke Van Hemeldonck décrira sans mal l'atmosphère de l'époque : « Ce sont les années de la psychologie alternative, du *flower power* et de Joan Baez, du jeans et des larges jupes indiennes, des rassemblements sur les pelouses et des hommes progressistes qui, dans les auberges de jeunesse et d'autres lieux progressistes, n'hésitent pas faire de temps à autre la vaisselle. Nous passons un week-end, avec les enfants, dans une réserve naturelle près de Dixmude. [...] Nous écrivons nos revendications, nos griefs

<sup>10</sup> Suite de *De maand*, le comité de rédaction était composé de Rita Mulier (CVP), Marijke Van Hemeldonck (BSP), Mieke Van Haegendoren (BSP), Hilde Masui (Gezinsbond), Wilfried Martens (CVP), Jean-Luc Dehaene (CVP), Jan Ceuleers (BRT), Norbert De Batselier (BSP), Marcel Deneckere (*Links*), Koen Dille (*Links*), Cas Goossens (BRT), Luc Huyse (KULeuven) et Karel Van Miert (BSP).

<sup>11</sup> MVH, *De Nieuwe maand*, 1971, n°4, p. 72.

<sup>12</sup> Renée Van Mechelen (1946-2007) se penche, en tant que psychologue du centre PMS, sur les stéréotypes sexuels dans l'enseignement et publie notamment *Een nieuwe lei voor Eva* (1975). En 1978, elle participe à la création du centre de documentation RoSa ; elle publie à propos de la seconde vague féministe *Uit eigen beweging* (Kritak, 1979) et *De meerderheid een minderheid* (Van Halewijk, 1996).

<sup>13</sup> Sur De Blankaart et la création du VOK : Van Loon H. (2004), *De impact van het Vrouwen Overleg Komitee (VOK) op het Vlaamse feminisme : een monografie van een overlegorgaan van de nieuwe vrouwenbeweging (1972-1992)*, mémoire de licence inédit VUB, p. 50 et ss.

et nos constats sur de grands rouleaux de papier kraft, qui remplissent petit à petit les quatre murs du salon, et vont jusqu'à la cage d'escalier. Les questions partent dans tous les sens : pourquoi une jeune fille ne peut-elle pas suivre des études pour devenir capitaine d'un bateau, pourquoi mon mari ne ramasse-t-il pas ses chaussettes, comment les syndicats peuvent-ils laisser des ouvrières se faire violer par leur chef d'équipe, qui fixe en définitive les barèmes salariaux et selon quels critères ? Tout le monde dit ce qu'il a sur le cœur, le personnel devient politique, les frustrations de la vie professionnelle et familiale peuvent être abordées sans crainte, la solidarité est omniprésente ».<sup>14</sup>

### Extrait du flip-chart du week-end à De Blankaart

**Nous n'avons pas porté de pantalon pendant si longtemps. Pourquoi pas et pourquoi le faisons-nous aujourd'hui ?**

> Car nous faisons tout ce que les hommes nous dictaient

**Le pouvoir ne se donne pas, il se conquiert. Conclusion : il faut enlever le pouvoir à l'homme de façon à rétablir l'équilibre**

> Quand il s'agit de la reprise du pouvoir, on ne peut parler d'une véritable émancipation, mais plutôt d'une répartition assez puérite : toi autant et moi aussi, comme ça nous sommes tous les deux contents

> OK, ceci signifie-t-il un rejet d'une société basée sur le pouvoir ?

**Souvent, les femmes ne sont pas assez conscientes de leur pouvoir [je dirais de leur rôle significatif sur le plan ménager, sexuel et affectif], que peut faire un homme sans la femme ?**

> Oui, enfin, il peut quand même faire l'une ou l'autre chose

**À quoi servent tous ces foyers en l'absence de la mère ?**

> Et en l'absence du père ?

> C'est pour les voisins, pour faire bonne impression

**Les femmes se marient trop jeunes**

> Les idiotes

> Et trop longtemps<sup>15</sup>

14 Amsab-IHS, Archives MVH, n° 78, "Edith Buch, Dolle Mina, of over haar korte maar historische rol in de vrouwenbeweging van de tweede golf", typoscripte dans le cadre de l'hommage à Edith Buch du 19/3/1988.

15 Carhif, Archives VOK, n° 30, Typoscripte flip-chart.

## Journée F 1972 : une fête de libération, joyeuse et frénétique

Les trois jours passés à la réserve De Blankaart révèlent à quel point beaucoup de femmes se sentent isolées dans leur syndicat, leur parti ou leur organisation sociale. Dès lors, les organisatrices décident de prévoir des réunions régulières pour favoriser les échanges. L'une des premières activités du nouveau comité de concertation est une visite aux grandes Journées de dénonciation des crimes contre les femmes, les 13 et 14 mai 1972 à Paris. Il s'agit d'un événement typique de l'époque, avec des débats et des stands d'information et beaucoup de participation du public. Cet événement rappelle sans doute à Marijke Van Hemeldonck la « bourse aux discriminations » organisée par le secrétariat féminin du Nederlands Vakverbond, auquel elle avait assisté en octobre 1970.<sup>16</sup> La délégation belge – deux bus font le déplacement à Paris – est tellement impressionnée par l'événement parisien qu'elle décide sur place d'organiser quelque chose de similaire en Belgique. Elle fixe rendez-vous avec Simone De Beauvoir le 11 novembre, un jour férié en Belgique qui convient à l'agenda de *la grande dame*. De retour en Belgique, toutes travaillent avec ardeur pour boucler l'événement. Lily Boeykens,<sup>17</sup> une organisatrice née, parvient à réserver le Passage 44 à Bruxelles, on fait imprimer des affiches et des autocollants et divers groupes de travail se penchent sur l'organisation de stands d'information thématiques. Le jeune Vrouwen Overleg Komitee [Comité de concertation des femmes] (tel que s'appelle finalement le comité Blankaart) développe le programme néerlandophone. Chantal De Smet fait le lien avec les francophones. Elle participe notamment à la rédaction d'un manifeste pour la Journée des femmes, *Le Petit livre rouge des femmes*, qui sera ensuite traduit en néerlandais. Personne ne sait combien de personnes participeront à la Journée F, mais la dynamique est importante. Pas moins de 26 activités sont programmées dans la grande salle entre 10 et 18h : théâtre de rue anglais, montages vidéo sur « l'image de la femme », débats sur l'avortement et la contraception, une

16 MVH, "Met vrouw en macht op de Nederlandse discriminatiebeurs", *Links*, 31/10/1970.

17 Lily Boeykens (1930-2005) est juriste et s'investit au CNFB dont elle développe la structure néerlandophone. De 1972 à 1992, elle préside le Nederlandstalige Vrouwenraad et de 1988 à 1994, le Conseil international des femmes. De 1995 à 1999, elle représente la Belgique à la Commission des Nations Unies sur le Statut de la femme.

représentation d'Yvonne Lex, du mime, de la danse et de la musique, des sketches des Dolle Mina, des résumés de discussions aux stands thématiques, des exposés de Germaine Greer et Simone De Beauvoir. Tout doit se dérouler à un rythme serré : les interventions durent 10 à 15 minutes, dans de rares cas une demi-heure. Le programme de la Journée F, ou V-dag, « la lettre V faisant référence ici aux termes néerlandais Vrouw (femme), Vrijheid (liberté), Verzet (résistance), et peut-être un jour Victorie (victoire) », <sup>18</sup> reflète l'énergie et l'urgence.

Vient alors la date du 11 novembre 1972. Cecile Rapol, qui avait monté un groupe PAG à Roulers, se souvient qu'en descendant du train à Bruxelles-Nord, elle a vu des femmes partout se rendant seules ou par petits groupes en direction du Passage 44. Elles ne sont pas loin de 8.000 lorsque les pompiers décident dans l'après-midi de refuser l'accès au bâtiment à de nouvelles participantes. Vu le monde, l'alternance planifiée de sessions francophones et néerlandophones s'avère impossible, mais peu s'en soucient. Marijke Van Hemeldonck dans *Links* : « Par un samedi pluvieux dans notre morne capitale, plusieurs milliers de femmes, accompagnées de leur mari et de leurs enfants, ont participé à la journée F. Oui, oui, elles ont vraiment participé. Elles ont contribué à la préparation, à la réalisation, aux discussions, à la visibilité, à la publicité. Elles ont veillé à la prise en charge des enfants, aux chansons et aux témoignages de la dure réalité ». <sup>19</sup> « Les femmes se sont efforcées de rester complètement fidèles à elles-mêmes, de se parler avec leurs propres arguments et dans leur propre langage, et d'utiliser leurs propres moyens pour arriver à l'émancipation ». <sup>20</sup> C'est un jour de révolte et de fête : « La journée de protestation des femmes est devenue une fête joyeuse et frénétique pour la liberté, prenant racine dans une indignation, mais aussi une obstination profondes, visant à changer résolument la vie des femmes ». <sup>21</sup>

18 Carhif, Archives VOK, n° 20, Communiqué de presse, s.d.

19 MVH, *Links*, 18/11/1972.

20 MVH, "Stop een vrouw in uw klassenstrijd!", édité de *Links*, 11/11/1972.

21 Amsab-IHS, Archives MVH, n° 78, typoscripte non daté.

## Le Vrouwen Overleg Komitee (VOK)

Au sein du VOK, on conclut : « L'émancipation traverse clairement une période favorable. Nous devons donc en profiter. Avant que la tendance ne s'inverse ». <sup>22</sup> Durant la préparation de la Journée des femmes, ses membres discutent beaucoup d'une structuration de leurs activités. Elles consultent leur base quant à une poursuite de la concertation « Blankaart » mais celle-ci semble susciter de la réserve, surtout du côté socialiste. Marijke Van Hemeldonck constate que les femmes du PSB n'y sont pas favorables, qu'elles « craignent d'être dupées » et que le bureau de la FGTB est hostile. <sup>23</sup> Il faut clairement asseoir la confiance afin de rendre possible une plateforme pluraliste. Le VOK ne veut pas accepter n'importe qui : pour devenir membre, il faut introduire une demande et pour assurer le bon fonctionnement, on décide que les membres siègeront en leur nom propre et non en tant que représentant-e-s de leur organisation. À un moment, on envisage une structure échelonnée, avec un bureau restreint pour la gestion quotidienne et un groupe politique central, <sup>24</sup> dans lequel siègeraient entre autres Marijke Van Hemeldonck (FGTB) et Miet Smet (CVP). Finalement, le VOK fonctionnera surtout avec l'assemblée des membres au grand complet. Comme Marijke Van Hemeldonck et d'autres l'avaient déjà prévu, les petits noyaux sélectifs n'inspirent que la méfiance. Rita Mulier devient la première présidente du VOK. <sup>25</sup>

Les « femmes politiques », parfois aussi qualifiées de BV (Belangrijke Vrouwen, ou femmes importantes), n'auront pas toujours la vie facile au VOK : certains membres estiment que le féminisme n'est pas conciliable avec le pouvoir et la politique, d'autres craignent que les politiques n'affectent le caractère autonome du VOK. Lorsqu'à la fin des années 1970, des maisons de femmes et des refuges pour femmes se tournent vers le VOK, la présence de femmes politiques est particulièrement remise

22 Amsab-IHS, Archives Chantal De Smet, n° 105, Note relative à l'évaluation de la première Journée des femmes.

23 Carhif, Archives VOK, n° 1, Procès-verbal de la réunion du comité de concertation, 23/5/1972.

24 Amsab-IHS, Archives Chantal De Smet, n° 105, VOK, procès-verbal de la réunion, 10/12/1973.

25 Carhif, Archives VOK, n° 1, Procès-verbaux des réunions du 16/10 et du 25/11/1973, note "Schets werking Vrouwen-Overlegkomitee" 25/11/1973 et note Hilde Masui, "bijverslagje", 30/11/1973.

en question. « On constate indéniablement une certaine méfiance vis-à-vis des féministes liées à un parti. D'un autre côté, leur collaboration occasionnelle au VOK est indispensable. Les femmes politiques ne se considèrent d'ailleurs pas comme des BV, car, généralement, elles n'occupent pas une place importante dans leur parti », constate-t-on dans le cadre d'un week-end de réflexion.<sup>26</sup> La revue féministe *Lilith* consacre un débat à l'éventuelle inadéquation entre la solidarité des femmes et le succès individuel : une femme se situe « encore dans une ligne horizontale acceptable quand elle apprend à patauger sur place, mais elle ne répond plus à la norme du groupe une fois qu'elle se fait la belle dans un crawl rapide. Certains voient même une brasse tranquille d'un mauvais œil ». <sup>27</sup> Marijke Van Hemeldonck en fait l'expérience lors de la Journée des femmes de 1983, où on lui indique la sortie parce que quelques jeunes femmes trouvent inadéquat qu'elle informe les participant-e-s de son travail d'euro-parlementaire. « Ce jour-là, je suis repartie les yeux remplis de larmes, en colère. Car pour qui toutes ces femmes voteront-elles demain ? Pour le gars ayant le plus de pognon, capable de payer les plus grandes affiches ». <sup>28</sup> Malgré cela, elle ne manque aucune Journée des femmes et défend le VOK comme un lieu unique de concertation. « Le VOK est le seul et le dernier endroit où l'on peut convenir encore d'une certaine stratégie commune, en toute confiance, ensemble malgré nos différences idéologiques. Nous devons préserver à tout prix cette collaboration officieuse ». <sup>29</sup>

26 Amsab-IHS, Archives Chantal De Smet, n° 105, Rapport week-end de réflexion, s.d. [1979].

27 Rita Mulier e.a., "Diskussie : Belangrijke Vrouwen en voetvolk", *Lilith*, 1981, n° 6, p. 4.

28 MVH dans *Humo*, 26/1/1984, p. 31.

29 Amsab-IHS, Archives Chantal De Smet, n° 105, MVH à Chantal De Smet, au sujet de la proposition visant à mieux organiser les femmes de gauche au sein du VOK, 8/2/1982.

“

Depuis les sociétés régionales d'investissement jusqu'aux sociétés régionales de développement, depuis le Conseil central de l'économie jusqu'à la direction de la Banque nationale ou d'une nouvelle banque publique, depuis la Commission du pacte scolaire jusqu'au Conseil national du travail : toutes ces instances fonctionnent sans les femmes, à l'exception d'une suppléante ici et là.

Le mouvement des femmes laisse aller, ne sait pas, ne veut pas savoir, a une aversion pour la compagnie de ces Messieurs, se la joue modeste, s'enferme dans de petits groupes de discussion cosy et dans des cafés pour femmes alternatifs. Et pense ne pas faire de politique en restant à distance du forum politique. La politique se pratique donc par la femme, au sujet de la femme et sans la femme. Par les papes, les procureurs, les novices de la politique et les fournisseurs d'emploi de l'ONEM, qui, en temps de crise, se montrent de plus en plus directifs.<sup>30</sup>

”

Le fait que la place des femmes politiques ait parfois été contestée au VOK ne signifie pourtant pas une séparation complète de la vie politique. Pratiquement à chaque Journée des femmes - une tradition annuelle depuis 1972 -, le VOK propose un programme d'urgence politique ou une série de revendications et, à partir de 1977, il organise avec une certaine régularité des réunions de concertation avec des femmes parlementaires. Le VOK souhaite aussi le développement d'une politique d'émancipation à part entière : il réclame un ministre et un service officiel compétents, à l'instar de ce qui se fait aux Pays-Bas, en France et au Royaume-Uni. En octobre 1984, il évalue les opportunités avec quelques femmes parlementaires, parmi lesquelles Marijke Van Hemeldonck. Il s'ensuit une campagne avec le slogan « Un ministre de l'émancipation ou nous cassons tout rue de la Loi ! » D'autres organisations de femmes mettent également la pression, et avec succès : en 1985, Miet Smet est désignée secrétaire d'État à l'Environnement et à l'Émancipation sociale.<sup>31</sup>

30 MVH, "Het vrouwenvraagstuk is en blijft politiek", *De Nieuwe maand*, 1981, n° 8, p. 581.

31 Sur Miet Smet : Cockx, R. (2009), *Miet Smet : trois décennies de politique d'égalité des chances*, Bruxelles : IEFH.



Illustration 20. Marijke Van Hemeldonck (à droite) lors d'une réunion du Vrouwen Overleg Komitee avec des femmes politiques, 1984.

### Links en Feministisch : les femmes doivent arborer les initiales 'LeF'

Marijke Van Hemeldonck trouve l'occasion d'exprimer son féminisme de gauche au sein du collectif LeF – Links en Feministisch [féministe et de gauche]. LeF fait partie du mouvement féministe socialiste Fem-soc qui fait son apparition au milieu des années 1970. Les beaux jours des Dolle Mina sont passés (seul le noyau gantois reste actif), la crise économique est perceptible et de nombreuses féministes se méfient des initiatives du Gouvernement belge concernant l'Année internationale de la femme des Nations Unies (1975).<sup>32</sup> Dans ce contexte, Fem-soc veut œuvrer pour une société vraiment égalitaire : « Les féministes sont essentielles à la construction

<sup>32</sup> Cf. infra, chapitre 4.

de la nouvelle société socialiste : c'est en effet l'apport des femmes qui déterminera si les structures familiales oppressives, le travail ménager individualisé et privatisé, etc. se transformeront en structures sociétales basées sur la liberté. [...] Nous nous battons pour toutes les revendications des femmes, même pour celles qui peuvent être résolues dans le cadre du capitalisme. Mais nous menons ce combat à notre manière, d'une manière qui sensibilise les femmes ».<sup>33</sup> Les groupements GROV (Groep Rooie Vrouwen, Anvers), Dolle Mina Gent, Rebelse Vrouwen (Bruxelles), LOV (Linkse Oostendse Vrouwen), ERA (Emancipatie door Raad en Aktie, Ninove), Linkse Vrouwen Brugge (Bruges), Wereldscholen Vrouwen Limburg et LeF se réunissent en 1977 dans la coordination Fem-soc.

LeF naît d'un appel lancé par Chantal De Smet aux féministes de gauche de son entourage, dont fait partie également Marijke Van Hemeldonck : « Durant les années qui feront suite à 'l'Année de la femme', il me semble indispensable de poursuivre la discussion et le combat. Après des échanges d'idées avec d'autres amies et camarades, nous avons jugé opportun de mettre l'accent sur la discussion, l'étude, l'argumentation qui, jusqu'ici, étaient pour ainsi dire inexistantes. Alors seulement, nous pourrions mener un réel combat comme il se doit. Durant cette Année de la femme, nous

<sup>33</sup> *Manifeste Fem-soc 77*, p. 12.



Illustration 21. Le premier cahier du collectif LeF, sur le travail des femmes au foyer, 1977.

sommes submergées par toutes sortes de déclarations et d'affirmations mais nous doutons fort que la femme pourra bénéficier ne serait-ce que d'une infime évolution de sa situation. Il a fallu attendre cette période de récupération pour que vienne le temps de la lutte, mais pour cette lutte, nous manquons d'instruments ».<sup>34</sup> Elle estime qu'il est temps d'alimenter le mouvement féministe sur le plan du contenu : « Chaque mouvement, chaque courant idéologique a en effet besoin de théoriser, écrire et publier ». En Flandre, cette théorisation est effectivement inexistante, la littérature provient essentiellement des Pays-Bas et des pays anglo-saxons. Il n'y a même pas de bonne revue : alors qu'en Belgique francophone, on peut compter sur les *Cahiers du GRIF*<sup>35</sup>, de renommée internationale, en Flandre, il n'existe que *De grote kuis* des Dolle Mina. LeF veut combler cette lacune avec des cahiers thématiques adoptant explicitement une perspective de gauche. Selon les initiatrices, cette approche les distingue des *Cahiers du GRIF* : « Le GRIF parlait du féminisme 'pur' (les femmes pour les femmes, parce que ce sont des femmes) ; LeF partira du constat que la situation de la femme n'est pas le résultat du hasard. Elle trouve ses racines dans une société qui n'est pas juste, qui pratique l'oppression et l'exploitation ».<sup>36</sup>

Le slogan « pas de féminisme sans socialisme, pas de socialisme sans féminisme » de Fem-soc corrobore parfaitement les analyses antérieures de Marijke Van Hemeldonck. Elle avait affirmé à plusieurs reprises dans *Links* que seule une société socialiste pouvait conduire à une véritable égalité des hommes et des femmes. Seule une société offrant suffisamment de prestations sociales permettrait aux hommes et aux femmes de contribuer d'une façon égale à l'économie.<sup>37</sup> Il est crucial que les femmes soient impliquées dans ce projet socialiste, et que les hommes soutiennent leurs revendications. Sinon, « au moment de l'aube rouge, ce sera

encore aux femmes qu'il reviendra de prévoir le petit-déjeuner ». Toute la société est en passe de changer, car une société qui construit ses structures de pouvoir en fonction d'un seul groupe, et laisse seulement après une place pour le groupe moins puissant, reste une société oppressive.<sup>38</sup>



### La vie marginale de la femme

Le 8/1/1973, on peut lire dans le journal *De Standaard* que les négociateurs du Gouvernement envisagent une indemnisation pour les personnes souffrant d'un handicap social, le plus souvent « des personnes ayant une vie assez marginale, les artistes, les anciens détenus, les aventuriers, les vagabonds, les femmes isolées, les travailleurs au noir, etc. »

Marijke Van Hemeldonck réagit : « Chers négociateurs du Gouvernement, cher *Standaard* en page 2, nous le savons bien. Avoir un handicap social, c'est simplement être différent.... Et toutes les femmes sont différentes. Différentes des hommes.

[...]

Une vie marginale, non mais quoi encore ?

Tous les jours, préparer le café, débarrasser la table du petit-déjeuner, aérer la chambre, aller travailler, faire les courses, préparer à manger, faire la vaisselle, faire les lits, à nouveau faire du café. Dactylo à vingt ans. À trente ans, toujours dactylo. Tout comme à quarante ans et à soixante ans. Faire de la soupe. Pendant toute sa vie. Tous les jours. Pour son père. Puis pour son fiancé. Ensuite, pour son époux. Puis, pour sa progéniture. Et tout le reste du temps, par habitude.

Seul un homme peut appeler cela une vie marginale.

Et le gouvernement ne cherche bien entendu pas à vous en protéger ».<sup>39</sup>



34 Carhif, Archives Rita Mulier, n° 91, Chantal De Smet à Rita Bladt, Marie Derkindere, Lydia De Pauw, Rita Mulier, Greet Kimzeke, Roos Proesmans, Gerda Schmoock, Ingrid Stasse, Kathleen Steel, Moni Van Look et Marijke Van Hemeldonck, 10/6/1975.

35 Sur les *Cahiers du Grif*, voir Marissal et Gubin, *Jeanne Vercheval*, p. 86-88.

36 Amsab-IHS, Archives Chantal De Smet, n° 108, Déclaration de programme ; Carhif, Archives Lydia Deveen, n°31, Typoscripte pour publication dans *Lilith*.

37 MVH en réaction aux déclarations de Ria Zuiver, *Links*, 14/1/1967.

38 MVH, *Links*, 5/9/1970, 11/11/1972.

39 MVH, *Links*, 13/1/1973.

Lydia Deveen, Rita Mulier, Catucha Oukhow, Roos Proesmans, Ingrid Stasse, Monika Triest, Marijke Van Hemeldonck et Renée Van Mechelen répondent à l'appel de Chantal De Smet et se joignent au projet de donner forme à une théorie féministe en Flandre. L'édition de cahiers se révèle rapidement une tâche complexe, d'autant plus que les femmes de l'équipe de rédaction sont déjà très occupées par leur travail, leur famille et bon nombre d'autres engagements. Il faut attendre un certain temps avant que le collectif ne démarre véritablement. Fin décembre 1975, Chantal De Smet incite ses compagnes à déployer « beaucoup de bonnes idées et (un peu) d'énergie » car autrement elles se retrouveront (à nouveau) « avec un enfant mort-né sur les bras et ce serait vraiment très dommage, tant pour la gauche que pour les femmes ».<sup>40</sup> Une bonne année et demie plus tard, elle peut annoncer que le premier cahier est pratiquement terminé et que le fonds Masereel veut soutenir la série. *Verloren brood, je huishouden je leven ?* sort de presse en octobre 1977 et traite du statut des femmes au foyer dans la société et de la valeur économique de leur travail. Sept autres cahiers LeF viennent compléter la série : sur les enfants, le travail, le couple, la psychiatrie, les hommes, l'art et les lesbiennes. Les six premiers cahiers sont recouverts d'une couverture noire, l'édition *Heksenboekje : voor en door lesbische liefjes* se pare de mauve et le numéro sur les hommes, de rose. Les lignes directrices de chaque cahier sont définies en concertation par le collectif, mais pour la rédaction des articles, on fait parfois appel à des personnes extérieures. Marijke Van Hemeldonck participe à l'écriture des deuxième et troisième cahiers : *Kleine kinderen, grote zorgen* (fin 1978, sur l'accueil des enfants), et *Arbeid ervaren door vrouwen* (mai 1979).

Le cahier relatif aux enfants paraît à un moment tout à fait approprié, soit tout juste avant le début de l'Année internationale de l'enfant. Dans un style bien à elle, Marijke Van Hemeldonck écrit que le moment est venu de montrer à l'establishment quel est le prix à payer pour « la sentimentalité débordante au sujet de l'âme de l'enfant, sur sa richesse, sa joie, etc. » Elle réclame des allocations familiales identiques pour tous les enfants des ménages à deux parents (plutôt qu'une indemnité plus importante à partir du troisième enfant) et des allocations familiales doublées pour les ménages monoparentaux.<sup>41</sup> Dans *Arbeid ervaren door vrouwen*, elle analyse

<sup>40</sup> Carhif, Archives R. Mulier, n° 91, Lettre de Chantal De Smet, 24/11/1975.

<sup>41</sup> MVH, "Even konkreet wezen in het jaar van het kind", *Kleine kinderen*, p. 34-35.

le caractère mythique de la « protection » dont bénéficient les mères au travail : « D'une part, toutes les travailleuses sont traitées comme si elles étaient enceintes, elles allaitaient ou elles avaient en charge des nourrissons ; et d'autre part, on refuse d'être à l'écoute des véritables demandes et besoins des travailleuses ayant des enfants. [...] Le bébé de la Vierge à l'Enfant ne grandira jamais pour devenir un enfant en âge scolaire qui reste à la maison le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires et pour qui des infrastructures devraient exister, il ne grandira jamais pour devenir un-e ado difficile qui a besoin d'affection après l'école et pour qui le temps de travail des parents ou les périodes de congés devraient être adaptés, pour son bien-être ».<sup>42</sup> C'est une analyse qu'elle avait déjà proposée avec les femmes de la FGTB et du Comité d'action À travail égal, salaire égal.

Pour les membres de la rédaction de LeF, qui ont toutes un agenda fort chargé, il n'est pas évident de boucler les numéros. Il leur arrive même régulièrement de manquer certaines réunions. Il y a aussi des discussions internes, sur des questions de stratégie, les fondements théoriques des cahiers, etc. Lorsque LeF décide en 1982 de ne plus collaborer avec le fonds Masereel, l'initiative cahoteuse prend fin. Bien qu'il reste encore des idées pour l'élaboration de nouveaux numéros, notamment sur l'histoire, le Tiers-monde et la science, *Mannen* est le dernier cahier de LeF. Mais le mouvement Fem-soc propose entretemps aussi la revue mensuelle *Schoppenvrouw* et le bulletin d'information féministe *Lilith*.

## La contraception, ou le droit de choisir la maternité

L'accès à des moyens contraceptifs fiables est aussi un combat féministe que Marijke Van Hemeldonck prend particulièrement à cœur. La Belgique a en la matière une législation très conservatrice. Dans une perspective nataliste, l'État avait interdit en 1923 la diffusion d'informations sur la contraception et l'avortement (article 383 du Code pénal). La dominance catholique et les tabous à propos de la sexualité rendaient d'ailleurs déjà difficiles les discussions autour de la planification des naissances ; la loi de 1923 restreint

<sup>42</sup> MVH, "De papieren tijgers van de werkende vrouw", *Arbeid ervaren*, p. 73-83.

encore la liberté de parole des défenseurs de la maternité désirée. Mais quelques organisations soulèvent toutefois la polémique, notamment les Femmes prévoyantes socialistes : dans les années 1930, Isabelle Blume l'évoque dans *De Stem der Vrouw* ; après la Deuxième Guerre mondiale, Vogelina Dille-Lobe reprend le flambeau.

Même pour l'élite intellectuelle libre-penseuse dont fait partie Marijke Van Hemeldonck, il n'est pas facile de se procurer des moyens contraceptifs fiables. Jusqu'à l'arrivée de la pilule, les femmes disposent uniquement du pessaire,<sup>43</sup> et celui-ci a ses limites : « Tous les hommes n'acceptent pas qu'après chaque moment romantique, vous lui disiez 'attention, je dois m'éclipser un instant dans la salle de bain, je dois insérer un grand anneau en caoutchouc et y appliquer du spermicide'. Et c'est sans parler encore de la fois où vous avez des relations intimes dans les dunes, pas facile non plus ».<sup>44</sup> Pour le reste, il y a le préservatif et les milieux catholiques acceptent le coït interrompu et l'abstinence périodique – une méthode également connue sous le nom de « roulette du Vatican » en raison de son manque de fiabilité. Les pharmaciens et médecins prêts à rendre service sont rares et ils sont difficiles à trouver en raison de la loi interdisant toute information et publicité. En 1963, 57,7% des participantes à une enquête menée par les FPS avouent ne pas savoir où acheter des moyens contraceptifs.<sup>45</sup> Le mouvement socialiste dispose d'une vaste infrastructure (accueil des enfants, maternités, gynécologues), mais même là, la contraception est un sujet dont on discute à peine. À la naissance de son premier enfant en 1961, Marijke Van Hemeldonck reçoit ce simple avertissement du personnel de l'hôpital socialiste : « Veille à ne pas être prise trop vite pour ne pas te retrouver ici l'année prochaine ». Elle et son époux doivent partir eux-mêmes à la recherche des rares pharmacies bruxelloises arborant un panneau avec deux tourtereaux et la mention « planning familial » : les rares endroits où vous pouviez acheter des moyens contraceptifs sans avoir à rougir.<sup>46</sup>

43 MVH, "Contraceptie en abortus : die wijven moeten méér van hun neus maken", *Links*, 29/4/1972 ; Fédération belge pour le planning familial et l'éducation sexuelle (1972), *Rapport du colloque organisé le 15 avril 1972 'La société de contraception'*, Bruxelles : FBPF, p. 40-45.

44 Interview MVH 3/9/2012.

45 Trommelmans W. (2006), *Vlaanderen vrijt ! 50 jaar seks in Vlaanderen*, Leuven : Van Halewyck, p. 48-49.

46 Archives VRT n° B03535743, "Om een mondje minder", émission Boulevard, 6/5/1996, avec des témoignages de MVH et Paula Semer.

En 1955, Vogelina Lobe participe à la création de l'Association belge pour l'éducation sexuelle (ABES), qui, à l'instar de la Nederlandse Vereniging voor Seksuele Hervorming (Pays-Bas), institue des consultations conjugales, entre autres à Anvers et à Gand. En 1966, Marijke Van Hemeldonck se réjouit de la création de ces consultations dans le cadre des FPS qui continuent de jouer un rôle pionnier.<sup>47</sup> En Flandre, l'ABES devient le porte-parole des revendications des milieux progressistes et libres-penseurs en matière de contraception, et ensuite d'avortement. La plupart des membres fondateurs appartiennent à la franc-maçonnerie. Du côté francophone, la loge bruxelloise mixte Vérité est à l'origine, en 1962, de La Famille heureuse : « Monique Rifflet a fondé La Famille heureuse essentiellement par le biais de la loge. Vérité a été un creuset incroyable pour toutes sortes d'initiatives politiques et c'était une loge féminine, enfin une loge mixte ».<sup>48</sup>

Tout juste avant la création de La Famille heureuse, *La Gauche* publie sous l'impulsion de Monique Rifflet une série d'articles sur « ces sujets tabous qui préoccupent plusieurs dizaines de milliers de personnes » : la planification des naissances et l'avortement. Dans des articles répartis sur cinq numéros, *La Gauche* parle de l'avortement, de la législation en vigueur, des moyens de contraception fiables et moins fiables et de l'arrivée de la « pilule ». Marijke Van Hemeldonck se souvient : « Monique Rifflet dans *La Gauche* et moi-même dans *Links* avons rédigé le premier article en Belgique sur la pilule – et à l'époque c'était punissable. Nous annonçons cette découverte scientifique révolutionnaire, qui changerait soudainement la vie de la société ».<sup>49</sup> C'est le docteur Frank Roels qui rédige l'article pour *Links*. Il y souligne qu'à peu près toutes les femmes pratiquent le contrôle des naissances.<sup>50</sup> Selon lui, l'interdiction de la publicité a pour

47 MVH, *Links*, 21/5/1966.

48 Interview MVH 3/9/2012. Sur la création du premier centre de planning familial, voir entre autres Trommelmans, *Vlaanderen vrijt*, p. 12 et ss. et Carlier B., Deven F., Triest M. (1990), *Toen seks vies was en de lucht nog schoon : zedelijkheid en zinnelijkheid in Vlaanderen 1960-1990*, Gand : CGSO, p. 11-13.

49 Interview MVH 3/9/2012.

50 *La Gauche*, 1961, nos 6, 8, 12, 18, 23 et courrier des lecteurs dans le n° 33. Frank Roels, "Gezinspolitiek en geboortecontrolé", *Links*, 28/4/1962. Plus d'infos sur Monique Rifflet et Vérité dans Severs E. (2006), *De invloed van de vrijmetselarij op het maatschappelijk bestel. Een Belgische case-study : de gemengde obediëntie 'Le droit Humain' en de emancipatiestrijd van de vrouw in de jaren 1960-1970*, mémoire de licence inédit VUB.

unique résultat que les couples doivent se passer de moyens efficaces et que les femmes – souvent des femmes mariées – sont contraintes de se tourner vers la solution de l’avortement. Il décrit aussi l’action de la « pilule », qui arrivera quelques mois plus tard sur le marché belge. Enfin, il existe un contraceptif qui est aussi fiable que facile à utiliser, et qui permet aux femmes d’avoir le contrôle sur leur fécondité ! Il est cependant encore toujours interdit de diffuser des informations en la matière. Le centre bruxellois de l’ABES en fait la triste expérience : malgré le soutien du bourgmestre Guy Cudell, il voit un jour débarquer la police. Marijke Van Hemeldonck se rappelle : « On n’osait déjà plus toucher à La Famille heureuse, car cette organisation était soutenue par beaucoup de grands politiciens de gauche. Mais du côté flamand, ce soutien était moins solide. Un jour, la police est arrivée et il y avait dans la salle d’attente quelques exemplaires de *Sextant*, le journal d’une association sœur aux Pays-Bas. Les femmes venaient souvent accompagnées de leurs enfants et ce fut un plaisir pour la droite d’attraper [les collaborateurs] pour compromission d’enfants, parce que le journal se trouvait là. Et ils ont été jugés, ils ont été condamnés pour infraction aux mœurs ».<sup>51</sup>

L’interdiction de diffuser des informations sur la contraception est de plus en plus perçue comme une immixtion inacceptable dans la vie des Belges non croyants, voire même de tous les Belges, car il ne fait aucun doute que les catholiques pratiquent également la limitation des naissances. Lors de la première Enquête nationale sur le développement familial (1966), 90% des répondants déclarent avoir déjà utilisé une forme de contrôle des naissances – mais seuls 15% avaient utilisé un moyen fiable.<sup>52</sup> Comme Marijke Van Hemeldonck l’écrit en 1965, une modification de la loi doit laisser à absolument chaque femme la possibilité d’avoir autant d’enfants qu’elle le souhaite. « Si l’on se base sur ce qui s’est dit dans l’entourage du Concile [Vatican II], les femmes catholiques ne semblent pas tellement empressées d’exiger le droit à la maternité, mais bien le droit à renoncer à la maternité, ou du moins à ne pas rester complètement tributaire de la nature. Or, c’est justement le PSC qui a régi dans notre pays la législation relative à la régulation des naissances et aux allocations

familiales. Finalement, à cause de quelques fanatiques religieux, on empêche toutes les femmes belges de décider elles-mêmes du nombre d’enfants qui composeront leur famille ».<sup>53</sup> En 1966, Guy Cudell<sup>54</sup> prend le taureau par les cornes et dépose une proposition de loi visant à supprimer les passages ayant trait à la contraception de l’article 383 du Code pénal. Lors de l’examen de cette proposition à la Commission de la Justice du Sénat, Marijke Van Hemeldonck formule sa vision socialiste du planning familial : outre la libre information sur les moyens contraceptifs, elle réclame plus de centres de planning familial, l’appui d’organisations telles que les FPS, La Famille heureuse et l’ABES, ainsi que des consultations conjugales dans tous les hôpitaux socialistes. Par ailleurs, elle revendique des subsides de l’État pour les centres de planning familial, le remboursement des contraceptifs et une campagne d’information. Mais de nouvelles élections sont organisées avant que la proposition de Cudell ne soit votée en session plénière, après quoi le climat se durcit.<sup>55</sup>

En juillet 1968, le pape Paul VI édicte son encyclique *Humanae Vitae* sur le mariage et la régulation des naissances, qui déclare entre autres tous les moyens contraceptifs artificiels contraires au catholicisme. L’attitude rigide de l’Église suscite l’incompréhension de beaucoup de catholiques, mais implique aussi la disparition de la marge de négociation avec le PSC/CVP. Il ne faut attendre aucune initiative du nouveau ministre de la Justice, Alfons Vranckx. « Notre ministre Maître National des Mœurs », comme l’appelle Marijke Van Hemeldonck,<sup>56</sup> a beau être socialiste, il est hostile à tout ce qui touche de près ou de loin à la « libération des mœurs ». Vers 1970, il fait notamment saisir tous les exemplaires du *Petit livre rouge des écoliers*.<sup>57</sup> Pour les défenseurs d’une

53 MVH, *Links*, 22/5/1967.

54 Guy Cudell (1917-1999) est un homme politique du PSB. En tant que bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode, il accueille notamment La Famille heureuse et le planning familial néerlandophone à la Maison des femmes, et plus tard, le centre d’avortement CEVO. Il a collaboré à *Links* et à *La Gauche*. Cudell, “Politieke aspecten van de geboortebeperving”, *Links*, 22/5/1965.

55 MVH, “BSP en gezinsplanning”, *Links*, 8/4/1967.

56 MVH, “Contraceptie en abortus”, *Links*, 29/4/1972.

57 Cette brochure était rédigée par des enseignants néerlandais s’inspirant du livre danois *Den lille røde bog for skoleelever* pour stimuler l’autonomie et le sens critique des élèves, et contenait des articles sur le sexe, l’homosexualité et les drogues douces. Le titre du *Petit livre rouge des femmes* (1972) y fera référence.

51 Interview MVH 3/9/2012. *Sextant* était la revue de la Nederlandse Vereniging voor Seksuele Hervorming.

52 Cette enquête est une initiative du Centre d’étude de la population et de la famille fondé en 1962 au sein du Ministère de la Santé publique et de la Famille. Trommelmans, *Vlaanderen vrijt*, p. 19.

modification de la loi, il n’y a dès lors pas d’autre choix que de développer les centres de planning familial et de chercher l’appui de l’opinion publique. Conjointement avec un délégué de la FGFB, Marijke Van Hemeldonck réussit notamment à faire adopter une résolution sur le planning familial au troisième Congrès mondial sur les problèmes de la femme au travail organisé à Düsseldorf en 1968 par la Confédération internationale des syndicats libres. Personne ne votera contre et il n’y aura que deux abstentions : « Les deux co-auteurs de l’encyclique ‘Pilule’, le Saint-Esprit et le Saint-Pape, sont de plus en plus isolés ! »<sup>58</sup> Derrière le slogan « Baas in eigen buik » (mon corps est à moi), les nouvelles organisations féministes revendiquent aussi à partir de 1970 le libre accès à la contraception et à l’avortement. Le Comité d’action à travail égal, salaire égal, qui avait déjà déclaré en 1968 qu’un enfant devait toujours être désiré, affirme en 1972 : « Par respect pour les Droits de l’homme et pour la dignité humaine, les hommes et les femmes exigent le droit de pouvoir assumer en toute liberté l’une des tâches les plus difficiles de l’existence humaine, c’est-à-dire la tâche qui consiste à éduquer un enfant pour en faire une personne heureuse ».<sup>59</sup>

“

Dans une société contraceptive, la pression sociale exercée sur la femme sera relâchée, car la petite fille se verra finalement proposer des perspectives d’avenir qui ne seront plus limitées à la maternité. Aujourd’hui, à la naissance, les bébés sont d’abord examinés au niveau de l’entre-jambes pour déterminer leur sexe. Et cette attribution n’implique pas seulement un sexe, mais aussi un rôle social. Et la répartition des rôles est encore telle, que la moitié féminine de l’humanité doit veiller à ce que la moitié masculine puisse vivre toute sa vie sans avoir à se soucier de la lessive, du nettoyage des sols, des soins aux personnes âgées et aux enfants, etc. [...] Il importe de bien s’en rendre compte : apporter un changement à la sexualité, au divorce, à la législation sur l’avortement, au mariage, au statut de la femme signifie changer la structure de la société.<sup>60</sup>

”

58 MVH, “De zeven dagen”, *Links*, 12/10/1968.

59 Carhif, Archives Karlin, n° 17, “Het gewenste ouderschap”, conférence de presse Comité TESE, février 1972.

60 FBPF, *La société de contraception*, p. 44.



Illustration 22. Annonce du colloque *La société contraceptive* avec Marijke Van Hemeldonck, 1972.

Au début des années 1970, le débat public sur la régulation des naissances s’intensifie. En 1970, Monique Rifflet, qui avait rejoint le cabinet du ministre de la Santé publique Gustave Breyne (PSB), organise le financement des centres de planning familial.<sup>61</sup> En 1972, la Fédération des centres pour le planning familial et l’éducation sexuelle (nouveau nom de l’ABES) organise un colloque national sur *La société contraceptive*. Le panel se compose de sept hommes, qui abordent les facettes juridiques, psychologiques, médicales et religieuses du planning familial,<sup>62</sup> et de Marijke Van Hemeldonck à qui l’on demande de traiter de la position de la femme dans la société contraceptive. Selon elle :

« *Humanae vitae* fut proclamé par un homme qui avait fait vœu de chasteté, [...] le ministre de la Justice est un homme qui se vante que même sa femme ne sait pas ce qu’il pense de l’avortement et vice versa. Les personnes qui avalent les pilules contraceptives, subissent les avortements, mettent des enfants au monde ou font des calculs mensuels sont *des femmes* ».<sup>63</sup>

61 Marques-Pereira B. (1981), *L’interruption volontaire de grossesse : un processus de politisation, 1970-1981. II*, *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n° 930/931, 2/9/1981, p. 6.

62 Outre Marijke Van Hemeldonck, il y a parmi les orateurs les professeurs René Pervé, Robert Cliquet, Michel Thiery, Jean Dierkens, J. Bultinck, Willy Peers et le chanoine Pierre De Loch.

63 MVH, “Contraceptie en abortus”, *Links*, 29/4/1972.

Selon elle, en 1972, aucune femme belge ne peut dire qu'elle vit dans une société contraceptive. Le sexe est encore un sujet tabou, les informations sur le contrôle des naissances sont difficiles à trouver, bon nombre des moyens existants ne sont pas adaptés pour un usage « dans la sphère la moins rationnelle de la vie humaine » et l'attitude des médecins laisse souvent à désirer : soit parce qu'ils moralisent, soit parce qu'ils ne prennent pas au sérieux les plaintes par rapport aux effets indésirables de la pilule. Marijke Van Hemeldonck exige alors avec insistance le droit à l'autodétermination des femmes : « Le slogan « Mon corps est à moi » est une révolte contre la super morale et le paternalisme. Voilà pourquoi c'est pour moi l'un des slogans les plus beaux et les plus humains de notre époque ».<sup>64</sup> Mais un tel discours féministe, fondamental, ne plait pas à tout le monde, comme elle peut s'en rendre compte quand Adèle Hauwel, depuis la salle, intervient pour approuver son intervention : « Adèle Hauwel a témoigné en faveur du choix des femmes, en tant que médecin, lors de ce congrès. Et ensuite, [Willy] Calewaert m'a injuriée parce que j'avais dit que c'était à elle qu'il fallait adresser la question. Elle est donc venue au micro et a parlé très directement, avec beaucoup d'agressivité. Elle n'était pas injurieuse, ça non, mais très directe, sans détour ».<sup>65</sup> Les compagnons de combat masculins devront se familiariser avec le droit absolu à l'autodétermination que les féministes revendiquent pour les femmes.

Début 1973, l'arrestation du « médecin avorteur » Willy Peers suscite une telle vague d'indignation qu'une percée s'avère finalement possible en matière de liberté contraceptive. À partir du 2 juillet 1973, l'interdiction d'informer sur les moyens anticonceptionnels est levée. En 1974, les autorités publiques publient même leur propre brochure *Contraception et parenté responsable*. L'édition flamande sera réimprimée cinq fois, pour atteindre plus de 650.000 exemplaires.<sup>66</sup> L'ambiance n'est cependant pas vraiment à la fête. En effet, en matière d'avortement, tout reste à faire.

64 FBPF, *La société de contraception*, p. 43.

65 Interview MVH 3/9/2012.

66 Trommelmans, *Vlaanderen vrijt*, p. 51.

“

À présent, ils ont vraiment eu tous leur mot à dire. L'Ordre des médecins. Les évêques de Belgique. Les professeurs et les docteurs. Les théologiens et les sociologues. Les moralistes et les journalistes. Et le ministre de la Justice. La famille reste le noyau de la société (les séparations sont réglées par la loi, sur la base de l'adultère). L'usage des moyens contraceptifs doit être possible pour les adultes responsables (livret de la mutualité, preuve de versement, certificat de maturité et certificat de responsabilité en trois exemplaires, exonérés de timbre, à présenter à l'achat de trois préservatifs). Le problème délicat de l'interruption de grossesse doit être abordé avec la plus grande méfiance (poser la question avec une prudence de Sioux, s'adresser au département problèmes éthiques).<sup>67</sup>

”

### Avortement, la femme décide

À défaut de contraception fiable (et d'informations sur les moyens contraceptifs), les grossesses non désirées sont fréquentes. Beaucoup de femmes ne voient pas d'autre solution que l'avortement, même si c'est punissable. Avant l'arrivée de la pilule, on pratique selon les estimations aux alentours de 30.000 avortements par an en Belgique, ce qui signifie qu'environ une grossesse sur cinq est interrompue. La justice se montre généralement clément : entre 1965 et 1970, « seules » 183 condamnations sont prononcées.<sup>68</sup> En revanche, comme l'avortement est interdit, l'intervention se déroule souvent dans de mauvaises conditions, avec tous les risques qui en découlent pour la santé. Les moyens que les femmes utilisent ne sont pas sans danger et les sages-femmes/faiseuses d'anges n'ont pas toujours l'hygiène et les connaissances nécessaires. La plupart des médecins diplômés refusent de pratiquer cette intervention illégale, qu'ils n'ont d'ailleurs pas apprise lors de leur formation. Il règne un grand silence autour de l'avortement, alors que, chaque jour, plusieurs dizaines de femmes

67 MVH, *Links*, 24/3/1973, en réaction aux déclarations du ministre de la Justice Herman Vanderpoorten (PVV).

68 Marques-Pereira B. (1981), *L'interruption volontaire de grossesse : un processus de politisation 1970-1981. Tome I, Courrier hebdomadaire du Crisp*, n° 923, p. 11.

cherchent de l'aide et que les complications entraînent parfois des hospitalisations, voire même la mort.<sup>69</sup>

Marijke Van Hemeldonck sait bien que pratiquement toutes les femmes de sa génération ont eu affaire, directement ou indirectement, à l'avortement. « Cela arrivait à tout le monde. C'était une catastrophe quand cela vous arrivait, mais il fallait y faire face, y compris les femmes mariées, à l'insu de leur homme ».<sup>70</sup> Lorsqu'elle avait la vingtaine et travaillait comme traductrice, elle s'était rendu compte pour la première fois combien l'avortement était répandu : « À l'époque, tout était encore dactylographié, vous aviez donc une salle pleine de dactylos. Et j'avais aussi mon bureau dans la salle de dactylo, mais du côté 'noble'. On nous payait encore à la semaine, nous travaillions aussi le samedi, et le samedi matin, on passait chez tout le monde pour le syndicat. L'homme du syndicat faisait sa tournée et vous déposiez votre don dans un petit sac. Et chez les femmes, dans cette salle de dactylos, il y avait une autre quête pour laquelle vous faisiez aussi votre petit don. Et c'était pour aider à payer l'avortement, si une femme en avait besoin ».<sup>71</sup> Dans *Links*, c'est en 1965 que Marijke Van Hemeldonck évoque pour la première fois l'avortement, comme un aspect du droit à l'autodétermination des femmes, le droit à disposer « de leur propre corps et vie ».<sup>72</sup> Elle argumente que la contraception gratuite coûterait moins à la société que les nombreuses hospitalisations dues aux avortements clandestins.<sup>73</sup>

Au début des années 1970, les féministes et les médecins, les milieux laïques et quelques catholiques progressistes se rassemblent autour du même combat pour obtenir une modification de la loi. Les Dolle Mina et d'autres groupes féministes placent la dépénalisation de l'avortement dans leurs priorités. En 1970, quelques médecins,

parmi lesquels Willy Peers, constituent un groupe de pression avec la Société belge pour la légalisation de l'avortement. Mais il faudra encore attendre vingt ans pour que la loi soit modifiée (en 1990). Marijke Van Hemeldonck participe étroitement à ces longues années d'activisme contre le monde politique et la justice. Pour une fois, elle se retrouve sur la même longueur d'ondes que ses camarades socialistes. Les FPS sont depuis longtemps favorables à la liberté de l'avortement et clarifient leur point de vue en 1971 : « Lorsqu'une femme tombe enceinte et qu'elle envisage l'avortement, son choix sera fondé. Que les motifs la poussant à l'avortement soient d'ordre économique, psychologique, social ou médical, ils seront valables. Son choix sera toujours pris en considération et elle sera préparée à assumer ses propres responsabilités ».<sup>74</sup> Ce discours semble moins accrocheur que le slogan « Mon corps est à moi » et « Avortement hors du code pénal, la femme décide » des organisations néoféministes, mais ici aussi, l'accent est placé sur le droit à l'autodétermination des femmes. En janvier 1971, Willy Calewaert (PSB) dépose la première proposition de loi pour la dépénalisation de l'avortement. Bien qu'elle prévoie de confier le droit de décision aux médecins plutôt qu'à la femme, cette proposition a le mérite de placer pour la première fois la question à l'ordre du jour parlementaire. Selon Marijke Van Hemeldonck, « Calewaert pensait surtout à ce qui était réalisable et ne poserait pas de problèmes ».<sup>75</sup> La commission femmes de la FGVB parvient aussi à convaincre les dirigeants du syndicat de soutenir la liberté de l'avortement, après quoi le secrétaire général, Georges Debunne, participera aux manifestations.<sup>76</sup> Bien sûr, il y aura des déceptions, par exemple lorsque les FPS renonceront à participer aux manifestations pour l'avortement,<sup>77</sup> prétextant que le « nouveau féminisme » attirait toute l'attention à lui ; ou lorsque, début 1973, le PSB fait primer sa participation au gouvernement aux dépens d'une claire déclaration de solidarité avec le docteur Peers. Mais globalement, tous les regards sont tournés vers un même objectif.

69 Informations extraites de Trommelmans, *Vlaanderen vrijt* et Celis K. (1999), "Socialisme en seksuele fraude : de houding van de Belgische socialisten tegenover abortus en contraceptie (1880-1990)" dans De Weerd D. (éd.), *Begeerte heeft ons aangerakt : socialisten, sekse en seksualiteit*, Gand : Province de Flandre orientale, p. 179-206.

70 Interview MVH 3/9/2012.

71 *Ibidem*.

72 MVH, *Links*, 21/5/1965.

73 *Ibidem* et MVH, *Links*, 20/9/1969.

74 De Block G., "Abortus, een individueel recht", *Stem der Vrouw*, oct. 1971, p. 4-6.

75 Interview MVH 3/9/2012. Dans une proposition ultérieure, introduite par Leona Detiège, le droit de décision de la femme occupera une place centrale.

76 Interview MVH 3/9/2012 ; MVH dans *Humo*, 26/1/1984, p. 25.

77 Les FPS n'étaient pas présentes à la Journée des femmes consacrée à l'avortement en 1976, ni à la manifestation en faveur de l'avortement en 1978 : Celis K. (1997), "Wij waren de eersten : ijveren voor de liberalisering van voorbehoedsmiddelen en abortus 1945-1980" dans De Weerd D., *De dochters van Marianne*, p. 278-280.



## Manifeste pour la liberté de l'avortement en Belgique

« Un jour, j'ai mis ma santé, peut-être même ma vie en danger en subissant un avortement clandestin. Mais j'étais jeune et pauvre, dans une société où il n'existe pas de crèches pour la mère célibataire. Ou j'étais une jeune diplômée ayant bénéficié d'une bourse d'études, avec un prêt étudiant à rembourser et pas d'emploi à l'horizon. Ou j'étais une jeune mariée, avec un époux au service militaire et possédant à peine un lit, une table et quelques chaises. Ou j'étais tout juste parvenue à confier mon premier bébé à ma belle-mère pour pouvoir reprendre le travail et je venais d'apprendre que j'étais à nouveau enceinte. Ou nous avions déjà trois enfants en âge scolaire et enfin un permis de bâtir et un prêt qui ne pouvait être remboursé qu'avec l'apport de mon salaire. Ou ce dernier accouchement a été tellement difficile que je ne peux plus en supporter un autre. Ou je ne parviens pas à oublier cette infidélité de ta part, lors de ma dernière grossesse, quand tu rêvais de notre charmante voisine alors que moi, je courais comme un éléphant dans un magasin de porcelaine. Ou j'ai vu ton regard quand je t'ai annoncé que j'étais enceinte. J'y ai vu la même panique que lorsqu'un agent de police nous a chassés des dunes au beau milieu de la nuit et je me suis dit 'ce héros doit-il assumer mes enfants' ? Ce jour-là j'ai préféré ne pas te parler de mariage ».

Il fallait aussi un *Manifeste des complices*

« En signe de gratitude à la jeune fille, avec qui vous n'avez pas dû vous marier lorsque vous faisiez votre service militaire ou étiez encore étudiant. En souvenir de la jeune fille qui n'a pas brisé votre carrière en vous poussant à vous marier très jeune. Pour la femme qui n'a pas voulu vous amener jusqu'au divorce et à la querelle familiale. Pour votre épouse qui a risqué sa santé parce que votre maison, votre voiture, votre projet de vacances auraient été remis en cause. En souvenir de la petite copine étudiante, de la fille de la bonne, du voyage à Paris et de la dactylo du service comptabilité.

À cosigner par les ministres compétents, par les parlementaires et par les dirigeants d'entreprise ayant licencié des mamans avec plus de deux enfants ».<sup>78</sup>



<sup>78</sup> Texte écrit suite au *Manifeste des 343* paru le 5 avril dans *Le Nouvel observateur* et dans lequel plusieurs personnalités comme Simone De Beauvoir, Christine Delphy, Catherine Deneuve, Marguerite Duras,

L'arrestation de Willy Peers en janvier 1973 jette un coup de projecteur au niveau national sur le problème de l'avortement. Il est accusé d'avoir avorté une jeune fille handicapée âgée de 16 ans qui avait été violée par son père. Son arrestation semble être orchestrée pour faire bouger le législateur, par le biais de l'opinion publique. Et cet objectif est en partie atteint. La mobilisation pour la libération de Peers rencontre un grand succès, et donne lieu à de grandes manifestations et à des pétitions qui récoltent au total 250.000 signatures.<sup>79</sup> Mais la résistance du PSC et du CVP reste intacte. L'assistance aux femmes se poursuit donc dans l'illégalité, même si elle est de mieux en mieux organisée. En Wallonie et à Bruxelles, les femmes peuvent avorter dans plusieurs hôpitaux et à partir de 1975, dans des centres extra-hospitaliers spécialisés. En Flandre, les femmes sont orientées vers les Pays-Bas, où les autorités publiques tolèrent les centres de la fondation Stimezo (Stichting Medisch Verantwoorde Zwangerschapsonderbreking, ou Fondation pour l'interruption médicale responsable de la grossesse).<sup>80</sup> Marijke Van Hemeldonck, elle aussi, communique des adresses et conduit des femmes aux Pays-Bas, généralement des ouvrières qui s'étaient adressées à une déléguée syndicale. Lorsqu'une grossesse est plus avancée (plus de douze semaines), il faut prendre le bateau de nuit pour l'Angleterre et revenir le lendemain.<sup>81</sup>

Gisèle Halimi, Françoise Sagan et Nadine Trintignant déclarent avoir subi un avortement. Interrogée par la presse, Marijke Van Hemeldonck souligne qu'un tel « aveu » n'est pas évident, en raison du « souvenir de la déception, de la peur et de la douleur, de la recherche d'une adresse et d'argent ; le risque pour sa santé, le risque du procès et de l'emprisonnement, la répercussion de cette annonce sur son entourage, sur l'homme avec qui elle partage à présent sa vie ». Après quoi, elle publie son propre *Manifeste*. MVH, *Links*, 12/6/1971.

<sup>79</sup> Marques-Pereira B. (1989), *L'avortement en Belgique : de la clandestinité au débat politique*, Bruxelles : ULB, p. 39.

<sup>80</sup> En 1981, le Parlement néerlandais adopte la loi pour l'interruption de grossesse, qui entre en vigueur en 1984.

<sup>81</sup> Interview MVH 11/1/2013. En Angleterre, l'avortement est possible depuis 1967 jusqu'à 24 semaines de grossesse.



Illustration 23. Marijke Van Hemeldonck (à gauche) avec des femmes de la FGTB lors d'une manifestation en faveur du droit à l'avortement, 31 mars 1979.

Le gouvernement met entre-temps la question de l'avortement à l'agenda d'une Commission pour les problèmes éthiques composée de quatorze experts croyants et onze libres-penseurs. Cette approche prudente ne plait que modérément à Marijke Van Hemeldonck, mais a néanmoins pour effet un arrêt des poursuites judiciaires dans l'attente d'une solution politique. En 1976, la Commission publie deux avis divergents : un avis, soutenu par une majorité des membres, est favorable à une dépénalisation limitée, tandis que l'autre avis, soutenu par une minorité, est contre. La modification de la loi apparaît dès lors plus éloignée que jamais. Sentant venir l'orage, le mouvement féministe place la Journée des femmes (bilingue) de novembre 1976 sous le signe de l'avortement. Les années suivantes, Marijke Van Hemeldonck poursuit son action. Via le syndicat et *Links*, elle aide à mobiliser pour les trois grandes manifestations pour l'avortement organisées dans les années 1977-1979. Elle défend la revendication

féministe « liberté de l'avortement - la femme décide » à la télévision<sup>82</sup> et fait partie des premiers membres du Comité pour la suspension des poursuites judiciaires qui est mis sur pied en avril 1978 à l'initiative de Monique Van Tichelen et Monique Rifflet, et qui réunit un large front pluraliste contre les poursuites judiciaires. Ce Comité compte rapidement 15.000 membres.

“ Réponse des plus faibles aux évêques

« Qui protège les plus faibles dans notre société, les femmes de la classe ouvrière, contre les bergers de votre calibre ? Vous dites 'lutter pour plus d'humanité et de fraternité dans la société'. [...] Vous parlez de fraternité, soit, mais qu'en est-il de vos sœurs ? Et jusqu'où va l'humanité quand on condamne les femmes les plus pauvres à la misère inhumaine que représentent les saignements dus à un avortement clandestin pratiqué sur le coin d'une table de cuisine ?

Vous aspirez à « un monde où plus personne ne doit craindre ». Nous aussi. Et en Belgique, cela signifie un monde sans évêques, car les femmes craignent votre mainmise sur le législateur, le gouvernement, les hôpitaux, l'enseignement, la BRT, la presse ».<sup>83</sup>

”

En 1981, le procureur bruxellois Victor Van Honsté estime que le monde politique a eu suffisamment de temps pour trouver une solution et engage une poursuite à l'encontre du docteur Pierre Hubinont, chef de service de l'hôpital Saint-Pierre, accusé de pratiquer des avortements. Leona Detiège, auteure d'une nouvelle proposition de loi visant une libéralisation totale de l'avortement, tente d'obtenir une nouvelle trêve judiciaire, mais perd de peu le vote à la Chambre. Marijke Van Hemeldonck est profondément déçue : « Nous étions à ce point impliquées dans l'assistance quotidienne que nous les avions

82 Entre autres suite à l'arrestation du docteur Peers, dans l'émission télévisée *Grote reportage*, archives VRT NSD 19730227.1.

83 Réaction au texte *Bescherm de zwaksten* des évêques belges à propos de l'avortement (17/6/1977) : MVH, *Links*, 2/7/1977.

complètement oubliés, ces Messieurs les juges et les législateurs. Jusqu'à ce que les procédures commencent. Jusqu'à ce vote jeudi dernier au Parlement. Vous faites un rapide calcul et vous pensez : une femme sur trois dans ce pays a sans doute dû subir un avortement ou être liée à une histoire d'avortement. Avec cette majorité de catholiques parmi les patientes... avec tous ces progressistes de tous bords, on doit quand même bien pouvoir arriver à un changement de mentalité. Jusqu'à ce vote au Parlement ».<sup>84</sup>



Illustration 24. Caricature anonyme du procureur-général Van Honsté, probablement suite à la reprise des poursuites dans les affaires d'avortement, début des années 1980.

En tant que membre du Conseil d'administration du centre bruxellois CEVO (Centrum voor Verantwoord Ouderschap, ou Centre pour la parentalité responsable), Marijke Van Hemeldonck vit de près la nouvelle série de poursuites judiciaires. Le CEVO et le Kollektief Anticonceptie (Collectif contraception) sont les premiers centres autonomes pour l'avortement en Belgique néerlandophone. Tous deux sont créés en 1979-1980, le CEVO à l'initiative de la loge et le centre gantois au départ du

<sup>84</sup> MVH, "Slijp de breinaald! Straks heb je ze weer nodig", *Links*, 13/3/1982.

Centrum voor Geboorteregeling en Seksuele Opvoeding (centre pour la régulation des naissances et l'éducation sexuelle) et du mouvement féminin. Comme ils travaillent dans l'illégalité, il est important pour ces centres d'avoir au sein de leur Conseil d'administration des personnalités connues, bénéficiant de préférence de l'immunité parlementaire. Au CEVO, outre les professeurs Hein Picard (UGent) et Jean-Jacques Amy (VUB), le Conseil d'administration compte dans ses rangs Karel Poma (vice-président de l'exécutif flamand), Lydia Deveen (secrétaire d'État), Lucienne Michielsens (sénatrice) et Marijke Van Hemeldonck (parlementaire européenne à partir de 1982).<sup>85</sup> Le 21 avril 1982, le parquet débarque au CEVO et le docteur René De Nolf est inculpé. Les administrateurs se déclarent immédiatement coresponsables et Marijke Van Hemeldonck informe son président de fraction, au cas où on lui demanderait une levée d'immunité parlementaire.<sup>86</sup> Lorsqu'en février 1985, l'affaire comparait enfin devant la justice, Marijke Van Hemeldonck et d'autres administrateurs déclarent que le personnel du CEVO a agi à leur demande et avec leur complète approbation : ils ont créé le centre et prévu l'infrastructure nécessaire, ils forment un maillon indispensable des faits pour lesquels le docteur De Nolf est inculpé.<sup>87</sup> Témoignant du climat tendu qui règne à l'époque, le CEVO subit une nouvelle perquisition le jour de la dernière audience au Tribunal, avant le jugement.<sup>88</sup>

Le CEVO n'est pas le seul à connaître de sérieuses difficultés. Durant la même période, la justice engage une poursuite contre le collectif gantois Anticonceptie, et 52 personnes se retrouvent devant la chambre du conseil. À Bruxelles, les docteurs Pierre-Olivier Hubinont et Jean-Jacques Amy sont interpellés plusieurs fois. Toutes ces poursuites remettent en cause l'assistance et chaque condamnation, même s'il y en aura finalement peu, est un coup dur pour les médecins et les militants.<sup>89</sup> D'autant plus qu'au milieu des années 1980, la Belgique et l'Irlande restent les seuls pays de la CEE où

<sup>85</sup> MVH siège jusqu'en 1993 au Conseil d'administration du CEVO et elle préside le centre Willy Peers (centre d'avortement à Anvers) fondé en 1985.

<sup>86</sup> Amsab-IHS, Archives MVH, n° 86, MVH à E. Glinne, 25/5/1982.

<sup>87</sup> Le docteur De Nolf sera d'abord condamné à 7 mois avec sursis, puis, en appel, à 3 mois avec sursis, *De Morgen*, 30/10/1985.

<sup>88</sup> "Het nieuwe offensief tegen abortus", *De Morgen*, 13/6/1985.

<sup>89</sup> Amsab-IHS, Archives MVH, n° 86, Communiqué de presse du Comité, fév. 1985.

l'avortement est illégal. Le Danemark, l'Allemagne, l'Italie et le Luxembourg décident en effet d'assouplir leur législation comme l'Angleterre, la France et les Pays-Bas l'avaient déjà fait ; l'Espagne et la Grèce leur emboîtent le pas pendant le procès CEVO.<sup>90</sup> Après les élections de 1988, une majorité alternative des socialistes, des verts et des libéraux ramène l'espoir d'une solution de compromis grâce aux propositions de loi de Lucienne Herman-Michielsens (PVV) et Roger Lallemand (PS). Au moyen d'une grande campagne d'affichage « Gewenste kinderen, gelukkige kinderen » (enfants désirés, enfants heureux), le VOK attire une fois de plus l'attention de l'opinion publique. Marijke Van Hemeldonck, qui est entre-temps europarlementaire depuis quelques années déjà, verse un montant considérable pour financer la campagne, à laquelle contribuent de nombreux militants. Le 29 mars 1990, la Chambre approuve la proposition Lallemand-Michielsens. Le Roi Baudouin refuse de signer le texte, mais le 5 avril 1990, la « loi relative à l'interruption de grossesse » paraît enfin au Moniteur belge. Désormais, la loi autorise -sous certaines conditions- l'avortement jusqu'à 12 semaines de grossesse.

## Les médias

Marijke Van Hemeldonck a un indiscutable franc-parler et aime « appeler les choses par leur nom », si bien que, très vite, les journalistes ne manquent pas de faire appel à elle pour un débat télévisé animé ou une citation acerbe. Ainsi, après l'une de ses apparitions à la télévision, *Extra-editie*, un mensuel destiné aux Bruxellois néerlandophones, décide de « la classer dans le tiroir du haut. [...] On peut lui poser des questions. Elle fait partie du groupe restreint de personnes capables de réagir à toutes les questions avec une réponse intéressante. Si cela peut soulager nos lecteurs qu'elle effraie, soulignons que même ses 'proches' n'avaient pas toujours tout de suite ce qu'elle raconte ». Marijke Van Hemeldonck est consciente du casting qui va de pair avec ces apparitions dans les médias. Elle ne sera appelée qu'après la grève de Herstal parce que « à partir de ce moment, je me suis enfin occupée d'un point dont, selon l'opinion publique, une femme doit s'occuper : une femme doit défendre les femmes ».<sup>91</sup>

90 Sur l'action de MVH au Parlement européen concernant l'avortement, voir chapitre 5.

91 MVH dans *Extra-editie*, 3/12/1971, p. 1-2.

“

## *Humo* s'entretient avec Marijke Van Hemeldonck

« Quand Marijke Van Hemeldonck écrit, elle écrit à propos du patron ventripotent qui a licencié une femme enceinte parce qu'il ne supportait pas de voir ce ventre de maman grossir. À propos de la femme qui n'a pas le droit de devenir vieille et moche, comme un homme. À propos de la masculinité, le mythe de la transpiration et des muscles.

Marijke Van Hemeldonck n'a clairement pas sa place dans les livres de lecture pour l'école primaire, où les mamans, affublées de leur éternel tablier, font les tartines et disent au revoir. Au fil des ans, elle s'est progressivement forgé une réputation de supersuffragette : la télévision flamande ne pouvait organiser un débat sur le sexe ou l'émancipation des femmes sans qu'elle soit dans le panel.

Pour le reste, malgré son blanc-bleuisme, elle semble bien s'en sortir : la *Dulle Griet* a rangé le rouleau à pâtisserie et ne ressemble pas du tout à *Madame Pheip*. Bien qu'elle soit une femme et membre du parti socialiste, elle est très loin des Femmes prévoyantes qui guettent la société des hommes en savourant leurs viennoiseries et en s'occupant de leurs pèse-bébés. Marijke n'a rien en commun avec les Dolle Mina, qui tentent d'attendrir la presse avec leurs actions à l'eau de rose.

Marijke est militante et les militantes se préoccupent avant tout de l'objectif et des moyens à mettre en œuvre ».<sup>92</sup>

”

Son discours radical féministe suscite parfois une certaine résistance : « Quand Marijke Van Hemeldonck apparaît à l'écran de télévision, certains ont tendance à devenir revêches. Pourquoi fait-elle toujours la forte tête ? »<sup>93</sup> En 1975, une bagarre éclate après *De boom is van de tuinman*, une émission en quatre parties sur l'Année de la femme diffusée par la BRT. Parlant des femmes au foyer, Marijke Van Hemeldonck

92 Piet Piryns et Herman De Coninck dans *Humo*, sept. 1971.

93 "Marijke Van Hemeldonck", *Ons Volk, weekblad voor vrouw en gezin*, 1973, n° 4/5.

avait affirmé que pour elle, « une épouse de notaire faisant astiquer ses cuivres par une femme de ménage » ne méritait pas d'allocation de femme au foyer. La colère de l'évêque du Limbourg obligera les réalisatrices de l'émission, Paula Semer et Kris Smet, à « faire dactylographier les textes et ces textes étaient constamment vérifiés, jusqu'au Parlement. [...] En réaction, il fallut programmer une autre émission, que nous ne pouvions pas réaliser nous-mêmes, bien évidemment, sur les femmes au foyer. Cette émission a donc été programmée, à la demande de l'évêque du Limbourg ». Les femmes au foyer, elles-mêmes en colère, démarrent leur propre groupe, qui deviendra plus tard TOGS (Thuisblijvende Ouder, Gezin, Samenleving ou Parent au foyer, famille, société).<sup>94</sup> Pourtant, la position des femmes au foyer est loin de laisser Marijke Van Hemeldonck indifférente : elle estime par exemple que les femmes au foyer doivent pouvoir réclamer une partie du salaire de leur mari et réfléchit à un système de pécule de vacances.<sup>95</sup> Un salaire pour la femme au foyer, payé par la sécurité sociale, lui paraît par contre injustifié, « car cela reviendrait à refuser à la maman travailleuse, qui, non seulement élève aussi ses enfants (et dans quelles conditions difficiles !), mais joue en plus un rôle économique dans la société, un avantage en argent et une reconnaissance morale que l'on donnerait automatiquement à toutes les citoyennes, même si elles confient l'éducation de leurs enfants à des pensionnats et des gouvernantes ».<sup>96</sup>

“

Puis-je faire remarquer à toutes les ménagères accomplissant un travail non rémunéré qu'elles ont toute ma sympathie, mais qu'elles feraient mieux de soumettre leurs griefs à leur époux-employeur ? Ou de se battre pour la reconnaissance de la valeur économique de leur travail dans les contrats de mariage et de divorce, et dans le droit social. Et n'oublions pas non plus que la femme salariée accomplit également ce travail ménager ingrat. En plus de ses 40 heures à l'usine. Également sans rémunération.<sup>97</sup>

”

94 Interview avec Paula Semer et Kris Smet dans *De Morgen*, 20/1/1984, p. 2.

95 Elle fait par exemple référence au fonds pour les congés des femmes au foyer et au système d'aide pour les ménagères en Norvège, MVH, *Links*, 21/5/1966.

96 MVH, *Links*, 15/6/1968.

97 MVH, *Links*, 14/1/1967.

À d'autres occasions, la télévision offre un canal idéal pour toucher un plus large public avec les sujets qui lui tiennent à cœur. En 1972, elle réalise pour la BRT une émission en trois volets sur le travail des femmes, qu'elle doit commenter dans *Humo*.<sup>98</sup> Le programme intitulé *Jongens en meisjes* qu'elle réalise avec Paula Semer en mars 1971 pour l'Université populaire est un long plaidoyer pour offrir aux garçons et aux filles les mêmes chances de développer leurs talents. Le même mois, une émission d'*Inspraak* (une émission en soirée pour adolescents) est bouclée. Dans *Het onzichtbare geslacht* (*Le sexe invisible*), quelques protagonistes de la « deuxième vague » interviennent, parmi lesquelles Marijke Van Hemeldonck. Elle y développe un plaidoyer remarquable incitant à ne pas éduquer de manière trop stéréotypée tant les filles que les garçons : les garçons apprennent à ne pas pleurer, ne pas afficher leurs sentiments, ne pas se montrer frivoles, « toutes des potentialités de la personnalité humaine qui sont immédiatement ôtées au garçon dès son plus jeune âge. Or, il grandit et devient un homme, tout en gardant toujours ce désir, cette aspiration au monde du sentiment et de la tendresse, ce monde où l'on prend soin de l'autre, et puis aussi le monde de la frivolité ». Un monde qu'il recherche chez sa compagne, mais dont il se méfie ailleurs, au travail avec ses collègues féminines. Il lui semble que les hommes et les femmes auraient beaucoup à gagner d'un monde sans stéréotypes. « Les hommes auraient aussi moins de difficultés, ils ne devraient pas aller tout le temps à l'encontre de leur nature, et se conformer sans cesse à un comportement-type qu'ils considèrent comme masculin et qui n'est en réalité qu'une mutilation, tout comme le comportement-type féminin n'est qu'une mutilation de l'aspect humain de l'homme et de la femme ».<sup>99</sup>

## Crise

La crise pétrolière de 1973, qui provoque une crise sévère du système économique, entraîne très vite un retrait du mouvement féministe. Les fermetures d'entreprises et les restructurations se succèdent et génèrent des grèves et des manifestations. Les femmes de Herstal partent elles aussi à nouveau en grève, mais le contexte est très

98 "Marijke en de machinale moord : de welvaart en de wegwerpvrouw", *Humo*, 21/9/1972.

99 Archives VRT, JD19710312.

différent de celui de 1966, d'après Marijke Van Hemeldonck. « La première grève de Herstal a débuté comme l'aube rouge, s'est poursuivie dans une ambiance de fête, et s'est terminée comme une légende en 1966. La deuxième grève des femmes de 1974, en revanche, possède davantage l'amertume d'une veillée teintée de découragement ». <sup>100</sup> Durant les années qui suivent, le chômage explose de manière dramatique, certainement parmi les femmes. En 1978, Marijke Van Hemeldonck annonce que 178.000 femmes et 126.500 hommes sont au chômage. Les femmes représentent un peu plus d'un tiers de la population active, <sup>101</sup> mais près de 60% des chômeurs. Afin de restreindre les dépenses liées au chômage, le gouvernement active le célèbre article 143 permettant d'exclure les personnes restées au chômage pendant une durée jugée trop longue. Dans les années 1979-1982, dans 95% des cas, les exclusions touchent des femmes, <sup>102</sup> une disproportion qui déclenche la colère du mouvement féminin. Encore plus préoccupant pour le mouvement féminin et les syndicats, les gouvernements témoignent d'un intérêt soudain pour le travail à temps partiel. « Que l'on ne vienne pas nous raconter que ce sont les femmes qui souhaitent travailler à temps partiel », réagit Marijke Van Hemeldonck. « Si elles trouvent une infrastructure pour accueillir leurs enfants, des aides, de même qu'un emploi près de leur domicile, les femmes travaillent à temps plein. À défaut de possibilités de prise en charge des enfants, dans les familles où le conjoint ne bouge pas le petit doigt quand il s'agit des tâches ménagères et si les offres d'emploi comportent uniquement du travail à temps partiel, les femmes sont bien obligées d'accepter ce type de travail ». <sup>103</sup>

“

C'était une vieille façon de diviser les femmes en deux tribus antagonistes, les Marthe et les Marie, les ménagères-qui-se-consacrent-à-leur-foyer et les travailleuses-qui-gagnent-leur-indépendance-économique.

Vint la crise et le chômage des maris qui installent les Marthe aux caisses enregistreuses des supermarchés et renvoient les Marie dans les foyers.

<sup>100</sup> MVH, "Na FN Herstal : geen klassenstrijd meer zonder vrouwenstrijd", *Links*, 7/9/1974.

<sup>101</sup> *Participation belge à la Conférence mondiale...*, p. 65.

<sup>102</sup> Idem, p. 29. Voir Van der Steichelt R. (1981), "De vrouwelijke werknemer in de sociale zekerheid", *Belgisch tijdschrift voor sociale zekerheid*, n° 3, p. 240-243, 247 et ss.

<sup>103</sup> MVH, "Deeltijdse arbeid is vrouwen misleiden om vakbond te breken", *Links*, 18/2/1978. Sur les mesures de crise, voir aussi Vanrie et Hoedemaekers, "Het machtigste wapen", p. 256-261.

Et voilà que l'on s'aperçoit qu'il n'y a pas, qu'il n'y a jamais eu de libre choix, ni d'indépendance économique. Qu'il n'y a pas deux catégories de femmes, les travailleuses et les ménagères. Que ce sont les mêmes femmes tantôt derrière une machine à écrire, tantôt à la lessive, tantôt devant le bureau de chômage. Les mêmes femmes, à des moments différents de la journée ou de la vie.

Toutes piégées par le travail ménager, qui incombe aux seules femmes. Toutes piégées par le travail dit féminin, ce prolongement monétaire du travail ménager.

Amener les femmes, toutes les femmes, les Marthe et les Marie, à abandonner leurs illusions sur leur condition et leur libre choix, c'est aussi amener les femmes à abandonner une condition qui nécessite de telles illusions. Bref, c'est amener les femmes à l'émancipation. <sup>104</sup>

”

Marijke Van Hemeldonck reste toujours active au sein du Comité d'action À travail égal, salaire égal, dont les anciennes revendications gardent toute leur actualité. La crise économique et l'avortement sont cependant au centre de ses deux dernières conférences de presse, *Femmes dans la crise* (1977) et *Vivre à mi-temps, travailler à mi-prix, rester reproductrice à tout prix* (1978). Le 16 février 1977, Marijke Van Hemeldonck et Marie-Thérèse Cuvelliez évoquent devant la presse le problème des chômeuses (qui représentent 60% des chômeurs). Les autorités publiques et les employeurs veulent-ils réellement aider les femmes à retrouver du travail ou préfèrent-ils leur coller l'étiquette de « non-chercheuse d'emploi » et les faire disparaître des statistiques ? Un an plus tard, le Comité d'action est choqué d'apprendre que le secrétaire du Bureau national du plan sépare les travailleurs en une catégorie « primaire » (comprenant les travailleurs masculins adultes de nationalité belge), et une catégorie « secondaire » (comprenant les femmes, les jeunes, les travailleurs âgés et les travailleurs immigrés). D'autant plus choqué que cette subdivision peut être utilisée, selon le Bureau du Plan, pour durcir les politiques de chômage. <sup>105</sup>

<sup>104</sup> MVH, « Du travail ménager ou de l'union nécessaire des Marthes et des Maries », *Voyelles*, 1979, n° 4, p. 68.

<sup>105</sup> Carhif, Archives Karlin, nos 17 et 22, Communiqués de presse du Comité TESE.

La conférence de presse du 16 février 1978 est la dernière du Comité d'action, qui cesse ses activités cette même année. La lutte contre la crise bénéficie cependant rapidement d'une nouvelle impulsion. Le 8 mars 1980, le mouvement féministe socialiste réunit une vaste plate-forme – la Linkse Vrouweneenheid (unité des femmes de gauche) – pour une journée de manifestation. Cette plate-forme donne ultérieurement naissance à Femmes contre la crise - Vrouwen tegen de crisis, qui, entre 1981 et 1984, descend chaque année dans la rue aux alentours du 8 mars. Grâce notamment à la mobilisation des structures féminines de la FGTB et de la CSC, ces manifestations réunissent quelques milliers de femmes.

## Le personnel est politique

Toutes les femmes qui y ont pris part considèrent que le féminisme de la deuxième vague a été particulièrement enrichissant. Dans toutes les actions et les discussions, l'énergie et la bonne humeur étaient toujours au rendez-vous, tout comme la conviction que le féminisme rendrait la société vraiment meilleure. « Ensemble » est un terme qui revient de manière récurrente : partager les expériences et les réunir, puis les faire passer à un niveau supérieur et les analyser sous l'angle des questions politiques et sociales. Pour beaucoup de femmes, tout cela signifie aussi réfléchir à propos de leur couple, de l'éducation des enfants, du travail et du ménage, du cliché de l'autre-femme-comme-concurrente auquel elles se sont si souvent confrontées. La solidarité est un concept-clé et « le personnel est politique » devient l'un des slogans les plus connus du mouvement.

Pour Marijke Van Hemeldonck, qui vit durant cette période un divorce difficile, la relation entre le politique et le personnel est évidente. Elle fait remarquer à quel point la magistrature reste alors entre les mains de juges masculins ayant une épouse au foyer. « L'un de ces juges m'a reproché un jour de faire de la politique. Cela lui paraissait des plus inopportuns et préjudiciables pour les enfants ». À de multiples reprises, il lui faut démontrer qu'une travailleuse militante peut aussi être une bonne mère. Lorsqu'elle emmène ses enfants à un cortège du 1<sup>er</sup> mai, elle est accusée de les avoir mis en danger, et des contrôles réguliers sont effectués à son domicile pour s'assurer que

les enfants sont entre de bonnes mains. La lutte permanente pour le droit de garde (la garde partagée n'était pas encore à l'ordre du jour à cette époque) pèse lourd pendant ces années. Marijke Van Hemeldonck se rappelle qu'une amie venue faire du baby-sitting chez elle est arrivée avec plusieurs collègues avec lesquels elle devait se réunir. Lorsque la police a débarqué pour contrôler si les enfants étaient en sécurité, elle est tombée sur un petit groupe d'universitaires. Parmi eux, quelques psychologues de l'enfance : le fait que ceux-ci laissent la police noter leurs noms et professions conforte la position de Marijke Van Hemeldonck dans le débat. « Je connaissais bien les problèmes des femmes, mais je me suis malgré tout laissée faire comme toutes les femmes. Je rencontre encore souvent ce genre de situation et beaucoup de femmes en ressortent complètement anéanties. Mais moi, je suis finalement sortie de ma léthargie et je me suis dit : il ne faut pas te soumettre au système, il faut l'utiliser ». Marijke Van Hemeldonck est particulièrement redevable aux amies qui l'ont aidée durant ces années difficiles en venant faire du baby-sitting car, sans elles, elle n'aurait pas pu poursuivre son engagement politique et syndical.<sup>106</sup>

“

## La question des femmes est et reste politique

« Dans la grisaille et la tristesse des années quatre-vingt, entre l'indispensable travail politique et la défense tout aussi indispensable des acquis, le mouvement féministe pleure l'émancipation manquée. Donnons-lui dès lors l'occasion de noter des victoires non négligeables. Le droit des femmes au travail rémunéré a été confirmé de manière irréversible. Des problèmes invisibles sont devenus visibles, le sexe et la violence ne sont plus tabous. Les femmes ont appris à utiliser leur cerveau et à ne plus se méfier de leurs émotions. Les femmes sont aussi devenues autonomes et solidaires. Un homme a peut-être sa femme pour l'assister, mais la femme peut compter sur beaucoup d'autres femmes ». <sup>107</sup>

”

<sup>106</sup> MVH in *Extra-editie*, 3/12/1971; MVH in *Humo*, 26/1/1984; Interview MVH 3/9/2012.

<sup>107</sup> MVH, "Het vrouwenvraagstuk is en blijft politiek", *De Nieuwe maand*, oct. 1981, p. 584.



Illustration 25.  
Commission des femmes de la FGTB:  
« La place de la femme est dans son syndicat », s.d.

## CHAPITRE 4

### Là où il y a le pouvoir, il n'y a pas de femmes, là où il y a des femmes, il n'y a pas de pouvoir

L'engagement féministe de Marijke Van Hemeldonck est indissociable de son engagement au sein de la FGTB et du PSB. Un syndicat et un parti qui – sans être les seuls – ne comptent aucune femme dans leurs organes de direction. Au niveau de la FGTB, des commissions et des journées d'étude spécifiques pour les femmes avaient vu le jour durant les années 1960. Durant les années 1970, le moment est venu de consolider ces acquis. Mais au niveau du parti, quasi tout reste à faire. Dans *Links*, Marijke Van Hemeldonck se révèle la conscience féministe du PSB, ce qui ne lui vaudra pas que des amis. Parallèlement à son action syndicale et politique, elle participe également aux premières initiatives prises par les autorités publiques en matière d'émancipation suite à la Décennie de la femme lancée en 1975 à l'initiative des Nations Unies.

“ 20<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

« Vingt ans de suffrage féminin et pas une seule femme au gouvernement ou au Sénat.

Vingt ans de droits politiques, et lorsque nous partons coller des affiches la nuit, la police nous demande si nous disposons bien d'une autorisation maritale pour sortir aussi tard...

Vingt ans après la déclaration solennelle stipulant que ‘tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits’, c’est encore un vieil homme sénile qui, depuis Rome, décide de ce qui se passe dans notre corps. [...]

Si, vingt ans après la déclaration de notre droit à cette égalité et à cette dignité, nous osons attirer l’attention sur les inégalités et les injustices dans le statut des femmes, on nous reproche, selon l’injustice mise en cause, de trop penser au sexe et d’être immorale (régulation des naissances), ou de ne pas assez penser au sexe et d’être anormale (à travail égal, salaire égal). On peut aussi nous reprocher notre négligence envers nos enfants et notre famille (mères travailleuses) ou notre incompétence dans la vie économique et politique (pas de droit à la promotion dans le travail, pas de place dans les structures du syndicat et du parti). [...]

La femme ne se rend généralement compte de son exclusion qu’après avoir rempli son rôle mythique : les enfants ont grandi, les mass-médias ont fait évoluer l’idéal féminin vers un nouveau type de jeune fille Coca-Cola et quand elle atteint la quarantaine, la femme a déjà le sentiment d’appartenir au sexe inutile. Or, elle n’en est encore qu’à la moitié de sa vie et doit encore improviser pendant quarante ans, sans idéal, sans mythe, sans rôle.

Les droits couchés sur papier ne l’y aideront pas ».<sup>1</sup>



## La place de la femme est dans son syndicat

Déjà au moment de la parution de la *Charte de la femme au travail* en 1967, Marijke Van Hemeldonck plaide pour une meilleure structuration de l’action syndicale féminine au sein de la FGTB. Si le syndicat veut travailler de manière réellement inclusive, il faut changer la culture de l’organisation, avec des heures de réunion convenant aux femmes, des possibilités de baby-sitting, etc. Et bien sûr, le syndicat doit s’investir au niveau politique afin d’améliorer la position des femmes sur le marché de l’emploi. En 1968, Marijke Van Hemeldonck, Émilienne Brunfaut, Annie Massay et Josette Deroeck s’attèlent à ces questions au sein de la Commission nationale du travail des femmes de la FGTB et en 1971, elles présentent leurs observations qui servent de base au manifeste *2000 mots déterminants pour l’avenir de la femme*, qui est associé la même année à une journée d’action.<sup>2</sup>

Le secrétaire général Georges Debunne se montre bien plus disposé que son prédécesseur Louis Major à prendre au sérieux les aspirations des commissions féminines.<sup>3</sup> Marijke Van Hemeldonck est étonnée de le voir instaurer des moments de concertation avec leurs chevilles ouvrières. Mais elle trouve aussi assez décourageante sa façon de démolir dans un premier temps toutes leurs propositions. Elle quitte souvent ces réunions avec le moral à zéro, jusqu’à ce qu’elle constate que Georges Debunne reprend malgré tout les idées qu’il estime suffisamment matures.<sup>4</sup> Tout ne se déroule pas à la perfection : Marijke Van Hemeldonck ne comprend notamment pas que la FGTB ne formule pas la moindre critique à l’égard du rapport optimiste que le gouvernement introduit en 1970 auprès du Parlement européen concernant l’égalité salariale.<sup>5</sup> Mais il y a aussi des succès : la FGTB et la CSC délèguent notamment des expertes à l’Office national d’allocations familiales pour

<sup>2</sup> MVH, “ABVV Handvest van de werkende Vrouw”, *Links*, 22/4/1967 ; Vanrie et Hoedemaeckers, “Het machtigste wapen”, p. 254.

<sup>3</sup> Georges Debunne (1918-2008) est président de la CGSP de 1949 à 1968 et secrétaire-général de la FGTB de 1968 à 1982. En 1973, il participe à la fondation de la Confédération Européenne des Syndicats. MVH le connaît depuis les années 1950, via la CGSP Bruxelles.

<sup>4</sup> MVH, *Een schip*, p. 63-65.

<sup>5</sup> MVH, “Vijf jaar vrouwenstrijd”, *Links*, 13/2/1971.

<sup>1</sup> MVH, “De vrouw, toonbeeld van vervreemding”, *Links*, 30/11/1968.

travailleurs salariés (ONAFST) - pour la FGTB, il s'agit de Marijke Van Hemeldonck et Émilienne Brunfaut. Et elles obtiennent au début des années 1970 que les excédents budgétaires des allocations familiales soient utilisés pour créer des places supplémentaires dans les crèches plutôt que pour une prime pour les mères au foyer (allocation sociopédagogique).<sup>6</sup> Créé auprès de l'ONAFST, le Fonds des équipements et services collectifs représente une réelle victoire sur les défenseurs de la prime : la Ligue des familles nombreuses et une partie du CVP et des KAV.<sup>7</sup>

“

Cela me met en colère de voir ces personnes qui veulent défendre la soi-disant valeur séculaire de la famille, et qui veulent octroyer une prime à la « femme au foyer ». Elles feraient mieux de donner une prime au père pour qu'il consacre son temps au foyer. [...] Ces organisations familiales me mettent hors de moi car si elles croient effectivement ce qu'elles affirment, elles doivent complètement revoir leurs politiques. Si tel est le cas, elles doivent protester quand des contrats de travail fixent pour les hommes des horaires incompatibles avec la vie familiale.<sup>8</sup>

”

En interne également, il y a des motifs d'insatisfaction. Lorsqu'en 1972, Marijke Van Hemeldonck présente « sa » commission femmes de la FGTB à l'occasion des trois journées d'étude à De Blankaart, elle constate différentes pierres d'achoppement : peu d'opportunités d'initiatives, pas de budget, pas de personnel et une direction aux mains des hommes.<sup>9</sup> En 1974, deux permanentes syndicales sont finalement engagées, Marina Hoornaert (NL) et Rolande Brockart (Fr). Désormais, elles organisent les réunions et les autres activités de la commission femmes et suivent les dossiers, si bien que l'action féminine devient nettement plus professionnelle. Marina Hoornaert

<sup>6</sup> Vanrie et Hoedemaekers, *"Het machtigste wapen"*, p. 254. Voir aussi MVH, *Links*, 21/3/1970 à propos d'un nouveau financement de l'accueil des enfants.

<sup>7</sup> FGTB, *Congrès statutaire Bruxelles 21, 22 et 23 janvier 1972 : rapport d'activités*, p. 132 et 156.

<sup>8</sup> MVH dans *Extra-edite*, 3/12/1971.

<sup>9</sup> Carhif, Archives VOK, n° 30, Fiche de signalement de la commission femmes de la FGTB.

se souviendra de ses premières réunions comme des réunions « sanglantes ». Ces dernières portent sur les nouveaux moyens pour l'accueil des enfants, une matière très technique qu'elles ne maîtrisent pas encore bien. Elles doivent aussi lutter contre des résistances internes. L'action féminine est accusée de briser la solidarité dans la classe ouvrière, quand ce n'est pas le travail féminin lui-même qui est remis en cause : « Durant les premières années, c'était parfois affreux, cette hypocrisie. Je me souviens encore avoir dû argumenter avec un homme : « Vous ne devez pas vous prendre pour exemple, je comprends naturellement que votre femme n'aille pas travailler, vous avez vous-même trop à faire » ». <sup>10</sup> Il est presque plus facile de convaincre le syndicat de prendre position en faveur de l'avortement, un thème qui se situe pourtant en dehors de son terrain d'action. Tout comme les syndicats socialistes dans d'autres pays, la FGTB soutient au début des années 1970 la liberté d'avortement et mobilise pour les manifestations par le biais des commissions régionales de femmes.<sup>11</sup>

Marina Hoornaert et Rolande Brockart structurent l'action de la Commission nationale du travail des femmes de la FGTB et coordonnent les commissions femmes auprès des régionales et des centrales syndicales. Alors qu'auparavant, les réunions étaient très espacées, la Commission nationale se réunit à présent toutes les 5 à 6 semaines, sur base de notes préparatoires. Avec l'aide de Norbert De Batselier, qui dirige le tout nouveau service de formation de la FGTB, Marina Hoornaert et Rolande Brockart peaufinent également les semaines d'étude annuelles : « Nous nous sommes demandées à l'époque : pourquoi avons-nous une semaine pour les femmes ? Pour réunir les femmes séparément et pour les préparer au travail syndical. Les femmes avaient plus de facilités pour s'y rendre et pour sortir de chez elles. Quand j'ai débuté, cette semaine de la femme était encore très traditionnelle, avec des exposés et quelques groupes de travail. Elle était ouverte aux femmes militantes, mais aussi aux secrétaires [masculins] qui s'y pavanaient tels des coqs dans un poulailler. Je les ai mis dehors, avec l'aide de De Batselier. Et nous avons commencé à travailler en

<sup>10</sup> Interview d'EF avec Marina Hoornaert, 20/3/2013.

<sup>11</sup> Pasture P. (1996), "Feminine intrusions in a culture of masculinity" dans Pasture P., Verberckmoes J. et De Witte H., *The lost perspective ? Trade unions between ideology and social action in the New Europe*, Aldershot : Avebury, Vol 2, p. 225.

ciblant davantage sur les expériences, en développant nos arguments sur la base des expériences qui nous étaient relatées ». <sup>12</sup> Marijke Van Hemeldonck partage l'estime de Marina Hoornaert pour Norbert De Batselier. « C'était une période de gloire, lorsque Debunne était président de la FGTB et qu'à la CSC, il y avait Sara Masselang, une syndicaliste extraordinaire. C'était également la période durant laquelle Norbert De Batselier faisait figure de prince héritier à la FGTB. Norbert nous a apporté un soutien substantiel, à Marina Hoornaert et à moi-même, cela marchait bien ». <sup>13</sup> Dans le cadre des semaines féminines paraissent désormais des brochures résumant les exposés dans un langage compréhensible, concernant le travail à temps partiel, les actions positives, etc.

C'était un travail de longue haleine, mais le syndicat a finalement changé. Parce que la commission femmes et des pionnières comme Émilienne Brunfaut et Marijke Van Hemeldonck ont fourni de gros efforts pour faire avancer les choses, mais aussi, selon Marina Hoornaert, en raison de « l'esprit de l'époque, avec les Dolle Mina et tous les mouvements de femmes qui arrivent tout à coup... les KAV, la CSC, la FGTB, les FPS qui se radicalisent, enfin qui évoluent. Nous avons simplement suivi le mouvement. Grâce à ces femmes, mais c'était aussi la tendance de l'époque ». <sup>14</sup> La représentation des femmes dans les structures du syndicat laisse cependant beaucoup à désirer. Une analyse des résultats des élections sociales de 1967 souligne déjà le déséquilibre comme un problème à résoudre ; dans la perspective des nouvelles élections sociales, Marijke Van Hemeldonck lance en avril 1971 dans *Links* un appel à voter pour les femmes. Dix ans plus tard, elle déplore qu'en dépit des 100.000 membres féminines, il n'y ait toujours aucune femme parmi les dirigeants syndicaux. <sup>15</sup> Même la direction des commissions femmes reste longtemps aux mains des hommes. C'est seulement en 1979 que la commission femmes de la CGSP confiera sa présidence à une femme, en l'occurrence Marijke Van Hemeldonck.

<sup>12</sup> Interview d'EF avec Marina Hoornaert, 20/3/2013.

<sup>13</sup> Interview MVH 7/12/2012. Norbert De Batselier (°1947) est conseiller économique (1972-1976), puis directeur du service d'étude (1976 à 1979) à la FGTB. Il est député flamand de 1981 à 1995 et se voit confier plusieurs portefeuilles ministériels, surtout au sein du gouvernement flamand.

<sup>14</sup> Interview EF avec Marina Hoornaert, 20/3/2013.

<sup>15</sup> MVH, *Links*, 24/4/1971, 16/1/1971 (suite à une étude du CERSE sur les élections sociales de 1967) et 19/12/1981.

## Plus de politique sans les femmes !

Au début de son livre *Een schip met acht zeilen*, Marijke Van Hemeldonck raconte son enthousiasme pour le socialisme, mais la fin du livre évoque plutôt sa déception. Non seulement en raison de ses espoirs déçus, mais aussi parce que le parti n'était pas parvenu à ses yeux à donner forme au rêve socialiste, et restait aveugle par rapport aux femmes. Une insatisfaction qu'elle exprime notamment dans *Links*, qui continue malgré et contre tout à critiquer sévèrement les positions et le fonctionnement du parti. Cette collusion avec *Links* n'est certes pas un bon point de départ pour mener une carrière au PSB. Ceci explique partiellement la position difficile de Marijke Van Hemeldonck au sein de son parti.



### Compagne ou camarade ?

« D'une manière générale, on s'adresse aux femmes en les appelant compagnes de parti. Personnellement, je vois de sérieux inconvénients dans l'utilisation du terme « compagne ». Le terme fait penser à une ombre, qui reste silencieuse, cachée par son mari, à une fidèle béni-oui-oui, à un simple complément superflu. Bref, un terme qui ne convient pas du tout à un être autonome. [...] Pourquoi ne pas appeler « camarade » toutes les personnes du mouvement, hommes et femmes confondus, du PSB ou de la FGTB - pour autant qu'il s'agisse de véritables camarades naturellement. Le terme est international, [...] chaleureux, résolu, il revêt le sens de compagnon de lutte, de frère d'arme. Compagnes de parti, citoyens et collègues, confrères et compañeros, désormais, j'aimerais être votre camarade à tous ». <sup>16</sup>



<sup>16</sup> MVH à propos du qualificatif utilisé pour s'adresser aux femmes dans le mouvement socialiste, *Links*, 22/2/1969. Dans le numéro de *Links* du 3/7/1976, Gerlinda Swillen annonce la décision des FPS (en mai de cette année) de remplacer le terme « compagne » par « camarade ».

Les femmes ayant des ambitions politiques doivent à tout prix chercher un tremplin. Tous les partis souffrent de la même maladie : ils ne placent que peu ou pas de femmes sur les listes de candidature aux élections, et encore moins aux places éligibles. Même selon les normes de l'époque, le PSB obtient de très mauvais résultats en termes de représentation féminine : du côté flamand, entre 1949 et 1971, seule une socialiste siège à la Chambre, et il faut attendre 1972 pour que les socialistes flamands envoient une femme au Sénat.<sup>17</sup> Il n'y a pratiquement aucun réseau pouvant offrir un soutien. Depuis l'entre-deux guerres, l'activité des femmes politiques socialistes est systématiquement découragée au profit des FPS qui travaillent dans le cadre mutualiste. En Flandre, des sections de Femmes socialistes subsistent seulement à Anvers et à Gand et le Comité national des femmes socialistes déploie très peu d'activités durant les années 1950-1960.<sup>18</sup> En tant que mouvement de masse bien structuré, ce sont les FPS qui forment le vivier de recrutement des femmes socialistes. Marijke Van Hemeldonck ne peut cependant s'en satisfaire : les FPS sont trop sages, vieillissantes, comptent trop de « femmes de » et organisent des goûters et des expositions de travaux d'aiguille qui ne la passionnent pas. Fidèle à la ligne officielle du parti, l'organisation estime en outre qu'une structure féminine au caractère purement politique n'est pas indispensable : le socialisme et l'égalité des femmes et des hommes iraient en effet de pair.<sup>19</sup> C'est une vision que Marijke ne partage pas non plus. Elle rêve de FPS qui s'impliqueraient dans le fonctionnement du parti, plutôt que d'organiser leur assemblée annuelle le jour du congrès de la Fédération flamande du PSB. De FPS qui participeraient aux Journées des femmes plutôt que de se lamenter sur l'attention portée par la presse à la jeune garde féministe.<sup>20</sup>

17 Van Molle et Gubin, *Femmes et politique en Belgique*, p. 93-94 et p. 375-376. Du côté francophone, la situation était légèrement plus positive. À la Chambre, 3 à 4 femmes socialistes siègent pendant la période 1954-1965.

18 De Weerd D., "Socialisme en féminisme 1945-1980" in De Weerd D., *De dochters van Marianne*, p. 176-178 ; Blommaert J. (1985), *De houding van de socialistische partij tegenover vrouwenemancipatie in de periode 1845-1980*, mémoire de licence non publié UGent, p. 44-45.

19 Van Molle et Gubin, *Femmes et politique*, p. 150 et ss.

20 MVH, *Links*, 7/10/1967 et 3/2/1973 (dans le cadre des cinquante ans des FPS).

À partir de la fin des années 1960, Marijke Van Hemeldonck développe un double plaidoyer vis-à-vis du PSB. D'une part, le parti devrait explicitement inclure les revendications des femmes dans son programme électoral, en réclamant notamment une politique familiale intégrée. D'autre part, il faudrait une structuration de l'action politique des femmes socialistes : « Notre société ne sera pas une société juste et démocratique tant que la moitié de ses membres, c'est-à-dire les femmes, ne joueront pas un rôle à part entière dans la vie publique. Outre le pacifisme, le PSB devrait intégrer le plein emploi, les prestations sociales, de même qu'une participation directe des femmes dans les rouages du parti. Il ne suffit pas de s'adresser aux femmes pendant le combat électoral. [...] Les femmes devraient être impliquées dans la vie du parti, dans l'élaboration du programme du parti, dans la résolution de problèmes spécifiques qui les touchent plus particulièrement ».<sup>21</sup>

## Politique familiale socialiste

Marijke Van Hemeldonck, qui est elle-même travailleuse et mère de deux enfants, attache beaucoup d'importance au développement d'une politique familiale socialiste. Les femmes ne peuvent renforcer leur position sur le marché de l'emploi sans être aidées dans la prise en charge des soins à leurs proches. Au fil des ans, elle rassemble les pièces d'une politique cohérente. Le point de départ est la famille en tant qu'unité affective et non économique. Une unité dont les membres conservent leur autonomie et vivent sur un pied d'égalité, et qui peut prendre différentes formes. Ce n'est pas à la loi de définir ce qu'est une « vraie » famille : couples mariés ou couples non mariés cohabitants, hétéro ou homo, avec enfants nés dans ou en dehors du mariage, deux sœurs partageant la même maison ou plusieurs personnes vivant en communauté, tous méritent la même protection légale.<sup>22</sup> Par ailleurs, il faut investir dans les équipements collectifs : accueil des enfants, mais aussi laveries, aides familiales et cuisines collectives. Elle sait qu'une telle rationalisation des soins et du ménage en fait frissonner plus d'un,

21 MVH, *Links*, 18/2/1967.

22 Amsab-IHS, Archives MVH, n° 123, Rapport de la journée d'étude "Socialistische Vrouwen 1980" (27/10/1979, Gand).

mais il lui semble préférable de concevoir une approche collective, plutôt que laisser le champ libre au secteur privé. Elle estime que les prestations sociales sont la meilleure solution pour soutenir les familles, étant donné qu'elles profitent à tous, ce qui n'est pas le cas de l'allocation octroyée aux mères au foyer pour l'éducation des enfants. Si une telle allocation devait malgré tout voir le jour, il faudrait alors l'octroyer « à toutes les mères, travailleuses et non travailleuses - et éventuellement aussi aux pères, aux grands-parents et à toutes les personnes assurant l'éducation d'un enfant ». Une politique familiale socialiste suppose par ailleurs une adaptation des lois, notamment le droit matrimonial. Enfin, il faut examiner comment le travail, l'école, les médias et les loisirs influencent la vie familiale. « Mettre en œuvre une politique familiale socialiste, c'est s'éloigner du modèle de l'Arche de Noé et prendre de la distance par rapport au schéma simpliste homme-femme. Une politique familiale socialiste a trait à l'existence du moi collectif et au bonheur. Le bonheur bien sûr lui aussi collectif, une valeur que nous devons redécouvrir ».<sup>23</sup>



## Réflexions sur la fête des mères

« Votre résolution qui consiste à veiller à ce que la vie de votre fille soit différente, [...] est politique.

Les vraies solutions sont naturellement politiques. Car le geste du choix socialiste parmi les possibilités qu'offrent aujourd'hui la science et la technique, est un geste politique.

- Il est scientifiquement et techniquement possible que chaque mère soit une mère heureuse, et chaque enfant un enfant désiré. Agissez en ce sens. Envoyez des pétitions signées à Vranckx, pour la proposition de Calewaert sur l'avortement et la proposition de Cudell sur la contraception.
- Il est techniquement et financièrement possible, dès l'année prochaine, d'aménager des crèches et des centres d'accueil pour bébés dans

<sup>23</sup> MVH, "Vrouw- en gezinsproblemen in het regeringsprogramma", *Links*, 15/6/1968 et "Pleidooi voor een socialistisch gezinsbeleid", *Links*, 1/5/1971.

l'ensemble du pays [...] Agissez en ce sens. Descendez dans la rue avec vos bébés. Manifestez et forcez le gouvernement et les partenaires sociaux à s'y mettre.

- Il est techniquement et financièrement possible de mettre sur pied des services communaux ou intercommunaux d'aide familiale (dépannage en cas d'enfants ou de personnes âgées malades, assistance dans les difficultés, relais quand la mère est exténuée ou malade). Agissez en ce sens. Rendez-vous à la séance du Conseil communal.
- Il est techniquement et économiquement possible d'obtenir le plein emploi pour tous les hommes et toutes les femmes désireux de travailler, à raison de 5 à 6 heures de travail par jour [...] Ceci implique que l'on peut mieux répartir les tâches, que la différence théorique entre le travail des hommes et celui des femmes peut être complètement supprimée. Tout comme le problème de la longue absence du père travailleur : 6 heures d'absence de la maison équivalent à une journée d'école.

P.S. Les mères rebelles peuvent aller plus loin et accompagner le [Vrouwen] Overlegcomité les 13 et 14 mai [1972] à Paris ».<sup>24</sup>



En matière de politique familiale, Marijke Van Hemeldonck constate toutefois des évolutions positives : son camarade de parti Gustave Breyne, ministre de la Famille de 1968 à 1972, crée par exemple des places supplémentaires dans les crèches et augmente le budget pour l'aide aux familles et aux personnes âgées. De même, l'ensemble du mouvement socialiste, depuis le syndicat jusqu'aux FPS, s'oppose à une allocation pour la mère au foyer. Mais quand bien même, pourquoi ne pourrait-on pas prévoir de temps à autre un accueil pour les enfants lors des congrès ou des journées d'étude du PSB ?<sup>25</sup> Lors des activités du mouvement féministe, ce service paraît une évidence, depuis la réunion de création des Dolle Mina en 1970 jusqu'à la conférence de la Linkse Vrouweeenheid qui donne naissance en 1980 à Femmes contre la crise.

<sup>24</sup> MVH, *Links*, 13/5/1972.

<sup>25</sup> MVH, "Zo vierden de Vlaamse Socialisten de Internationale Vrouwendag", *Links*, 15/3/1980.

## Les femmes comptent

La position des femmes au sein même du parti est une question plus épineuse. Dans son premier discours à l'occasion d'un congrès national du PSB, fin 1969, Marijke Van Hemeldonck confronte ses camarades à la « position de faiblesse » des femmes au sein du parti. Son message, selon lequel il est impossible de construire un nouveau monde uniquement avec des hommes, ne semble pas passer inaperçu : la direction du parti annonce qu'elle réunira une commission femmes.<sup>26</sup> Mais cela n'ira pas beaucoup plus loin. En 1973, Marijke Van Hemeldonck, Amanda Foket et Mathilde Schroyens s'investissent dans la création d'une asbl Nationale Socialistische Vrouwenbeweging (mouvement national des femmes socialistes), mais celle-ci ne voit jamais réellement le jour.<sup>27</sup>

“

### Discours à l'occasion du congrès national du PSB (1969)

« Je ne suis pas une oratrice de talent. Néanmoins, j'ai demandé à pouvoir prendre la parole aujourd'hui parce que je pense que les quelques femmes présentes ici au congrès sont investies d'un mandat moral. Le mandat moral qui consiste à représenter toutes celles qui ne sont pas parmi nous parce que l'institution et le fonctionnement de la société et du parti sont tels que la femme n'a pratiquement pas voix au chapitre. Les femmes constituent la majorité du corps électoral mais forment malgré tout un groupe totalement dénué de pouvoir, même dans notre parti. C'est avec une certaine amertume que je dois bien constater que le parti réserve une place aux gestionnaires de grands groupes financiers, mais que la majorité faible, à savoir les femmes et les jeunes, n'a pratiquement rien à dire.

26 MVH, *Links*, 20/12/1969 et 21/3/1970.

27 Pendant l'après-guerre, Amanda Foket et Mathilde Schroyens étaient actives respectivement dans les sections des Femmes socialistes de Gand et Anvers. De Weerd D. et Galle C. (1985), *SV 100 jaar Socialistische Vrouwenbeweging*, Bruxelles : SV, p. 46-47.

Camarades, il est impossible de décider et de gouverner de manière démocratique avec seulement une moitié des citoyens. On ne construit pas un monde nouveau uniquement avec les hommes ».<sup>28</sup>

”

En 1974, Marijke Van Hemeldonck reprend dans l'éditorial de *Links* son plaidoyer en faveur d'une « organisation radicale socialiste de femmes », à l'instar des Rooie Vrouwen (femmes rouges) au sein du parti néerlandais PvdA. Des initiatives s'imposent pour supprimer « l'apartheid des femmes et des hommes » dans le syndicat et le parti.<sup>29</sup> Le congrès statutaire et idéologique lui semble le lieu le plus approprié pour s'y atteler. Mais il se limite toutefois à une vague déclaration d'intention : « Pour les socialistes, la réelle égalité entre les femmes et les hommes ne peut être réalisée sans une réforme approfondie des structures sociales et l'éradication des discriminations fondées sur le sexe. Ceci implique que les hommes et les femmes participent ensemble à la vie tant politique, économique, sociale et culturelle qu'à la vie familiale ».<sup>30</sup>

Ce n'est qu'en 1977, lorsque Karel Van Miert<sup>31</sup> entame un processus d'élargissement et de renouvellement du parti, que l'intégration des femmes apparaît réellement à l'ordre du jour. Au congrès d'Ostende, en décembre de cette année, un nombre substantiel de femmes prennent la parole et elles n'hésitent pas à exprimer leur mécontentement au sujet de l'indifférence, de l'ignorance, voire même parfois de l'hostilité de leurs camarades de parti masculins.<sup>32</sup> Au nom des Jeunes socialistes, Martine Deneckere demande pourquoi tant de femmes de gauche finissent par échouer « dans des groupes d'action pour l'égalité salariale, dans des comités pour la dépénalisation de l'avortement, dans des maisons de femmes, chez les Dolle

28 MVH, *Links*, 20/12/1969.

29 MVH, "Na FN Herstal : geen klassenstrijd meer zonder vrouwenstrijd", *Links*, 7/9/1974.

30 Résolution du congrès citée dans Van Molle et Gubin, *Femmes et politique*, p. 162.

31 Karel Van Miert (1942-2009) devient en 1976 secrétaire national adjoint du PSB et, après la scission du parti, président du SP flamand (1978-1989). Il sera également parlementaire européen (1979-1985) et commissaire européen (1989-1999).

32 De Weerd, "Socialisme en feminisme 1945-1980", p. 214-215.

Mina,... Parce qu'il est plus facile d'exercer une pression sur le parti depuis l'extérieur que d'essayer de se faire entendre au sein des structures existantes ». <sup>33</sup> Le président du PSB André Cools émet exactement la même réflexion au congrès francophone qui se tient en parallèle. Beaucoup de femmes de gauche sont effectivement actives en dehors du parti, des féministes flamandes de gauche ayant même mis sur pied la coordination Fem-soc. Mais la préoccupation du parti est tardive et ne prend pas en compte le désir d'autonomie qui caractérise certaines féministes de gauche. Cette fois, le congrès formule un engagement plus concret : le PSB devra travailler à « l'intégration, la représentation et la participation active [...] des femmes à tous les niveaux de l'organisation, de la structure et de l'action du parti ». <sup>34</sup>

Quelques mois plus tard, lors d'un congrès du parti sur « l'habitat », on ne constate cependant pas encore de grande évolution. « La Flandre abrite des hommes, des drapeaux et des voitures », conclut Marijke Van Hemeldonck, « les matinées du congrès malinois, où les premiers orateurs Bob, Jan, Freddy et Marcel, sont suivis par des orateurs masculins de la minorité et de la majorité, qui reçoivent la parole de Wim, sous le regard bienveillant de Frank et Ward. [...] Le congrès d'Ostende – vous vous souvenez, sur la Place de la Femme dans le Parti -, n'était donc que du vent ». <sup>35</sup> Pas complètement bien entendu, « Ostende » avait bel et bien créé une nouvelle dynamique. Marijke Van Hemeldonck fait partie du « comité d'expertes » qui analyse notamment le programme électoral pour 1978 dans une perspective féminine, sous la direction de Carla Galle et Lea Martel. Une série de journées d'étude riches d'enseignements, organisées par et pour les femmes, donnent en tout cas l'impression à l'historienne Denise De Weerdts qu'un vent nouveau souffle. De plus, le tout nouveau président du SP Karel Van Miert semble conscient de l'importance de l'action féminine : il déclare comprendre que certaines qualifient « d'intenable » la situation des femmes au sein du SP, et à Malines, il appelle les sections et les fédérations à sérieusement se mettre au travail pour une meilleure représentation des femmes. <sup>36</sup>

<sup>33</sup> Discours repris dans *Links*, 31/12/1977.

<sup>34</sup> Van Molle et Gubin, *Femmes et politique*, p. 162-163 ; De Weerdts et Galle, *SV 100 jaar*, p. 47.

<sup>35</sup> MVH, "Voor de vrouw staat de politiek in zijn rooie blootje", *Links*, 17/6/1978.

<sup>36</sup> Blommaert, *De houding van de socialistische partij*, p. 179 ; De Weerdts D., "Socialisme en feminisme", p. 214-217.

Mais le changement est lent, ce qui irrite Marijke Van Hemeldonck. Petit à petit, elle commence à avoir le sentiment que ses 25 années d'engagement peuvent se résumer à autant d'années de « vaine figuration ». <sup>37</sup> Cela n'avait pas été une sinécure, en tant que femme divorcée avec deux enfants à élever, d'exercer un emploi et d'assister parallèlement à toutes les réunions et tous les événements où elle était attendue comme militante du syndicat et du parti, et où elle était rarement prise au sérieux. Elle ne sait que trop bien combien les femmes socialistes restent privées d'une vraie place au sein de leur parti. Elle voit aussi comment Miet Smet parvient quant à elle à développer un solide groupement de femmes auprès du CVP : après une journée portes ouvertes du parti réussie en 1974, le groupe de travail Vrouw en Maatschappij <sup>38</sup> (femme et société) du CVP semble avoir le vent en poupe. En 1977, il obtient un quota de 1/5 de femmes dans les organes du parti et en mars 1978, il instaure une formation « Vrouw en Beleid » (femme et politique) avec « un dossier de documentation parfaitement élaboré et très pratique, une introduction à un programme de formation politique pour la femme. [...] *Une fois de plus, nous, nous ne sommes nulle part* », écrit Marijke Van Hemeldonck à son président de parti. <sup>39</sup> Il y a aussi l'attitude ambiguë de la secrétaire nationale du parti Carla Galle. Elle reçoit en 1978 la direction du comité d'expertes censé préparer le renouveau des Femmes socialistes, mais différentes femmes du SP constatent que sa priorité sera surtout le soutien au président de parti Karel Van Miert. Elle n'aurait pas compté sur des femmes politiques puissantes. Pour Marijke Van Hemeldonck, il est clair que les nombreux conflits qu'elle a eus avec Carla Galle ont estropié sa carrière. Lydia Deveen, elle aussi, se souvient : « Promouvoir son avenir politique [de Van Miert] était capital pour elle. C'est sans doute pour cette raison qu'elle soutenait aussi peu les femmes socialistes. Lors d'une réunion des femmes pour préparer une campagne électorale, on avait proposé un dépliant destiné aux électrices. Mais il ne contenait aucune candidate féminine ! Leona Detiège, Marijke Van Hemeldonck et moi-même étions mécontentes, mais cela n'a rien changé ». <sup>40</sup>

<sup>37</sup> MVH, *Links*, 17/6/1978.

<sup>38</sup> À propos de Vrouw en Maatschappij : Cockx, *Miet Smet*, p. 35 et ss.

<sup>39</sup> Amsab-IHS, Archives MVH, n° 47, Note à Karel van Miert, 15/3/1978.

<sup>40</sup> Deveen L. (2011), *Momenten in profiel*, Bruxelles : ASP, p. 63.



Illustration 26. Débat sur « La femme et le travail aujourd'hui » (Lokeren, 16/02/1979) avec Marijke Van Hemeldonck (3<sup>ième</sup> en partant de la droite).

entre autres Nelly Maes, Rita Mulier, Diane Van Cotthem, Nadine Crappé et

Après de longues discussions, le SP décide enfin, le 8 mars 1980, de soutenir une structure féminine au sein du parti. En juin 1981, les Socialistische Vrouwen (SV) voient le jour, avec Mathilde Schroyens comme première présidente. Mais Marijke Van Hemeldonck se dit sceptique quant aux chances de réussite.<sup>41</sup> Une fois encore, cette considération lui vaut quelques inimitiés dans ses propres rangs, mais elle n'est pas la seule à douter de la sorte. Denise De Weerdts craint elle aussi « que le réveil ne se transforme en pétard mouillé à défaut d'intérêt du parti, ou qu'on en vienne à exiger à chaque fois des femmes qu'elles fassent prévaloir les lignes du parti sur le féminisme ». Le manque de moyens, surtout financiers, freine en effet un véritable travail politique.<sup>42</sup> La présence des femmes du SP au Parlement a aussi de quoi susciter la désolation : de 1977 à 1992, on compte en moyenne 7,3% de femmes parmi les députés socialistes flamands élus directement à la Chambre, soit environ 2 femmes pour environ 25 députés ;<sup>43</sup> en 1991, aucune femme n'est élue directement à la Chambre. La loi Smet-Tobback, qui introduit en 1995 un quota sur les listes de candidature aux élections, est dès lors accueillie très favorablement.

41 MVH, *Links*, 15/3/1980 ; Blommaert, *De houding van de socialistische partij*, p. 187, 192.

42 Nauwelaerts K. (1993), *Werkgroepen van vrouwen in traditionele politieke partijen in België*, mémoire de licence inédit KULeuven, p. 93.

43 Van Molle et Gubin, *Femmes et politique*, p. 374-375. Chiffres concernant exclusivement Bruxelles, où aucune femme n'a été élue.

“

La politique masculine n'a rien à apporter à la vie quotidienne des femmes. Le parti parle un langage qui fait fi des conditions de vie concrètes de la femme. Si une femme veut aborder cette problématique lors d'une réunion, les hommes perçoivent son intervention comme du radotage, l'expression hyperindividualiste de soucis hyperindividuels, ou comme l'extravagance d'une femme anormale. Car l'homme est omniscient. À la maison, il a en effet une vraie femme. Une femme qui pense comme lui. Ou du moins qui fait comme si, parce qu'elle dépend socialement et financièrement de lui, une réalité à laquelle l'homme ne préfère pas penser.<sup>44</sup>

”

44 MVH, “De SP met vrouw en macht?”, *Links*, 11/4/1987.

## Une politique favorable aux femmes

Pour Marijke Van Hemeldonck, une plus large présence des femmes dans la vie politique n'est pas seulement une question de justice et de démocratie. À défaut de femmes au niveau décisionnel, les besoins spécifiques des femmes ne sont pas pris en compte et les pouvoirs publics prennent parfois des mesures carrément discriminatoires. Lorsqu'elle étaye cette affirmation lors du congrès du PSB en 1969 avec « de nombreux exemples marquants [...] de discriminations absurdes dans la sécurité sociale » et fait allusion à une « misogynie particulière dans la politique », le ministre du PSB Louis Major riposte que l'on ne peut pas y faire grand-chose, que « tous les hommes sont au-dessus, les femmes en dessous ». Un *bon mot* qui met les blagueurs de son côté, mais qui souligne surtout de manière douloureuse où se situe le problème.<sup>45</sup> Cette explication ne plait évidemment pas à Marijke Van Hemeldonck. En tant que féministe socialiste, elle croit justement en la suppression des inégalités et son engagement de plusieurs années dans des organisations telles que le Comité d'action À travail égal, salaire égal lui permet de comprendre ce que ces inégalités impliquent. En 1977, elle établit un « cahier des charges », un inventaire de toutes les questions qui sont négligées « par un cabinet uniquement masculin, un corps de fonctionnaires uniquement masculin, et une structure consultative et un groupe de pression uniquement masculins ». « Il n'existe pas un seul département ministériel où nous, les femmes, n'ayons pas de grief »,<sup>46</sup> avait-elle déjà fait remarquer précédemment, et donc il faut désigner au sein de chaque cabinet une femme qui aurait la responsabilité de prendre en compte les intérêts des femmes et de faire exécuter le cahier des charges. Son article, qui occupe une page entière de *Links*, se lit aujourd'hui, soit 35 ans plus tard, comme un bel exemple de *gender mainstreaming* avant la lettre.

45 MVH, *Links*, 20/12/1969 ; rapports du congrès dans *Volksgazet*, 15/12/1969 et *Vooruit*, 15/12/1969 ; Nauwelaerts M. (1984), "Wat zoudt ge zonder 't vrouwvolk zijn" dans Witte E., *Vooruitlopen*, p. 138.

46 MVH, *Links*, 18/11/1972.



## Gouverner aussi pour l'autre moitié

« Fouillons dans la poubelle à papier à la recherche d'un paragraphe à insérer dans le programme électoral à l'intention des femmes - prenons les crèches et l'avortement, cela ne peut pas faire de mal, disent les socialistes. Et l'allocation pour la mère au foyer, disent les membres du CVP. Et les droits de la mère, suggèrent le PVV. Six millions de femmes, l'autre moitié, réduite à une seule grande matrice avec des problèmes. Voilà comment ces Messieurs nous perçoivent.

Et pourtant, le prochain gouvernement des Messieurs et le parlement des Messieurs, que ce soit ou non avec ce membre d'honneur en robe, devront gouverner pour absolument tous les Belges, et donc également pour cette autre moitié. Or, cette autre moitié leur est aussi inconnue que la face cachée de la lune.

Il ne s'agit pas non plus d'attribuer quelques domaines à la « compétence féminine » (famille, culture, protection de la jeunesse, enseignement maternel, soins de santé) ou de publier une fois encore des chiffres selon lesquels la moitié du personnel du cabinet est féminin (comprenez toutes les femmes de ménage et les dactylos, aucun chef de cabinet).

Parcourant les ministères tels qu'ils figurent dans l'annuaire téléphonique, mettons en exergue les revendications féminines<sup>47</sup>:

### Services du Premier Ministre

- Secrétariat permanent de recrutement : élaborer un plan de recrutement et de promotion visant à rapprocher l'équilibre entre les fonctionnaires de haut niveau masculins et féminins. Introduction de *Fayat girls*, comme les *Fayat boys*, ces flamands parvenus à se forger une place au Ministère des Affaires étrangères.<sup>47</sup>

### Affaires intérieures

- Développer un système électoral où autant d'hommes que de femmes seraient élus dans les organes politiques du pays.

47 Hendrik Fayat (1908-1997), ministre des Affaires étrangères (1961-1965), recrute des néerlandophones pour son département, afin de rétablir la parité linguistique. Ils seront surnommés « Fayat boys ».

## Affaires étrangères, commerce et coopération au développement

- Définir le statut de l'épouse du diplomate : soit elle est considérée comme une partie de la fonction de son époux et doit dès lors être rémunérée séparément, soit elle doit être dispensée complètement de toutes les corvées mondaines.

## Affaires économiques

- Adaptation du fonctionnement de l'Institut national des statistiques, de façon à ce que l'on puisse disposer de données pertinentes sur la vie de la femme belge.

## Justice

- Simplification des procédures de divorce et gratuité.

## Agriculture

- Statut et droits à la pension des épouses d'agriculteurs.

## Défense nationale

- Reconnaissance de la maternité comme un service à la patrie.

## Classes moyennes

- Statut et droit à la propriété de la conjointe-aidante du commerçant.

## Éducation nationale

- Création d'une chaire Étude femmes.

## Prévoyance sociale

- Versement d'un pécule de vacances séparé pour la femme au foyer.

## Emploi et travail

- Réduction de la durée de travail journalière.

## Mobilité

- Suppression des mesures discriminatoires envers le personnel des chemins de fer et de la Sabena.

## Santé publique et famille

- Reconnaissance de nouvelles formes de vie en commun ». <sup>48</sup>

(\*) La liste est plus longue, une seule recommandation a été reprise pour chaque ministère.

48 MVH, *Links*, 21/5/1977.

## Dans le sillage de l'Année de la femme des Nations Unies : peaufiner une politique d'égalité des chances

Pour Marijke Van Hemeldonck, les années 1970 sont aussi une période où elle tente de « professionnaliser » son engagement au PSB en entrant dans des cabinets ministériels. C'est une manière de devenir elle-même actrice de la politique favorable aux femmes qu'elle défend. Chez Willy Calewaert, ministre de l'Enseignement dans le gouvernement Leburton II (octobre 1973 - avril 1974), elle prépare en tant que conseillère à temps partiel une réforme de l'enseignement technique et professionnel, visant entre autres à améliorer la formation professionnelle des jeunes filles. Le temps manque cependant pour enregistrer un résultat et le portefeuille de l'enseignement passe ensuite entre les mains du PVV. Parallèlement, elle occupe une deuxième fonction à temps partiel chez Ernest Glinne, qui succède à Louis Major en tant que ministre de l'Emploi et du Travail. Cette fois, ses efforts portent leurs fruits : avec Éliane Vogel-Polsky, elle prépare la création de la Commission du travail des femmes (CTF), qui devient une administration auprès du ministère. En mars 1975, soit encore un gouvernement plus tard, la CTF est installée avec Miet Smet comme présidente et Émilienne Brunfaut comme vice-présidente. Elle est composée de représentant-e-s des partenaires sociaux, de délégué-e-s de différents ministères et d'expert-e-s. Elle doit conseiller le gouvernement pour la suppression des discriminations sur le marché de l'emploi. L'installation du nouvel organe ne se fait pas sans heurts – elle fait l'objet de résistances qui, selon Miet Smet, prouvent qu'il s'agit d'une prise de terrain significative – mais, grâce à ses conseils et à ses journées d'étude, la commission gagne rapidement la confiance.<sup>49</sup> Elle réunit de fortes personnalités comme Sara Masselang, Annie Massay, Marina Hoornaert, Jo Walgrave, Miette Pernot et Marijke Van Hemeldonck, qui est heureuse de l'accent féministe que prennent ses avis.<sup>50</sup>

Pratiquement en même temps que la CTF, est créée au sein du Ministère des Affaires étrangères une Commission consultative du statut de la femme.<sup>51</sup> Celle-ci doit assister

49 Sur la création et les premières années d'activité de la CTF, voir Gubin, *Éliane Vogel-Polsky*, p. 72-73 et Cockx, *Miet Smet*, p. 51 et ss.

50 Par exemple dans l'avis n° 8 (1976) sur le travail à temps partiel.

51 AR du 1/4/1975, MB 6/5/1975. Le Commission comptait 26 membres : 20 représentants d'organisations politiques et sociales et 6 de ministères.



le gouvernement belge dans ses prises de position lors de forums internationaux et examiner en outre si la Belgique se conforme à ses engagements internationaux en matière de droits des femmes. L'effet stimulant vient de l'étranger, comme pour la CTF. Lorsque les Nations Unies (NU) décident fin 1972 de faire de 1975 l'Année internationale de la femme, elles appellent les États membres à élaborer une *national machinery* pour les seconder dans la réalisation de politiques d'égalité des chances. À cet égard, la Belgique ne choisira pas un ministre, comme en France, ou un organe autonome et de coordination comme l'Equal Opportunities Commission en Grande-Bretagne, mais plusieurs instances spécifiques.<sup>52</sup>

Avec l'Année internationale de la femme, la nouvelle Commission consultative créée auprès du Ministère des Affaires étrangères se voit tout de suite investie d'une mission conséquente.<sup>53</sup> Après quelques hésitations, les NU décident en effet d'organiser, dans le cadre de l'Année internationale de la femme, une Conférence mondiale sur les femmes, avec Mexico comme ville hôte. De nombreux diplomates, parmi lesquels des Belges, émettent de sérieux doutes quant à la faisabilité et au coût d'une telle conférence, sans parler des sujets critiques qui seraient abordés. En pleine guerre froide, il est évident que les trois thèmes principaux – égalité, développement et paix – susciteront des débats houleux. Globalement, deux visions de l'amélioration du statut des femmes s'opposent. La vision « américaine » donne la priorité à l'abrogation des discriminations concrètes et à de meilleures opportunités pour les femmes dans le système existant, et se focalise sur le sexisme et les inégalités dans la législation. Le bloc communiste affirme que l'égalité n'est possible que dans un autre contexte géopolitique et économique. Il essaye d'écarter des termes tels que sexisme et féminisme des textes de la conférence au profit des mots impérialisme, (néo)colonialisme, capitalisme, racisme et sionisme.

<sup>52</sup> En 1980 suivent une Onderwijscommissie voor het Waarborgen van een Gelijkwaardige Rol van Mannen en Vrouwen in de Samenleving (Commission de l'enseignement pour la garantie d'un rôle équivalent des hommes et des femmes dans la société) (dont Marijke Van Hemeldonck devient membre suppléante), une Commission pour l'égalisation des chances des filles et des garçons dans l'enseignement, et, parmi les services du premier ministre, un Comité ministériel sur le statut de la femme, qui assure notamment la coordination.

<sup>53</sup> Amsab-IHS, Archives MVH, n° 47, Note MVH "De Belgische Commissie voor de Status van de Vrouw", 9/2/1979.



Illustration 27. Caricature dans le cadre de l'Année de la femme, réalisée par GAL (Gerard Alsteens) à la demande du Vrouwen Overleg Komitee, 1975.

Avec cette vision, il attire beaucoup de pays du Sud, à la grande frustration des États-Unis.<sup>54</sup> L'ambassadrice belge Edmonde Dever parle d'une « politisation outrancière » à Mexico,<sup>55</sup> si bien que la Belgique s'abstient finalement lors du vote de la déclaration finale, à ses yeux trop chargée politiquement. Le bilan n'est cependant pas défavorable : c'est la première fois que l'on parle du statut des femmes à un niveau aussi élevé, et que l'on établit les fondements d'une convention à part entière des NU sur la suppression des discriminations. Dans le cadre de discussions difficiles mais enrichissantes menées lors du forum parallèle des ONG, les femmes du Nord apprennent à se rendre compte de leur position privilégiée par rapport aux femmes du Sud. À Mexico, l'on décide aussi de ne pas en rester à une seule année, mais d'œuvrer pendant toute une décennie aux droits des femmes. Des lignes directrices sont définies dans un plan d'action mondial, qui est approuvé à l'unanimité.

En Belgique, le mouvement féministe radical, tout comme Marijke Van Hemeldonck, critique l'Année internationale de la femme. La crise économique se fait sentir et l'optimisme qui avait donné des ailes au féminisme de la deuxième vague, s'estompe. Dans les milieux féministes, on dit : « Pas une année, mais une vie pour la femme ! » 1975 semble être une année pour les dames pour Marijke Van Hemeldonck, émaillée d'événements prestigieux où des représentants des gouvernements viennent commenter « les GRRRRANDES réalisations dans les paradis féminins respectifs qu'ils habitent ».<sup>56</sup> Dans son discours à l'occasion de la clôture de l'Année de la femme, le premier ministre Leo Tindemans ne se montre en effet pas un défenseur convaincu de l'émancipation des femmes. Il reconnaît l'existence de préjugés et d'inégalités à éradiquer, mais il a l'impression que le combat pour la promotion de la femme, tel qu'il est mené, « surtout pour ce qui concerne le mariage et la maternité, laisse quelque peu dans l'ombre les réalités affectives », ce qui risque de perturber « l'équilibre de la société ». Il esquisse une image idyllique des opportunités d'épanouissement que les femmes au foyer peuvent trouver dans « le journal, un livre fondateur, une approche

54 Sur la décennie des NU : Ghodsee K. (2010), "Revisiting the United Nations decade for women : brief reflections on feminism, capitalism and Cold War politics in the early years of the international women's movement", *Women's Studies International Forum*, n° 1, p. 3-12.

55 Archives MAE, n° 16.492, Dever aan Buitenlandse Zaken, 25/6/1975.

56 MVH, "Radicaal feminisme of... Internationaal Jaar van de Dames ?", *Links*, 17/5/1975.

active des mass-médias ou un engagement dans l'une des nombreuses organisations socioculturelles » et se dit préoccupé par le relâchement des mœurs sexuelles et même par la participation croissante des femmes au travail, qu'il met en relation avec la diminution des taux de natalité.<sup>57</sup> Cinq ans plus tard, Marijke Van Hemeldonck s'étonne encore qu'il n'ait pas été hué à l'époque.<sup>58</sup> Au terme de l'Année de la femme, elle

dresse avec le Comité d'action À travail égal, salaire égal un bilan très mitigé. Le communiqué de presse du Comité prend d'ailleurs pour titre *Les cadeaux empoisonnés de l'Année de la femme*. On a franchi « de misérables petits pas », mais sans changer les rapports de pouvoir à la base des inégalités. De plus, précisément pendant l'Année de la femme, le gouvernement Tindemans a approuvé la prime pour la femme au foyer tant décriée par la majorité du mouvement féministe.<sup>59</sup>

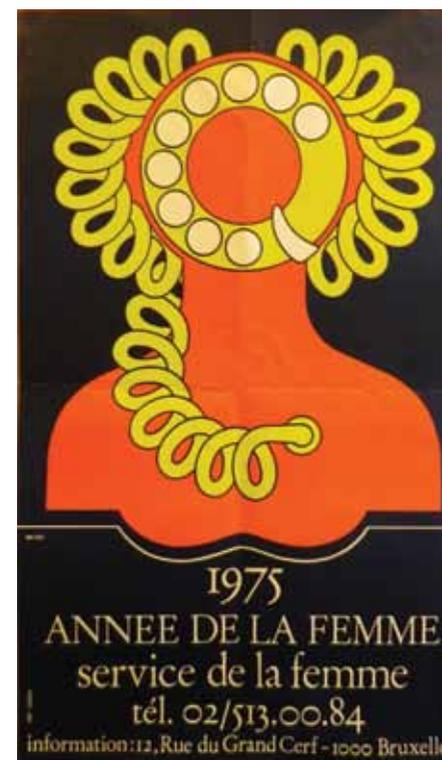


Illustration 28. Affiche pour une initiative publique dans le cadre de l'Année de la femme. Selon les mots de Marijke Van Hemeldonck: « Un téléphone mort aux Affaires étrangères (la femme, cette affaire étrangère...) que l'on baptise ensuite du nom prestigieux de Service de la Femme. »

57 Archives MAE, n° 16.672, Séance académique à l'occasion de la clôture de l'année internationale de la femme. Discours de Monsieur le Premier Ministre.

58 Amsab-IHS, Archives MVH, n° 50, Typoscripte "Een zandbak met kroonluchters of een les in internationale strategie", non daté [1980].

59 Carhif, Archives Van Tichelen, n° 70, Comité d'action À travail égal, salaire égal, *Conférence de presse du 16 février 1976, les cadeaux empoisonnés de l'année de la femme*. Il n'y aura jamais d'arrêtés d'exécution cette prime, si bien que cette proposition restera lettre morte.

## Une décennie de la femme

Le gouvernement peut donc tirer profit de quelques conseils « féministes ». Sous la houlette de sa première présidente, la juriste Mieke Coene, la Commission consultative se fixe deux priorités. Elle examine les projets de textes de la Convention des NU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et élabore un texte alternatif dans lequel les passages portant sur le droit civil et familial se voient conférer une formulation plus puissante. Le texte belge sera l'un des documents de base utilisés par la Commission du statut de la femme des NU en 1976 pour rédiger un nouveau projet de texte de la Convention.<sup>60</sup> Le deuxième point d'attention de la Commission consultative consiste à relever les conventions internationales relatives aux droits des femmes que la Belgique n'avait pas encore ratifiées ou ne respectait pas (complètement).

L'une d'entre elles est la Convention des NU sur les droits politiques de la femme, qui date de 1952. Lorsque la Belgique souscrit à cette convention en 1964, elle émet deux réserves : elle veut que le pouvoir royal reste réservé aux hommes<sup>61</sup> et que les autorités publiques puissent garder le droit de recruter uniquement des hommes (ou des femmes) pour certaines fonctions. Ceci se fait évidemment « sans aucune arrière-pensée discriminatoire », mais pour protéger les femmes des « risques physiques et moraux » et « en raison des exigences liées au bon fonctionnement de certains services publics ».<sup>62</sup> Comme on peut s'en douter, ces « exemptions » posent problème quand la Belgique signe en 1967 la Déclaration pour l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes, qui précède la convention CEDAW (Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women).

Après lecture des projets de textes pour cette Déclaration, le représentant belge du ministre des Affaires étrangères aux NU, Pierre Harmel, attire en 1967 l'attention

60 Carhif, Archives CTF, n° 13/1, Note "Voor de vrouw, de Consultatieve Commissie voor de Status van de Vrouw", p. 25-26 ; Archives MAE, n° 16.491, Rapport de Noterdaeme à Van Elslande, 15/10/1976 ; Amsab-IHS, Archives MVH, n° 47, Note "De Belgische Commissie" 9/2/1979.

61 La Constitution sera modifiée en 1991 afin de donner également l'accès au trône aux femmes.

62 Archives MAE, n° 16.491 (P-ONU), Avis Conseil d'État 7186/1, 17/10/1960.

sur les « incidences sérieuses sur notre législation nationale ». L'article 4 stipule en effet que les femmes et les hommes doivent bénéficier du même accès à la fonction publique. L'article 5 concerne la nationalité de la femme mariée et est contraire à la loi belge qui prévoit qu'une femme qui épouse un étranger adopte d'office sa nationalité. L'article 6, qui garantit aux femmes la liberté d'action, risque de « menacer l'unité du mariage » et l'article 7 est contraire à la loi belge sur l'adultère. Le principe de l'égalité dans le mariage suscite aussi la question de savoir si après un divorce, les hommes devraient attendre dix mois avant de se remarier, comme la loi belge l'impose aux femmes. En bref, la liste des problèmes potentiels est longue, et c'est encore sans parler du manque de sérénité et du « ton hargneux » attribué au projet de texte. Le représentant permanent belge trouve « exagéré d'affirmer sans nuance que les femmes dans la majorité des pays « continuent de faire l'objet d'importantes discriminations » ». De même, l'article 1, qui stipule que « la discrimination fondée sur le sexe est fondamentalement injuste et constitue une atteinte à la dignité humaine », pourrait à ses yeux être formulée de manière plus modérée.<sup>63</sup> Finalement, la Déclaration est signée solennellement en novembre 1967, y compris les articles « controversés » qui ne posaient pas problème aux autres pays. Piet Vermeulen, qui représente la Belgique pendant les discussions aux NU, s'investit finalement fortement en faveur d'un texte puissant, auquel la législation belge n'aurait plus qu'à s'adapter.<sup>64</sup>

En signant la Déclaration, la Belgique s'engage à élaborer des rapports sur la progression de la lutte contre les discriminations. Mais ces rapports évoquent encore toujours l'argument « exigences liées au service » pour justifier la fermeture aux femmes de certaines fonctions des services publics. Le ministre des Affaires étrangères Van Elslande prend cependant conscience que cet argument n'est plus vraiment convaincant en 1975. À présent que les NU préparent avec la CEDAW une convention exécutoire, il consulte la Commission consultative. Début 1976, celle-ci affirme sans détour que la réserve émise par la Belgique en 1964 est contraire à la législation tant nationale qu'internationale et est en outre fondée sur une tradition

63 Archives MAE, n° 16.491, G. Schuurmans à P. Harmel, 5/9/1967.

64 Vermeulen, *Een gulzig leven*, p. 179-180.

dépassée. Le premier ministre Leo Tindemans n'est toutefois pas convaincu. Il n'accepte une adaptation aux exigences internationales que quand le Conseil d'État se prononce à son tour, début 1978, contre les clauses d'exception. Après que les femmes mariées aient eu accès en 1973 à l'examen diplomatique et que la Poste et la SCNB aient ouvert une série de fonctions aux femmes aux alentours de 1975, c'est à présent à l'immuable Administration des Douanes et Accises de s'ouvrir aux femmes.<sup>65</sup>

En octobre 1977, Marijke Van Hemeldonck succède à Mieke Coene à la présidence de la Commission consultative. Elle s'installe dans le bureau de la Commission, tout près du Palais de justice. Cette Commission l'amène sur un nouveau terrain : « Auparavant, je défendais toujours les tendances minoritaires, mais à présent, je devais apprendre à défendre une position majoritaire. Je devais maîtriser mon tempérament. Prendre la parole en tant que plus grand dénominateur commun exige une toute autre méthode ».<sup>66</sup> L'effort diplomatique s'avère notamment nécessaire lorsque le Conseil économique européen des NU organise en 1979 un séminaire sur les femmes dans l'économie. Plusieurs pays dotés d'une économie de marché planifiée s'y rassemblent et Marijke Van Hemeldonck est priée d'éviter les « questions sensibles » telles que le taux de chômage élevé des femmes dans les pays occidentaux comme la Belgique. Le séminaire offre toutefois la possibilité d'effectuer un travail de réflexion féministe, par exemple sur la répartition inégale du travail ménager, qui est aussi perceptible dans les pays communistes.<sup>67</sup> Elle constate : « Ces responsabilités à la fois féministes et politiques me plaisent beaucoup et me font entrer en contact avec beaucoup de collègues d'autres pays ».<sup>68</sup>

65 Archives MAE, n° 18661.7, sous-dossier « droits politiques de la femme », Notes et correspondance, 1964, 1975-1978.

66 Amsab-IHS, Archives MVH, n° 64, "Marijke Van Hemeldonck : sinds 68 weet ik dat ik het kan" [pas de mention de source, 1979]. Marijke Van Hemeldonck avait déjà assisté en 1970 à une session de la Commission du statut de la femme des NU, pour la Belgique.

67 Archives MAE, n° 18661.7, sous-dossier CEE ; Amsab-ISG, Archives MVH, n° 49, Notes et rapports ; CEE, *Séminaire sur le rôle de la femme dans l'évolution économique de la région de la CEE, Paris, 9-17 juillet 1979. Note synoptique sur le thème 1, Structure de l'emploi par M. Van Hemeldonck* (ECE/SEN.5/5, 15/6/1979), p. 2.

68 Amsab-IHS, Archives MVH, n° 47, MVH à Mitko, 10/8/1978.



## Toutes les femmes travaillent

« Essayons une ventilation [du travail non rémunéré].

Une partie du travail ménager maintient, entretient et reproduit la force de travail des travailleurs rémunérés. Cette partie-là pourrait se traduire par une créance sur l'employeur de ces travailleurs rémunérés ou encore sur le salaire de ces travailleurs. Les femmes devront opter pour une revendication syndicale (repas chaud sur le lieu de travail, entretien des vêtements de travail par l'employeur, réduction du temps de travail) ou une revendication dans le cadre des régimes matrimoniaux.

Une partie du travail familial est liée aux soins aux enfants, aux malades. Il ouvre une créance sur la société, dont la femme peut exiger des équipements sociaux et une réelle protection de la maternité.

Une troisième partie concerne le travail matériel et éducatif lié à l'éducation et à l'élevage des enfants. La loi a consacré l'égalité des droits et des devoirs des parents envers leurs enfants. Si l'un des conjoints n'assume pas sa part des devoirs et abandonne toutes ses tâches à l'autre, est-ce que celle-ci ne pourrait pas lui réclamer un salaire ménager ou familial ?

On le voit, le problème n'est pas simple, tout empêtré qu'il est d'éléments économiques et d'ordre social, cachés sous des discours lénifiants et des raisons irrationnelles mais non moins réelles. Pas étonnant que femmes et hommes s'y perdent ! »<sup>69</sup>



69 Lettre ouverte de MVH dans *Le Soir*, 13/9/1979, parue dans *Voyelles* (déc. 1979) sous le titre « Du travail ménager ou de l'union nécessaire des Marthe et des Marie ».

En tant que présidente de la Commission consultative, Marijke Van Hemeldonck assure également le suivi de la Décennie de la femme des NU. À ce moment, les NU peaufinent toujours la CEDAW et les négociations à ce sujet se traduisent par un flux de télex entre le Ministère des Affaires étrangères et la délégation belge auprès des NU à New York. Chaque adaptation proposée par un état membre est évaluée sur le plan du contenu, du soutien apporté par d'autres pays et de la charge politique, après quoi la Belgique donne ou non un avis positif. À la demande de Marijke Van Hemeldonck, la Commission consultative est intégrée dans ce processus de concertation durant l'automne 1978, lors de la 33<sup>ème</sup> Assemblée générale des NU. La Belgique et les « pays du même bord » défendent surtout le texte de base : sachant qu'une version plus progressiste ne serait probablement pas réalisable, il faut éviter que la CEDAW ne perde de sa consistance dans le jeu de prendre-et-donner qui se joue à chaque fois.<sup>70</sup> Fin 1979, l'Assemblée générale des NU approuve finalement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

## La deuxième conférence des NU sur les femmes à Copenhague

Entre-temps, il devient clair que les questions de politique internationale domineraient également les activités de la deuxième Conférence sur les femmes planifiée en 1980. Marijke Van Hemeldonck suit de très près la préparation de cette nouvelle Conférence mondiale : elle représente la Belgique à la Commission du statut de la femme (CSF) des NU et siège en tant qu'observatrice dans la commission préparatoire à la conférence.<sup>71</sup> Elle affiche tout de suite son sens de l'initiative en rédigeant lors de la 27<sup>ème</sup> session de la CSF (1978), avec les États-Unis, une résolution sur l'importance d'une bonne *national machinery*, qui sera acceptée moyennant quelques adaptations. Elle doit s'habituer à se concerter à chaque étape avec la mission belge et, à une seule reprise, sa proposition

<sup>70</sup> Archives MAE, n° 18.861/5 (P-ONU/77), Correspondance, entre autres Ernemann à MAE et MVH à H. Simonet, 4/10/1978.

<sup>71</sup> La CSF organise sa 27<sup>ème</sup> session en mars/avril 1978, la 28<sup>ème</sup> en février/mars 1980. La Belgique ne siège pas officiellement dans la commission préparatoire pour Copenhague ; MVH assiste aux trois réunions comme adjointe à la délégation néerlandaise (juin 1979) ou comme observatrice (août/septembre 1979 et avril 1980).



Illustration 29. Réunion de la Première Commission lors de la Conférence mondiale sur les femmes des NU à Copenhague, avec à droite de la table Marijke Van Hemeldonck en tant que rapporteuse.

est rejetée.<sup>72</sup> L'attitude constructive de la diplomatie belge est indiscutable. La Belgique avait été le premier pays à s'engager à apporter une contribution financière à la Décennie de la femme des NU. Le pays est aussi co-auteur de la résolution attribuant à la Conférence trois sous-thèmes concrets - l'emploi, l'enseignement et la santé - ce qui permettra de développer un programme d'action. À l'occasion de la 28<sup>ème</sup> session de la CSF (début 1980), la Belgique soutiendra en outre la proposition qui consiste à prévoir un moment à Copenhague pour la signature de la CEDAW. Marijke Van Hemeldonck est chargée de rédiger le rapport de la 27<sup>ème</sup> session de la CSF, ce qui rend cette réunion encore plus intense. Au niveau belge, la Commission consultative travaille pendant ce temps d'arrache-pied à l'élaboration d'un rapport national.<sup>73</sup>

<sup>72</sup> Archives MAE, n° 18861.8 (27<sup>ème</sup> CSF), Correspondance entre les Affaires étrangères et Ernemann, e.a. 3/4/1978.

<sup>73</sup> Archives MAE, n° 18861/4/1.67\_sf3, Délégation à l'ONU à MAE, 27/4/1976 ; 18861.8 (P-ONU 1979), Ernemann à MAE, rapport de la 33<sup>ème</sup> AG de l'ONU, 12/3/1979 ; 18.861/8 (P-ONU 1980), Rapport et « note politique » de MVH à H. Simonet sur la 28<sup>ème</sup> session, 25/3/1980 ; Amsab-IHS, Archives MVH, n° 46, *Activiteitsverslag van de Consultatieve Commissie van de vrouw van 1976 tot 1982*, 9/10/1982 ; Archives MVH, n° 54, Commission belge pour le statut de la femme, *Rapport belge de préparation au congrès international de l'ONU à Copenhague*.

Tout ne se déroule cependant pas comme prévu. Au Danemark, tout le monde est à pied d'œuvre : Copenhague avait repris le rôle de ville hôte assez tardivement à Téhéran, où la révolution avait éclaté. La situation des femmes palestiniennes est rajoutée in extremis à l'ordre du jour officiel de la Conférence mondiale, au grand dam des États-Unis et d'Israël. La masse de projets de résolutions et d'amendements soumis à la conférence contiennent une multitude de questions sensibles. Et puis, il y a aussi le projet de déclaration de la République Démocrate Allemande « sur la participation des femmes à la lutte pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, contre le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, l'agression et l'occupation étrangères et toutes les formes de domination étrangère » qui se fraye progressivement un chemin dans les sections des NU. Une approbation par l'Assemblée générale rendrait « ce texte absurde », pour reprendre les termes d'un diplomate belge, au même niveau que la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce que l'Occident veut éviter à tout prix. Dans ce contexte, l'invasion de l'Afghanistan fin 1979 par l'Union soviétique entraîne un soupir de soulagement car l'appui du tiers-monde pour ce texte s'estompe brutalement.<sup>74</sup>

Le 14 juillet 1980, la deuxième Conférence mondiale sur les femmes débute solennellement en présence de délégations en provenance de 145 pays. Un projet de programme d'action est discuté au sein de trois commissions. Marijke Van Hemeldonck est chargée de rédiger le rapport de la première commission, qui a pour tâche de mettre au point les points d'action pour les autorités nationales. Le traitement des sujets « politiques » prend cependant tellement de temps qu'elle doit convoquer à cet effet un autre groupe de rédaction. Les apports « belges » à ce volet du programme concernent l'interdiction de licenciement en cas de mariage, la réduction du temps de travail pour une meilleure conciliation travail-famille et l'interdiction des mutilations sexuelles.<sup>75</sup> La deuxième commission, plus chargée politiquement, aborde le volet international du texte, avec des questions telles que la situation des femmes palestiniennes et l'apartheid. Une troisième commission se

74 Archives MAE, n° 18661.7, délégué belge NU à MAE, 24/11/1981 ; n° 18661.8 (P-ONU/1980), Correspondance.

75 Carhif, Archives CTF, n° 13/1, Note « Conférence de Copenhague, Amendements présentés par la Belgique ».

penche sur l'exposé des motifs : les pays occidentaux veulent expliquer les racines historiques, culturelles et sociales de la subordination de la femme, alors que les pays socialistes et les pays en voie de développement du G77 insistent davantage sur des facteurs tels que le colonialisme et l'économie internationale. Attestant du climat qui règne lors de cette conférence, l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie s'opposent à une résolution sur la violence conjugale, qui n'existerait soi-disant pas dans les pays socialistes. La Belgique et d'autres pays émettent quant à eux une réserve par rapport à une résolution visant à soutenir la CEDAW, arguant qu'elle contient un alinéa en « isme » (colonialisme, racisme, impérialisme,...).<sup>76</sup> Malgré la recherche d'un consensus jusqu'au dernier moment, il n'aboutit pas. Les États-Unis et plusieurs de ses alliés butent notamment sur un passage associant le sionisme au racisme et au colonialisme, si bien que le vote final enregistrera 4 voix contre et 23 abstentions.<sup>77</sup>

L'image qui reste de Copenhague est celle d'un événement politisé à outrance. À l'issue de la conférence, Marijke Van Hemeldonck a une vision plus nuancée. Oui, c'était politisé, mais c'était là « le prix que les femmes devaient obligatoirement payer pour pouvoir obtenir leur propre conférence » ; il était inévitable que les enjeux de pouvoir présents dans l'Assemblée générale des NU divisent aussi la Conférence sur les femmes. Elle considère que, comparé à celui de Mexico, le plan d'action de Copenhague est moins abstrait, davantage basé sur l'expérience et plus adapté aux besoins et aux possibilités du tiers-monde. « Tout ce que les femmes ont perdu en illusions en cinq ans de temps, elles l'ont visiblement gagné en émancipation politique et en sens de la réalité économique ». Selon elle, tout le monde avait certes dû mettre de l'eau dans son vin : « Les membres de la délégation des pays « socialistes » ont dû accepter les références au sexisme, tout comme le groupe africain a dû accepter la condamnation des mutilations sexuelles et le Saint-Siège une résolution sur la régulation des naissances ». Auparavant, elle avait mis en

76 Jaquette J. (1995), "Losing the battle/Winning the war : international politics, women's issues and the 1980 Mid-Decade Conference" dans Wilson A. (éd.), *Women, Politics and the United Nations*, Westport CT : Greenwood Press, p. 62.

77 Les États-Unis, le Canada, l'Australie et Israël votent contre, 23 pays, dont les neuf États membres de la CE s'abstiennent.

exergue « le débat sur l'incidence de la crise économique sur la maternité, la famille, la religion et la culture » comme un débat particulièrement important, difficile et délicat, « mais extrêmement significatif pour l'avenir des femmes dans le monde parce qu'il s'agissait d'un débat idéologique ». Ce débat suscite probablement moins l'attention qu'elle ne l'avait espéré, mais elle retrouve malgré tout son cadre de réflexion marxiste-féministe dans l'analyse des causes de l'inégalité des femmes et des hommes. Certains passages « auraient pu être extraits directement du manifeste Fem-soc », et il n'était pas certain qu'un congrès du SP les aurait acceptés tels quels. Or, ils intègrent un texte des NU. Elle loue également l'approche décontractée des Danois, qui avaient préservé la conférence de tout caractère vainement solennel.<sup>78</sup>

Le déroulement souvent houleux de la conférence fait en effet presque oublier l'important consensus à propos de la majorité des points à l'ordre du jour, détaillés et concrets, concernant les femmes. Même le vote contre des États-Unis, du Canada et de l'Australie et l'abstention d'autres pays occidentaux a un côté positif : il n'est pas possible d'écarter le Programme d'action mondial en prétextant qu'il s'agit d'un document « occidental ». De plus, à Copenhague, près de cinquante États membres, parmi lesquels la Belgique, signent la convention CEDAW. Cette convention est exécutoire, ce qui signifie que les états signataires s'engagent à adapter leur législation. Le forum des ONG qui se déroule parallèlement fait également impression, même si l'ambassadeur belge ne pourra s'empêcher d'insérer une phrase moqueuse à propos des organisatrices dans son rapport au Ministère des Affaires étrangères : « Les Danoises, qui ont depuis belle lurette gagné la partie contre leurs « égaux masculins », tout en perdant en séduction, entendent bien exploiter cette occasion pour venir en aide à leurs consœurs estimées moins chanceuses ». <sup>79</sup> Avec 8.000 participant-e-s, dont 3.000 venant de pays non européens (la Belgique sponsorisera la participation de plusieurs femmes originaires du tiers-monde), un large éventail d'ateliers et d'activités et un journal quotidien, le Forum est un succès. Il y aura aussi

78 MVH (1980), "De UNO-Wereldconferentie voor de vrouw, een positieve evaluatie", *Socialistische standpunten*, p. 274-275 ; MVH, "Positief bericht van de UNO-Vrouwenconferentie in Kopenhagen", *Links*, 23/8/1980 ; Amsab-IHS, Archives MVH, n° 46, Typoscripte "In Kopenhagen Wereldvrouwenconferentie : de ergernis en illusies voorbij", [1980].

79 Archives MAE, n° 18.861/8 (P-ONU 1980), A. Coesens à H. Simonet, 18/1/1980.

quelques moments de véritable échange avec la Conférence : ainsi, les femmes afro-américaines du Forum réussissent à convaincre la délégation officielle des NU d'introduire une résolution sur le racisme. Car si le Forum a des idées passionnantes, c'est la Conférence qui détient le pouvoir pour en faire quelque chose.<sup>80</sup>

Pour Marijke Van Hemeldonck, la nouvelle décennie commence toutefois sur le plan personnel par une note plus pessimiste. Début 1980, elle doit renoncer à la présidence de la Commission consultative au profit d'Émilienne Brunfaut. À peine quelques mois avant le début de « Copenhague », cette décision est difficile à avaler, même si le ministre des Affaires étrangères Henri Simonet lui explique qu'il avait fortement apprécié son travail et que le changement s'expliquait par le besoin de parité linguistique.<sup>81</sup> Marijke Van Hemeldonck doit abandonner son rêve de transformer la Commission consultative en un service administratif à part entière. Elle se voyait bien diriger un tel service, qui élargirait ses activités et serait moins tributaire des changements de gouvernement. Malgré ses insistances répétées et la soumission de différents scénarios, elle n'est pas entendue - il lui faudra par exemple attendre des lustres avant d'avoir une dactylo bilingue.<sup>82</sup> Peu avant, le projet de maison belge de la culture à Lille, dont elle avait été désignée directrice, vole aussi in extremis en éclats. Elle venait de passer une décennie à jongler avec deux emplois dans l'enseignement, des détachements éphémères mais chronophages dans des cabinets ministériels et l'éducation de ses deux filles. Elle s'était engagée dans le féminisme et avait fidèlement assisté aux congrès du parti et du syndicat - en plus de toute une série d'activités politiques annexes liées au parti dont elle ne voyait pas l'utilité. Mais tous ces efforts ne lui avaient finalement pas apporté grand-chose. Certes, en 1981, le Parlement européen apparaît progressivement comme une nouvelle opportunité, mais cette année est surtout marqué par un sentiment de déception.

80 *Links*, 23/8/1980.

81 Amsab-IHS, Archives MVH, n° 47, Correspondance MVH et H. Simonet, 10/3/1980 et 1/4/1980 ; MAE 18861.8 (P-ONU 1980), Correspondance.

82 Amsab-IHS, Archives MVH, nos 47 et 54, Correspondance, notamment lettre et note à Karel Van Miert, 10/2/1978 ; Note « Proposition de restructurations », non datée, et note « Reconduction », 19/9/1979 ; MVH à Bruland, 17/8/1979 ; MVH à H. Simonet 10/3/1980 ; Lettres à Lizin et d'autres, 1978.



Illustration 30.  
Marijke Van  
Hemeldonck  
dans son  
bureau au  
Parlement  
européen.

## CHAPITRE 5

### Œuvrer pour l'égalité au sein du Parlement européen

**M**arijke Van Hemeldonck fait sa première expérience de candidate lors des élections législatives de 1968. À Bruxelles, les tensions communautaires au sein du PSB, alors encore unitaire, sont fortes. Piet Vermeylen est le seul néerlandophone à occuper une place éligible sur la liste de candidature aux élections, et la réélection d'Henri Fayat et de Frans Gelders est très incertaine. Les socialistes flamands à Bruxelles, parmi lesquels Lydia Deveen, décident de se présenter sur une liste dissidente : les Rode Leeuwen. Le résultat dépasse les espérances : Piet Vermeylen et Henri Fayat sont élus et deviennent ministres. L'année suivante, le PSB reconnaît les Rode Leeuwen comme une fédération BSP flamande autonome à Bruxelles. Les Rode Leeuwen annoncent déjà la scission du PSB en un parti francophone et un parti néerlandophone, scission qui deviendra effective en 1978.<sup>1</sup>

L'une des sept femmes figurant sur la première liste des Rode Leeuwen n'est autre que Marijke Van Hemeldonck, qui se remémore aujourd'hui avec satisfaction sa campagne électorale. Elle était redevable à Piet Vermeylen qui avait fait pression pour qu'il y ait suffisamment de femmes sur la liste, et était fière du dépliant « femmes » réalisé par les Rode Leeuwen. Comme il est de coutume aux États-Unis, elle était partie faire du porte-à-porte et s'adressait à des femmes dans les laveries

<sup>1</sup> Mares A. (2006), "Communautaire spanningen in een 'moeilijk' kiesarrondissement : de wordingsgeschiedenis van de Rode Leeuwen of de Vlaamse BSP-Federatie Brussel-Halle-Vilvoorde", *Brood & Rozen*, 2006, n° 2, p. 63-72.

et les supermarchés. Elle y a reçu des réactions encourageantes : les électrices étaient sensibles à des questions telles que le planning familial, le droit matrimonial et les droits de la travailleuse.<sup>2</sup> En 1970, elle figure sur la liste Rode Leeuwen pour les élections communales à Auderghem, mais pas à une place éligible. Cette fois, le PSB prend la peine d'intégrer distinctement dans son programme des points « relatifs aux femmes ». Les élections communales du 11 octobre 1970 marquent d'ailleurs le début d'une longue série de campagnes « Votez femme ». Les KAV appellent à ne pas voter en faveur des listes ne reprenant pas de femmes et une action des PAG conduit pas moins de neuf femmes au conseil communal à Bruges. Pour Marijke Van Hemeldonck, les actions incitant à voter pour les femmes suscitent d'abord des sentiments partagés : n'est-il pas préférable pour les femmes de voter pour l'homme ou la femme qui défend au mieux leurs intérêts, répond-elle en 1968 à une lectrice qui lui suggère de lancer un appel « Votez femme ». Deux ans plus tard, elle répète que les femmes ne forment pas une classe ou une race appelée à une évidente solidarité.<sup>3</sup> Toutefois, constatant au début des années 1970 combien la représentation politique des femmes reste pathétique, elle finit par apporter son soutien aux campagnes. À condition cependant que l'électeur fasse d'abord un choix idéologique : elle se retrouve donc pleinement dans le slogan « Votez à gauche, votez pour une femme de gauche » ; en revanche, des initiatives telles celle du Parti féministe unifié (°1972) la laissent dubitative.<sup>4</sup>

## En route pour l'Europe

En 1979, la première élection du Parlement européen au suffrage universel direct est une victoire pour toutes les personnes désireuses de développer le contexte démocratique de « l'Europe » et un ancien souhait de la majorité des membres de cet hémicycle. En effet, le Parlement européen était depuis son installation le parent pauvre des institutions européennes. Il n'effectuait pas de travail législatif : la

<sup>2</sup> MVH, "Zeven dagen kiescampagne", *Links*, 23/3/1968 et 30/3/1968.

<sup>3</sup> MVH, *Links*, 30/3/1968 et 5/9/1970.

<sup>4</sup> MVH, *Links*, 24/4/1971.



Illustration 31. Affiche de Marijke Van Hemeldonck pour les élections européennes de 1979.

préparation des directives (l'équivalent des lois dans la Communauté européenne) se déroulait dans l'administration, après quoi les États membres les approuvaient ou non au sein du Conseil des ministres. Le Parlement européen n'étant pas élu directement, il avait peu de légitimité démocratique. De facto, les euro-enthousiastes des parlements nationaux se proposaient sur une base volontaire. Il faut attendre le Traité de Rome pour qu'il reçoive un rôle - restreint - dans le processus législatif. L'administration (c'est à dire la Commission européenne) demeure toujours compétente pour l'élaboration de nouvelles directives, mais désormais, le Parlement peut émettre un avis avant que le Conseil des ministres ne se prononce. Les années suivantes, les membres du Parlement européen s'efforceront patiemment de renforcer leur rôle. Ils pourront participer aux décisions relatives notamment au budget et obtiendront finalement l'élection directe de leur assemblée.<sup>5</sup>

Aux élections européennes de 1979, Marijke Van Hemeldonck est première suppléante sur la liste du SP. Durant sa campagne, elle aborde le thème des femmes : son affiche représente la solidarité entre les femmes et porte le slogan « de vrouw van morgen in het Europa van morgen » [la femme de demain dans l'Europe de demain]. Elle colle parfaitement à l'intérêt général pour la participation des femmes à ce premier vote européen. En 1976, le service d'Information des associations et de la presse féminines est érigé au sein de la CEE. Il a notamment pour but de susciter l'intérêt du mouvement féministe pour « l'Europe » et, par son biais, celui des électrices. En novembre 1977, le service édite le numéro zéro de *Femmes d'Europe*. Ce journal est diffusé gratuitement dans toutes les langues de la CEE et propose un mélange d'actualités relatives aux femmes, des institutions européennes et du mouvement féministe dans les États membres. Afin d'encourager les femmes à voter en 1979 - dans la plupart des pays le vote n'est pas obligatoire - le service diffuse une affiche spéciale. La commission des femmes du Mouvement européen, dont Marijke Van Hemeldonck est membre, présente par ailleurs un *Manifeste des femmes d'Europe pour une nouvelle société plus juste et plus humaine*.<sup>6</sup>

5 À propos des premières années du Parlement européen : Judge D. et Earnshaw D. (2008), *The European Parliament*, Basingstoke : Palgrave, p. 28-29.

6 *Manifeste des femmes d'Europe pour une nouvelle société plus juste et plus humaine* : voir *Femmes d'Europe*, 1979, n° 8, p. 3.

### Ien van den Heuvel : 10 règles pour survivre en tant que femme dans la politique

1. « Pour recruter des femmes, les proposer comme candidates et les garder dans la politique, il est important d'avoir un soutien organisé. Les groupes de femmes doivent être prêts à soutenir, à encadrer et à stimuler leurs amies qui se présentent.
2. Le soutien féministe organisé doit avoir ou exiger un certain degré d'autonomie.
3. Les femmes doivent considérer les problèmes dits féminins comme aussi pertinents du point de vue politique que les problèmes dits généraux.
4. Le zèle et la persévérance sont également importants pour les femmes.
5. Les secteurs dits sociaux ne sont pas les seuls domaines d'emploi potentiels pour les femmes. Quelques années d'étude et de persévérance font des miracles pour les femmes qui osent s'aventurer un peu plus loin de la maison.
6. Les parlementaires ne doivent pas se restreindre exclusivement au travail parlementaire. Les lois sont utiles et nécessaires, l'action extraparlamentaire et la prise de conscience doivent fournir la base sur laquelle ces lois reposent.
7. Les femmes socialistes doivent se tourner contre l'idée selon laquelle les femmes de conceptions politiques différentes pourraient collaborer intensivement.  
Ceci n'exclut pas la concertation avec des femmes d'autres partis.
8. Être active politiquement ne doit pas signifier l'impossibilité de mener une vie humaine normale. Les méthodes de réunion et de travail les en empêchant doivent être vivement contestés par les femmes.
9. Les femmes en politique ne doivent pas toujours être perçues comme agréables. Un peu de solitude forge le caractère, les femmes peuvent elles aussi la supporter.
10. La critique ouverte des femmes contre d'autres femmes doit être le plus possible restreinte. Pour l'instant, il y a encore beaucoup d'hommes qui méritent nos critiques, ceux-ci ont la priorité ».<sup>7</sup>

7 *Links*, 28/14/1979. Ien van den Heuvel (1927-2010) était active dans le parti néerlandais PvdA (Partij van de Arbeid) qu'elle présida de 1974 à 1979. Elle fut administratrice du groupement de femmes (Vrouwenkontakt, ultérieurement Rooie Vrouwen) et siégea de 1979 à 1989 au Parlement européen.



Illustration 32. Marijke Van Hemeldonck lors d'une campagne électorale, avec ses filles Sarah et Corinne.

Après les élections de juin 1979, le Parlement européen compte 16,3% de femmes. Alors qu'auparavant, il reflétait la moyenne des parlements des États membres avec 6% de femmes, il connaît donc une belle progression. Le Danemark délègue pas moins de 31% de femmes, et les Pays-Bas et la France comptent 20% d'élues féminines, soit bien plus que dans leur parlement national. En Belgique, cet effet n'est pas perceptible : notre pays ferme la marche avec deux femmes élues, à savoir Anne-Marie Lizin et Antoinette Spaak (toutes deux PS).<sup>8</sup> Il faudra attendre l'accession successive d'Alphonsine Phlix (PSC, 1981), de Raymonde Dury (PS, 1982) et de Marijke Van Hemeldonck (SP, 1982) pour que la délégation belge compte finalement 25% de femmes.

<sup>8</sup> *Femmes d'Europe*, 1979, n° 10, p. 8.

## Premiers pas au Parlement européen

Même si son expérience internationale l'a quelque peu préparée à ce genre de fonction, le travail parlementaire est nouveau pour Marijke Van Hemeldonck. Le Parlement européen, même avec « seulement » neuf États membres, est un environnement complexe. La technicité de nombreux dossiers, le fait qu'outre l'idéologie, les intérêts nationaux influencent également les points de vue, la régie très stricte des sessions et les compétences restreintes, font qu'il n'est pas facile de marquer de son empreinte. Le groupe politique définit les lignes directrices, mais à cause de ses mauvaises relations avec quelques camarades belges, Marijke Van Hemeldonck s'y sent sous-utilisée. Elle s'entend par contre très bien avec Ernest Glinne, une ancienne connaissance et le chef de groupe, et avec les collègues d'autres pays qui sont très ouverts. Ce faisant, Marijke Van Hemeldonck trouve sa place : elle n'a pas un profil technique – elle avait surtout suivi des questions telles que l'égalité des salaires en tant que militante, et non dans un service d'étude –, mais constate que son multilinguisme et son expérience des forums internationaux sont de sérieux atouts pour négocier et peaufiner les propositions.<sup>9</sup> Encore plus important, elle a le sentiment d'être à sa place au Parlement européen et d'y perdre l'étiquette « d'enquiquineuse » : « Ici [en Belgique], je passe pour une folle, bizarre et flamboyante ; à Strasbourg, je suis on ne peut plus normale ».<sup>10</sup>

La collaboration avec les femmes de ce premier Parlement européen élu directement est très agréable. Elles forment selon Marijke Van Hemeldonck un excellent cru. Ce sont des femmes « ayant de la carrure et de l'expérience, qui ont de la valeur à elles seules » et qui sont généralement actives dans le mouvement des femmes. Elle trouve en elles de vraies alliées sur le plan du contenu, des femmes issues de fractions de gauche avec un profil de syndicaliste ou de féministe comme les Italiennes Maria-Antonietta Macchiocchi, Maria Lisa Cinciari Rodano ou Vera Squarcialupi, les Néerlandaises Ien Van den Heuvel et Hedy d'Ancona, la Britannique Barbara Castle et la Française Marie-Claude Vayssade. Et puis, il y a les alliées stratégiques : des femmes démocrates chrétiennes qui apportent leur soutien quand il est question de l'égalité de traitement sur le marché de l'emploi,

<sup>9</sup> Interview MVH 7/12/2012.

<sup>10</sup> MVH dans *Humo*, 26/5/1994.

mais qui ne peuvent par exemple pas défendre (publiquement) le droit à l'avortement. Pour Marijke Van Hemeldonck, « en réalité ce sont toutes des femmes de gauche », mais le second groupe doit toujours examiner ce qui est faisable dans le cadre de leur groupe politique. « J'ai la plus grande estime pour les deux catégories : ce sont de bonnes féministes et de bonnes politiciennes dans les limites du réalisable. Et loyales ! »<sup>11</sup>

Elle-même se voit au Parlement européen « un peu comme une partie du poing politique du mouvement syndical ». Elle veut s'investir pour de meilleures conditions de travail et s'intéresse également à l'environnement et aux droits des consommateurs. « Pour le reste, j'ai aussi compris que toutes les réalisations majeures que nous avons obtenues depuis la Deuxième Guerre mondiale dans le statut de la femme résultaient d'une sorte d'effet boomerang d'une instance internationale. [...] Je ne lâcherai pas le dossier des femmes. Je suis parfaitement consciente qu'un électeur sur deux, un citoyen sur deux est une femme ». L'Europe constitue à ses yeux une opportunité d'insuffler une nouvelle vie à d'anciennes revendications : « Si quelque chose vit dans une communauté et que ce quelque chose est réprimé par les structures du pouvoir, il est important de faire l'écho du problème au niveau international afin que ce problème puisse être résolu dans le pays ». Elle compare la situation au billard, où l'on propulse une boule à distance afin de la récupérer au bon endroit, par le rebond.<sup>12</sup>

Le présent chapitre analyse plus en détail le travail parlementaire de Marijke Van Hemeldonck dans une perspective féminine. Comme en attestent les commissions parlementaires qu'elle a suivies, elle a en effet accompli un travail considérable autour d'autres thèmes, qui sont impossibles à approfondir ici. Durant son premier mandat, elle fait notamment partie de la Commission Budget et de la Commission Environnement, Santé publique et Protection des consommateurs. Lorsqu'en 1984, elle est réélue directement depuis sa troisième place sur la liste SP, elle suit d'une part la Commission Affaires économiques et monétaires et la Commission Politique industrielle, et d'autre part (à partir de 1987) la Commission Droits de la femme. Pendant sa dernière législature, de 1989 à 1994, elle combine les Affaires économiques et monétaires à la Coopération au développement et aux Droits de la femme.

<sup>11</sup> Interview MVH 7/12/2012 ; MVH à EF, 27/6/2013.

<sup>12</sup> MVH dans *Nu, maandblad van de jongsocialisten*, 1982, n° 1, p. 8-10.

## L'Europe en guise de levier

Marijke Van Hemeldonck sait bien que la CEE peut faire office de levier en vue d'améliorer la position des femmes dans les États membres. Durant les années 1968-1976, elle avait suivi depuis le Comité d'action À travail égal, salaire égal et la FGTB la longue procédure de « l'affaire Defrenne », grâce à laquelle Marie-Thérèse Cuvelliez et Éliane Vogel-Polsky avaient finalement obtenu la confirmation que l'article 119 avait bien créé un droit individuel exigible dans chaque État membre de la CEE. Gabrielle Defrenne, hôtesse de l'air à la Sabena, avait vu sa carrière se terminer en 1968 à cause de la limite d'âge fixée à 40 ans par la Sabena pour son personnel de cabine alors que les hommes pouvaient continuer à travailler jusqu'à 55 ans. Encouragée par ses collègues, qui se regroupent en 1971 dans la Belgian Cooperation of Flying Hostesses (BCFH) sous l'impulsion de Monique Genonceaux, elle décide de contester cette discrimination devant la justice. Éliane Vogel-Polsky, qui à ce moment vient de quitter l'université pour le barreau, et Marie-Thérèse Cuvelliez prennent sa défense. L'affaire Defrenne comparait à deux reprises devant la Cour de justice européenne. Defrenne I concerne les indemnités de pension que Gabrielle Defrenne n'a pas perçues en raison de son départ anticipé, mais la Cour estime en 1971 que ces indemnités ne relèvent pas de l'article 119. Dans Defrenne II, Marie-Thérèse Cuvelliez et Éliane Vogel-Polsky se focalisent notamment sur la perte de salaire subie par Gabrielle Defrenne en raison des barèmes différents femmes/hommes appliqués par la Sabena jusqu'en 1968. Cette fois, elles remportent la partie : la Cour européenne juge que l'article 119 est applicable même si un État membre ne l'a pas encore repris complètement dans sa législation nationale. L'arrêt Defrenne II devient un jalon dans le combat ultérieur pour l'égalité des salaires dans l'ensemble de la CEE.<sup>13</sup>

Entre-temps, soit en 1969, la Sabena avait fait, de sa propre initiative, une petite pseudo-concession à ses hôtesses de l'air : celles-ci pouvaient travailler jusqu'à l'âge de 45 ans, moyennant un examen régulier par une « commission esthétique ». En 1974, Marijke Van Hemeldonck contribue à la suppression de cette procédure humiliante en veillant à ce que la télévision soit présente lors d'une action de protestation orchestrée par le mouvement féminin. Les caméras suivent les femmes lorsqu'elles perturbent

<sup>13</sup> À propos des affaires Defrenne : Gubin, *Éliane Vogel-Polsky*, p. 99-105 ; Hoskyns, *Integrating gender*, p. 68-75.

une réunion de la commission esthétique. Quand les images sont diffusées au journal télévisé du soir, elles suscitent de telles réactions d'indignation que la Sabena décide de supprimer la commission.<sup>14</sup>

Toujours au début des années 1970, Ursula Hirschmann<sup>15</sup> invite Marijke Van Hemeldonck à ses « salons des femmes », un lieu de rencontre pour les femmes actives dans et autour des institutions européennes. Ursula Hirschmann vient habiter à Bruxelles lorsque son mari, Altiero Spinelli, devient commissaire européen en 1970. Marijke Van Hemeldonck l'appelle « une héroïne inconnue ». Contrairement à beaucoup d'épouses de commissaires qui organisent des *tea-parties* très select, Ursula Hirschmann crée une réelle cellule de réflexion sur les problèmes des femmes. « Elle a réuni autour d'elle un club, composé de journalistes et de parlementaires, mais aussi de femmes des associations féministes, etc. Ursula nous a énormément aidées. Il y avait aussi un certain nombre de femmes dans la Commission qui étaient en pleine ascension dans l'administration européenne, et, partant de leur combat, elles nous ont inculqué les opportunités et nous ont fait découvrir les voies et moyens à exploiter ». Éliane Vogel-Polsky, Émilienne Brunfaut et Monique Rifflet sont notamment présentes aux réunions.<sup>16</sup> Le salon d'Ursula Hirschmann permet à Marijke Van Hemeldonck d'avoir une vision de l'intérieur des institutions européennes avant même son élection.

### Trois directives

Au début des années 1970, les défenseurs d'une Europe sociale ont le vent en poupe. Le contexte économique est encore suffisamment bon pour investir dans la politique sociale et en octobre 1972, les chefs de gouvernement Willy Brandt (Allemagne), Georges Pompidou (France) et Edward Heath (Grande-Bretagne, nouvel État membre) se prononcent pour une « Europe sociale » puissante. Suite à l'adhésion de l'Irlande et

du Royaume-Uni à la CEE en 1973, l'administration des Affaires sociales<sup>17</sup> arrive entre les mains de défenseurs d'une politique sociale et, début 1974, les États membres approuvent un Plan d'action sociale pour la période 1974-1976. Dans ce cadre, le fameux article 119 est renforcé par trois directives. C'est là une étape importante car les directives fixent une norme minimum à laquelle les États membres doivent satisfaire ; la mise en œuvre de ces directives peut si nécessaire être imposée.<sup>18</sup>

La directive 75/117 confirme et clarifie le principe du salaire égal pour un travail égal, si bien que les États membres ne peuvent plus se cacher derrière leurs propres interprétations. L'un des facteurs stimulants est l'affaire Defrenne I. Bien que la Cour européenne ait déclaré que le régime de pension de Defrenne ne pouvait être traité comme un salaire différé ou « social », l'arrêt (« l'horrible chose », dit Marie-Thérèse Cuveliez) laisse chez beaucoup un sentiment de malaise.<sup>19</sup> Il est temps de sortir de l'impasse la question de l'égalité des salaires. En Belgique, la toute nouvelle Commission du travail des femmes (CTF), où Marijke Van Hemeldonck siège en tant qu'experte, s'attèle directement à la nouvelle réglementation européenne. « L'une des premières actions de la CTF est l'élaboration de l'avis n° 1 invitant le ministre du Travail Califice à émettre une loi sur l'égalité des salaires, qui s'appliquerait à tous les travailleurs sans exception, avec une définition claire des concepts de « salaire » et de « travail égal », les dispositions pénales nécessaires en cas de non-respect et une protection efficace de la travailleuse poursuivant son employeur pour une affaire de salaire », explique Marijke Van Hemeldonck à ses lecteurs. Le Conseil National du Travail convertit cet avis dans la CCT n°25, qui devient une annexe obligatoire à chaque contrat de travail.<sup>20</sup>

La deuxième directive (76/207) octroie aux États membres un délai jusqu'en août 1978 pour garantir aux femmes le même accès au travail, à la formation professionnelle, aux opportunités de promotion et les mêmes conditions de travail que les hommes.

14 Témoignage de Monique Genonceaux, présidente de la BCFH : *Chronique féministe*, n° 86-88, sept. 2003/ janv. 2004, p. 150.

15 Ursula Hirschmann (1913-1991) a étudié l'économie à Berlin et fui l'Allemagne lors de la prise de pouvoir par les nazis en 1933. Après être passée par la France, elle s'est rendue en Italie, où elle a été active dans la résistance. Au terme de la guerre, elle s'établit en Suisse avec Altiero Spinelli jusqu'à sa nomination à Bruxelles.

16 Interviews MVH 3/9/2012 et 7/12/2012.

17 La cinquième Direction Générale ou DG V.

18 À propos des trois directives : CCE (1986), *Nouvelles technologies et changement social : dix ans de politique communautaire en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes (Europe sociale, supplément 2/86)*, p. 8-10.

19 Hoskyns, *Integrating Gender*, p. 78 et ss. Carhif, Archives Van Tichelen, n° 58, Cuveliez à Van Tichelen, [1971].

20 MVH, *Links*, 16/9/1978 et CCE, *Nouvelles technologies*, p. 91-93.

Jacqueline Nonon et son groupe d'experts (majoritairement féminin), qui préparent la directive depuis l'administration européenne, veulent aborder cette « liberté d'accès » d'un point de vue le plus large possible. Suite à un rapport influent d'Evelyne Sullerot sur le travail des femmes dans les États membres de la CEE, elles estiment que la directive doit également couvrir les actions positives et l'accueil des enfants. Il est non seulement urgent d'obtenir une égalité de traitement, mais aussi une égalité des chances. Ces dispositions sont néanmoins supprimées ultérieurement dans la procédure. Dans le cas des actions positives, la suppression est justifiée par ses implications juridiques et financières ; et pour l'accueil des enfants, par l'avis des décideurs européens qui jugent que la conciliation travail-famille relève de la sphère privée.<sup>21</sup> C'est également l'avis du ministre belge de la Santé publique et de la Famille, Jos De Saeger (CVP), qui déclare début 1975 au Parlement que la tâche de l'État ne consiste pas selon lui à « poursuivre une politique interventionniste qui sortirait les femmes du cercle familial, surtout si elles ont des enfants en bas-âge, afin de les insérer dans le processus de travail et de placer les enfants dans des établissements collectifs ».<sup>22</sup>

Fin 1975, le mouvement des femmes réclame l'approbation de la directive au cours d'une manifestation à laquelle participent des femmes issues de tous les États membres. L'initiative vient d'Ursula Hirschmann, qui, en créant « Femmes pour l'Europe », souhaite une plus grande implication des mouvements féminins dans le projet social européen. Le but de la manifestation est double : exercer une pression pour l'approbation de la directive et faire comprendre que les femmes exigent une place dans la politique générale de la Communauté. Ursula Hirschmann trouve leur voix d'autant plus importante que la crise économique pèse sur la promesse d'une Europe plus juste et plus solidaire : « Les femmes seront une fois de plus les premières touchées, car les problèmes croissants serviront rapidement de prétexte pour remettre en cause leurs récentes victoires. Les chiffres de l'emploi le prouvent : ce sont les plus faibles qui paient en premier le tribut de l'égoïsme ».<sup>23</sup>

21 Sullerot E. (1970), *L'emploi des femmes et ses problèmes dans les États membres de la Communauté Européenne*, Bruxelles : CEE ; À propos de la directive : Hoskyns, *Integrating Gender*, p. 84, 100-104.

22 *Procédure parlementaire*, 16/1/1975, p. 1149.

23 Carhif, Archives Lydia Deveen, n° 88, Appel aux Femmes d'Europe et circulaires annexées, avril/nov. 1975. Étant malade, fin 1975, Ursula Hirschmann ne put plus suivre ces actions.



Illustration 33. Manifestation au Berlaymont suite à l'approbation de la directive sur l'égalité d'accès au marché du travail, décembre 1975.

“

En Belgique, nous avons encore pu constater que 3 travailleuses sur 4 sont mariées. On leur demande, en contrepartie de l'égalité des droits au travail qu'elles revendiquent, d'accepter aussi l'égalité des devoirs dans un monde du travail rénové, par exemple en termes de flexibilité. Les femmes n'y voient aucun inconvénient, mais elles se retrouvent confrontées à des problèmes concernant la prise en charge des enfants, les horaires scolaires et les transports en commun par exemple, car ceux-ci ne sont pas adaptés. L'origine de bon nombre de discriminations indirectes se trouve en dehors de la sphère du travail, dans le fait que le reste de la société n'est absolument pas conçu pour un partage des devoirs parentaux et des soins à prodiguer aux proches.<sup>24</sup>”

”

La Belgique se conforme d'ailleurs au tout dernier moment à cette directive en adoptant la loi du 4 août 1978. Le retard est dû à l'opposition du réseau de l'enseignement catholique, qui butte sur « l'égalité d'accès à l'enseignement professionnel ». Le réseau catholique craint à raison que le législateur puisse imposer l'ouverture de toutes les écoles aux filles et aux garçons et demande de formuler l'expression « formation professionnelle » de façon à ce qu'elle ne couvre pas l'enseignement obligatoire. La Commission du travail des femmes cherche et trouve un appui du côté des sénatrices Irène Pétry (PS) et Paula D'Hondt (CVP), qui intègrent les dispositions originales dans le projet de loi, qui est ensuite voté. Cette démarche remarquable – les deux sénatrices sont membres des partis au gouvernement et sont donc censées soutenir le compromis gouvernemental – leur vaut les applaudissements de Marijke Van Hemeldonck.<sup>25</sup> De par son expérience vécue quelques années auparavant au cabinet du ministre de l'Enseignement Calewaert, quand elle avait tenté de réorganiser l'enseignement technique et professionnel pour les filles, Marijke Van Hemeldonck savait combien le réseau libre était opposé à l'enseignement mixte.

24 MVH, *Handelingen van het Europese Parlement*, 9/3/1988 (n° 2-363/146).

25 MVH, *Links*, 16/9/1978. La Commission exhorta la Belgique en 1980 à adopter des arrêtés d'exécution et entama une procédure d'infraction contre les AR du 16/10/1981 et du 29/1/1982 parce que les termes « formation professionnelle » portaient uniquement sur les formations extrascolaires. La Belgique se mit en règle par l'AR du 29/6/1983 : *Femmes d'Europe, supplément*, 1987, n° 25, p. 38.

En décembre 1978, une troisième directive (79/7) relative à l'introduction progressive de l'égalité dans la sécurité sociale suit. Cette directive vient en partie en réaction à l'arrêt Defrenne I, où la Cour européenne avait jugé que l'égalité en matière de sécurité sociale n'était pas couverte par l'article 119 et n'était donc pas un droit exigible. Ici aussi, la directive définitive a finalement un champ d'application plus restreint qu'espéré, car la crise économique atteint entre-temps un tel paroxysme qu'il y a peu d'enthousiasme pour des interventions onéreuses. Le texte n'en reste pas moins puissant, à en croire Marijke Van Hemeldonck « La CEE peut être un levier pour un profond changement. Prenez par exemple la troisième directive sur la sécurité sociale qui va individualiser les droits à la sécurité sociale. L'ensemble de la structure de la société va devoir être repensée, car l'application de cette directive au plan national aura des conséquences sur le droit civil, la politique de l'emploi, la politique de la famille. Cela me semble intéressant ».<sup>26</sup> Les États membres demandent et reçoivent beaucoup de temps pour procéder aux adaptations exigées : la période de transition s'étend sur six ans.

Marijke Van Hemeldonck titre « Euro-optimisme pour la femme » dans *Links* lorsqu'elle propose, suite aux élections européennes de 1979, un aperçu des directives : « Le passé nous a montré que la dimension européenne offre davantage de possibilités d'action au profit de la femme que les structures nationales complètement rouillées. Voilà pourquoi les femmes de notre pays peuvent tirer encore plus de bénéfices des prochaines élections européennes que les hommes ».<sup>27</sup> Rétrospectivement, le « volet féminin » semble effectivement être la partie la plus réussie du Plan d'action sociale lancé en 1974. Différents facteurs y ont contribué : les arrêts Defrenne, plusieurs « femmes isolées » qui s'étaient infiltrées ici et là dans des organes consultatifs, en tant qu'expertes ou dans l'administration européenne,<sup>28</sup> l'appel au changement lancé par le mouvement féministe et l'Année internationale de la femme des NU. En 1976, il y avait eu également un bureau des femmes au sein de la Direction générale affaires sociales, une petite unité qui, sous la direction de Jacqueline Nonon, était entre autres chargée de suivre l'application de la directive relative à l'égalité de traitement sur le marché du travail.<sup>29</sup>

26 CCE, Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique (non daté), « Marijke Van Hemeldonck : dans l'Europe d'aujourd'hui, le capitalisme domine », *Les Belges au Parlement Européen*, Bruxelles : CCE, p. 41.

27 MVH, *Links*, 16/9/1978.

28 Pour la Belgique notamment Éliane Vogel-Polsky et Émilienne Brunfauf.

29 Hoskyns, *Integrating Gender*, p.108-109.

## Les commissions de femmes au Parlement européen

À travers ses avis, le Parlement européen s'efforce de soutenir les trois directives. Dans sa nouvelle mouture d'assemblée élue directement, avec un nombre bien plus important de femmes dans ses rangs et Simone Veil<sup>30</sup> comme première femme présidente, il passe à la vitesse supérieure à partir de 1979. En septembre 1979, les eurodéputés de différents groupes réclament la création d'une commission ad hoc sur les droits des femmes, afin de répondre « aux nombreuses questions qui nous ont été posées pendant la campagne ». La commission concocte un rapport exhaustif, que la Néerlandaise Hanja Maij-Weggen présente début 1981 en séance plénière. Ce rapport suscite énormément d'intérêt de la part du public : la tribune de presse est bondée et environ cinq cent autres femmes suivent le débat sur écran dans une salle distincte. La commission ad hoc, qui ouvre toutes ses séances au public, est visiblement parvenue à intéresser le mouvement des femmes à son travail. Assez étonnamment, son rapport évalue la situation bien au-delà de l'aspect du travail, le thème par excellence de la CEE : « Les rapports socio-économiques inégaux entre hommes et femmes dans la Communauté, dont l'inégalité de salaire est l'un des symptômes les plus évidents, sont causée notamment par des manquements dans pratiquement tous les secteurs de la société. La Commission ad hoc constate dès lors [...] que le changement et l'amélioration de la position de la femme nécessitent une politique large et intégrée, impliquant tous les secteurs de notre société ».<sup>31</sup> Un passage (pourtant rédigé avec prudence) sur l'avortement, et par extension d'autres références au droit à l'autodétermination des femmes, donnent lieu à une certaine controverse,<sup>32</sup> mais le 11 février 1981, le Parlement adopte la résolution qui accompagne le rapport. Une telle résolution a peu d'impact – ce n'est rien de plus qu'un message, en l'occurrence une longue liste de suggestions à la Commission et au Conseil. La grande unanimité entre les femmes des différents groupes fait néanmoins forte impression.

30 Simone Veil (°1927, Fr.) était juriste et magistrate. En tant que ministre de la Santé, elle fit adopter en 1974 la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse en France. Elle a présidé le Parlement européen de 1979 à 1982.

31 PE (1981), *Verslag namens de Commissie ad hoc voor de rechten van de vrouw, II Toelichting* (PE 67.021), p. 33.

32 Notamment parmi les parlementaires irlandais. En Irlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Belgique, l'avortement était alors encore punissable dans tous les cas, mais s'il ne faisait pas l'objet de poursuites aux Pays-Bas.



Illustration 34. Marijke Van Hemeldonck avec Simone Veil.

Plus tard cette année, plus de cent europarlamentaires expriment leur soutien à une proposition d'Anne-Marie Lizin pour la mise en place d'une commission d'enquête Situation de la femme en Europe. Celle-ci doit veiller au suivi de la résolution précédente et à l'application des directives existantes, et dresser un compte-rendu de la situation de la femme dans les différents États membres. Au moment où Marijke Van Hemeldonck accède au Parlement en 1982, les membres de cette commission d'enquête travaillent à la rédaction de leur rapport abordant pas moins de 18 thèmes : formation professionnelle, santé, suivi des directives, réduction du temps de travail, images et médias, immigration, etc.<sup>33</sup> Lors de la présentation du rapport final au début de l'année 1984, il règne une grande inquiétude vis-à-vis de la crise économique et du chômage. Tout porte à croire que « les progrès évidents réalisés dans les années 1970 avec l'obtention de l'égalité de droit sont aujourd'hui en danger, la répartition traditionnelle des rôles fondée sur le sexe menace de se renforcer et la mentalité risque de régresser ».<sup>34</sup> Les membres de la commission font remarquer que l'égalité est loin d'être acquise. Chacun des dix rapports partiels signale des problèmes et des manquements sévères, tant au niveau des États membres, qu'au niveau de la CEE. Le 17 janvier 1984, le Parlement européen approuve la résolution annexée. « Avec tous nos remerciements aux hommes de droite absents »<sup>35</sup> titre un journal belge : la partie motivée de l'hémicycle, en ce compris les femmes des groupes conservateurs, ont voté massivement pour la résolution et pour les nouvelles directives, un grand nombre d'opposants potentiels étaient absents et n'avaient témoigné aucun intérêt. Après quelques hésitations, il est décidé d'instaurer une Commission permanente en charge des droits de la femme. Celle-ci voit le jour en juillet 1984 et se fixe un double objectif : veiller au maintien de ce qui est acquis et encourager de nouvelles initiatives.<sup>36</sup>

33 À propos de l'histoire des commissions parlementaires sur les droits de la femme : CCE, *Nouvelles technologies*, p. 39-48 ; Vainiomäki P. (2013), *Equalising opportunities : the women's rights committees, Cardoc journals*, n° 10, p. 17-25.

34 Résolution sur la situation de la femme en Europe, *Journal des publications des communautés européennes*, 20/2/1984, n° C 46/43.

35 Amsab-IHS, Archives MVH, n° 64, [De nieuwe...], 26/1/1984.

36 Résolution sur la situation de la femme en Europe, *Journal des publications des communautés européennes*, 20/2/1982, n° C/46/43-44, 49.



Le droit au travail de la femme est en train de subir un assassinat silencieux. Il est vidé, disloqué, ouvertement mis en cause. La femme est de plus en plus repoussée en marge du marché du travail, vers des emplois à temps partiel et le travail intérimaire, jusqu'à ce qu'elle échoue, par le biais du chômage temporaire et saisonnier, dans le chômage complet, qui se transforme ensuite en chômage de longue durée.

[...]

De quelle liberté de choix [pour le travail à temps partiel ou à temps plein] la femme avec une famille à charge dispose-t-elle à présent que de plus en plus de crèches ferment leurs portes (pour raisons économiques) et que l'accueil extrascolaire coûte toujours plus cher ? Quelle liberté de choix a-t-elle à présent que les malades, les personnes porteuses d'un handicap et les personnes âgées peuvent de moins en moins compter sur le soutien social et les prestations sociales et que les soins sont délégués à leur famille ... et donc à nouveau à une femme ? De quelle liberté de choix la travailleuse mariée bénéficie-t-elle si le fisc lui enlève tout de même déjà la moitié de son revenu professionnel par l'imposition cumulative ? Quelle liberté de choix y a-t-il pour la femme sans emploi qui perd son droit au chômage si elle refuse un emploi à temps partiel, même si elle travaillé auparavant pendant 30 ans à temps plein ?<sup>37</sup>



## Stagnation

Au début de son deuxième mandat au Parlement européen, Marijke Van Hemeldonck n'a « pas de petites étoiles européennes dans les yeux ».<sup>38</sup> Elle comprend progressivement que la Communauté européenne n'est pas une lueur d'espoir pour les femmes durant ces années 1980 touchées par la crise. Elle prend part avec la FGTB aux manifestations de Femmes contre la crise et au Parlement européen, elle relate l'inquiétude des syndicats et des organisations féminines au sujet de l'impact de la crise sur les femmes. Tout comme d'autres femmes au sein du Parlement

37 MVH, "Vrouwen Tegen de Krisis", *Links*, 13/3/1984.

38 MVH, *Links*, 2/6/1984.

européen, elle estime qu'il ne suffit pas de garantir aux femmes l'égalité formelle au moyen des trois directives existantes. Il faut développer de nouvelles initiatives, qui aident activement les femmes à renforcer leur position sur le marché du travail.<sup>39</sup>

“

L'égalité formelle, dans un environnement qui crée et qui soutient l'inégalité, ne mène à rien. Émanciper, c'est rendre mature et autonome. Cela ne signifie pas inculquer aux femmes le langage des hommes ou les intégrer dans un monde masculin inchangé, inégal, où l'exploitation est la norme. [...] Cela, nous l'avons atteint avec une interprétation stricte de l'égalité formelle. N'hésitez pas à nous rejoindre dans le monde du travail, disent les hommes en s'adressant aux femmes. Puis ils imposent aux femmes la charge de toutes les tâches non rémunérées de la société. Viens te joindre à nous, dit la société à la femme mariée, mais elle punit son travail fiscalement. Viens, dit le monde politique à la femme, puis il instaure les règles d'un jeu où seuls les hommes peuvent gagner.

[...] Le moment est venu d'exiger d'autres mesures, des mesures de rattrapage, des actions positives et des mesures de soutien.<sup>40</sup>

”

La Commission européenne prépare une série de directives dans ce sens, par exemple l'introduction du (de l'égalité en matière de) congé parental et du congé pour raisons familiales (1983) et le renforcement de la position des travailleurs désirant travailler volontairement à temps partiel (1981) ou dans des contrats temporaires (1982). Il y a également un projet de directive qui étend l'égalité de traitement dans le régime légal de sécurité sociale à ce que l'on appelle les régimes professionnels (1983) et un autre projet suit au sujet des femmes indépendantes (1984).<sup>41</sup> Dans

39 MVH lors du débat sur la résolution de la Commission d'enquête sur la situation de la femme, *Handelingen van het Europese Parlement*, 17/1/1984 (1-308/89-90).

40 *Ibidem*.

41 *Crew reports*, 1984, n° 12.

tous les cas, il s'agit de projets de directives au sujet desquels le Parlement a émis un avis positif, « le seul problème est que ces propositions s'accumulent sur la table du Conseil des ministres européen, où Margaret Thatcher retient tout pendant dix ans ». <sup>42</sup> Les gouvernements britannique et danois visent en effet surtout à réduire au strict minimum « l'intervention européenne ». Mais dans d'autres États membres aussi, la crise économique pèse sur la volonté de donner forme au programme social européen : le mot d'ordre est plus de flexibilité sur le marché de l'emploi, pas moins.<sup>43</sup>

La Commission européenne sent l'orage arriver et adapte sa tactique. Une enquête exhaustive sur les discriminations fiscales n'est par exemple pas traduite en directive exécutoire, mais en avis sans engagement. Au Parlement européen, les femmes de toutes les fractions expriment leur insatisfaction quant à cet aveu de faiblesse, mais en vain.<sup>44</sup> Pourtant, il est clairement démontré que les discriminations dans l'impôt sur le revenu sont nombreuses. Dans pratiquement tous les États membres, les systèmes tels que le cumul, le quotient familial ou le partage des revenus avantagent les ménages dans lesquels seul l'homme travaille. Pour beaucoup de femmes mariées, compte tenu de l'impôt, il n'est pas vraiment intéressant d'aller travailler. De plus, dans quasi tous les États membres, il existe des déductions discriminatoires – la Grande-Bretagne connaît même un « Married Man Tax Allowance ». En tant qu'auteur du rapport pour l'avis de la Commission parlementaire Affaires économiques et financières et politique industrielle, Marijke Van Hemeldonck argumente : « La libre circulation des travailleurs ne peut se dérouler correctement si une personne mariée dans un État membre bénéficie d'avantages fiscaux nettement inférieurs que dans un autre. Dans le même ordre d'idée, le choix du lieu d'établissement d'entreprises peut être influencé par le fait que, pour pouvoir verser un même salaire net à un employé, ils doivent payer un salaire brut nettement plus élevé que dans un autre État membre ». <sup>45</sup>

42 MVH (1994), "Europa : hefboom voor vrouwenemancipatie", *Samenleving en politiek*, 1994, p. 15.

43 *Crew reports*, 1984, n° 12.

44 "Marijke Van Hemeldonck : Europa pleit voor dekulmul", *Kapitaal en Business*, automne 1985, p. 79-81.

45 MVH, *Handelingen van het EP*, 11/7/1985, 2-328/195.

L'absence d'harmonisation des régimes fiscaux n'est pas la seule source de déception. L'action positive est elle aussi seulement l'objet d'une recommandation, et si une directive arrive malgré tout jusqu'au Conseil des ministres, c'est sous une forme nettement modérée. Lorsque le Conseil adopte en 1986 une directive sur la non-discrimination dans les régimes professionnels de sécurité sociale, le centre indépendant qu'était le Centre for Research on European Women (Crew) fait remarquer que « passé la stupeur du vote en juin d'une nouvelle loi d'égalité après 7 ans d'abstinence, les spécialistes restent perplexes quant à l'impact réel de cette directive ». Quelques mois plus tard, un silence gêné règne à propos de la directive sur les femmes dans les professions indépendantes et l'agriculture : la directive semble « dénuée de pratiquement toute signification ».<sup>46</sup>

### Veiller au maintien de ce qui est acquis

Avec la crise économique, il est plus particulièrement important de garder un œil attentif sur ce qui est acquis. Les trois directives des années 1970 garantissent aux femmes l'égalité sur le marché de l'emploi et dans la sécurité sociale, mais il existe un fossé énorme entre le principe et la réalité. Ceci s'explique en partie par la complexité du problème, mais aussi parfois par le manque de respect des règles par les États membres. Pour la Belgique, il s'agit notamment - une fois encore - de la réglementation relative au chômage. Dans le cadre des mesures anticrise, le gouvernement adapte le système fin 1980 : d'une distinction entre les chefs de famille et les non-chefs de famille, on passe à une subdivision en trois catégories : les chefs de famille (sans différence de sexe), les cohabitants et les isolés. À partir de la deuxième année de chômage, les allocations sont plus faibles pour les deux dernières catégories, mais le problème se pose surtout dans la « troisième période de chômage », où ces deux groupes retombent sur un forfait. Pour les isolés, ce forfait revient à 50% du salaire minimum garanti, pour les cohabitants à seulement 40%. Cette distinction est un exemple évident de discrimination indirecte, estime le mouvement des femmes : 80%

<sup>46</sup> *Crew reports*, 1986, n° 8/9, p. 1-12, et 1987, n° 1, p. 1.



Illustration 35. Marijke Van Hemeldonck en concertation avec Marie-Claude Vayssade.

des chômeurs cohabitants (le groupe le plus désavantagé) sont des femmes, 95% des chômeurs chefs de famille (les moins désavantagés) sont des hommes.<sup>47</sup>

La victoire de la Belgian Cooperation of Flying Hostesses dans l'affaire Gabrielle Defrenne démontre au mouvement belge des femmes qu'il est possible d'évoquer les discriminations dans son propre pays au niveau européen. En octobre 1981, le réseau féministe Comité de liaison des femmes (CLF) signale à la Commission européenne ses soupçons d'infraction à la directive 79/7 relative à la sécurité sociale. L'administration de la CE est alors encore modeste et accessible, témoigne Hedwige Peemans-Poulet, qui préside le CLF.<sup>48</sup> Elle connaît les personnes du « bureau des

<sup>47</sup> Carhiif, Archives CLF, n° 50, CLF à Ivor Richard, 16/6/1982.

<sup>48</sup> Entretien avec EF, 4/7/2013. Le CLF est l'équivalent francophone du Vrouwen Overleg Komitee.

femmes » de la Commission européenne et, par leur entremise, le commissaire aux Affaires sociales Ivor Richard prête une oreille attentive à leur petite organisation féministe belge.<sup>49</sup> La Commission examine l'accusation et démarre une procédure d'infraction, même si la directive 79/7 est encore en période de transition. Elle n'apprécie pas que la Belgique crée une nouvelle discrimination alors que la période de transition a précisément pour but de supprimer les discriminations existantes.

Le Parlement européen apporte son soutien à la Commission européenne : en réponse aux questions des parlementaires, Ivor Richard et même le président de la Commission Gaston Thorn font savoir qu'ils prennent l'affaire au sérieux. La Commission des droits de la femme du Parlement européen s'intéresse elle aussi à la question.<sup>50</sup> Lorsque Marijke Van Hemeldonck et Anne-Marie Lizin attirent l'attention de leurs collègues en 1986 sur de nouvelles économies réalisées au détriment des femmes dans le domaine du chômage en Belgique, la Commission des droits de la femme désigne Rika De Backer<sup>51</sup> pour dresser un aperçu du problème des discriminations indirectes dans tous les États membres. La résolution qui accompagne son rapport exhorte la Commission européenne à poursuivre « avec persévérance » les procédures en cours contre les États membres.<sup>52</sup> La Commission respecte effectivement cette consigne et fait même comparaître la Belgique devant la Cour européenne en juillet 1989. Quelque deux années plus tard, la Cour donne néanmoins raison aux autorités belges : la distinction faite entre les chefs de famille et les cohabitants est certes discriminatoire, mais la Cour trouve cette distinction admissible dans la mesure où les autorités publiques ne voient pas d'autre manière de réaliser leur politique sociale dans leurs limites budgétaires. L'affaire demeure toutefois un bel exemple de l'interaction entre les organisations du terrain et les instances européennes.<sup>53</sup>

49 Carhif, Archives CLF n° 50, Correspondance entre le CLF et le commissaire Ivor Richard, 1982.

50 PE, *Zittingsdocumenten. Bijlage bij het verslag van de commissie voor onderzoek [...] deel C, enquêteverslagen*, 5/1/1984 (PE- 86.199/def/Bijl, Deelrapport Ien van den Heuvel), p. 57.

51 Rika De Backer- Van Ocken (1923-2002) fut sénatrice CVP de 1971 à 1984, puis membre du Parlement européen jusqu'en 1989. En tant que ministre et secrétaire d'État durant les années 1974-1981, elle fut entre autres responsable de la culture néerlandaise.

52 Suite aux nouvelles mesures anticrise du gouvernement belge en mai 1986 (Sint-Annapan). Voir Rika De Backer, *Verslag namens de Commissie rechten van de vrouw over het niet-eerbiedigen*, doc A2-294/87.

53 Voir entre autres Gerassimos Zorbas « Quelques exemples d'intervention... » dans CCE, *Nouvelles*

Cette interaction est un aspect auquel Marijke Van Hemeldonck tient beaucoup. Elle est consciente que le niveau européen « porte loin » et met un point d'honneur à informer sa base au sujet de son travail en tant qu'europarlementaire. Outre sa rubrique « Deze week in Europa » dans *Links*, elle a également son propre journal, *Marijke Van Hemeldonck, volg deze vrouw in Europa*. Elle y explique dans un langage accessible les thèmes qu'elle suit, « parce que [il se passe] en Europe des choses extrêmement importantes qui influencent la vie quotidienne de chaque homme ou de chaque femme ».<sup>54</sup> Sur le plan plus structurel, elle a l'idée de créer un lobby de femmes, qui voit le jour en 1982 dans le cadre du premier Programme d'action européen pour l'égalité des chances : « Les idées nouvelles proviennent bien plus du nouveau mouvement des femmes que des bureaux administratifs ».<sup>55</sup>

La première intervention de ce groupe de pression vient de l'organisation féministe bruxelloise Women Overseas for Equality, qui met sur pied un service d'information européen, le Centre for Research on European Women (Crew). Le mensuel diffusé par le Crew à partir de 1981 renferme une foule d'informations. Par exemple, pour la Belgique, le Crew suit aussi bien les procédures ayant trait à l'avortement que les procédures d'infraction en cours au sujet de la réglementation du chômage. Le Crew est à la base en 1983 de la Coordination européenne des femmes (CEF), qui se profile davantage comme un lobby. Tout comme le Crew, le CEF est issu du féminisme de la deuxième vague : le VOK et le CLF en font partie pour la Belgique, mais pas les Conseils de femmes. Aux débuts du CEF, Marijke Van Hemeldonck a des contacts réguliers avec Liliane Versluys, qui représente le VOK, et leur fournit des informations pertinentes.<sup>56</sup> Inversement, elle se fait le relais des inquiétudes des organisations belges de terrain au Parlement européen, notamment concernant l'avortement et les droits des homosexuels, des lesbiennes et des bisexuels (holebis).

*technologies*, p. 129-132 et *Crew reports*, 1986, n° 8/9, p. 5 ; 1987, n° 8/9, p. 9 ; 1988, n° 3, p. 5 ; 1990, n° 10/11, 1991, n° 5, p. 4. Le Comité de Liaison des Femmes et le Vrouwen Overleg Komitee obtiennent aussi que la Cour européenne se prononce dans l'affaire Bekaert-Cockeril, qui voulait obliger un certain nombre de travailleuses à passer à un travail à temps partiel.

54 *Marijke Van Hemeldonck*, mars 1982, p. 1.

55 *Marijke Van Hemeldonck*, juin 1982, p. 5.

56 Hoskyns, *Integrating gender*, p. 129-132, 185-187 ; Carhif, Archives L. Versluys, n° 20. En 1990, ENOW fut intégré dans le lobby européen des femmes, qui donnait la priorité au mouvement féminin « établi ».

## Mieux vaut être un saumon d'eau douce...

Outre le fait que la mise en œuvre des directives en matière d'égalité laisse parfois à désirer, il manque aussi d'autres leviers pouvant mener à un changement. Le Parlement européen ayant son mot à dire dans le budget de la CE, Marijke Van Hemeldonck plaide pour un examen de tous les postes budgétaires significatifs en termes d'accessibilité aux femmes, en ce compris les postes qui n'ont pas trait explicitement aux femmes. « En effet, chaque fois que l'on fait des économies au niveau des prestations sociales [...] chaque fois que le budget d'un ménage se réduit à un revenu de remplacement, chaque fois que les prix des moyens de subsistance et des services augmentent », cela touche des femmes.<sup>57</sup> Analyser l'intégralité du budget semble très ambitieux, mais les femmes au Parlement européen surveillent attentivement certaines lignes budgétaires spécifiques, notamment les moyens du Fonds social européen (FSE). Les États membres peuvent s'en servir pour financer des projets pour la formation et l'emploi, mais ces moyens ne profitent pas assez aux femmes. En 1983, la Belgique n'utilise même pas les moyens du FSE, proteste Marijke Van Hemeldonck, et ce malgré le taux élevé de chômage parmi les femmes.<sup>58</sup> Après une réforme du FSE, il apparaît en 1984 que seul 1% des moyens du FSE est attribué à des projets féminins spécifiques. Dans le cadre des discussions sur le budget 1985, Ien van den Heuvel fait remarquer que la CE dégage moins d'argent pour les femmes que pour l'abattage de bœufs malades. Malgré cela, il n'y a aucune augmentation du budget pour les formations des femmes, ce qui fait dire à Marijke Van Hemeldonck que dans la CE, il vaut mieux être un saumon d'eau douce ou un bébé phoque qu'une femme revendiquant ses droits sociaux et économiques.<sup>59</sup>

Le mécontentement vis-à-vis de la stagnation de la politique d'égalité des chances

<sup>57</sup> Intervention de MVH dans les discussions portant sur le budget de l'exercice 1983, *Handelingen van het Europese Parlement*, 26/10/1982, 1-290/50.

<sup>58</sup> *De Morgen*, 26/1/1984.

<sup>59</sup> Amsab-IHS, Archives MVH, n° 3, Communiqué de presse de Marijke Van Hemeldonck : "Vrouwen bij de beesten af in het EG-budget", 15/11/1984 ; "Bespreking van de begroting van de Europese Gemeenschappen voor 1985", *Nationale Vrouwenraad*, 1984, n° 8, p. 5.

grandit tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Commission pour les droits de la femme. Marijke Van Hemeldonck cherche elle-même des solutions pour sortir de l'impasse. En décembre 1984, elle organise avec Anne-Marie Lizin une action de protestation lors d'une réunion des ministres européens du Travail et des Affaires sociales à Bruxelles. Gianni De Michelis, le ministre du Travail italien, leur promet d'organiser le 8 mars 1985 un Conseil des ministres européen spécial sur le travail des femmes.<sup>60</sup> Un an plus tard, soit en mars 1986, a lieu pour la première fois une réunion européenne des ministres consacrée à l'émancipation. Dans un mémorandum adressé à Yvette Roudy,<sup>61</sup> qui préside la réunion en tant que ministre française des Droits des femmes, Marijke Van Hemeldonck souligne l'importance d'une indépendance économique : c'est seulement lorsqu'elle est acquise, que la liberté individuelle et l'exercice des droits politiques ont un réel sens.<sup>62</sup> En 1987, Miet Smet, alors secrétaire d'État à l'émancipation, réunit ses collègues européens, mais, selon Marijke Van Hemeldonck, le véritable pouvoir est toujours entre les mains des hommes : « [Miet Smet n'a] pas plus de responsabilités ministérielles que la plupart de ses collègues chargés de l'émancipation et elle ne siège jamais dans les conseils des ministres européens. Ces conseils sont composés de ministres masculins qui n'accordent aucune priorité à la problématique de la femme au travail ». <sup>63</sup>

<sup>60</sup> *De Standaard*, 15/12/1984.

<sup>61</sup> Yvette Roudy (°1929), femme politique française (Parti Socialiste) et féministe, siégea de 1979 à 1981 au PE et fut ensuite ministre des Droits de la femme (1981-1986).

<sup>62</sup> Amsab-IHS, Archives MVH, n° 3, mémorandum.

<sup>63</sup> *Trends*, 17/1/1991, p. 3; MVH, *Nieuw links*, janv. 1991, p. 13.



Monsieur le Comte Le Grelle

Concerne : Dîner Benelux en présence des dames,

Suite à l'invitation de votre association à participer à une manifestation Benelux à Breda le 5 septembre prochain, je tiens explicitement à vous faire savoir que je ne l'accepte pas.

Le programme de cette journée mentionne, outre les allocutions d'une femme ministre et de deux ministres masculins, un « dîner de fête Benelux - en présence des dames ».

Entendez-vous par là que Mme Colette Flesch, ministre luxembourgeoise des Affaires étrangères, sera tolérée exceptionnellement dans le club masculin du Benelux ?

Ou voulez-vous dire que les invités masculins sont attendus avec tous leurs appareils et accessoires [...], ainsi qu'une dame. Les invitées féminines doivent-elles également se faire accompagner d'une dame ?

Ou doit-on comprendre que les dîners Benelux sont servis avec des dames, tout comme les jeunes pommes de terre avec du persil ou le poulet avec de la compote ?<sup>64</sup>



La situation change toutefois en 1992, lorsque Miet Smet se voit confier, en plus de son nouveau portefeuille de ministre du Travail et de l'Emploi, celui de l'Égalité des chances. Pendant la présidence belge de l'Union européenne en 1993, elle fait pression en tant que présidente du Conseil des affaires sociales pour sortir du marasme la directive ayant trait au congé parental. Et ses efforts sont récompensés : à l'exception de la Grande-Bretagne, tout le monde approuve la proposition de trois mois de congé parental pour tout travailleur, qu'il soit masculin ou féminin. Les décisions majoritaires sont possibles au sein de l'Union depuis 1992, le veto britannique ne pose aucun problème.<sup>65</sup>

<sup>64</sup> Amsab-IHS, Archives MVH, n° 3, MVH à Le Grelle, secrétaire général de l'Union Économique - Benelux, [1984].

<sup>65</sup> Cockx, *Miet Smet*, p. 84.

## Les droits des holebis et des transgenres

Les eurodéputés européens ont la possibilité de placer leurs propres sujets à l'ordre du jour en les présentant sous la forme d'un projet de résolution, une déclaration que le Parlement peut ou non approuver. Globalement, l'impact d'une telle résolution est restreint, mais, à condition d'avoir l'appui nécessaire des collègues, elle peut évoluer et devenir un message officiel du Parlement européen aux États membres, à la Commission ou au Conseil. Marijke Van Hemeldonck fait entre autres usage de cet instrument pour attirer l'attention sur la situation des homosexuels, des lesbiennes et des bisexuels, ainsi que des transgenres.

Immédiatement après son accession au Parlement, Marijke Van Hemeldonck souscrit un projet de résolution d'Ernest Glinne à propos de la discrimination des holebis sur le marché du travail. La commission parlementaire Affaires sociales reprend le thème et examine la position des homosexuels et des lesbiennes dans les différents États membres. Le rapport soumis par la rapporteuse Vera Squarcialupi au Parlement, contient une série de suggestions concrètes : les États membres doivent faire disparaître du droit pénal les relations homosexuelles entre adultes consentants, il faut appliquer une seule et même majorité sexuelle pour les relations homosexuelles et hétérosexuelles et les pouvoirs publics ne peuvent procéder à un recensement spécifique des holebis. Conformément au texte original de Glinne et Van Hemeldonck, les États membres sont invités à dépister les discriminations, tant sur le marché du travail que sur celui du logement, ainsi que dans d'autres domaines sociaux. Les discussions n'ont pas été faciles, témoigne Vera Squarcialupi : l'homosexualité est un sujet qui met beaucoup de personnes mal à l'aise et où les points de vue moraux et culturels divergent nettement. En définitive, la problématique obtient toutefois un large soutien au sein de la Commission parlementaire et la résolution finale est aisément approuvée en séance plénière. Marijke Van Hemeldonck remarque que la moyenne d'homosexuels et de lesbiennes est de 5% dans la population, ce qui se traduit sans doute dans la composition du Parlement.<sup>66</sup> Sa défense des homosexuels et des lesbiennes s'inscrit

<sup>66</sup> *Handelingen van het EP*, 13/3/1984, n° 1-311/13, 17. Ernest Glinne avait déjà soumis en 1978 au Parlement belge une proposition de loi portant la majorité sexuelle à 16 ans pour les relations homosexuelles comme c'était déjà le cas pour les relations hétérosexuelles.

parfaitement dans ses objectifs visant une société laissant la place à une grande diversité de structures familiales. Il doit être possible de faire d'autres choix que la majorité de la population, et d'avoir les mêmes droits que cette majorité. Partant de ce raisonnement, elle défend également en 1989 au Parlement européen les droits des transgenres. Pour reprendre les termes d'un collègue, « l'auteur du rapport, Mme Van Hemeldonck, présente le problème comme une liberté, comme le droit d'une personne en particulier à choisir sa propre identité sexuelle, une identité qui lui permettrait d'être libre et d'entretenir des relations humaines libres ».<sup>67</sup>



Illustration 36.  
Affiche de la manifestation en faveur des droits des holebis, en juin 1980 à Bruxelles.

“

## Le droit à la différence

« Les homosexuels ont toujours été là, avec nous, dans toutes sortes de mouvements de démocratisation. Ensemble, nous avons marché contre les missiles ou contre le racisme, pour la dépénalisation de l'avortement et pour une aube rouge. À présent, les homosexuels veulent manifester pour leurs propres revendications et leurs droits. Qui parmi nous osera marcher à leurs

<sup>67</sup> Le rédacteur du rapport Wolfgang von Nostitz ne fut pas réélu en 1989, après quoi Marijke Van Hemeldonck reprit sa fonction. *Handelingen van het Europese Parlement*, 11/9/1989, 3-380/20 et ss.

côtés ? Pas Jean, parce qu'il n'est pas homo, et Marie encore moins, elle n'est certainement pas lesbienne. Didier préfère s'abstenir parce qu'il travaille dans l'enseignement et Paula, encore moins, elle recherche un emploi dans le domaine de la protection de la jeunesse. Charles, non plus, car sa belle-mère le regarde déjà de travers, et Carine, pas plus, elle est féministe et c'est déjà bien assez... Si l'on devait énumérer les prétextes utilisés pour ne pas participer, on aurait tout de suite la preuve que les raisons pour aller manifester sont légion. [...] Avec beaucoup moins de bravade que lors des autres manifestations, car nous ne sommes pas des héros et nous sommes tous incertains sexuellement. Mais il faut y aller. Pour des raisons politiques. Pour des raisons tactiques. Par solidarité avec les hommes et les femmes qui se sont montrés solidaires avec nous dans des situations antérieures. Dans notre propre intérêt aussi. Car personne ne peut vivre librement dans cette société tant que tout le monde n'est pas libre ».<sup>68</sup>

”

## Avortement

Et puis il y a la question de l'avortement. Les europarlementaires qui, dans leur pays, sont impliqués dans la lutte pour la dépénalisation de l'avortement, cherchent des moyens pour aborder la question au niveau de la CE. En février 1981, la commission des femmes ad hoc parvient à faire voter par le Parlement européen un passage sur l'avortement. C'est un appel prudent aux États membres à veiller à ce que les femmes développant une grossesse non désirée ne doivent plus partir d'urgence vers d'autres pays. Durant les années qui suivent, différents europarlementaires progressistes parmi lesquels Marijke Van Hemeldonck introduisent des projets de résolutions visant à augmenter la pression notamment sur le gouvernement belge : en octobre 1982, tous les membres de la fraction SP/PS au Parlement européen demandent à la Belgique et à l'Irlande d'adapter leur législation à celle des autres États membres.<sup>69</sup> Cette demande reste cependant vaine. Un texte d'Anne-Marie Lizin est par contre adressé en 1982 à la Commission

<sup>68</sup> Amsab-IHS, Archives MVH, n° 78, Typoscripte "Homo-betoging op 28 juni. Het recht om anders te zijn" [1980].

<sup>69</sup> Amsab-IHS, Archives MVH, n° 86, Projet de résolution de Van Hemeldonck, Dury, Van Miert, Radoux, Vernimmen, Lizin et Glinne, 29/10/1982.

juridique du Parlement européen, où Karel De Gucht se voit chargé du dossier. Dans son projet de rapport (1983), il met en exergue la discrimination de fait entre les femmes des différents États membres et la possibilité d'intégrer une protection égale de la mère et de l'enfant dans la Convention de la CE. Son rapport reste cependant lettre morte : la CE ne peut pas s'immiscer dans le droit pénal des États membres. « La CE est encore la « Commission économique européenne » », résume Marijke Van Hemeldonck, « la problématique de l'avortement ne peut être posée que dans ce cadre ». <sup>70</sup> En attendant, elle fait en sorte que sa position d'europarlementaire profite au mouvement belge pour la dépénalisation de l'avortement - elle a toujours attaché beaucoup d'importance à la solidarité. Elle se préoccupe aussi de la situation en Irlande. En 1979, elle est partie en Irlande pendant la campagne pour les élections européennes « avec des dossiers, mais aussi deux énormes valises pleines de contraceptifs. C'est important à mes yeux. Je veux participer à la discussion, mais aussi faire quelque chose de concret ». <sup>71</sup> Avec la fraction socialiste au Parlement européen, elle paie l'amende qui avait été imposée à un médecin irlandais pour la vente de préservatifs. <sup>72</sup> Elle souligne aussi à chaque occasion « le droit de toutes les femmes ressortissantes de la Communauté à l'information, aux conseils sans engagement et à un service adapté [en matière de contraception et d'avortement] dans l'ensemble de la Communauté ». <sup>73</sup>

En 1990, trois europarlementaires estiment que le moment est venu de mettre à l'épreuve l'argument « économique ». Lorsqu'un centre pour femmes irlandais se voit interdire de prodiguer des informations sur l'avortement et des services apparentés dans d'autres États membres de la CE, Nel van Dijk, Anna Catasta et Mireille Elmalan demandent au Conseil des ministres si cette interdiction est conciliable avec le libre accès des ressortissants de la CE aux services dans tous les États membres. En 1992, l'Europe devient en effet un espace économique unique, au sein desquels les biens et les services doivent circuler librement. Comme le fait remarquer Marijke Van Hemeldonck lors du débat relatif à cette question, « très souvent, l'on discute en détail de 1992, de

<sup>70</sup> "Interview met Marijke Van Hemeldonck : een waakhondfunctie vervullen", *Schoppenvrouw*, 1984 sept., p. 15.

<sup>71</sup> MVH, *Nu*, 1982, n° 1.

<sup>72</sup> Amsab-IHS, Archives MVH, n° 64, Communiqué de presse fraction socialiste PE, 13 juillet 1983.

<sup>73</sup> Parlement européen, Déclaration écrite de Vayssade, Cinciano Rodano, Van Dijk, Salisch, d'Ancona, Van Hemeldonck, Squarcialupi, Garcia Aris et Tongue, 18/2/1988, doc. B2-1774/87.

la libre circulation des personnes, des marchandises et des services, mais en général uniquement d'un point de vue économique. Nous constatons ce qui se passe lorsque nous, les femmes de ce Parlement, demandons également un peu d'attention pour les incidences non économiques de 1992. Si les personnes circulent librement dans les douze pays, elles emportent leurs droits avec elles, et parmi ces droits figure aussi le droit de pouvoir disposer de son propre corps ». Après un débat très tumultueux, le Parlement vote une résolution indiquant que les femmes dans l'ensemble des pays de la CE doivent avoir accès à l'avortement. <sup>74</sup>

## Préoccupations des femmes en 1992

Bien que le marché unique sert d'argument dans la lutte pour le droit à l'avortement, dans d'autres domaines, « l'Europe 1992 » suscite bien moins l'enthousiasme des femmes. La Commission des droits de la femme émet des doutes quant à l'image clairement positive esquissée à propos du marché unique. En août 1989, elle décide d'entreprendre un examen approfondi des conséquences de l'unification sur la position des femmes. Marijke Van Hemeldonck est chargée de rédiger le rapport, qui est nuancé : oui, on peut s'attendre à des effets positifs, mais comme les femmes occupent une place plus faible sur le marché du travail que les hommes, elles ne peuvent pas accéder au marché unique sur un pied d'égalité. Les obstacles potentiels sont déjà repris dans des rapports antérieurs de la Commission des droits de la femme. Elle estime par conséquent que le Conseil des ministres européen témoigne d'un grand manque d'intérêt en n'entreprenant pas la moindre tentative d'évaluation des conséquences spécifiques pour les femmes : « Ce genre de rapports n'aurait pas été nécessaire si les instances dirigeantes des États membres, l'administration, la Commission et les experts impliqués dans la préparation de 1992 avaient compté dans leurs rangs un nombre proportionnel de femmes. Voilà ce qui s'est passé aujourd'hui : tout au long des préparatifs de 1992, aucune femme n'a été présente parmi les fonctionnaires de la Commission, mais aussi des États membres et des

<sup>74</sup> *Handelingen van het Europese Parlement*, 16/2/1990, n° 3-386/353 ; *Crew reports*, 1990, n° 3/4, p. 1-2. En 1991, l'Irlande comparait devant la Cour de justice européenne, après quoi l'information sur les possibilités d'avortement dans les autres pays membres est rendue possible. En 2013, l'avortement devient possible dans des conditions très strictes.

experts et l'on a par conséquent réellement commis une erreur d'estimation de l'impact, des conséquences qu'aura 1992 pour les femmes. Ceci démontre aussi pourquoi, hélas, une Commission des droits de la femme est toujours indispensable dans ce Parlement ».<sup>75</sup>

Dans son rapport, Marijke Van Hemeldonck signale trois problèmes potentiels. Le premier concerne la qualité des nouveaux emplois. On promet la création de nombreux emplois dans le secteur « féminin » des services sociaux (accueil des enfants, soins aux personnes âgées), mais la privatisation croissante pèse sur la qualité de ces emplois. « L'Europe » encourage aussi la flexibilité, ce qui signifie que les employeurs proposent du travail plus atypique, comme des emplois à temps partiel. Ceux-ci sont attractifs pour les femmes qui ont des difficultés à allier le travail et la famille, mais offrent peu de protection sociale : « Plutôt qu'une amélioration et une ouverture du marché du travail, nous observons au contraire la formation d'un nouveau ghetto, celui des formes de travail atypiques dans lesquelles dans certains pays 60% et même dans d'autres jusqu'à 80% des femmes au travail seront confinées. [...] À l'intersection entre le souhait d'un nombre croissant de femmes de chercher un emploi rémunéré qui soit conciliable avec les tâches ménagères et la famille d'une part, et l'appel des employeurs à des pratiques de travail flexibles d'autre part, il existe un vide social et juridique qui demande à être comblé d'urgence ». Deuxièmement, l'intensification de la concurrence entraînera une perte d'emplois : des emplois peu qualifiés dans des secteurs faibles, en d'autres termes des emplois surtout détenus par des femmes. Un troisième effet sera que l'on exigera davantage de mobilité, surtout pour les emplois hautement qualifiés. Cela aussi joue en défaveur des femmes, car « pas mal d'allocations – différant d'un pays à l'autre – sont plus importantes pour les femmes que pour les hommes : allocations familiales, indemnité pour les soins aux parents, allocation de maternité. Le fait est que les femmes qui ont droit par exemple aux allocations familiales dans un État membre ne l'ont pas dans d'autres. Et parfois, il n'y a pas de pension alimentaire ou elles perçoivent un revenu dérivé dans leur propre pays, mais pas dans un autre ».<sup>76</sup>

La conclusion de Marijke Van Hemeldonck, selon laquelle le marché intérieur intensifiera les inégalités existantes à moins de prendre des mesures renforçant la position des femmes, est largement reprise par la presse. Les deux journées de forum que la Commission des droits de la femme organise sur le sujet en 1989 et 1990 sont également un succès : outre les parlementaires féminines des États membres, le mouvement des femmes répond également présent. Quelques années plus tard, Marijke Van Hemeldonck constate dans un rapport sur l'emploi que « ce sont surtout les travailleuses qui ont saisi les emplois créés suite à l'ouverture du marché intérieur, mais il est clair également que la qualité de ces emplois et les formes d'emploi ne correspondaient pas au marché du travail traditionnel ».<sup>77</sup>

## Nairobi et la coopération au développement

En tant que membre du Parlement européen, Marijke Van Hemeldonck participe en 1985 à la troisième Conférence mondiale sur les femmes à Nairobi, qui clôture la Décennie de la femme des NU. C'est une expérience enrichissante. Elle définit son programme beaucoup plus librement qu'à Copenhague et est agréablement surprise par le déroulement de la conférence : « Je m'attendais à ce que cela ne se passe pas bien, mais nous avons pu y aborder des sujets qui jusqu'alors n'avaient pas pu être mis sur le tapis ».<sup>78</sup> Le forum des ONG est particulièrement enthousiasmant : durant les deux premières conférences, les femmes ont appris à se connaître et à s'apprécier, et Nairobi renforce la composante africaine de ce réseau. La conférence officielle est à nouveau placée sous le signe de la tension entre l'Ouest et l'Est, mais cette fois, la délégation américaine parvient à garder le terme sionisme hors du document final. *Les Stratégies Prospectives d'Actions (SPA)* sont approuvées à l'unanimité, malgré les réserves de quelques pays pour des passages spécifiques. Les SPA sont considérées comme le plus concret et le plus féministe des trois programmes d'action, avec de

<sup>75</sup> *Handelingen van het Europese Parlement*, 25/1/1991, n° 3-398/299-300.

<sup>76</sup> *Ibidem*; Rapport de la Commission des droits de la femme au sujet du marché intérieur 1992, *Documents de séance PE*, A3-0358/90 partie B ; Willemien Ruygrok au sujet du rapport de Van Hemeldonck dans *Rooie Vrouw*, janv. 1989, p. 29.

<sup>77</sup> Journées de forum des 22-23/2/1989 sur le marché intérieur et des 19-20/3/1990 sur les femmes et l'emploi dans les années 1990 ; Commission des droits de la femme, Rédacteur du rapport pour avis Marijke Van Hemeldonck, *Advies aan de Commissie Sociale Zaken, werkgelegenheid en arbeidsmilieu inzake werkgelegenheid in Europa*, PE 206.266/déf, p. 3.

<sup>78</sup> Interview MVH 7/12/2012.

nouveaux accents placés sur la violence à l'égard des femmes, l'inégalité de pouvoir, l'indépendance économique, le planning familial et les stéréotypes.<sup>79</sup>

Marijke Van Hemeldonck garde surtout de bons souvenirs des réunions dans et à proximité de la maison qu'elle avait louée pour la durée de la Conférence à Nairobi : « Je suis très fière de la façon dont je m'en suis sortie à Nairobi. Il y avait à l'époque assez bien de femmes dans la coopération au développement belge, dont certaines étaient déjà sur place. J'avais demandé s'il était possible de trouver une grande maison – j'avais reçu de l'argent de la fraction – pour loger toutes ces femmes. Et elles l'ont fait à merveille, en particulier Marie Laga<sup>80</sup>. Elle a trouvé une superbe maison et j'ai engagé un chauffeur et un jardinier-serviteur. Nous avons posé des matelas au sol et y avons logé beaucoup de femmes pendant les semaines de la Conférence, nous avons noué de nombreux contacts et participé à diverses réunions ».<sup>81</sup>

« Les femmes et la coopération au développement » est un thème sur lequel Marijke Van Hemeldonck s'est déjà penchée auparavant. Au moment de son accession au Parlement européen, elle avait déjà émis le souhait que 50% des moyens de la CE attribués à la coopération au développement soient consacrés à des « projets femmes ».<sup>82</sup> En tant que membre du Comité des représentants permanents assurant le suivi des conventions de Lomé, elle tente de conférer aux femmes un rôle plus actif dans les projets de développement, comme la Commission d'enquête sur la situation de la femme l'avait demandé en 1984.<sup>83</sup> À cet égard, elle tire profit de ses contacts avec Marie Laga, Marleen Temmerman et Lieve Fransen, trois spécialistes en médecine tropicale qui se consacrent aux soins de santé pour les femmes dans les pays en voie de développement. Lors de son dernier mandat au Parlement européen, elle organise avec le centre universitaire de coopération au développement de la VUB une conférence sur les femmes et la coopération au développement.

79 Berger B. (1993), *De stilte na Nairobi : vrouwen en de Verenigde Naties*, Amsterdam : VU, p. 25 et ss.

80 Marie Laga, prof. à l'Institut de Médecine tropicale, était alors une jeune médecin spécialisée dans la médecine reproductive chez les femmes des pays en voie de développement et atteintes du SIDA.

81 Interview MVH 7/12/2012.

82 *Nu*, 1982, n° 1.

83 Les conventions quinquennales de Lomé définissent les lignes pour les relations privilégiées entre la Communauté européenne et les pays dits ACP, soit les pays en voie de développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Océan Pacifique). Dans Lomé III (1985) on s'intéressait pour la première fois aux femmes.

## Bilan

En 1994, dans un article pour *Samenleving en politiek*, Marijke Van Hemeldonck revient sur ses douze années passées au Parlement européen et dresse un bilan positif de ce qu'avait signifié l'unification européenne pour les femmes. « Nous n'avions pas très bien commencé : il n'y avait aucune femme parmi les « pères fondateurs » de l'Europe, les rédacteurs et les signataires du Traité de Rome. Mais il y avait tout de même un article dans le Traité - l'article 119 - qui [...] devint la base juridique de toute une panoplie de règles légales, administratives et budgétaires en faveur de l'émancipation ». Des mesures que les femmes n'avaient pas simplement reçues, mais qu'elles avaient acquises « au terme d'un combat exemplaire, soutenu et bien concerté, auquel les femmes de tous les pays européens ont collaboré ». Sans « les femmes perspicaces au syndicat, sans les femmes solidaires dans le vaste mouvement féminin, sans les juristes et les fonctionnaires compétentes et convaincues par le féminisme, sans les femmes combattives au sein du Parlement européen », le Traité de Rome serait resté un « simple bout de papier » d'après Marijke Van Hemeldonck. Tout au long de ce processus, les femmes issues de différents États membres ont cherché ce qu'il y avait de meilleur pour leurs législations nationales.<sup>84</sup>



Dans l'Union européenne, le plus grand pays n'est pas automatiquement celui qui tire les ficelles. En réalité, nous apprenons les uns des autres, et c'est surtout l'union qui fait notre force. Durant les campagnes électorales européennes de 1979 et 1984, les femmes parlementaires élues se sont encore rendues en Irlande avec des bagages pleins de contraceptifs, un produit qui était encore interdit là-bas. En 1989, les femmes irlandaises ont vu leur situation progresser et s'aligner sur celle en vigueur dans les autres pays européens [...]. Les femmes allemandes font référence aux écoles maternelles en Belgique, en France et au Luxembourg pour exiger la même chose. Les femmes françaises se réfèrent aux opportunités qui sont offertes aux femmes dans les cercles scientifiques au Portugal.<sup>85</sup>



84 MVH, “Europa hefboom voor vrouwenemancipatie”, *Samenleving en politiek*, 1994, n° 4, p. 14-15.

85 *Ibidem*.



Illustration 37. Badge avec le signe de Marijke Van Hemeldonck pendant son mandat européen: féministe (symbole féminin) et socialiste (le poing avec la rose).

## Conclusion

**B**ien que Marijke Van Hemeldonck retire une grande satisfaction de son mandat en tant que membre du Parlement européen, la politique n'était pas une vocation pour elle. Elle préférerait tout autant, voire plus, être journaliste. Une journaliste polémique, bien entendu.<sup>1</sup> Son souhait de s'investir dans l'action et de contribuer à un monde meilleur l'a toutefois mené vers des engagements à la FGTB, au parti socialiste, dans le mouvement des femmes, et au Parlement européen. Une partie de son riche parcours est décrite ici et illustrée par des citations extraites des nombreux articles qu'elle a écrits. Bon sang ne pouvant mentir, c'est dotée d'un militantisme associé à une grande discipline que Marijke Van Hemeldonck accomplit également un travail journalistique.

### Socialiste et féministe

Marijke Van Hemeldonck est une militante dans l'âme. Au début de sa carrière, elle voue une grande passion pour sa « seconde vie ». Après le travail, elle range sa casquette d'employée modèle dans son cartable et se rend aux réunions du syndicat, aux comités de rédaction et aux congrès du parti. Ou alors au cinéma ou à une conférence, car elle suit de très près la vie culturelle à Bruxelles. Son projet politique est tout d'abord socialiste. Avec ses âmes sœurs du journal *Links*, elle introduit un socialisme marxiste clairement de gauche, ce qui contraste avec le pragmatisme un peu dilué de la direction du parti. Marijke Van Hemeldonck ne s'est jamais sentie attirée par le communisme : « Je pense que je ne suis pas assez romantique pour ça ».<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Van Winckel A. (1991), *Keien in de vijver*, Leuven : Kritak, p. 188-189.

<sup>2</sup> MVH dans *Humo*, 26/1/1984.

À ce socialisme, elle ajoute le féminisme. Dès les années 1950, Marijke Van Hemeldonck est déjà en contact avec Marie-Thérèse Cuvelliez et d'autres membres de l'Association belge des femmes juristes et connaît également le CNFB et le groupement belge de la Porte ouverte. En tant que membre de la mutualité socialiste, elle se lie aux FPS : elle apprécie leurs prises de position claires concernant la contraception, mais trouve le groupe trop sage et trop orienté sur les femmes au foyer. La grève de Herstal amène le féminisme latent de Marijke Van Hemeldonck à se manifester. Elle découvre aussi les conditions de travail difficiles des ouvrières dans les usines et les nombreuses discriminations dont elles sont victimes. Le Comité d'action À travail égal, salaire égal, un réseau modeste mais fascinant, développe un grand éventail d'activités, se basant sur le principe « le personnel est politique » de la deuxième vague féministe. Les réunions riches d'enseignements du Comité d'action dont elle est la présidente néerlandophone sont relatées dans différents articles pour *Links*. Au milieu des années soixante, Marijke Van Hemeldonck échange définitivement ses contributions culturelles et filmographiques contre des textes militants sur les droits des femmes. « Le fait que *Links* ait aussi une vision féministe – et cela bien avant la percée du néoféminisme – résulte avant tout du combat souvent solitaire mené par Marijke Van Hemeldonck. Sans nier les mérites des autres femmes et hommes féministes de *Links*, il est évident que grâce à elle, *Links* est devenu la conscience féministe du parti », conclut Mandy Nauwelaerts au 25<sup>ème</sup> anniversaire de *Links*.<sup>3</sup>

Quelques années plus tard, la « deuxième vague » amène le féminisme radical dans la rue et dans la presse. Marijke Van Hemeldonck, jouissant déjà à l'époque d'une certaine notoriété – entre autres grâce aux conférences de presse annuelles du Comité d'action À travail égal, salaire égal –, est repérée par les médias comme une voix intéressante à entendre. Elle s'implique dans l'organisation de la première Journée des femmes et dans la création du VOK, et est membre du collectif Fem-soc LeF. Elle participe à pratiquement toutes les Journées des femmes, est invitée comme oratrice dans les maisons pour femmes, manifeste avec les Femmes contre la crise et informera plus tard le mouvement des femmes sur la législation européenne pertinente. Elle s'engage par-dessus tout dans la lutte pour la contraception et la dépénalisation de l'avortement,

3 Nauwelaerts M. (1984), "Wat zoudt ge zonder 't vrouwvolk zijn ? ", p. 141.

où elle affiche une position militante-progressiste. Elle explique « qu'une société qui peut dépenser des fortunes pour ramasser des cailloux sur la Lune et qui n'est pas capable de mieux résoudre techniquement, financièrement et légalement le problème de la contraception et de l'avortement » est soumise au poids de l'Église catholique. « Tant qu'il y a un clergé en Belgique qui abuse de son pouvoir pour influencer la politique, le mouvement socialiste doit se montrer farouchement anticlérical ».<sup>4</sup>

“

Sans les féministes de la première heure, je n'aurais même pas pu suivre l'enseignement ; sans les féministes de l'entre-deux guerres, je n'aurais pas eu de modèles pour mon engagement politique, syndical et féministe ; sans mes compagnes féministes de la deuxième vague, je n'aurais pas pu survivre dans cet engagement. Grâce à toutes ces féministes, ma petite-fille, née lors d'une journée internationale des femmes, aura une meilleure vie et davantage d'exemples pour l'avenir.<sup>5</sup>

”

## Politique et stratégie

Parallèlement à son militantisme, Marijke Van Hemeldonck tente, avec plus ou moins de succès, d'intégrer le féminisme dans « les structures ». Au syndicat, on constate un net progrès et une véritable alliance se développe avec le mouvement des femmes pendant la crise économique des années 1975-1986, notamment au sujet de l'avortement. Le PS(B) est plus difficile à convaincre. Non seulement, Marijke Van Hemeldonck perçoit le parti comme un bastion masculin (et en partie un bastion machiste), mais en outre, la direction du parti semble ne pas comprendre ce qu'un projet de société véritablement socialiste peut apporter en matière d'égalité des femmes et des hommes. « Nulle part ailleurs la relation amour-haine entre *Links* et le parti n'est aussi explicite que dans les rubriques féministes. On s'est critiqué et on s'est injurié, mais toujours en sachant bien que seul le Parti socialiste possédait et pouvait concrétiser les revendications

4 MVH, *Links*, 29/4/1972, 2/7/1977.

5 MVH in *Stem der Vrouw*, 1990, 1, p. 8-9.

féministes dans son programme (si la volonté politique était présente) »,<sup>6</sup> constate Mandy Nauwelaerts.

Comme Marijke Van Hemeldonck le décrit dans son livre *Een schip met acht zeilen*, sa position au sein du parti est loin d'être solide. Cette situation s'explique par des conflits personnels, mais aussi par sa grande implication émotionnelle, la poussant à être vite déçue. Elle admire l'instinct politique d'une Miet Smet : son sens du timing et du choix du levier à utiliser pour faire avancer un dossier. Elle-même est trop souvent frustrée par la lenteur et les détours du jeu politique. Paula D'Hondt s'y retrouve aussi : « Dommage que nous ne nous soyons pas rencontrées plus tôt. Nous aurions conquis le monde. Ou peut-être pleuré ensemble notre impuissance ». <sup>7</sup> Au niveau international, Marijke Van Hemeldonck parvient bien mieux à modérer cette impatience, elle y rencontre des positions plus authentiques et mieux fondées. Au Parlement européen, elle est convaincue que les visions combinées des neuf premiers pays, puis douze au moment de son départ, conduiraient à des projets solides. Il ne lui semble pas possible de travailler à une bonne politique européenne sans prendre en compte les différences entre, par exemple, la vie des femmes dans la capitale danoise ou sur une petite île grecque.

Il ne fait aucun doute que le refus de Marijke Van Hemeldonck de se conformer au monde masculin de la politique lui vaut l'opposition de ses collègues masculins. En 1966 déjà, elle accuse la société de ne pas offrir un même accès au travail et aux loisirs aux femmes et aux hommes : « Que fait votre femme quand, le samedi, vous partez avec vos amis jouer au quilles, au billard, aux cartes ou que sais-je encore ? Le dimanche, va-t-elle également pêcher, attendre l'arrivée des pigeons, assister à un match ? Et de combien de temps libre dispose-t-elle, qu'il soit rémunéré ou non ? »<sup>8</sup> À mesure qu'elle s'engage, elle comprend combien cette répartition traditionnelle des rôles limite ses chances en politique. Dans sa tête, une horloge résonne sans cesse : « Encore une heure de baby-sitting, serai-je encore à temps pour avoir le tram, mon linge pend encore dehors,... Vite vite quitter la réunion, relayer la baby-sitter, repasser

6 Nauwelaerts, "Wat zoudt ge zonder 't vrouwvolk zijn ? ", p. 141.

7 Amsab-IHS, Archives MVH, n° 61, Lettre de Paula D'Hondt à MVH en réponse aux félicitations suite à sa nomination au poste de ministre d'Etat, 22/6/1992.

8 MVH, *Links*, 21/5/1966.



Illustration 38. Marijke Van Hemeldonck avec Francis Bordon, son collaborateur parlementaire, Strasbourg 1993.

les vêtements pour demain, déjà éplucher les pommes de terre pour le lendemain ». <sup>9</sup> Le parti ne pense jamais à la prise en charge des enfants, aucun collègue masculin ne devant se soucier des horaires d'école, aider ses enfants à faire leurs devoirs, nettoyer, faire la cuisine et les courses. « Pas de sentiments, pas de cours particuliers, pas d'enfants, pas de « valeurs » féminines. En tant que femme dans la politique, il faut donc être bilingue : il faut pouvoir comprendre et parler le langage des hommes, et vous devez pouvoir fonctionner selon votre propre modèle si vous voulez rester un tant soit peu cohérente ». <sup>10</sup> Sa collègue néerlandaise Ien van den Heuvel fait elle aussi remarquer que « les femmes sont souvent exclusivement tolérées aux conditions des hommes, on ne s'en rend souvent compte qu'à partir du moment où, malgré toutes les tentatives d'adaptation, une situation d'urgence se produit ». Toutes deux ont du mal avec cette cécité à l'égard des femmes, qui touche non seulement leur propre parti,

9 MVH, *Een schip*, p. 68.

10 MVH dans *Extra-editie*, 3/12/1971 ; MVH dans *Humo*, 26/1/1984.

mais aussi l'ensemble de la classe politique ; elles ne supportent pas que « les hommes semblent ne prêter aucune attention aux problèmes qui ne peuvent échapper même à la femme la mieux intégrée : le chômage parmi les femmes, les opportunités de formation plus restreintes, la problématique du divorce, etc. »<sup>11</sup>

“

### Ode à un premier ministre atteint de cécité vis-à-vis des femmes

« Après moult négociations et recherches de compromis [...] vous avez donc formé un gouvernement. Et vous avez eu le culot d'affirmer à un reporter radio que *tous* les Belges sont représentés dans votre gouvernement. Et bien non, initialement, vous n'aviez pas pensé à intégrer des femmes dans votre gouvernement. D'ailleurs, une fois que vous y avez effectivement pensé, vous n'en avez pas trouvées. Après deux mois de vives recherches, pas une seule.

Parmi les quelques femmes qui sont ou ont été parlementaires, parmi les centaines de femmes qui occupent des fonctions haut placées dans notre pays, parmi les vingt mille femmes universitaires - pas une seule. Pas une seule femme qui, comme vous l'avez dit crânement, a « une certaine valeur et compétence » pour entrer en concurrence avec les messieurs dans votre équipe actuellement au pouvoir.

Pas une seule aussi pieuse qu'Harmel, aussi courtoise que Major ou aussi prude que Vranckx. Pas une seule qui parle aussi couramment l'ABN que Breyne, soit aussi cultivée que Van Mechelen ou aussi droite que Vanden Boeynants. Pas une seule femme ayant la même renommée mondiale que ces messieurs D'hoore et Steverlynck, Califice et Hurez.

Monsieur le Premier Ministre, vous souffrez d'une maladie assez courante chez les messieurs âgés dans la politique, vous souffrez de cécité à l'égard des femmes ».<sup>12</sup>

”

<sup>11</sup> Van den Heuvel I., "Vrouwen en de Europese verkiezingen", *Links*, 28/4/1979.

<sup>12</sup> MVH, *Links*, au moment de l'installation du gouvernement Eyskens, 29/1/1972.

L'une des solutions adoptées pour éradiquer la cécité politique à l'égard des femmes est « l'institutionnalisation » du féminisme. Marijke Van Hemeldonck est là lorsque les pouvoirs publics reprennent l'égalité entre hommes et femmes comme thème politique et se montre modérément enthousiaste à propos des premiers résultats. Aussi, la Commission pour le travail des femmes, qu'elle contribue à mettre en place au Ministère de l'Emploi et du Travail, s'avère un facteur positif : dans ses avis transparaissent clairement les positions de ses membres féminines qui analysent depuis longtemps les problèmes des travailleuses au sein du syndicat et du mouvement des femmes. L'Europe apporte sa pierre à l'édifice avec des directives obligeant les États membres à supprimer le sexisme omniprésent dans les législations et les réglementations nationales. Rétrospectivement, Marijke Van Hemeldonck se montre moins positive à propos des conférences mondiales des NU sur les femmes : les assemblées étaient principalement symboliques, mais elles ont néanmoins permis aux agences spécialisées des NU de prendre en compte l'égalité homme-femme.

D'une manière générale, durant la période 1950-1995, des femmes (et quelques hommes) ont accompli un travail considérable pour éradiquer une multitude de discriminations juridiques et factuelles dans la politique, dans l'administration, et dans le mouvement féminin. Ce livre n'en aborde qu'une partie. La question des allocations de chômage a été longuement évoquée, étant donné que celle-ci a émaillé pratiquement tous les engagements de Marijke Van Hemeldonck. Mais il y a également le problème de la nationalité de la femme mariée, le droit matrimonial, les droits de « l'enfant naturel », l'accès des femmes aux professions, la prime pour la femme au foyer, etc. Tout comme pour le chômage, il s'agit de matières complexes pour lesquelles il serait intéressant d'inverser la perspective de ce genre d'ouvrage : après une analyse approfondie d'un sujet, l'on pourrait présenter la multiplicité des femmes et des hommes qui ont fait avancer les choses, et alors seulement, faire un gros plan sur la position d'une personne ou d'une organisation.

## L'arche de Noé

Au fil des décennies, Marijke Van Hemeldonck s'est particulièrement intéressée à la famille. Ou mieux, à l'ouverture de la famille. Suite à l'ouvrage de Betty Friedan *The feminine mystique*, elle souligne que la famille peut être un lieu d'aliénation pour les femmes. En 1969, le jour de la fête des mères, elle lance un appel : « Laissez les fleurs, le gâteau et le cadeau pour une journée pluvieuse. Aujourd'hui, offrez à votre mère une chance d'être elle-même – la vraie maman, submergée par plusieurs années passées à faire les courses, éplucher les pommes de terre, réfléchir trois fois par jour à « qu'est-ce qu'on mange », prendre les poussières et tout le reste... » Par ailleurs, elle démontre aussi que la conciliation du travail et de la vie familiale est avant tout une question sociale. D'où ses plaidoyers pour la réduction collective du temps de travail et pour des investissements de l'État dans des services et équipements collectifs. Ici aussi, la perspective internationale sert parfois à « ouvrir les yeux ». En 1970, Marijke Van Hemeldonck représente pour la première fois la Belgique à la Commission pour le statut de la femme des NU. Elle y entend la femme politique norvégienne Eva Kolstad<sup>13</sup> demander ce qu'implique en réalité le concept « famille » et s'il n'est pas temps d'ouvrir la protection juridique dont bénéficie la famille traditionnelle à d'autres formes de famille. Le plaidoyer d'Eva Kolstad se reflète dans l'appel de Marijke Van Hemeldonck à quitter « l'arche de Noé » et à explorer de nouvelles formes de cohabitation. À la fin de son mandat parlementaire, elle se voit elle-même monter une sorte de béguinage : un lieu pour les femmes indépendantes « qui travaillent tout juste assez pour y prendre du plaisir, ont une vie commune juste suffisante pour qu'elle reste agréable et conservent tout juste assez de vie privée ».<sup>14</sup>

<sup>13</sup> Eva Lundegaard Kolstad (1918-1999) était une femme politique norvégienne (sociolibérale, Venstre) qui joua un rôle important dans l'histoire de l'égalité des sexes en Norvège. Elle fut présidente de l'association norvégienne pour les droits des femmes (*Norsk Kvinnesaksforening*) et fut, à l'échelle mondiale, la première personne endossant une fonction d'ombudsman en matière d'égalité des sexes. Elle contribua aussi à la politique des NU dans le domaine de l'égalité des sexes. Source : Wikipédia, consulté le 12 juin 2013.

<sup>14</sup> MVH dans *Humo*, 26/5/1994.

Marijke Van Hemeldonck dit aimer « les femmes en tant que genre, en tant que groupe. Je n'aime pas le genre masculin, mais j'aime certains hommes ».<sup>15</sup> Elle qualifie les hommes qui ne peuvent pas faire face à leurs sentiments de « types », mais elle proteste aussi quand elle constate du sexisme à l'égard des hommes. Lorsque, dans un article sur le congé parental, le journal *De Standaard* met en exergue le « célibat invétéré » de l'homme politique et ne fait aucun cas de celui de sa collègue féminine, elle demande plus d'explications dans le courrier des lecteurs sur la « théorie étonnante [...] selon laquelle un homme célibataire serait moins apte à évaluer les conséquences sur le plan économique du congé parental qu'une femme célibataire ».<sup>16</sup>

## En guise de dernier mot

Lors d'interviews accordées dans le cadre de son dernier mandat au Parlement européen, Marijke Van Hemeldonck se demandait si elle n'avait pas dû payer un trop lourd tribut, et si, malgré ses contestations verbales des règles masculines, elle n'avait pas aussi fait passer le message que c'était possible « à condition de s'investir réellement et de travailler aussi bien et aussi dur que ses concurrents dans le monde politique ». Elle estimait qu'elle avait dû trop endurer. En dépit de cela, au terme de son dernier mandat au Parlement européen, elle restera très active, notamment comme professeure invitée dans différentes universités et dans des comités consultatifs. Elle est fière de quelques réalisations, comme par exemple la création du Science and Technology Options Assessment (STOA), un service auquel les eurodéputés peuvent faire appel pour des questions spécialisées, afin de contrebalancer les groupes de lobbying commerciaux et industriels. Et de l'Aids Task Force de l'Union européenne, dans lequel un certain nombre de chercheurs belges ont joué un rôle important.

Après son mandat au Parlement européen, Marijke Van Hemeldonck assure une émission à la BRT, où elle fait revivre d'anciens amours et d'anciens principes. Elle y raconte un entretien inattendu avec deux couturières à bord du TGV en direction

<sup>15</sup> MVH dans *Humo*, 21/1/1994.

<sup>16</sup> MVH dans *De Standaard*, 21/2/1984.

du sud de la France, qui se termine par la visite d'un beau magasin de confection où elles discutent de tissus et de techniques de couture. Elle y exprime aussi son indignation à propos du choc moral que suscite une femme âgée de la soixantaine quand elle exprime son désir d'enfant, alors que personne ne réagit de la même manière face à ces nombreux hommes de 60, voire même 70 ans, qui deviennent papas avec une deuxième ou une troisième partenaire.

Bien que Marijke Van Hemeldonck ait assisté à un changement radical de la société, bon nombre de sujets qui l'ont occupée au cours des dernières décennies restent toujours d'actualité. Beaucoup de femmes politiques au sommet soulignent encore le machisme dont elles sont l'objet. Au travers de ces campagnes, le mouvement socialiste de femmes Zij-Kant continue à démontrer chaque année combien l'écart salarial reste bien réel. Les instances publiques comme l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (*Femmes et hommes en Belgique : statistiques de genre et indicateurs de genre*, 2011) et son pendant européen EIGE (*Gender Equality Index*, 2013) démontrent qu'il est toujours question d'inégalité structurelle entre les femmes et les hommes. Le mouvement des femmes est toujours inquiet des conséquences de la crise économique pour les femmes, et constate qu'il y a encore beaucoup de progrès à faire pour répartir équitablement le travail et les soins aux personnes.

“

Toutes les femmes peuvent tirer profit d'une répartition de l'ensemble du travail, c'est-à-dire le travail rémunéré et le travail invisible. Toutes les femmes peuvent tirer profit d'une répartition des soins, de l'attention et du temps pour les autres dans la société.<sup>17</sup>

”

<sup>17</sup> MVH, "Het vrouwenvraagstuk", *De Nieuwe maand*, oct. 1981, p. 584.



Illustration 39. Marijke Van Hemeldonck dans le bâtiment du Parlement européen lors de son dernier jour en tant qu'eurodéputée, 1994.

## Bibliographie

### Archives

Amsab – Institut d'histoire sociale. Archives Marijke Van Hemeldonck, Émilienne Brunfaut, Marthe Van de Meulebroeke, Chantal De Smet.

Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes (Carhif). Archives Lydia Deveen, Rita Mulier, Vrouwen Overleg Komitee, Monique Van Tichelen, Régine Orfinger-Karlin, Commission du travail des femmes.

Kadoc. Archives ACV-Syndicale Dienst voor Vrouwen.

RoSa. Archives Comité d'action À travail égal, salaire égal.

Archives Parlement européen.

Archives du Ministère des Affaires étrangères : dossiers relatifs au déroulement et à la préparation des conférences des Nations Unies sur les femmes de 1975 et 1980, et relatifs à la Commission consultative du statut de la femme.

### Sources imprimées

*Links, voor een strijdend socialisme*, 1958-1987.

*Crew reports*, 1982-1994.

*Femmes d'Europe*, 1979-1994.

*Stem der Vrouw*, 1982-1994.

### Interviews

Marijke Van Hemeldonck, interviews avec Els Flour, 3/9/2012, 7/12/2012, 11/1/2013.

Sara Masselang, interview avec Els Flour, 23/10/2012.

Gerlinda Swillen, interview avec Lisa Wouters, 19/11/2012.

Ida Dequeecker, interview avec Lisa Wouters, 21/11/2012.

Marina Hoornaert, interview avec Els Flour, 20/3/2013.

## Orientation bibliographique

- Fédération belge pour le planning familial et l'éducation sexuelle (1972). *Rapport du colloque organisé le 15 avril 1972 'La société de contraception'*. Bruxelles : FBPFE.
- Berger B. (1993). *De stilte na Nairobi : vrouwen en de Verenigde Naties*. Amsterdam : VU.
- Blommaert J. (1985). *De houding van de socialistische partij tegenover vrouwenemancipatie in de periode 1845-1980*. Mémoire de fin d'études non publié UGent.
- Bouteligier S. (2005). *Penelope, constructie van vrouwelijkheid op de Vlaamse televisie 1955-1966 : een analyse*. Mémoire de fin d'études non publié KULeuven.
- Carlier B., Deven F. et Triest M. (1990). *Toen seks vies was en de lucht schoon : zedelijkheid en zinnelijkheid in Vlaanderen, 1960-1990*. Gand : CGSO.
- CCE (1986). *Nouvelles technologies et changement social : dix ans de politique communautaire en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes*. *Europe sociale*, supplément 2/86.
- CCE. Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique (s.d.). « Marijke Van Hemeldonck : Dans l'Europe d'aujourd'hui, le capitalisme domine », *Les Belges au Parlement Européen*, p. 40-41.
- Celis K. (1997). "Wij waren de eersten : ijveren voor de liberalisering van voorbehoedsmiddelen en abortus 1945-1980", D. De Weerd, *De dochters van Marianne : 75 jaar SVV*. Anvers : Hadewijch, p. 268-263.
- Celis K. (1999). "Socialisme en seksuele fraude : de houding van de Belgische socialisten tegenover abortus en contraceptie (1880-1990)", D. De Weerd (éd.), *Begeerte heeft ons aangeraakt : socialisten, sekse en seksualiteit*. Gand : Province de Flandre orientale, p. 179-206.
- Cockx R. (2009). *Miet Smet : trois décennies de politique d'égalité des chances*. Bruxelles : IEFH.
- Coenen M.-Th. (1991). *La grève des femmes de la FN en 1966*. Bruxelles : Politique et Histoire.
- Communauté Economique Européenne (1965). *Rapport de la Commission au Conseil sur l'état de l'application au 31 décembre 1964 de l'article 119*. Bruxelles : CEE.
- De Bie I., "Mijn kinderverdriet : Urbanus en Marijke Van Hemeldonck", *Humo*, 17/7/1986, p. 24-26.
- De Haes L., "Uren van bewondering : Marijke Van Hemeldonck", *Humo*, 26/1/1984, p. 20-31.
- De Mulder B., Ollivier H., Verbeke M. (1988). *Wat zoude ge zonder 't vrouwvolk zijn ? Een analyse van de positie van vrouwen in de gemeentepolitiek*. Anvers : Koöperatieve Vrouwenbeweging.
- De Smit K. (2006). *Hoe dol was Dolle Mina ? Een geschiedenis van de Dolle Mina's in Vlaanderen*. Gand : Centrum voor Genderstudies.

- De Weerd D. et Galle C. (1985). *SV 100 jaar Socialistische Vrouwenbeweging*. Bruxelles : SV.
- De Weerd D. (1997). "Socialisme en feminisme 1945-1980", D. De Weerd, *De dochters van Marianne : 75 jaar SVV*. Anvers : Hadewijch, p. 176-178.
- De Weerd D. (1997). *De dochters van Marianne : 75 jaar SVV*. Anvers : Hadewijch.
- De Weerd D. (éd., 1999). *Begeerte heeft ons aangeraakt : socialisten, sekse en seksualiteit*. Gand : Province de Flandre orientale.
- Deveen L. (2011). *Momenten in Profiel*. Bruxelles : ASP.
- Extra-editie*, 3/12/1971 ("Ons gesprek met Marijke Van Hemeldonck").
- Firestone S. (1979). *De dialectiek van de sekse : het argument voor de feministische revolutie (hoofdstuk 6 kan uw leven veranderen)*. Amsterdam : Bert Bakker.
- Ghodsee K. (2010). "Revisiting the United Nations decade for women : Brief reflections on feminism, capitalism and Cold War politics in the early years of the international women's movement", *Women's Studies International Forum*, vol. 33, nr. 1, p. 3-12.
- Gubbels R. (1966). *De vrouwenstaking : proeve tot analyse van de loonactie bij de Fabrique Nationale d'Armes de Guerre*. Bruxelles : CERSE.
- Gubin E. (2006). *Dictionnaire des femmes belges XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. Bruxelles : Racine.
- Gubin E. (2007). *Éliane Vogel-Polsky : une femme de conviction*. Bruxelles : IEFH.
- Hooghe M. (1990). "De liberalisering van abortus als strijdpunt in de Belgische politiek 1971-1990", *Res publica : tijdschrift voor politieke wetenschappen*, n° 4, p. 489-509.
- Hoskyns C. (1996). *Integrating Gender : Women, Law and Politics in the European Union*. Londres : Verso.
- Huart F., Pereira S. (2009). *Rassemblement des femmes pour la paix : un mouvement, une histoire, des engagements*. Bruxelles : Collection « Agir féministes ».
- Hubert A. (1998). *L'Europe et les femmes : identités et mouvements*. Rennes : éd. Apogée.
- Jacques C. (2013). *Les féministes belges et les luttes pour l'égalité politique et économique (1918-1968)*. Bruxelles : Académie Royale de Belgique.
- Jacques C. (2008). *Les féministes belges et le changement social en Belgique (1918-1968)*. Thèse de doctorat en partie non publiée ULB.
- Jaquette J. (1995). "Losing the battle/Winning the war : International Politics, Women's issues and the 1980 Mid-Decade Conference", A. Wilson (red.), *Women, Politics and the United Nations*. Westport CT : Greenwood Press, p. 61-76.
- Lambrechts E. (1979). *Vrouwenarbeid in België : het tewerkstellingsbeleid inzake vrouwelijke arbeidskrachten : 1930-1972*. Bruxelles : Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudies.

- Links, étude d'un organe de tendance, Courrier hebdomadaire du Crisp*, n° 276, 26/2/1965.
- Mampuy J. (1991). "De christelijke vakbeweging in België", E. Gerard (éd.), *De Christelijke Arbeidersbeweging in België 1891-1991*, tome 2. Louvain : Universitaire Pers, p. 146-271.
- Mares A. (2006). "Communautaire spanningen in een 'moeilijk' kiesarrondissement : de wordingsgeschiedenis van de Rode Leeuwen of de Vlaamse BSP-Federatie Brussel-Halle-Vilvoorde", *Brood & Rozen*, 2006, n° 2, p. 63-72.
- Marissal C., Gubin E. (2011). *Jeanne Vercheval : un engagement social et féministe*. Bruxelles : IEFH.
- Marques-Pereira B. (1981). « L'interruption volontaire de grossesse : un processus de politisation, 1970-1981. I », *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n° 923.
- Marques-Pereira B. (1981). « L'interruption volontaire de grossesse : un processus de politisation, 1970-1981. II », *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n° 930/931.
- Marques-Pereira B. (1989). *L'avortement en Belgique : de la clandestinité au débat politique*. Bruxelles : ULB.
- Masui H., "Praten met Stella Van Hemeldonck-Van Antwerpen", *De bond*, 10/4/1992.
- Nauwelaerts K. (1993). *Werkgroepen van vrouwen in traditionele politieke partijen in België*. Mémoire de fin d'études non publié KULeuven.
- Nauwelaerts M. (1984). "Wat zoudt ge zonder 't vrouwvolk zijn ?", E. Witte, *Vooruitlopen op het Vlaamse socialisme : 25 jaar Links*. Louvain : Kritak, p. 127-146.
- Participation belge à la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la Femme : égalité, développement et paix, Nairobi, Kenya, 15-26 juillet 1985*. Bruxelles : INBEL, 1985.
- Pasture P. (1996). "Feminine intrusions in a culture of masculinity", P. Pasture, J. Verberckmoes et H. De Witte (réds.), *The lost perspective ? Trade unions between ideology and social action in the New Europe*. Aldershot : Avebury, vol. 2, p. 218-237.
- Peeters Y. (1984). *Rapport over de aktiviteit van de Belgische leden van de eerste legislatuur van het rechtstreeks verkozen Europees Parlement / Rapport sur l'activité des membres belges de la première législature du directement élu Parlement européen*. Bruxelles : UEF.
- Pietilä H., Vickers J. (1996). *Making Women Matter : The Role of the United Nations*. Londres : Zed.
- Procacci G., Rossilli M. (2010). « La construction de l'égalité dans l'action des organisations internationales », C. Bard (éd.), *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*. Paris : Les belles lettres.
- Reinalda B., Verhaaren N. (1989). *Vrouwenbeweging en internationale relaties 1868-1986 : een vergeten hoofdstuk uit de internationale betrekkingen*. Nimègue : Ariadne De Knipe.
- Severs E. (2006). *De invloed van de vrijmetselarij op het maatschappelijk bestel, een Belgische case-study : de gemengde obediëntie 'Le droit Humain' en de emancipatiestrijd van de vrouw in de jaren 1960-1970*. Mémoire de fin d'études non publié VUB.
- Sullerot E. (1970). *L'emploi des femmes et ses problèmes dans les États membres de la Communauté Européenne*. Bruxelles : CEE.
- Trommelmans W. (2006). *Vlaanderen vrijt ! 50 jaar seks in Vlaanderen*. Louvain : Van Halewyck.
- Vainiomäki P. (2013). *Equalising opportunities : the women's rights committee 1979-1999*, Cardoc Journals, n° 10.
- Van der Steichelt R. (1981). "De vrouwelijke werknemer in de sociale zekerheid", *Belgisch tijdschrift voor sociale zekerheid*, n° 3, p. 223-261.
- Van der Taelen L. (1984). "Links buiten of niet ? Het onverenigbaarheidscongres (1964)", E. Witte, *Vooruitlopen op het Vlaamse socialisme : 25 jaar Links*. Louvain : Kritak, p. 55-63.
- Van Hemeldonck M. (1980). "De UNO-Wereldconferentie voor de vrouw (Kopenhagen, 14-30 juli 1980), een positieve evaluatie", *Socialistische standpunten*, p. 274-281.
- Van Hemeldonck M. (1995). *Een schip met acht zeilen : de ontnuchtering van een gedreven socialiste en feministe*. Grand-Bigard : Scoop.
- Van Hemeldonck M. (2006). "De vrouwenstaking van Herstal (1966) : in België startschot van het moderne feminisme, in Europa grondslag van het EU-gelijkheidsrecht", *Brood & Rozen*, 2006, n° 1, p. 45-52.
- Van Loon H. (2004). *De impact van het Vrouwen Overleg Komitee (VOK) op het Vlaamse feminisme : een monografie van een overlegorgaan van de nieuwe vrouwenbeweging (1972-1992)*. Mémoire de licence non publié VUB.
- Van Molle L., Gubin E. (1998). *Femmes et politique en Belgique*. Bruxelles : Editions Racine.
- Van Winckel A. (1991). *Keien in de vijver*. Louvain : Kritak, p. 176-191.
- Vanrie S., Hoedemaeckers C. (1997). "Het machtigste wapen : vrouw en arbeid 1945-1960", D. De Weerd, *De dochters van Marianne : 75 jaar SVW*. Anvers : Hadewijch, p. 238-267.
- Vermeylen P. (1984). *Een gulzig leven*. Anvers : Kritak.
- Verrycken M. (1975). "De feminist", D. Peeters, *Hedendaagse personaliteiten : Piet Vermeylen*. Anvers : Rockox.
- Witte E. (1984). *Vooruitlopen op het Vlaams socialisme : 25 jaar Links*. Louvain : Kritak.

## Iconographie

Couverture : Copyright Herman Selleslags

1. Copyright MJ Smets
2. Coll. Marijke Van Hemeldonck
3. Amsab-IHS, Gand
4. Amsab-IHS, Gand
5. AVG-Carhif, Bruxelles
6. AVG-Carhif, Bruxelles
7. AVG-Carhif, Bruxelles
8. AVG-Carhif, Bruxelles
9. Amsab-IHS, Gand
10. Coll. Marijke Van Hemeldonck
11. RoSa, Bruxelles
12. Amsab-IHS, Gand
13. Amsab-IHS, Gand
14. Amsab-IHS, Gand
15. RoSa, Bruxelles
16. Erfgoedbibliotheek H. Conscience,  
Anvers, numéro de catalogue D 174200
17. Copyright BELGA Photo Archives
18. Amsab-IHS, Gand
19. AVG-Carhif, Bruxelles
20. AVG-Carhif, Bruxelles
21. AVG-Carhif, Bruxelles
22. CGSO, Gand
23. Coll. Greta Craeymeersch
24. AVG-Carhif, Bruxelles
25. Amsab-IHS, Gand
26. Amsab-IHS, Gand
27. AVG-Carhif, Bruxelles
28. AVG-Carhif, Bruxelles
29. Copyright UN Photo - Per Jacobsen
30. Coll. Marijke Van Hemeldonck © Odette  
Moysard
31. Amsab-IHS, Gand
32. Coll. Marijke Van Hemeldonck
33. AVG-Carhif, Bruxelles
34. Coll. Marijke Van Hemeldonck © Odette  
Moysard
35. Coll. Marijke Van Hemeldonck © Odette  
Moysard
36. Amsab-IHS, Gand
37. Amsab-IHS, Gand
38. Coll. Francis Bordon
39. Coll. Marijke Van Hemeldonck



# Marijke Van Hemeldonck

## Socialiste et féministe

Durant la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, de profondes discriminations perdurent envers les femmes. En Belgique, les féministes conjuguent leurs efforts pour obtenir l'égalité dans la vie professionnelle, politique et familiale.

Marijke Van Hemeldonck est l'une d'elles. Elle se lance avec détermination dans un combat pour une société plus juste. Malgré les résistances, elle stimule son syndicat et son parti politique à défendre les droits des travailleuses et des chômeuses, et le droit des femmes à la contraception et à l'avortement. Elle agit aussi dans différentes associations féministes telles le Comité d'action À travail égal, salaire égal, le Vrouwen Overleg Komitee, Links en Feministisch, tout en exprimant sa révolte dans le journal de gauche *Links*, avec la plume acérée du militantisme des années 1960-70. Son parcours la mène enfin sur la scène internationale. Elle participe activement à la Décennie de la femme et aux conférences mondiales des Nations Unies sur les femmes. En tant qu'eurodéputée, elle contribue aussi à inscrire les inégalités à l'ordre du jour du Parlement européen.

Ce livre revient sur les voies qui mènent à l'engagement militant. Il met aussi en lumière les stratégies mises en œuvre pour changer les lois et l'enjeu majeur des institutions internationales. Il attise enfin la réflexion sur des inégalités qui restent malheureusement toujours d'actualité.

